This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

NYPL RESEARCH LIBRARIES
3 3433 06932364 4

The
Gordon Lester Ford
Collection
Presented by his Sons
Worthington Chauncey Ford
and
Paul Leicester Ford
to the
New York Public Library.

Jean Pierre

BRISSOT,

DÉPUTÉ

DU DÉPARTEMENT

D'*EURE* ET *LOIRE*,

À

SES COMMETTANS,

PRÉCÉDÉ

D'autres Pièces intéressantes de BRISSOT,

VIZ.

1. Projet de Déclaration de l'Assemblée Nationale aux Puissances étrangeres.
2. Rapport fait au Nom du Comité de Défense générale sur les Dispositions du Gouvernement Britannique envers la France, & sur les Mesures à prendre.
3. Rapport sur les Hostilités du Roi d'Angleterre & du Stadhouder des Provinces Unies.

À PARIS:

De l'Imprimerie de P. PROVOST.

Réimprimé à LONDRES,

Pour R. EDWARDS, No. 142, *Bond-street*, & T. SPILSBURY & FILS, *Snowhill*.

M.DCC.XCIV.

MON

THE NEW
PUBLIC LIBRARY
161613
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1899.

AVERTISSEMENT.

L'ADRESSE de BRISSOT à ſes COMMETTANS, qui a fait tant de bruit ſur le Continent, ayant auſſi excité bien de la curioſité dans notre Pays, on a jugé à propos de la réimprimer ici, & de la faire précéder de quelques-uns des Décrets de la Faction Briſſotine, qui concernent le Gouvernement de la Grande-Bretagne.

PROJET
DE
DÉCLARATION
DE
L'ASSEMBLÉE NATIONALE
AUX PUISSANCES ETRANGERES,

Rédigé par J. P. BRISSOT, Député.

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE L'ASSEMBLÉE.

LES repréſentans du Peuple Françoiſ ont déjà manifeſté pluſieurs fois aux nations étrangeres les ſentimens qui les dirigeoient dans leurs relations extérieures ; ils croient devoir leur donner de nouveaux développemens dans la criſe inattendue qui amene une nouvelle révolution, & qui, par la ſuſpenſion d'un des pouvoirs conſtitués, ſemble exciter les inquiétudes de quelques puiſſances neutres.

Les repréſentans du Peuple François ne rappelleront point ici les cauſes de la guerre qui déchire aujourd'hui l'Europe : les conventions des puiſſances coaliſées, aujourd'hui publiques,

atteſtent que les cours de Vienne & de Berlin, au mépris de tous les traités, au mépris de ce droit des gens qu'elles invoquent en le foulant aux pieds, ſe ſont liguées contre l'indépendance de la France, & pour rétablir Louis XVI ſur ſon ancien trône. Après avoir épuiſé tous les moyens pour faire ceſſer cette conjuration, la France ne pouvoit, ſans ſe déshonorer, ſans expoſer ſa ſûreté & ſa liberté, ſouffrir plus longtemps qu'on ſe jouât de ſon indépendance, en affectant un reſpect apparent pour ſon roi ; elle a déclaré la guerre à la cour de Vienne, ou plutôt elle s'eſt miſe en état de repouſſer une aggreſſion déjà conſommée par des traités, & qu'on effectuoit par des préparatifs.

La Nation Françoiſe avoit droit d'attendre qu'au milieu de cette guerre extérieure, le roi, au nom duquel armoient les puiſſances étrangeres, ſe prononceroit fortement, & leur oppoſeroit non-ſeulement des actes formels, mais même des préparatifs militaires, tels qu'il ne reſtât aucun doute ſur ſes ſentimens. Les eſpérances de la nation ont été trompées. Le roi n'a fait aucun acte propre à convaincre ni les puiſſances étrangeres, ni la nation, de la ſincérité de ſes proteſtations conſtitutionnelles. Les actes qu'on a qualifiés de formels, étoient ou tardifs ou équivoques, & n'avoient pas les caracteres de

loyauté, de franchiſe, qui entraînent la conviction. Les préparatifs ont été ſimulés, lents, inſuffiſans ; les décrets qui les ordonnoient, ont été ou mal exécutés, ou paralyſés. La guerre offenſive a été par-tout traverſée ; elle n'a paru qu'une intrigue, où le concert de la cour des Tuileries, des généraux & des puiſſances étrangeres étoit manifeſte.

La trahiſon du dedans n'étoit pas moins évidente que celle du dehors. Le roi s'eſt conſtamment environné d'hommes qui déteſtoient la révolution, de miniſtres qui vouloient la faire rétrograder. Quand des patriotes ont rempli ſon conſeil, il les en a bientôt exclus. Il lui falloit une garde qui fût dévouée aux principes contre-révolutionnaires ; il en a formé une ſur ces principes. Elle ne ſuffiſoit pas encore à ſes vues. Il ſalarioit au-dehors ſes anciens gardes-du-corps, caſſés par un décret, & qui étoient en état de rebellion ouverte. Il falloit détruire les ſociétés populaires qui défendoient la liberté, avilir l'aſſemblée nationale, élever une lutte entre le peuple & les gardes nationales, diſcréditer les aſſignats, faciliter l'entrée des émigrés ; & le roi a ſuivi, encouragé tous ces projets avec une conſtance criminelle. La preuve s'en eſt trouvée dans les regiſtres des dépenſes de la liſte civile, & dans d'autres pièces authentiques.

Ainſi l'argent que la nation lui donnoit pour ſoutenir la ſplendeur du trône, il l'employoit pour écraſer la nation, & étouffer la liberté ; il l'employoit pour ſoudoyer les aſſaſſins du peuple qui l'avoit élevé ſur le trône. Tant de conſpirations devoient avoir un terme. Les repréſentans du peuple François cherchoient dans la conſtitution le moyen d'arrêter le cours de ces trahiſons : ils examinoient ſi le roi n'étoit pas tombé dans les cas qui prononcent l'abdication de la couronne, lorſqu'une inſurrection du peuple a prévenu la déciſion.

Il eſt maintenant prouvé que ſi le ſang a coulé dans cette inſurrection du 10 Août, il faut l'attribuer aux chefs dévoués à la cour, qui, après avoir transformé le château des Tuileries en place de guerre, ont eu la lâche perfidie de forcer leurs ſoldats à tirer ſur les citoyens de Paris & ſur les fédérés, au moment même où, ſur la foi d'un ſigne amical, ils fraterniſoient avec les Suiſſes. Les amis de la tyrannie avoient cru voir, dans ce combat, le triomphe du deſpotiſme ; ils ont été vaincus ; le peuple, furieux & las des trahiſons du Roi, demandoit ſa déchéance, & même ſa tête. Les repréſentans du peuple François ont cru pouvoir concilier le vœu du peuple, l'eſprit de la conſtitution, la ſûreté de l'état, celle du roi, en le ſuſpendant de ſes fonctions, en appelant le peuple en con-

vention pour le juger, & en cédant leur place à cette convention.

Par la ſuſpenſion, ils coupoient les fils de la colluſion du pouvoir exécutif avec les puiſſances étrangeres ; l'appel au peuple eſt un hommage à ſa ſouveraineté, un hommage à la conſtitution. Lui ſeul pouvoit, par de nouveaux organes, prononcer entre les deux pouvoirs ; & ſi leur méſintelligence, ſi les trahiſons, ſi les malheurs de la France tiennent à quelques points conſtitutionnels, lui ſeul pouvoit y mettre fin en en tariſſant la ſource.

Cet acte de vigueur, auquel la France doit ſon ſalut, a reçu l'approbation ſolemnelle de preſque toute la nation. Citoyens, corps adminiſtratifs, armées, preſque tous y ont adhéré. Et cependant cet acte paroît avoir excité les alarmes de quelques puiſſances neutres qui ont conſervé leurs agens en France. Une d'entr'elles, dont la France reſpecte les principes & chérit l'alliance, en témoignant ſa réſolution de conſerver ſa neutralité, & de ne point s'immiſcer dans le gouvernement intérieur de la France, témoigne cependant auſſi les plus vives ſollicitudes pour le ſort du roi, & déclare qu'elle ne croit point rompre la neutralité en le manifeſtant par tous les moyens poſſibles ; elle rappelle ſon ambaſſadeur, ſous prétexte que le pouvoir du

roi eſt ſuſpendu. D'autres puiſſances ont tenu la même conduite, ſans tenir ouvertement le même langage ; mais les mêmes principes leur ſervent de baſe. Les repréſentans du peuple François ſe croient obligés, pour l'intérêt de leurs commettans, pour l'intérêt de l'harmonie entre la France & ces puiſſances, de développer ici les principes du droit politique, & de faire voir à ces gouvernemens l'erreur de leur conduite.

Ils ont tous, en effet, reconnu la conſtitution François. Or, cette conſtitution porte que le peuple a le droit inaliénable, impreſcriptible, de changer ſon gouvernement quand il le juge convenable ; & d'un autre côté la conſtitution ſpécifie différens cas où le roi ſera cenſé avoir abdiqué la couronne.

Les repréſentans du peuple François, appuyés ſur une foule incalculable d'adreſſes, appuyés ſur des faits & des preuves inconteſtables, ſont convaincus que le roi eſt tombé dans un de ces cas d'abdication ; mais n'étant pas également convaincus que la conſtitution leur accorde le droit de juger la déchéance du roi dans ce cas, ils en appellent à la nation entiere, & ſuſpendent le chef du pouvoir exécutif juſqu'à ſon jugement ; ils ont en cela uſé du pouvoir de ſuſpenſion qui leur eſt accordé par la conſtitution

dans

dans les cas d'abſence, &, par une analogie néceſſaire, dans les cas de démence, ou dans ceux où le ſalut du peuple le commande impérieuſement.

Les puiſſances neutres ne peuvent donc, ſans tomber en contradiction avec elles-mêmes, rompre ou ſuſpendre leurs liaiſons avec la France, ſous le prétexte de la ſuſpenſion du roi & de la convocation de la convention; car ces meſures ſont dans la conſtitution qu'elles ont reconnue; & rompre ſous le prétexte de ces meſures, c'eſt s'immiſcer dans le gouvernement de la France, dans lequel cependant on déclare ne point vouloir s'immiſcer.

Le roi n'eſt, dans la conſtitution Françoiſe, que le premier des fonctionnaires publics, que l'organe de la nation près des puiſſances étrangeres: ſimple citoyen, ſi on le conſidere en lui-même, il n'eſt au-deſſus des autres citoyens que comme repréſentant de la nation; mais même en cette qualité, jamais il ne peut être au-deſſus de la nation. Prétendre que, parce qu'il eſt ſuſpendu de ſes fonctions, toutes relations politiques doivent être ſuſpendues avec la nation, c'eſt prétendre qu'il eſt ou l'égal ou le ſupérieur de la nation, ou qu'il eſt lui-même toute la nation. C'eſt prétendre que les relations étrangeres ſont formées pour lui,

& non pour la nation ; doctrine inconciliable avec la ſouveraineté du peuple, & ſon indépendance extérieure. Les puiſſances étrangeres doivent ſavoir que le droit des gens & la tranquillité de l'Europe ont pour baſe eſſentielle la garantie de l'indépendance reſpective des états, & que cette garantie n'exiſte plus pour aucun, ſi une puiſſance étrangere intervient dans le changement d'un agent quelconque.

La France n'a pas attendu ſa révolution pour condamner celui de ſes rois qui a traverſé, avec acharnement, la derniere révolution à laquelle l'Angleterre a dû ſa liberté, & la maiſon d'Hanovre ſon trône. C'étoit ouvertement attenter au droit inaliénable de l'Angleterre, de changer ſon gouvernement & la dynaſtie alors régnante. Comment ſe fait-il donc que le cabinet de St. James adopte aujourd'hui les principes qu'il a combattus dans le ſiècle dernier & dans celui-ci même ? Si la France n'a pas le droit de changer ſa conſtitution, ni de ſuſpendre le chef du pouvoir exécutif, il faut en conclure que les Anglois ſont des rebelles, & la maiſon d'Hanovre uſurpatrice. Sans doute il n'eſt aucun Anglois, aucun homme éclairé, qui puiſſe ſoutenir une pareille doctrine : auſſi la nation Françoiſe eſt-elle loin de redouter des diſpoſitions hoſtiles de la part de l'Angleterre ; elle croit aux aſſurances de ſon gouverne-

ment; elle croit à la loyauté & à l'amour du peuple Anglois; elle croit que, lorſque le cabinet de Saint James aura rapproché plus mûrement ſa conduite des vrais principes, il ſe convaincra que la nation Françoiſe a ſeule le droit de prononcer, par ſes repréſentans, ſur le ſort du premier fonctionnaire public, ſur le ſort de ſon gouvernement; que nulle puiſſance ſur la terre n'a le droit d'intervenir dans ſes déciſions.

Les repréſentans du peuple François ne s'arrêteront pas à réfuter toutes les calomnies qu'on répand contre lui dans les pays étrangers, à le diſculper de cette anarchie qu'on lui reproche depuis quatre ans; comme ſi vingt-cinq millions d'hommes pouvoient vivre quatre ans dans l'anarchie; comme ſi un million d'hommes pouvoit s'armer, voler aux frontieres, & combattre pour l'anarchie; comme s'il exiſtoit un gouvernement qui ſoit plus d'accord avec ſes adminiſtrés, qui marche plus vigoureuſement que ce gouvernement prétendu anarchique; comme s'il exiſtoit enfin un pays en Europe où il ſe commette moins de crimes, où l'on voie plus de belles actions que dans ce pays d'anarchie . . . ! Et les repréſentans de ce peuple atteſtent ici les ambaſſadeurs étrangers qui réſident dans ſon ſein. N'a-t-il pas toujours, au milieu de ſes inſurrections & des combats, au moment même où, tout-

puiſſant, nulle volonté ne pouvoit arrêter le peuple, que lui-même, n'a-t-il pas conſtamment reſpecté l'aſyle inviolable & les privileges des ambaſſadeurs étrangers ?

Que ceux qui parlent d'anarchie, viſitent nos camps ſi nombreux, où regne l'ordre & la diſcipline, une patience infatigable, un courage à toute épreuve... Un peuple dans l'anarchie eſt un peuple égoïſte ; il ſe cache, & ne vole point au combat : un peuple dans l'anarchie ne ſe ſoumet point à une pareille diſcipline.

Enfin, s'il faut un trait nouveau, un trait puiſſant, propre à convaincre les étrangers de l'amour de l'ordre qui règne maintenant en France, c'eſt l'épreuve courageuſe & ſolemnelle à laquelle elle ſe ſoumet aujourd'hui. Certes, lorſqu'une coalition formidable menace la France, lorſque des armées nombreuſes, aguerries, diſciplinées, ſont à ſes portes, envahiſſent ſon territoire ; ſuſpendre le roi, créer un miniſtère, porter le peuple à ſe lever en entier, le convoquer en aſſemblées primaires, former une convention nationale qui puiſſe tout-à-coup remplacer la légiſlature actuelle, & prononcer la volonté ſuprême du peuple, & ſur la conſtitution, & ſur le roi, n'eſt-ce pas tenter une opération hardie, ſublime, dont l'hiſtoire d'aucun peuple n'offre l'exemple ? opération dont la ſimple annonce eût déjà bouleverſé la France,

ſi l'amour réfléchi de l'ordre n'y régnoit ; tandis qu'au contraire elle a rapproché tous les citoyens, étouffé toutes les diſſentions, réuni tous les partis en un ſeul ; car il n'en eſt plus qu'un aujourd'hui, ſur-tout depuis la retraite d'un chef dont une ſeule famille reſte à la France. Or, quel royaume en Europe ne ſeroit pas déchiré par les troubles & les déſordres, ſi l'on y tentoit la plus petite de ces opérations ?

Une nation capable de ſubir ſans danger de pareilles épreuves, eſt auſſi redoutable pour ſes adverſaires, qu'elle eſt juſte pour les étrangers, & conſtante dans ſes attachemens, parce que toutes ces vertus ſe tiennent. Auſſi attendra-t-elle dans le calme, que des réflexions plus mûres ramènent à elle les puiſſances neutres que la derniere révolution ſemble alarmer. Confiante dans la droiture de ſes intentions, dans la juſtice de ſa cauſe, dans la puiſſance de ſes armes, dans la bravoure de ſes citoyens, forte de leur réſolution inébranlable d'être libres ou de périr, elle continuera de vivre en bonne intelligence avec les puiſſances neutres, de conſerver avec elles les relations de commerce & de fraternité ; en conſéquence elle déclare que tous les agens de la France, accrédités maintenant auprès des puiſſances étrangères, doivent y continuer leur ſer-

vice auſſi long-temps qu'on y reſpectera leur caractère & les traités. Obſervant elle-même ces traités avec un ſcrupule religieux, elle en ſera d'autant plus ardente à pourſuivre par tous les moyens poſſibles la réparation des outrages ou des torts réels qui pourroient lui être faits. En rendant aux autres gouvernemens la juſtice la plus impartiale, elle a droit de la demander pour elle-même ; elle employera tous les moyens pour l'obtenir.

RAPPORT

FAIT AU NOM DU

COMITÉ DE DÉFENSE GÉNÉRALE,

Sur les Dispositions du Gouvernement Britannique envers la France, & sur les Mesures à prendre,

PRONONCÉ

A LA CONVENTION NATIONALE,

Dans sa séance du 12 Janvier, 1793, l'an 2d de la République,

PAR J. P. BRISSOT,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIRE.

Imprimé par ordre de la Convention Nationale.

CITOYENS,

VOUS avez renvoyé à vos comités réunis, diplomatique & de marine, & depuis à votre comité de défense générale, les diverses notifications qui vous ont été faites par le ministre des affaires étrangères, relativement à la conduite du Cabinet Britannique envers la République Françoise. Votre comité les a examinées avec la

plus grande attention ; &, après une profonde discussion, il s'est convaincu,

1°. Que les griefs du Cabinet Britannique contre la France n'ont aucun fondement ;

2°. Que la République Françoise, au contraire, a des plaintes très-fondées à élever contre la Cour de Saint James ;

3°. Qu'après avoir épuisé tous les moyens pour conserver la paix avec la nation Angloise, l'intérêt & la dignité de la République Françoise exigent que vous décrétiez les mesures les plus vigoureuses pour repousser l'aggression du Cabinet de Saint James.

Il importe que la nation Angloise, qui n'est qu'égarée par son gouvernement, soit promptement désabusée. C'est par respect pour la fraternité qui nous unit, que nous devons lui peindre avec franchise les manœuvres de son gouvernement ; & si nous sommes forcés de la traiter en ennemie, il importe que chaque François ait la pleine conviction qu'il obéit à la justice en la combattant.

Les impressions excitées par notre révolution en Angleterre, n'ont pas été les mêmes pour la nation, pour le parlement, pour la cour. La nation a témoigné d'abord de la joie, le parlement de l'inquiétude, & la cour de l'effroi. L'opinion bien manifestée de la nation Angloise

a forcé

a forcé le miniſtère à garder le ſilence ; & ſon intérêt l'a engagé à obſerver une exacte neutralité dans la guerre qui s'eſt élevée entre la France, l'Autriche & la Pruſſe. Il y trouvoit un double avantage ; la nation s'enrichiſſoit au milieu de ces combats, dont elle étoit ſimple ſpectatrice ; & le miniſtère actuel ſe conſolidoit par la proſpérité du commerce & la ſtabilité de la paix : c'eſt pour obéir à ce double intérêt que le cabinet de Saint James a pluſieurs fois proteſté de ſon intention d'obſerver ſcrupuleuſement la neutralité envers la France ; &, en effet, elle l'a été juſqu'à l'immortelle journée du 10 Août.

La ſuſpenſion du Roi des François a tout-à-coup changé les diſpoſitions apparentes de la cour d'Angleterre ; elle a, le 17 Août, rappelé ſon ambaſſadeur, ſous le prétexte futile que ſes lettres de créance n'étoient que pour réſider auprès du Roi des François, comme s'il n'eût pas été plus facile d'expédier de nouvelles lettres de créance. Le miniſtre Dundas ajoutoit que ce rappel étoit plus conforme aux principes de neutralité de la cour d'Angleterre ; comme s'il y avoit eu quelque rapport entre la neutralité ſur la guerre, l'événement du 10 Août, & le rappel de Lord Gower. Henri Dundas proteſtoit encore de la ferme réſolution du cabinet de

Saint James, de ne point s'immiſcer dans le gouvernement de la France ; & cependant il rappelle un ambaſſadeur ſous le prétexte de la révolution du 10 Août. N'étoit-ce pas évidemment s'immiſcer dans le gouvernement intérieur de la France, puiſque c'étoit énoncer la déſapprobation de ſes opérations ? Si le cabinet Anglois avoit eu quelque reſpect pour l'indépendance du peuple, il auroit au moins dû renvoyer un ambaſſadeur après l'ouverture de la Convention nationale ; car, du moment que tous les départemens avoient nommé des députés à cette Convention, il étoit évident que, par cette conduite, ils donnoient une approbation formelle aux opérations de l'Aſſemblée légiſlative, & par conſéquent à la ſuſpenſion du Roi. Le cabinet de Saint James auroit-il fondé ſon refus ſur l'abolition de la royauté, prononcée par cette Convention, à l'ouverture même de ſes ſéances ? Mais la Convention étant revêtue de pouvoirs illimités, a pu abolir la royauté, & lui ſubſtituer le gouvernement républicain. Le cabinet de Saint James n'a pu refuſer de correſpondre avec le nouveau pouvoir exécutif de France, ſans violer le principe, qu'il avoit proclamé lui-même, de l'indépendance des nations, ſans déclarer qu'il entendoit s'immiſcer dans le gouvernement intérieur de la France.

Dédaignant ces petites chicanes diplomatiques, ne croyant pas devoir ſacrifier la paix des nations à de miſérables querelles d'étiquette, eſpérant tout du temps, de la raiſon, & de ſes victoires, la République Françoiſe a ordonné à ſon ambaſſadeur à Londres d'y continuer ſes fonctions. Les ſuccès de la République, les victoires de Gemmape & de Spire, la conquête de la Savoie, du Brabant, ont paru calmer les ſcrupules diplomatiques du cabinet de Saint James. Ses miniſtres prévoyoient que cette République naiſſante, qui débutoit d'une manière ſi brillante au milieu des plus grands embarras, qui, à ſon aurore, écraſoit les meilleures armées commandées par les plus habiles généraux, ils prévoyoient, dis-je, que cette République pourroit ſe conſolider, & porter le flambeau des révolutions par toute l'Europe. Le miniſtère Anglois crut donc devoir tenter quelques démarches auprès de l'ambaſſadeur de cette République qu'il avoit d'abord dédaignée. Il vouloit connoître les intentions intérieures de la France ; votre ambaſſadeur, les autres agens, & le conſeil exécutif, lui ont répondu avec la dignité, la modération, qui doivent caractériſer les agens d'un peuple libre.

Une négociation amicale s'eſt établie dans le cours des mois d'Octobre & Novembre ; alors le

miniſtère Anglois ne ſe plaignoit pas même de l'ouverture de l'Eſcaut, parce qu'alors la nation Angloiſe, enthouſiaſmée des ſuccès des François, ne voyoit dans cette ouverture de l'Eſcaut, qu'un hommage rendu aux principes, hommage qui ſe concilioit très-bien avec les intérêts du commerce Anglois. Le miniſtère Anglois craignoit pour l'invaſion de la Hollande, & le conſeil exécutif de France lui donnoit des aſſurances propres à le tranquilliſer.

Le miniſtère Anglois ſe plaignoit du décret du 19 Novembre, qui lui paroiſſoit propre à exciter tous les peuples à la révolte, qui ſembloit promettre un ſecours efficace au premier mécontent qui ſe montreroit en Angleterre ; & le conſeil exécutif lui donnoit ſur ce décret une explication entièrement conforme à ce qu'il deſiroit. C'eſt une circonſtance qu'il importe de remarquer : le miniſtère Anglois avoit indiqué à des agens de France à Londres, les termes dans leſquels l'interprétation devoit être conçue, pour raſſurer pleinement le cabinet de Saint James & le parlement ; &, quoique cet agent n'eût pas encore pu tranſmettre cette explication au conſeil exécutif, il avoit été prévenu par la note du miniſtre des affaires étrangères, qui s'y rapportoit dans tous les points.

Le miniſtère Anglois ſe plaignoit encore des émiſſaires de la propagande, des apôtres ſecrets

que le conſeil exécutif envoyoit, diſoit-il, en Angleterre pour y prêcher la révolte ; & le miniſtre des affaires étrangères repouſſoit publiquement dans cette aſſemblée ces imputations outrageantes pour le miniſtre d'un peuple libre ; & il obſervoit avec raiſon qu'il ſeroit extravagant de prodiguer les tréſors de l'état pour créer des événemens qui, s'ils doivent arriver, ſeront l'ouvrage de la raiſon ; & le miniſtère Anglois convenoit lui-même que cette propagande, ces ſoulèvemens n'étoient pas fort à craindre en Angleterre. Enfin, telle étoit la diſpoſition du cabinet Britannique vers la fin du mois de Novembre, que toutes les difficultés s'applaniſſoient inſenſiblement. Lord Grenville commençoit à reconnoître le gouvernement de France, qu'il avoit d'abord intitulé *gouvernement de Paris*. On jouoit bien quelquefois le ſcrupule ſur le caractère de notre agent ; on affectoit de ne pas ſe dire autoriſé, tandis qu'on provoquoit & donnoit des explications. Une ſeule difficulté ſembloit arrêter les négociateurs. Le conſeil exécutif de France vouloit négocier par un ambaſſadeur accrédité ; le miniſtère Anglois deſiroit que ce fût par un agent ſecret ; & même il ne tenoit pas bien fermement à cette querelle d'étiquette, ſi l'on en juge par quelques paroles du Lord Grenville, qui atteſtoit à votre ambaſſa-

deur que les formes n'arrêteroient jamais le Roi d'Angleterre lorſqu'il s'agiroit d'obtenir des déclarations raſſurantes & profitables pour les deux partis.

Pitt, de ſon côté, ne témoignoit, au commencement de Décembre, que *le deſir d'éviter la guerre, & d'en avoir le témoignage du Miniſtre François* ; il regrettoit que l'interruption de correſpondance entre les deux cabinets produiſît des mal-entendus. Le conſeil exécutif, d'après ces proteſtations, avoit droit d'eſpérer que des tracaſſeries n'entraîneroient point la guerre entre la France & l'Angleterre ; il ne ſavoit pas que des diſpoſitions apparentes pour la paix n'étoient dictées que par la crainte, que par l'inquiétude ſur le ſort d'une comédie qui ſe préparoit.

Tout-à-coup la ſcène change ; le Roi d'Angleterre, par deux proclamations du premier Décembre, ordonne de mettre la milice ſur pied, convoque le parlement pour le 14 Décembre, lorſqu'il ne doit s'aſſembler que dans le cours de Janvier ; fait marcher des troupes vers Londres, fortifie la Tour, l'arme de canons, & déploie un appareil formidable de guerre. Et contre qui tous ces préparatifs étoient-ils deſtinés ? Contre *le livre des Droits de l'Homme, de Thomas Paine.* Le miniſtre annonçoit que cet ouvrage avoit perverti tous les eſprits ; qu'il s'étoit formé une

ſecte révolutionnaire qui vouloit renverſer le gouvernement Anglois, le remplacer par une convention nationale ; que cette ſecte avoit ſes comités ſecrets, ſes clubs, ſes correſpondances ; que ſes liaiſons étoient étroites avec les Jacobins de Paris ; qu'elle envoyoit des apôtres pour exciter la révolte par toute l'Angleterre ; qu'une conſpiration étoit prête à éclater pour renverſer le trône, &c. &c. Il appeloit à ſon ſecours le zèle de tous les bons Anglois. Il élevoit aux nues la conſtitution Angloiſe ; & pour en prouver la bonté, il faiſoit arrêter des auteurs, des imprimeurs qui ne penſoient pas comme lui ; il les faiſoit pourſuivre dans les tribunaux, déchirer par ſes gazetiers & par des adreſſes ordonnées par la cour, & envoyées par des couriers extraordinaires dans toutes les parties du royaume. Enfin, comme ſi ſon artillerie, ſes ſbires & ſes tribunaux n'euſſent pas été ſuffiſans pour foudroyer ces malheureux révolutionnaires, le miniſtère Anglois élevoit de tous les côtés des clubs fondés par ſes penſionnaires, pour prêcher l'excellence de la conſtitution Angloiſe, & déclamer contre les réformateurs de la révolution Françoiſe.

Ces meſures du miniſtère Anglois remplirent, & au-dela, toutes ſes eſpérances. Il ſe fit une coalition rapide & nombreuſe de toutes les créa-

tures de la cour, des hommes en place, des nobles, des prêtres, des riches propriétaires, de tous les capitaliſtes, des hommes qui vivent des abus. Ils inondèrent les gazettes de leurs proteſtations de dévouement pour la conſtitution Angloiſe, d'horreur pour notre révolution, de haine pour les anarchiſtes ; & la ſecouſſe qu'ils imprimèrent à l'opinion publique fut telle, qu'en moins de quelques jours, preſque toute l'Angleterre fut aux genoux des miniſtres ; que la haine la plus violente ſuccéda, dans le cœur de preſque tous les Anglois, à la vénération que leur avoit inſpirée la dernière révolution de la France. La marche du miniſtère avoit été très-aſtucieuſe ; les ſuccès de la France l'inquiétoient ſur le ſort de l'ariſtocratie qui domine en Angleterre à l'ombre de la royauté. Il craignoit qu'un exemple auſſi ſéduiſant n'y trouvât enfin des imitateurs. Il falloit éviter ce coup ; &, pour l'éviter, il falloit brouiller les deux Nations, *populariſer* cette guerre, faire déteſter les nouveaux républicains par ces Anglois même qui ſe faiſoient gloire de les eſtimer.

Comment parvenir à ce point ? La route étoit ſimple. Un peuple déjà vieux, & dont une grande partie eſt aiſé, doit tenir à ſa conſtitution, parce que là eſt ſon repos, là ſont ſes jouiſſances. C'étoit auſſi là que devoit toucher le miniſtère.

Il

Il n'eſt pas d'Anglois qui ne ſoit convaincu que la conſtitution Angloiſe a beaucoup de défauts ; que la corruption du gouvernement eſt ſans bornes ; mais chacun vouloit la réformer ſans convulſion ; & ſi l'on touchoit à la conſtitution, pouvoit-on éviter des convulſions ? Qui pouvoit calculer les calamités qu'elle entraîneroit ? La terreur de ces calamités glaçoit preſque tous les eſprits ; elle les glaçoit d'autant plus, qu'on leur exagéroit les inconvéniens de la révolution Françoiſe ; que les émigrés leur en faiſoient des tableux hideux ; que le miniſtère Anglois prenoit un ſoin particulier à noircir tous ces tableaux.

Dans cette diſpoſition des eſprits, il ſuffiſoit au miniſtère de ſonner le tocſin ſur l'anarchie, & de crier que la conſtitution étoit en danger ; car, à ce mot de *conſtitution en danger*, l'homme en place craignoit pour ſes appointemens, le noble pour ſes titres, le prêtre pour ſa ſuperſtition, le propriétaire pour ſa terre, l'ouvrier pour ſon pain : dès-lors la conſpiration contre toute révolution devenoit néceſſairement univerſelle ; toute révolution paroiſſoit odieuſe, ſembloit une déclaration de guerre, ſembloit la famine, la peſte dont on infeſtoit un pays.... Quand l'opinion publique eſt prévenue, gangrenée à ce point, la raiſon même paroît un crime, & les échafauds, les bûchers ſont invoqués au nom même de l'hu-

manité. Voilà comment, chez un peuple accoutumé à exercer ſa raiſon, & dirigé par la moralité, on a dit anathême aux droits de l'homme; voilà comment le peuple lui-même y a ſouffert & favoriſé l'inquiſition exercée contre ceux qui prêchoient ces droits.

Du crime d'une révolution à la néceſſité, à la juſtice d'une guerre avec la France, il n'y avoit qu'un pas, & il étoit facile à franchir; car, d'où venoient, diſoit-on, tant d'attaques contre la conſtitution Angloiſe? De la France. Qui répandoit, qui ſoudoyoit les apôtres de l'inſurrection? La France. Qui avoit deſſein de renverſer cette conſtitution? La France; & pouvoit-on le nier, d'après les décrets du 19 Novembre & du 15 Décembre, décrets qui autoriſoient la révolte chez tous les peuples? Et de quel droit, ajoutoit-on pour piquer l'amour-propre, la république Françoiſe prétendoit-elle s'immiſcer dans le gouvernement de ſes voiſins?

C'eſt en répandant ces calomnies contre la nation Françoiſe; c'eſt en lui prêtant ſur-tout les maſſacres des 2 & 3 Septembre, qu'on eſt parvenu à exciter contre elle tous les Anglois, même ceux qui lui étoient attachés, qu'on a vaincu même les intérêts privés qui s'oppoſoient à la guerre; car, les miniſtres qui peuvent perdre leurs places dans ſes haſards, le commerçant qui

s'enrichiſſoit de la déſorganiſation univerſelle, le propriétaire & le conſommateur qui devoient tous redouter un accroiſſement d'impôts & de cherté des denrées, l'ouvrier dont la guerre arrête l'emploi, tous devoient ſoupirer après la continuation de la paix ; & cependant tous votent hautement pour la guerre, parce qu'ils croient y voir le ſalut de leur conſtitution.

Les eſprits étoient agités par ce vertige, lorſque s'eſt faite l'ouverture du parlement : là s'eſt manifeſtée l'idolatrie la plus révoltante pour la royauté : là, s'eſt montrée, ſous le voile du culte pour la conſtitution, l'hypocriſie ariſtocratique : là, l'extravagance chevalereſque a joué la comédie, le poignard à la main : là, partie des membres de l'*Oppoſition*, qui, dans leur coalition avec Fox, avoient fait oublier leur toryiſme, n'ont pas rougi de ſe proſtituer à un miniſtère corrompu, & de chercher à déguiſer leur déſertion par une futile diſtinction de mots : là, des hommes qui d'abord avoient oſé lever la voix en faveur de la liberté & de la France, entraînés par le torrent, ont encenſé l'idole du jour, cette idole qu'en ſecret ils foulent aux pieds. Cependant, au milieu de la terreur panique qui avoit ſaiſi preſque tous les eſprits, il faut louer Fox d'avoir oſé réclamer l'envoi d'un ambaſſadeur en France ; il faut louer Shéridan d'avoir

disculpé la nation de ces massacres, qui ne sont que l'ouvrage de quelques scélérats; il faut louer Erskine d'avoir osé défendre Thomas Paine, dont on brûloit l'effigie, après avoir couvert d'encens ses ouvrages quelque temps auparavant. Mais, malgré le courage de ces défenseurs de la liberté, malgré le ridicule de cette grande conspiration, que l'on cherche encore par-tout, que l'on ne trouve en aucun endroit, malgré la fausseté de ce ministère qui, pour calmer les esprits, avoit promis des réformes, & qui, voyant l'enthousiasme, a cru pouvoir impunément violer sa promesse, le triomphe du ministère, je ne dis pas sur les révolutionnaires, mais sur la nation Angloise, qu'il a liée de ses propres mains, ce triomphe a été complet. Sûr de son suffrage pour la guerre avec la France, il s'est empressé de ressusciter les vieilles chicanes sur l'invasion de la Hollande, sur le décret du 19 Novembre, sur les émissaires qu'on soudoie. Il a même commencé à parler de l'Escaut; mais sur-tout il a montré bien plus de roideur envers vos agens, plus de hauteur dans ses communications.

C'est dans ces circonstances que votre ministre des affaires étrangères a cru devoir, le 20 Décembre, vous communiquer l'état de ses negociations avec le cabinet Britannique; & que, le 27 Décembre, le conseil exécutif a fait noti-

fier au gouvernement Anglois, par l'organe de votre ambaſſadeur, un écrit par lequel il repouſſe vigoureuſement toutes les inculpations élevées contre lui, par lequel il ſe plaint des préparatifs hoſtiles de la cour d'Angleterre, & annonce ſa ferme réſolution, & d'ouvrir les yeux du peuple Anglois dans un appel qu'il lui fera, & de prendre toutes les meſures néceſſaires pour repouſſer ſon aggreſſion. Nous devons le dire ici, parce que c'eſt rendre hommage au génie de la liberté qui inſpire les François : en rapprochant la correſpondance du conſeil exécutif avec le cabinet de Saint James, on y retrouve la ſupériorité de l'homme libre, c'eſt-à-dire de l'homme loyal, franc & juſte, ſur l'agent du deſpotiſme, dont les conceptions ſont toujours gênées & équivoques, parce que ſes intentions ne ſont jamais pures ; auſſi la meilleure juſtification de la République ſeroit-elle dans la publication de la correſpondance des deux cabinets. Vous avez entendu la réponſe du Lord Grenville à la note de Chauvelin dont je viens de parler. Chicane ſur le titre, entortillage dans les explications, mauvaiſe foi dans l'étenel ſouvenir de griefs dix fois pulvériſés, voilà tout ce qu'on y trouve.

Après avoir parcouru la conduite du cabinet de Saint James, nous devons examiner les mo-

tifs ſur leſquels il fonde ſes préparatifs hoſtiles ; nous devons expoſer nos propres griefs.

L'ouverture de l'Eſcaut eſt le premier grief du cabinet Anglois. Le ſilence qu'il a gardé d'abord à cet égard, étoit un piège adroit ; on vouloit ſonder l'opinion publique, & réſerver l'uſage de ce moyen à des temps où la nation elle-même ſe croiroit obligée, pour ſon intérêt perſonnel, de violer les principes, & ce moment paroît arrivé. Nous ne diſſimulerons pas que l'ouverture de l'Eſcaut eſt contraire au traité d'Utrecht & à ceux qui l'ont ſuivi, juſqu'à celui qui fut conclu en 1785, ſous la médiation & la garantie de la France, entre Joſeph II & les Provinces-Unies ; traités dont l'objet principal étoit de conſerver aux Hollandois la navigation de l'Eſcaut, à l'excluſion des peuples de la Belgique. Mais la République Françoiſe, en pourſuivant l'héritier de ce Joſeph, qui a eu la lâcheté de vendre aux Hollandois, pour quelques millions de florins, la ſervitude de l'Eſcaut ; la République Françoiſe, en rendant à ce pays la liberté, devoit-elle laiſſer ſubſiſter l'eſclavage pour un des plus beaux fleuves qui l'arroſe ? Devoit-elle violer les principes qui toujours dirigeront ſes armes, les principes de la juſtice éternelle ? Puiſque l'Eſcaut parcourt la Belgique comme la Hollande, ſon cours n'appartient-il pas en commun aux deux

peuples ? Quel titre la nature a-t-elle donné aux Hollandois ſur ſa propriété excluſive ? Eſt-ce à leurs travaux, à leur induſtrie que ce fleuve doit ſon exiſtence ? L'Eſcaut, qui traverſe la Zélande, n'eſt-il pas le même qui a baigné auparavant les murs d'Anvers ? Eſt s'il étoit poſſible qu'un fleuve, commun à pluſieurs nations, fût la propriété d'un peuple, celle de l'Eſcaut n'appartiendroit-elle pas, à auſſi juſte titre, aux Anverſois d'abord, qu'aux Hollandois qui ne le reçoivent qu'après ?

Si la République Françoiſe, en rendant aux Anverſois la liberté de l'Eſcaut, déchire des traités conclus entre des tyrans, elle venge le principe de la propriété, & ſa conduite eſt tout-à-la-fois juſte & magnanime ; car ſon intérêt eſt nul ici. L'accuſer, comme le fait Lord Grenville, d'aſpirer à ſe rendre l'*arbitre de tous les peuples & la réformatrice de tous les traités*, c'eſt généraliſer fauſſement, c'eſt noircir baſſement une action honorable. Loin de la République Françoiſe une pareille prétention ! Elle rend la liberté aux *ſujets* de ſes ennemis, lorſque les rois, en pareil cas, les conquièrent pour les *aſſervir* ou les *vendre* ; elle caſſe les traités qui les lient injuſtement, lorſqu'en pareil cas les rois ne font qu'y ajouter des liens plus onéreux.

Mais le cabinet de Saint James, qui reproche à la France de ſe rendre l'arbitre des deſtinées des peuples, ne prétend-il pas lui-même jouer ce rôle, lorſqu'il veut forcer la Hollande à reſter dans ſes fers, lorſqu'il veut exiger de nous que nous les reſpections ? Eh ! quelle différence dans nos principes ! car, ſi nous ſommes entrés dans la Belgique, c'eſt au nom de la liberté, & non pas pour y aſſeoir notre domination, non pas pour en aſſervir le commerce, non pas pour en diriger le gouvernement ; tandis que les Anglois ne tiennent la Hollande ſous le joug du Stadhouder que parce qu'ils tiennent le Stadhouder lui-même en tutèle.

Ainſi le cabinet de Saint James proſtitue le caractère & la puiſſance d'une grande nation, d'une nation qui fait profeſſion de chérir la liberté, pour en aſſervir une autre à ſes caprices, & pour la faire ſervir à ſa propre corruption ; car la punition du deſpotiſme eſt dans ſa réaction ſur lui-même. . . . Ainſi ce cabinet nous menace des forces de cette nation qu'il égare, pour nous empêcher d'être juſtes, pour priver un peuple libre & indépendant, le peuple Belge, de l'uſage d'un des plus beaux dons que lui a fait la nature.— Ainſi ce cabinet, qui nous reproche d'être le réformateur des traités, ſe déclare, lui, l'ennemi du droit naturel & du droit des nations ; car toute garantie de conſtitution eſt un véritable attentat au droit, à l'indépendance des nations.

Eh ! qui ne ſait que cette garantie n'a ſervi qu'à couvrir le plus monſtrueux deſpotiſme, celui qui s'exerce, non pas ſeulement au profit de quelques habitans, mais au profit d'un deſpote étranger ? Qui ne ſait que le Stadhouder a conſtamment ſacrifié ſon pays au cabinet de l'Angleterre ; qu'il l'a ſacrifié dans la guerre de l'indépendance Américaine, en laiſſant impunément prendre par les Anglois, au mépris des traités de 1664, des vaiſſeaux chargés de munitions navales ; qu'il l'a ſacrifié, en ſe refuſant à la neutralité armée, en réduiſant la marine Hollandoiſe dans un délabrement affreux, en ne faiſant ſortir les vaiſſeaux que pour les faire prendre par les Anglois ; en leur proſtituant, en un mot, les flottes, l'argent, l'honneur des Povinces-Unies ? Et voilà le prix de l'amitié du cabinet Anglois pour la Hollande ! nullité de ſa marine, nullité de commerce, deſpotiſme complet !—

Il ſied bien maintenant au cabinet Anglois de parler de juſtice & de reſpect pour les traités ! il lui ſied bien de reprocher à la République Françoiſe de s'ériger en arbitre des deſtinées des peuples, lui qui déclara la guerre à la Hollande, parce que quelques-uns de ſes marchands avoient voulu établir des liaiſons de commerce avec les Américains ! Il lui ſied bien de vanter ſon attachement pour ſes alliés, lorſque cet attachement

ne couvre que des chaînes peſantes pour ces alliés ! Non, la République ne doit pas déguiſer ſon horreur pour cette violation de tous les principes. Le traité qui met la Hollande ſous le joug du Stadhouder & des cabinets Anglois & Pruſſien, eſt un traité nul dans ſa nature, mais un traité que le peuple de Hollande a ſeul le droit de caſſer ; & voilà pourquoi la République Françoiſe ne doit pas y porter atteinte. L'aggreſſion du Stadhouder envers la France, ou l'inſurrection contre lui de la majorité des Hollandois, voilà les ſeuls cas où la France croiroit de ſon devoir & de la juſtice de porter ſes armes dans les Provinces-Unies ; & ces cas n'exiſtent point, & la France eſt, & veut reſter tranquille.

Si jamais elle eſt forcée de rompre ſa neutralité, ce ne ſera pas, comme le cabinet de Saint James, pour ſubſtituer un tyran à un autre tyran, mais pour rendre la Hollande à elle-même.— Cette conſidération doit ouvrir les yeux à la nation Angloiſe. Sans doute elle avoit raiſon, lorſque la France étoit ſous le deſpotiſme, de s'oppoſer à l'extenſion, en Hollande, de l'influence de la France ; cette influence ne tendoit qu'à augmenter ſes forces. Mais, ſi jamais la République Françoiſe étoit appelée à rendre la liberté à la Hollande, ce ne ſeroit pas pour augmenter ſon influence ; elle n'en veut aucune ſur

les états étrangers ; elle ne veut qu'ouvrir des marchés libres à tous les peuples de la terre, & par conſéquent acceſſibles aux Anglois, comme aux autres peuples. Dans cette révolution, la nation Angloiſe gagneroit doublement, puiſque le ſyſtême de corruption, au moyen duquel elle domine en Hollande, & qui lui enlève des fonds immenſes, n'exiſteroit plus, puiſque cette ſource féconde de guerre continentale, ſi funeſte pour elle, ſeroit entièrement tarie.

Mais d'ailleurs, le conſeil exécutif de France a notifié au cabinet de Saint James ſes intentions pacifiques à l'égard de la Hollande. Pourquoi donc ne ceſſe-t-il d'élever des doutes ? Les peuples libres ont-ils une morale & une politique verſatiles, comme les tyrans ? Ils cherchent, ils veulent ce qui eſt juſte ; & le juſte ne varie point comme l'intérêt des cours.

C'eſt avec ce principe que le cabinet de Saint James auroit dû expliquer ce décret du 19 Novembre, qui paroît lui cauſer tant d'inquiétude. Comment a-t-il pu lui tomber dans la tête qu'une nation qui annonce le plus grand reſpect pour l'indépendance des peuples, veuille *protéger* par-tout *les mécontens ?* Un peuple libre ſait diſtinguer l'*inſurrection* de la *révolte* ; la volonté bien prononcée d'une *grande majorité*, du vœu *partiel* de quelques individus. Protéger ces

derniers contre la majorité, c'eſt protéger la révolte, c'eſt être injuſte; & un peuple libre ne veut point l'injuſtice.

Les moyens ténébreux ſont également indignes de lui. Quand il protège, c'eſt ouvertement; il laiſſe la reſſource de l'eſpionage, du ſtipendiment des plumes mercenaires, des anarchiſtes, à ce deſpotiſme qui n'affecte le reſpect pour la tranquillité des nations, que parce qu'il garantit la tranquillité des deſpotes. Ah! ſi tout-à-coup le voile qui couvre d'un profond myſtère le Machiavéliſme des cours de l'Europe, ſi ce voile pouvoit entièrement ſe lever, que d'horreurs ſe découvriroient! On y verroit peut-être que le fil de tous nos déſordres tient à la main de ceux-là même qui nous reprochent de troubler la tranquillité de nos voiſins. Car, qui nous garantit que le cabinet de Saint James n'a pas employé, n'emploie pas encore, pour troubler la France, toutes les manœuvres dont il s'eſt ſervi pour écraſer, en 1787, la liberté naiſſante dans les Provinces-Unies? Combien d'argent diſtribué alors par ce même Lord *Auckland*, aujourd'hui ambaſſadeur en Hollande! Combien d'argent diſtribué pour augmenter les partiſans d'Orange, débaucher les troupes patriotes, acheter cet infame Rhingrave de *Salm*, ce grand penſionnaire *Bleiſwick*, pour mettre en ſcène le

Roi de Pruſſe, qui n'a preſque toujours été que l'inſtrument du cabinet de Saint James, pour acheter une partie du miniſtère François, qui abandonna ſi lâchement la cauſe du patriotiſme Hollandois ! voilà les jeux ordinaires du cabinet Anglois, de ce cabinet qui ſait économiſer ſur les dépenſes de la marine & de la guerre, des ſommes énormes, pour fournir à l'incalculable corruption de ſes créatures. Non, de pareils jeux ne peuvent jamais ſouiller l'hiſtoire de notre République.

Rappellerai-je les autres reproches qui nous ont été faits, ſoit par le cabinet d'Angleterre, ſoit par ſes créatures dans les deux chambres du Parlement ? Rappellerai-je cette fauſſe interprétation de cet *appel à la nation Angloiſe*, dont le miniſtre des affaires étrangères a menacé le cabinet de Saint James, s'il perſiſtoit dans ſes projets hoſtiles ; appel dans lequel ce cabinet a feint de voir un ſigne d'inſurrection, tandis que ces mots ſignifioient un appel à la raiſon & à la juſtice d'une grande nation, dupe du charlataniſme de ſes miniſtres, qui veulent la brouiller avec un peuple dont la cauſe eſt la ſienne, & qui n'a juré de haine qu'aux tyrans ?

Rappellerai-je ces plaintes ſur l'indécence avec laquelle on traite ici les rois, lorſqu'on parle dans les deux chambres d'Angleterre avec tant

d'insolence des ministres & des représentans du peuple François : ces plaintes contre nos clubs qui gouvernent, lorsque le ministre Anglois en élève de *monarchiques* pour tyranniser ; ces plaintes sur nos actes arbitraires, lorsqu'on établit soi-même l'inquisition contre les Anglois & contre nos frères ?

Rappellerai-je l'accusation d'avoir envahi la Savoie, & de l'avoir jointe à notre territoire ? Les préparatifs hostiles du Roi de Sardaigne, ouvertement dirigés contre nous, justifient l'invasion ; & le vœu *unanime* de toutes les communes de Savoie légitime une jonction plus utile à ces braves Allobroges qu'aux François.

Rappellerai-je l'accusation d'avoir envahi les Pays-Bas, d'y donner des lois, d'y faire une constitution ? Mais, qui donc a le premier ravagé nos campagnes ! N'est-ce pas le tyran de ces Pays-Bas ? Nous, y faire une constitution ! Qu'on y lise ces instructions données aux généraux ; *Rassembler le peuple, consulter son vœu, protéger sa sûreté pendant qu'il émet son vœu, la respecter quand il est émis.* Voilà le mode de notre tyrannie. Le peuple Belge fait & fera seul sa constitution ; mais pour l'amener à ce point, il faut bien lier les mains des malveillans, des émissaires Autrichiens, qui voudroient exciter des séditions : & voilà la cause de quelques

actes d'autorité neceſſaires ! voilà le fondement de ce pouvoir *révolutionnaire* qui n'eſt qu'un pouvoir protecteur de la liberté politique à ſon berceau, *qui ceſſe dès qu'elle eſt établie.* Nous, piller la Belgique, lorſque nous ne voulons qu'être rembourſés volontairement des frais d'une guerre, où le ſang de nos frères eſt compté pour rien ! Il ſied bien à une cour qui a dépouillé & qui dépouille les Indes Orientales de richeſſes énormes pour en tenir les habitans dans les fers, il lui ſied bien de nous reprocher la demande d'une juſte indemnité pour les frais que nous coûte la reſtitution de la liberté à nos voiſins !

Rappellerai-je ce grand crime commis par l'aſſemblée légiſlative & la convention, en recevant des adreſſes & des députations des diverſes ſociétés Angloiſes ; crime qui a profondément ſcandaliſé les miniſtres, les lords, les gens de robe? comme ſi, d'après la conſtitution Angloiſe même, les habitans de cette île n'avoient pas le droit de ſe réjouir de la révolution d'un peuple voiſin qui recouvre ſa liberté, de l'en féliciter ! comme ſi ces félicitations ne tendoient pas à reſſerrer les liens des nations, à bannir ces antipathies prétendues *nationales,* & alimentées pour la ſûreté du deſpotiſme ! comme ſi les repréſentans des François, qui ſe ſont déclarés les frères de tous

les hommes, pouvoient refuſer l'entrée de leur ſanctuaire à des étrangers qui viennent rendre dans ſon temple hommage à la liberté univerſelle ! Ah ! ſi les entraves miſes à ces communications fraternelles, accuſent un gouvernement, ce n'eſt pas le nôtre, mais bien celui qui craint, comme une contagion funeſte, une communication avec des hommes libres.

Eh ! combien de moyens pervers n'a-t-il pas employés pour la rompre entièrement, pour nous noircir aux yeux de nos frères d'Angleterre ! Aux politiques qui croient encore à la vieille balance de l'Europe ; aux commerçans, qui cherchent des marchés excluſifs ; on nous a peints comme des conquérans avides, voulant bouleverſer toute l'Europe, comme ſi les François vouloient faire des Pays-Bas un ſecond *Bengale !* Aux eſprits foibles ou ſuperſtitieux, on nous a transformés tous en *athées*, parce qu'un député avoit fait dans cette tribune la confeſſion ingénue de ſon athéïſme. Aux rigoriſtes preſbytériens, on a dit que nous oſions exercer notre raiſon, & nous occuper du bien public, même le *dimanche.* Aux hommes qui eſtiment encore la nation Françoiſe, on a dit qu'elle étoit ſubjuguée par une poignée de factieux. Aux hommes amis des lois, ennemis du ſang, on a montre des

poignards,

poignards, en leur criant : *Voilà la religion des François!....*

Et tandis qu'avec ces comédies jouées gravement, avec ces menſonges répétés par des hommes qui jouiſſent depuis long-temps de l'eſtime publique, on aliénoit de nous la nation Angloiſe, on cherchoit à irriter, d'un autre côté, la république Françoiſe, provoquée par les outrages les plus manifeſtes. Ainſi, non-ſeulement le miniſtre Anglois dédaignoit de nous envoyer un ambaſſadeur, mais il refuſoit de reconnoître le nôtre : & les papiers vendus au cabinet de Saint James ne ceſſoient d'accumuler contre la nation qu'il repréſente, les calomnies les plus atroces.

Sans doute, la république Françoiſe doit être indifférente à la reconnoiſſance des royaumes étrangers. Elle exiſte ; & pour continuer d'exiſter, elle n'a beſoin d'aucun appui étranger : & peut-être devra-t-elle examiner à ſon tour s'il lui convient de reconnoître ces rois, qui traitent avec autant d'inſolence une république puiſſante. Cependant, notre indifférence ne doit pas s'étendre juſque ſur les motifs qui ont dirigé le parlement d'Angleterre dans ſon refus de nous envoyer un ambaſſadeur. I ſembloit qu'on craignît de proſtituer la dignité Angloiſe, en rendant cet hommage aux factieux,

que l'on ſuppoſe toujors diriger la France.— Cette inſulte envers la nation, ne demande-t-elle pas une réparation ? .... Elle a droit encore d'en exiger une pour l'outrageante partialité de l'*acte* ſur l'exportation des grains. On ſait que le commerce des grains, les primes qui le favoriſent, les actes qui en prohibent l'exportation, ne ſont que des moyens dans la main du gouvernement Anglois, & des grands propriétaires membres du parlement, pour faire hauſſer, à leur gré, le prix des grains, pour l'empêcher de ſortir quand il leur convient : c'eſt encore une comédie jouée au profit de l'ariſtocratie, & dont eſt dupe le peuple Anglois, qui paie fort cher le bled étranger qu'il mange, pour enrichir le propriétaire qui exporte le bled Anglois. Le miniſtère Anglois ſe ſert aujourd'hui de ce moyen pour tracaſſer la France, pour la gêner dans ſes approviſionnemens, & pour ne gêner *qu'elle ſeule*, car la partialité s'eſt montrée tout à nud. Des bateaux chargés de grains étrangers pour le compte du gouvernement de France ont été arrêtés dans la Tamiſe : le gouvernement Anglois ne veut les relâcher, que ſous la condition d'une caution qui répondra *que ces grains ne ſeront pas exportés en France.* Une telle clauſe n'eſt-elle pas un commencement d'hoſtilités ?

Ne trouve-t-on pas le même eſprit hoſtile, & dans l' *acte* qui prohibe la circulation de nos aſſignats, & dans celui qui concerne les étrangers arrivant & réſidant en Angleterre ? Le premier *acte* n'eſt-il pas une véritable déclaration de guerre à nos moyens de finance ? Le ſecond n'en eſt-il pas un contre les patriotes qui triomphent maintenant en France ? Car cet *acte* manifeſte une partialité marquée pour les émigrans, prêtres, nobles, ariſtocrates, ou ſoi-diſant modérés qui ſont en Angleterre, & que le gouvernement ſemble mettre ſous ſa protection ſpéciale ; tandis qu'il réſerve toutes les horreurs de l'inquiſition pour les patriotes que leurs affaires ou leur gôut amènent en Angleterre.

Les intentions hoſtiles paroiſſent d'autant plus clairement dans cet *acte*, qu'il offre une infraction manifeſte de l'art. 4 du traité de commerce, paſſé en 1786 avec l'Angleterre. Car, aux termes de cet article, les François peuvent entrer, aller librement, ſans permiſſion, ni ſauf-conduit général ou ſpécial, en revenir, y ſéjourner, acheter, & être traités avec toute ſorte de bienveillance ;" & cependant, d'après le nouvel *acte*, les citoyens François ſont tenus de prendre des ſecrétaires d'état qui peuvent le refuſer, des *permiſſions* ou *ſauf-conduits* pour entrer, aller & reſter en Angleterre ; & ces ſecrétaires d'état,

qui demeurent leurs maîtres, leurs inquiſiteurs, peuvent les aſſujétir ſans motifs, & ſur un ſimple *ſoupçon*, aux formalités les plus odieuſes, leur fixer un arrondiſſement dont ils ne peuvent pas paſſer les bornes, les rejeter même à leur gré du territoire de la Grande-Bretagne. La clauſe inſérée en faveur des négocians, eſt une clauſe que ces ſecrétaires d'état peuvent encore rendre illuſoire; car, les négocians ſont obligés de *prouver que leur commerce les amène en Angleterre*, & l'inquiſiteur reſte juge, & ſeul juge des preuves de ce fait. Il eſt impoſſible de violer d'une manière plus ſcandaleuſe, un traité ſolemnel; traité reſpecté par la France, quoique ruineux pour ſes manufactures, quoiqu' arraché par l'aſtuce à l'impéritie ou à la corruption des agens de l'ancien gouvernement de France; traité violé dans le temps même où la France n'a ceſſé de montrer de la bienveillance pour les Anglois qui voyagent ou réſident ſur ſon territoire.

Certes, il convenoit, il convient à la France, ſous tous les rapports, de ſuſpendre ce traité qu'elle obſerve religieuſement: & cependant, c'eſt ce cabinet Anglois par lequel il eſt violé, qui oſe accuſer la république de *violer tous les traités*. De quel crime n'eſt-il pas coupable ici envers la nation Angloiſe, en rompant ce traité auquel elle doit une partie de ſa proſpérité?

Ne l'eſt-il pas encore, dans la protection qu'il accorde aux rebelles François. N'eſt-ce pas une violation directe de l'article 1er du traité de paix de 1783, qui porte ces mots, où ſe trouve la condamnation du cabinet Anglois ? " On évitera ſoigneuſement tout ce qui pourroit altérer à l'avenir l'union heureuſement rétablie, s'attachant au contraire à ſe procurer réciproquement tout ce qui pourroit contribuer à leur gloire, intérêts & avantages mutuels, *ſans donner aucun ſecours, ni protection, directement ou indirectement, à ceux qui voudroient porter quelque préjudice à l'une ou l'autre des parties contractantes.*"

Enfin, à quoi peut-on attribuer ces armemens extraordinaires, cette augmentation de troupes de terre & de marine, cet empreſſement, ce feu avec lequel on travaille dans tous les ports de l'Angleterre, ſi ce n'eſt à l'intention de menacer, d'effrayer & d'accabler, s'il eſt poſſible, la France ? Car l'impuiſſance de l'Eſpagne, le traité ſecret qui paroît lier les deux cours, l'harmonie qui règne entre l'Angleterre & la Ruſſie, la ſoumiſſion de la Hollande à ſes ordres ſuprêmes, tout prouve que la France ſeule eſt l'objet de ces armemens.

Il eſt difficile, en réuniſſant tous ces faits, de ne pas ſe laiſſer entraîner à l'idée que le cabinet de

Saint James, las de la neutralité, tourmenté par les puiſſances liguées contre nous, & par nos émigrés, & croyant que le moment eſt enfin venu d'écraſer l'eſprit de la liberté, veut prendre une *part active* dans la coalition qui a juré ſa ruine. Tout ſe réunit à porter cette conviction dans l'ame; & l'orgueil de ce roi qui gémit depuis auſſi long-temps de l'ignominie dont on couvre la royauté, & que la guerre d'Amérique n'a pas guéri de la funeſte envie de combattre encore une fois le génie de la liberté; & la haine pour la liberté, de ce Lord Hawkeſbury, qui, derrière la toile, dirige & ſon maître & le conſeil; & la majorité corrompue du parlement, & la ſoumiſſion profonde à ſes volontés d'une partie de ce conſeil qu'il a fait; & la foible réſiſtance de ce Pitt & de ſes parens, même des miniſtres, qui ne s'oppoſent plus à la guerre depuis qu'elle eſt devenue une popularité; & le dévouement aux volontés du Roi de ces lords, qui voient dans la guerre avec la France la conſervation de leurs titres; & la comédie jouée dans la chambre des communes par le parti de l'Oppoſition; & l'inſolence avec laquelle tous les partis traitent, dans leurs débats, la république Françoiſe; & l'aveuglement de la nation, qui croit voir dans cette guerre une ſainte croiſade pour ſa conſtitution; & le déſintéreſſement inouï du commerce Anglois,

qui, pénétré de frayeur pour le règne de l'égalité, offre des tréſors pour lui faire la guerre ; enfin, l'eſpoir univerſel d'écraſer la France, parce qu'on la juge d'après des tableaux faux ou exagérés ; parce qu'on la croit plongée dans l'anarchie & ſans marine, comme ſans moyens pécuniaires.

Mais, d'un autre côté, peut-on croire que ces démonſtrations de guerre ſoient bien ſérieuſes dans le miniſtère Anglois, quand on raſſemble tant de motifs qui devroient l'en détourner ; quand on voit qu'il n'a aucun motif réel pour la déclarer à la France ; que ceux qui ſont allégués, ne ſont que de miſérables chicanes ; qu'il eſt impoſſible de tromper long-temps la nation Angloiſe, & de lui faire croire qu'elle doit dépenſer des milliards pour enchaîner l'Eſcaut, ou pour faire expliquer un décret qui eſt déjà expliqué ; quand on voit que la guerre va détruire ce commerce brillant qui s'enrichiſſoit ſi paiſiblement au milieu de notre guerre, qui ſpéculoit déjà ſur la prochaine déſorganiſation de l'Europe ; que la guerre va fermer ces reſſources fécondes de revenu public qui couvroient paſſagèrement au moins le déficit entre la recette & la dépenſe publique en Angleterre ; quand on voit la dette énorme qui écraſe l'Angleterre, & l'inſuffiſance des impôts tellement accumulés, cepen-

dant, qu'il lui eſt impoſſible de trouver un ſeul article à taxer déſormais ; quand on voit que cette guerre eſt inutile même pour le but principal que le miniſtère Anglois s'eſt propoſé, puiſque ce but eſt rempli, puiſque cette révolution dont il étoit menacé, eſt complètement anéantie ; quand on voit que cette guerre ne pourroit au contraire que reſſuſciter l'eſpoir de cette révolution, puiſque la guerre la plus heureuſe eſt toujours cruellement onéreuſe, crée infailliblement des mécontentemens & de l'effervescence, & que de-là à une révolution, dans la criſe où nous ſommes, il n'y a qu'un pas ?

Peut-on croire enfin que les démonſtrations de guerre ſoient ſérieuſes, quand on voit le miniſtère Anglois continuer les négociations même avec les agens dons il feint de ne pas reconnoître le caractère ; quand on les voit n'ordonner que l'addition du même nombre d'hommes & de vaiſſeaux qu'il ordonna dans les préparatifs ſimulés contre l'Eſpagne & la Ruſſie, & s'abſtenir ſurtout de ce terrible moyen de la preſſe, ſans lequel il lui eſt impoſſible d'équiper même une flotte peu conſidérable ?.... Oui, en rapprochant toutes ces circonſtances, nous ſerions tentés de regarder cette guerre comme *une guerre de préparatifs*. Mais, ſous cet aſpect même, elle eſt plus funeſte pour nous qu'une guerre déclarée ; car,

car, quel ſeroit ſon objet ? De nous amuſer par de feintes négociations, d'uſer nos moyens, tandis qu'en gagnant du temps, on augmenteroit ſes préparatifs, pour tomber enſuite ſur la république au moment qui paroîtroit le plus favorable.

C'eſt le ſyſtême qu'ont ſuivi Léopold & Frédéric-Guillaume ; c'eſt le ſyſtême que ſuit le cabinet de Saint-James. Il attend que les flottes ſoient entièrement armées & équipées, ce qui ne peut être terminé avant deux ou trois mois. Il attend que nos aſſignats ſe décréditent encore plus, que notre hypothèque ſoit épuiſée, que l'anarchie nous diviſe, que le peuple François, las de la guerre & craignant les impôts, lui offre une proie facile à engloutir. Eh bien, il faut déjouer le cabinet Anglois comme nous avons déjoué Léopold & Frédéric-Guillaume ; il faut les forcer de nous donner une explication préciſe qui nous tranquilliſe à jamais, ou tirer l'épée contre les Anglois ; & croyez-en le génie de la liberté, les matelots François ne le céderont point aux vainqueurs du Brabant, & la mer aura auſſi ſon Gemmape.

C'eſt ici qu'il faut déchirer le voile qui enveloppe ce coloſſe impoſant de l'Angleterre ; c'eſt ici qu'il faut prouver que vous commencerez cette guerre maritime avec autant & plus d'avantage que le cabinet de Saint-James. Argent,

hommes & vaiſſeaux ; voilà le triple nerf de la guerre. Eh bien, conſidérez l'état de l'Angleterre, comparez-lui le vôtre.

La dépenſe publique de l'Angleterre a monté, en 1791, après une paix de ſept années, à plus de 17 millions de livres ſterlings, & ſa recette n'a pas été au-delà de 16 millions (avant la révolution, le million de livres ſterling valoit 25 millions de nos livres) ; c'eſt-à-dire, que plus de 450 millions ſont néceſſaires pour gouverner un population de 7 millions d'hommes, tandis que 25 millions de François, ſi nous étions en temps de paix, ne payeroient pas autant de taxe ; c'eſt-à-dire, que chaque Anglois paie trois fois plus d'impôts qu'un François ; c'eſt-à-dire que, pour faire la guerre, l'Angleterre n'a pas une ſeule hypothèque à offrir aux emprunts qu'elle ſera obligée de faire pour ſoutenir la guerre, puiſque la dépenſe ordinaire en temps de paix, ſurpaſſe de près d'un million ſterling ſa recette ordinaire, tandis que la France a d'abord plus de trois milliards d'hypothèque à offrir en fonds de terre ; tandis que, lorſque cette hypothèque ſera épuiſée, la richeſſe du ſol & de l'induſtrie Françoiſe offrira ces reſſources immenſes depuis long-temps conſommées par les beſoins du miniſtère Anglois.

Jugez, par un autre trait, de la détreſſe de cette ſuperbe puiſſance. L'armement ſimulé

contre la Ruſſie, en 1791, a coûté près de quatre millions ſterling : cette ſomme fait partie d'une dette de vingt millions de livres ſterling qui n'a pas encore d'hypothèque, tandis que le miniſtère Anglois, pour cacher ſa foibleſſe ſous une proſpérité apparente, fait amortir annuellement un million de livres ſterling en fonds Anglois. Amortir un million lorſque le déficit annuel s'élève preſque à ce million même ; lorſque près de vingt millions de livres ſterling ne ſont pas encore fondés ; lorſque, pour faire face à des beſoins preſſans, on eſt obligé de ſe dégrader au point de prendre dans la banque d'Angleterre 500,000 livres ſterling appartenans à des propriétaires inconnus !

L'Angleterre, depuis ſa paix avec l'Amérique, a vu créer près de trois millions de livres ſterling de taxe par année. Eh ! quels impôts l'agriculture, le commerce, les manufactures n'auroient-ils pas à redouter ſi la guerre devoit durer, ſi ſur-tout elle étoit dirigée contre un peuple libre, de 25 millions d'hommes déterminés à s'enſevelir ſous les ruines de la liberté, lorſqu'une guerre avec 3 millions d'Américains lui a coûté plus d'un milliard !

Parlerai-je de la reſſource des hommes ? comparerai-je cette population de 25 millions de François qui n'ont qu'une ame, qu'une volonté,

avec ces 7 millions d'Anglois qui fourniſſent à peine les milliers d'hommes que demandent, & que dévorent chaque année les climats brûlans, des îles à ſucre & des Indes-Orientales, avec ces 1200 mille Ecoſſois, las du joug de l'Angleterre, & qui la déſertent chaque jour pour enrichir les Etats-Unis; avec ces 3 millions d'Irlandois qui, loin de ſeconder les folies du cabinet de Saint-James, qui, loin de vouloir combattre un peuple libre, cherchent au contraire à l'imiter; qui préſentent déjà au deſpotiſme effrayé, une armée de 60 mille volontaires bien organiſés?

Votre immenſe population eſt & ſera une pépinière intariſſable & de ſoldats & de matelots, lorſque la voix de la liberté les appellera au combat, ſoit ſur terre ou ſur mer. Avant ſix mois 80 mille matelots François, attirés par le deſir de ſervir leur patrie, protégeront le pavillon tricolor, tandis que le cabinet Anglois ne peut, avec une prime monſtrueuſe de 5 liv. ſterling, compléter ſon addition de neuf mille matelots; tandis que, pour armer une flotte conſidérable, il ſera forcé de recourir à l'infâme preſſe; & par-là de précipiter ſa ruine, en appelant l'inſurrection. Ne l'oubliez jamais, la guerre que vous faites eſt une guerre ſans exemple; c'eſt la nation entière qui combat contre des ſatellites, ou payés, ou de mauvaiſe volonté; ſatellites dont la recrue ſera bientôt épuiſée.

C'eſt en conſidérant ainſi avec un œil attentif cet échafaudage impoſant de la grandeur Angloiſe, que l'obſervateur inſtruit parvient à en découvrir le vide ; & quand il jette les yeux au-dehors de cette île, l'Angleterre lui paroît ſeule, oui ſeule, au milieu de ſes alliés & de ſes vaſſaux.

Eſt-ce la Pruſſe qui doit la chérir, la Pruſſe qu'elle a ſi cruellement jouée dans la guerre actuelle ? La Ruſſie, qui ne lui pardonnera jamais d'avoir voulu humilier ſon orgueil ? L'Empereur, dont l'indigence épuiſera bientôt le tréſor de l'Angleterre, comme ſes prédéceſſeurs l'ont épuiſé dans la guerre des alliés ? Le Portugal, réduit au maraſme, le Portugal, qui s'occupe de recueillir de l'or, non pour le Tage, mais pour en enrichir la Tamiſe ? La Hollande, laſſe de ſon joug, & dont l'impuiſſance tourne aujourd'hui contre l'Angleterre même ?

Sont-ce ces îles à ſucre qui peuvent fournir des fondemens ſolides à ſa grandeur ; ces îles déjà ébranlées per l'exemple des Colonies Françoiſes, où les hommes de couleur ſont réduits preſqu'au ſort des eſclaves, où les eſclaves ne ſont pas même au niveau des bêtes de ſomme ? Complétez votre décret ſur les hommes de couleur, adouciſſez le ſort de l'eſclave, & vous protégerez

vos îles, en enlevant bientôt à l'Angleterre les ſiennes.

Eſt-ce dans ſes immenſes poſſeſſions des Indes Orientales que l'Angleterre doit eſpérer de trouver des moyens & des amis ? Je vois par-tout des ſommes immenſes à dépenſer ; je vois un commerce qui, en quatre années, a coûté 11 millions de liv. ſterling, & n'a pas rapporté au-delà ; je vois un revenu territorial qui n'eſt dû qu'à la force, qui deſsèche de jour en jour, qui eſt inſuffiſant pour fournir aux moindres guerres, ou aux déprédations des Anglois ; je vois un tribut énorme payé à la Chine, une étendue immenſe à parcourir, peu de moyens à employer, & pas un ami. *Pas un ami !* oui, ce mot eſt vrai pour tout homme qui connoît à fond l'état politique actuel de l'Inde.

Eſt-il en effet l'ami de l'Angleterre, ce Nabab du *Carnate*, qui, depuis quarante ans, eſt ſous la liſière des Anglois ; ce Nabab qu'ils ont conſtamment abreuvé d'amertumes & d'ignominie ; ſaiſi aujourd'hui par ſes créanciers, qui lui diſputent le reſte des dépouilles que n'a pas enlevées la cupidité des gouverneurs Anglois ? Eſt-ce ce *Niyam* qui prête ſes troupes à la force, & qui les refuſera toujours à la foibleſſe ? Sont-ce ces *Maratthes*, qui connoiſſent enfin le machiavéliſme de la politique Angloiſe, qui ſentent bien que

ſi Cornwallis n'a pas entièrement écraſé Tippoo, c'eſt qu'il falloit leur conſerver un rival ; c'eſt qu'il convient aux Anglois de faire détruire l'un par l'autre les peuples de l'Inde ? Eſt-ce Tippoo-Sultan, qui concentre dans ſon ame la douleur dévorante d'avoir vu flétrir à Seringapatnam les lauriers cueillis ſi ſouvent ſur les Anglois même ? Ce Tippoo, dont l'ambition eſt l'élément, qui n'attend que l'occaſion pour faire éprouver de nouveau aux Anglois ſes talens, ſon courage & ſa vengeance ?

Eſt-ce ce fils infortuné d'Allum-Shah qui, en recueillant le trône du Mogol, n'a recueilli que les fruits de l'injuſtice Angloiſe, de cette injuſtice qui continue à le priver d'un tribut reconnu légitime par le parlement même ? Sont-ce ces laborieux tiſſerands de l'Inde, dont il tyranniſe l'induſtrie ? Ces *Zemindars*, dont la propriété eſt ſans ceſſe flottante ? Sont-ce tous ces hommes qui ont encore ſous les yeux des milliers de cadavres de leurs malheureux frères, enlevés par une famine cauſée par la cupidité Angloiſe ? Sont-ce tous ces hommes qui prêteront un appui au cabinet Anglois ? Non, tout ſecours doit être ici arraché par la force, & les ſecours qu'on doit à la force ne ſont pas de longue durée. Trente millions d'hommes ſont maintenant dans l'Inde ſous la domination de

l'Angleterre; preſque tout l'Indoſtan la déteſte & ſoupire après ſa ruine ; & avec quelle force contient-on cette énorme quantité d'hommes, cette immenſe étendue de pays ? Avec dix mille Anglois au plus, diſſéminés ſur toute la ſurface de l'Inde, qui ont à leurs ordres cent mille indigens de ce pays bien diſciplinés, mais dont la diſcipline pourra tourner un jour contre leurs maîtres. Joignez à ce tableau celui de l'épuiſement des finances de tous les préſides, & ſur-tout celui du Bengale, l'épuiſement de cette compagnie des Indes, qui va bientôt rentrer dans le néant, accablée de dettes, & couverte de malédictions, comme toutes les autres compagnies.

Rappelez-vous cette guerre injuſte contre Tippoo, qui vient à peine d'être terminée, & coûte à la Grande-Bretagne plus de 8,000,000 liv. ſterling, une quantité prodigieuſe d'hommes; & dites-nous, s'il eſt poſſible, qu'un petit pays comme l'Angleterre puiſſe long-temps ſoutenir ce coloſſe de grandeur à quatre ou cinq mille lieues de ſon territoire ; dites-nous, s'il eſt poſſible, qu'il puiſſe y ſoutenir des attaques bien dirigées, combinées avec les princes de ce pays, & dans un nouveau ſyſtême ; dites-nous ſi lorſque les républicains François ſe préſenteront dans ces parages, non pour remplacer les Anglois en les chaſſant, mais pour rendre l'Inde à ſon indépendance,

pendance, pour y rappeler le commerce à ſa vraie baſe, la baſe de la fraternité ; dites-nous ſi dès-lors ils ne trouveront pas & dans les princes & dans les peuples autant d'alliés, & s'il ne leur ſera pas facile de renverſer une puiſſance dont la ſtature coloſſale accuſe la foibleſſe & appelle la ruine ?

Loin de nous, en traçant ce tableau, l'idée de vouloir affliger la nation Angloiſe. Nous ne voulons que démaſquer le fantôme de puiſſance ſur lequel ſon miniſtère s'appuie. Quant à la nation, elle ne nous offre que des frères, & l'on ne veut pas la deſtruction de ſes frères ; mais la nation Angloiſe doit enfin, comme nous, chercher ſa proſpérité, non dans un commerce excluſif, non dans des poſſeſſions volées à leurs propriétaires, non dans l'art d'exprimer les ſueurs & le ſang des laboureurs & des artiſans de l'Inde ; mais dans un commerce fondé ſur la moralité, ſur la juſtice univerſelle, ſur le développement libre de l'induſtrie. Eh ! quelle nation, quoique réduite ainſi à elle-même, peut prétendre à de plus hautes deſtinées que l'Angleterre ? Qui l'emporte ſur elle en induſtrie, en capitaux, en eſprit d'ordre, en moralité ſur-tout, cette moralité qui inſpire la confiance, & eſt l'ame du vrai commerce ?

Je n'étendrai pas plus loin ces réflexions, qui doivent vous prouver que vous ne devez pas craindre de voir le cabinet d'Angleterre se joindre à vos ennemis.

Kersaint vous a démontré d'ailleurs, dans le tableau énergique qu'il vous a présenté de la nation Angloise, combien il vous est facile de l'attaquer avec avantage, & dans presque toutes ses possessions. Ce que vous avez à craindre, ce n'est pas la guerre, c'est l'incertitude sur la guerre. Elle use tous vos moyens sans aucun profit. Vous devez donc exiger une déclaration précise ; &, si vous ne l'obtenez pas, vous résoudre à la guerre. Dites donc à la nation Angloise : " La guerre que votre cabinet médite contre nous, est une guerre impie, fratricide ; nous l'avons en horreur. Vivre en paix avec vous est notre unique desir ; nous voulons respecter vos droits, ceux de vos alliés ; respectez nos principes. Si vous avez des inquiétudes, nous sommes prêts à les dissiper ; mais si vous avez la foiblesse d'obéir aux impulsions perfides de votre ministère, si vous voulez prêter vos mains aux combats qu'il nous prépare, alors, nous vous le déclarons avec douleur, nous ne verrons plus en vous que des ennemis cruels, que les frères de ces satellites de l'Autriche dont nous avons juré la destruction."

D'après ces considérations, le comité a cru devoir présenter à la convention deux projets de décret : l'un relatif à la partie diplomatique, & je vais vous l'offrir ; l'autre, relatif aux mesures militaires à prendre ; & celui-là vous sera présenté par Kersaint, immédiatement après cette lecture.

PROJET DE DÉCRET.

" La convention nationale, après avoir entendu le rapport de son comité de défense générale, décrète :

" 1°. Que le conseil exécutif est chargé de déclarer au gouvernement d'Angleterre, que l'intention de la république Françoise est d'entretenir l'harmonie & la fraternité avec la nation Angloise ; de respecter son indépendance & celle de ses alliés, tant que l'Angleterre ou ses alliés ne l'attaqueront pas.

" 2°. Le conseil exécutif est chargé de demander au gouvernement d'Angleterre, l'exécution de l'article 4 du traité de commerce de 1786 ; &, en conséquence, que les citoyens François, voyageant ou résidant en Angleterre, cessent d'être assujétis aux formes humiliantes prescrites par l'acte du parlement du mois de Janvier,

& puiſſent voyager & réſider tranquillement en Angleterre, ainſi que les Anglois le font en France.

" 3°. Le conſeil exécutif eſt chargé de demander au gouvernement d'Angleterre que les François puiſſent librement, comme les autres étrongers, exporterde la Grande-Bretagne & de l'Irlande, les grains & autres denrées & proviſions, & qu'ils ne puiſſent être aſſujétis à aucune autre prohibition que les étrangers, conformément au traité de 1786.

" 4°. Enfin le conſeil exécutif eſt chargé de demander an gouvernement Anglois quel eſt l'objet des armemens ordonnés récemment par lui ; & s'ils ſont dirigés contre la France, ſe réſervant, dans le cas d'un refus de ſatisfaction ſur tous ces points, de prendre immédiatement les meſures que l'intérêt & la ſûreté de la république exigent pour repouſſer toute aggreſſion."

RAPPORT

SUR

LES HOSTILITÉS

DU

ROI D'ANGLETERRE,

ET DU

STADHOUDER DES PROVINCES-UNIES,

ET

SUR LA NÉCESSITÉ DE DÉCLARER QUE LA RÉPUBLIQUE FRANÇOISE EST EN GUERRE AVEC EUX;

Présenté le premier Février 1793 *à la Convention,*

PAR J. P. BRISSOT,

AU NOM DU COMITÉ DE DÉFENSE GÉNÉRALE;

Imprimé par ordre de la Convention Nationale.

VOUS avez renvoyé à votre comité de défense générale, les nouvelles pièces relatives à la conduite de l'Angleterre envers la République Françoise.

Citoyens, la cour d'Angleterre veut la guerre:

vous ne pouvez plus en douter. Le tableau de sa conduite que votre comité vous a présenté le 12 Janvier dernier, & qu'il seroit inutile de répéter ici, a dû vous préparer à cet événement. On pouvoit espérer à cette époque, que la raison rameneroit le ministère Anglois aux principes de la justice ; que, convaincu de la futilité de ses réclamations, de l'injustice de ses procédés, & de ses vexations envers les François, & craignant le courroux d'une nation qu'il trompoit, & qui pouvoit à chaque instant ouvrir les yeux à la lumière ; on pouvoit espérer, dis-je, que ce ministère abandonneroit ses chicanes, & concourroit de bonne foi avec le conseil exécutif provisoire de France, à maintenir la paix entre les deux nations. Cette espérance, que chérissoient les hommes qui ne voient qu'avec horreur une guerre entre deux peuples libres, cette espérance n'est plus. Les vues hostiles du cabinet de Londres sont maintenant à découvert : un masque perfide de neutralité les voiloit encore ; votre fermeté républicaine a fait tomber ce masque.

Georges méditoit secrètement & depuis longtemps la guerre contre votre liberté ; car, quel tyran vous la pardonnera jamais ? Mais il craignoit & son ministère & son parlement, & le commerce & la nation ; il a corrompu l'opinion de la nation, il a effrayé le commerce, il a or-

donné au parlement, il a menacé ſes miniſtres ; ſi, ſûr de cette coalition, il vous déclare aujourd'hui la guerre, parce qu'il croit que le moment eſt arrivé de pouvoir ſûrement & impunément déployer les forces contre votre liberté. Il vous déclare la guerre, en ordonnant à votre ambaſſadeur de ſortir de l'Angleterre ſous huit jours ; il vous la déclare, en donnant publiquement des marques de ſa douleur ſur le ſort de ce conſpirateur que vous avez juſtement condamné au ſupplice ; il vous la déclare, en demandant au parlement, à la nouvelle de cette mort, une addition conſidérable de forces de terre & de mer.

Chaſſer ignominieuſement l'agent de la république, & armer à la nouvelle de la mort du traître, n'eſt-ce pas dire à l'Europe, à l'Univers : " La France a condamné Louis, & moi je l'abſous ; elle l'a condamné comme un traître, & moi je le tiens innocent ; je ne vois dans la France que des rebelles & des ſacrilèges ; la France ne veut plus ni roi, ni royauté, & moi je veux venger le roi, & rétablir la royauté. Je veux me joindre à la coalition de rois ligués pour ſoutenir les trônes, épuiſer les tréſors & le ſang de *mes ſujets !* périſſe plutôt l'Angleterre, que de voir la république Françoiſe ſe conſolider !"

Tel eſt, n'en doutez pas, Françoiſs, le vœu barbare du Roi de la Grande-Bretagne ; tel eſt

le ſens énergique de l'outrage qu'il a fait à votre ambaſſadeur, & des armemens qu'il ordonne.

S'il ne vous a pas ſur-le-champ & ouvertement déclaré la guerre, c'eſt que ſon miniſtère n'a pas ſecondé avec aſſez d'activité les ordres de ſa vengeance; c'eſt que ſes forces ne ſont pas encore préparées pour détruire votre commerce, enlever vos colonies, ravager vos campagnes; c'eſt que, par un raffinement de Machiavéliſme, il veut éviter l'apparence de l'aggreſſion, il veut pouvoir vous en accuſer auprès de la nation Angloiſe, il veut, en un mot, *populariſer*, *nationaliſer* cette guerre.

Certes, ſi le peuple Anglois ne ſe fût pas laiſſé entraîner à l'impulſion de ſon miniſtère, s'il eût examiné avec quelque attention les calomnies répandues à grands frais contre nous, il n'auroit vu dans les forfaits qu'on nous a reprochés, que les crimes de quelques individus; il n'auroit vu dans la France, qu'un eſprit, qu'un vœu; dans notre révolution, que la conquête légitime de nos droits; dans notre régime républicain, que le régime le plus ſûr pour maintenir la liberté & l'égalité; il n'auroit vu enfin dans le ſupplice de Louis, qu'un grand acte de juſtice; &, convaincu de ces vérités, le peuple Anglois diroit à ſon roi: " Les François veulent être républicains; ils ont aboli la royauté, puni leur roi: ils avoient droit

de le faire. Leur déclarer la guerre pour les en punir, ſeroit un acte d'injuſtice, & la violation du droit des nations, du droit ſacré de leur indépendance. Les François ne nous combattent pas parce que nous avons un roi : de quel droit les combattrions-nous, parce qu'ils n'en ont point ? Nous pouvons continuer d'être frères, quoique ſous un régime différent."

Telle eſt la penſée, citoyens, qui s'eſt ſans doute emparée de la plus grande partie des eſprits en Angleterre, en voyant les actes d'hoſtilité du roi Georges ; penſée qui, ſans la terreur des baïonnettes, ſe ſeroit déjà manifeſtée ; car, dans ce pays, la raiſon eſt cultivée parmi toutes les claſſes ; & par-tout où la raiſon ſe cultive, la république Françoiſe ne peut être long-temps ſous un anathême populaire : & voilà pourquoi cette guerre contre la France, qu'on eſt parvenu, par tant d'intrigues & de dépenſes, à rendre populaire en Angleterre ; voilà pourquoi, dans peu de temps, elle n'y ſera qu'un objet d'horreur & d'exécration. Le peuple Anglois s'indignera d'avoir été ſéduit, amené à tremper ſes mains dans le ſang de ſes frères, des plus intrépides défenſeurs de la liberté univerſelle, & qui ne ſouhaitent pour toute vengeance aux Anglois, que de voir leur liberté améliorée, & toute eſpèce de deſpotiſme bannie de leur ſein. Sans doute alors

le ſang qui va ſe verſer, réjaillira ſur la tête de ces miniſtres perfides qui ne craignent pas de ſacrifier des nations entières aux petits calculs de leur ambition ; de ces miniſtres qui ſpéculent ſur la fin ou ſur le diſcrédit de nos aſſignats, comme ſur le terme de notre liberté ! ils ignorent donc qu'une hypothèque immenſe leur ſert de baſe ! ils ignorent donc que les Américains furent libres long-temps après la mort de leur papier-monnoie !

Sans doute, citoyens, des miniſtres qui ont la lâcheté, la cruauté d'aſſeoir ſur des calculs liberticides la guerre qu'ils nous déclarent, ces miniſtres ne finiront pas leurs jours au ſein de la tranquillité, comme ce *North* & ſes complices, dont on crut punir ſuffiſamment, par une diſgrace miniſtérielle, le forfait atroce de la guerre d'Amérique.——La nation Angloiſe, une fois éclairée par notre exemple, fera juſtice auſſi de ſes conſpirateurs en place ; la comédie de l'éternel procès de *Haſtings* ne ſe renouvellera plus, & les échafauds ſerviront encore une fois aux *Straffords* & aux *Laud* du régime actuel, comme aux ſimples brigands.

Ils méritent d'y monter, ceux qui ont provoqué cette guerre fratricide, ceux qui cherchent à renverſer dans la liberté Françoiſe la liberté de tous les peuples. Jamais crime ne fut plus horrible ; c'eſt un crime contre tout le genre humain.

Cette idée doit électriſer vos ames, citoyens : ce n'eſt pas pour vous ſeuls que vous allez combattre, c'eſt pour toutes les nations de l'Europe. Une partie de vos ennemis recueille déjà les fruits de votre intrépidité ; car les rois craignent maintenant de vexer, d'impoſer même leurs peuples : trois millions d'hommes en Irlande vont être affranchis, parce que vos principes ont touché leurs rivages, parce qu'on craint, parce qu'on en veut prévenir la terrible exploſion.— Ainſi ces Irlandois même qu'on veut armer contre vous, vous doivent leur liberté.

Citoyens, il ne faut pas vous diſſimuler les dangers de cette nouvelle guerre : c'eſt l'Europe entière, ou plutôt, ce ſont tous les tyrans de l'Europe que vous avez maintenant à combattre & ſur terre & ſur mer. Vous n'avez point d'alliés, ou plutôt, tous les peuples le ſont ; mais ces peuples ne peuvent rien pour vous : ils ſont dans les fers, & ces fers doivent tomber auparavant. Tous vos moyens ſont donc dans vous, dans vous ſeuls : il faut que votre ſol, votre induſtrie, votre courage, ſuppléent à tout ce que la nature & les circonſtances vous refuſent ; il faut que le commerçant oublie ſon commerce pour n'être plus qu'armateur ; que le capitaliſte conſacre enfin ſes fonds à ſoutenir les aſſignats & à ſubvenir aux beſoins du numéraire ; que le

propriétaire & le laboureur, renonçant à toute ſpéculation, portent l'abondance dans nos marchés ; il faut que le citoyen ſoit prêt à marcher comme un ſoldat Romain, c'eſt-à-dire, non-ſeulement avec ſes armes, mais avec des proviſions pour un temps déterminé ; & par-là vous déjouerez les calculs de vos ennemis ſur le vide de vos magaſins : il faut que la grande famille des François ne ſoit plus qu'une armée, que la la France ne ſoit plus qu'un camp où l'on ne parle que de guerre, où tout tende à la guerre, où tous les travaux n'aient pour objet que la guerre ; il faut ſur-tout s'attendre aux revers, ſe préparer à l'infortune par les privations, par une vie ſimple & frugale ; il faut enfin que bientôt ce ſoit un crime pour un citoyen d'avoir deux habits, ſi un ſeul de ſes frères eſt nud.

O vous qui calculez pour l'avenir, abjurez vos inquiétudes.—Vaincus, vos richeſſes ne ſeront que trop tôt la proie de vos maîtres ; vainqueurs, l'Univers eſt à vous ; votre induſtrie aura bientôt réparé toutes ſes pertes ſous les auſpices de la liberté.

Ce n'eſt que par ſuite de ces ſacrifices, ce n'eſt que par des efforts ſurnaturels que vous pouvez eſpérer de vaincre, d'abattre ce coloſſe plus impoſant que terrible de l'Angleterre, le dernier appui de la coalition couronnée.

Le cabinet de Saint-James parle en riant du

diſcrédit de nos aſſignats : qu'il tremble pour ſa banque !—Ou ſous un an votre liberté ne ſera plus, ou elle régnera en Angleterre, ou la banque royale de Londres ſera anéantie.—Encore une fois, c'eſt un combat à mort ici ; & Georges a déclaré ſa chute & la banqueroute d'Angleterre, quand il vous a déclaré la guerre. Pour quiconque ſait calculer les chances de cette guerre extraordinaire, cet événement eſt inévitable.

François, ſi, deſtinés à combattre la ligue des tyrans, vous n'aviez qu'un roi à votre tête, votre perte ſeroit aſſurée ; mais la liberté vous commande, la liberté crée ſeule des miracles, & vous vaincrez.

Vous pouvez tout, ſi vous voulez tout fortement ; car, ſi la nature ne vous a pas donné tous les objets de jouiſſance, elle vous a donné tout ce qui eſt néceſſaire à des hommes libres, tout ce qui peut aſſurer le ſuccès de cette croiſade ſainte contre les rois : mais il faut que l'eſprit de liberté électriſe toutes les ames, éteigne les paſſions particulières, ou plutôt les fonde en une ſeule, la paſſion de la liberté ; il faut enfin que tous les eſprits ſe rallient autour du même autel ; & cet autel eſt ici. La Convention, voilà l'arche ſainte de la France : qui tend à la faire mépriſer ou à la diſſoudre, eſt l'ennemi du genre humain ; car, le ſalut du genre humain eſt ici.

Citoyens, que cette idée ne vous abandonne

jamais, & les petites paſſions n'oſeront plus ſouiller cette enceinte. Nous ſerons toujours grands, quand nous ſerons en préſence de l'Univers, quand nous ſongerons que nous combattons pour lui.

Déclarer la guerre à l'Angleterre, c'eſt déclarer une guerre qu'elle a déjà commencée ; & vous ne violez point ici le principe que vous avez conſacré & que tout peuple libre doit conſacrer, de renoncer aux aggreſſions & à la guerre offenſive.

L'eſprit qui vous a dirigés juſqu'à préſent dans celle que vous ſoutenez contre l'Empereur & la Pruſſe, vous ſuivra dans votre guerre contre l'Angleterre ; c'eſt-à-dire, que combattant plutôt le gouvernement & ſes ſatellites que la nation, vous vous attacherez à épargner aux individus paiſibles, les calamités qui ne devoient frapper que des coupables. Eh ! citoyens, il n'a pas tenu à votre humanité, qu'une partie de ces calamités n'eût été prévenue, puiſqu'au temps même où l'on ne devoit pas prévoir cette guerre, votre pouvoir exécutif a eu ordre de ſolliciter, & a ſollicité le gouvernement Anglois d'abolir à jamais la barbare coutume de la courſe, & que ce gouvernement s'y eſt opiniâtrement refuſé. Ainſi, il eſt encore une fois reſponſable des horreurs que ce genre de guerre doit entraîner pour les deux nations.

En déclarant que la République eſt en guerre

avec le gouvernement Anglois, c'eſt déclarer qu'elle l'eſt avec le Stadhouder de Hollande; ce Stadhouder qui eſt plutôt le ſujet que l'allié du cabinet de Saint James, qui a été & eſt encore un inſtrument paſſif entre ſes mains, qui, ſe prêtant à toutes ſes paſſions, a, dans tout le cours de la révolution, favoriſé les émigrés & les Pruſſiens, vexé les François, traité avec inſolence le gouvernement François; & j'en atteſte ici l'élargiſſement des fabricateurs de faux aſſignats arrêtés en Hollande; ce Stadhouder qui, diſpoſant ſouverainement des forces des Provinces-Unies, dirigeant à ſon gré les Etats-généraux, vain fantôme de repréſentation, arme maintenant pour ſoutenir la guerre du cabinet de Londres, joint ſes vaiſſeaux aux vaiſſeaux Anglois, favoriſe nos ennemis, en traverſant notre exportation de grains.

DÉCRET.

La Convention Nationale, après avoir entendu le rapport de ſon comité de défenſe générale ſur la conduite du gouvernement Anglois envers la France,

Conſidérant que le Roi d'Angleterre n'a ceſſé, principalement depuis la révolution du 10 Août, 1792, de donner à la Nation Françoiſe des preuver de ſa malveillance & de ſon attachement à la coalition des têtes couronnées;

Qu'à cette époque, il a ordonné à ſon ambaſſadeur à Paris de ſe retirer, parce qu'il ne vouloit pas reconnoître le conſeil exécutif proviſoire créé par l'aſſemblée légiſlative ;

Que le Cabinet de Saint James a diſcontinué à la même époque ſa correſpondance avec l'ambaſſadeur de France à Londres, ſous prétexte de la ſuſpenſion du ci-devant Roi des François ;

Que, depuis l'ouverture de la Convention Nationale, il n'a pas voulu reprendre la correſpondance accoutumée entre les deux états, ni reconnoître les pouvoirs de cette Convention ;

Qu'il a refuſé de reconnoître l'ambaſſadeur de la République Françoiſe, quoique muni de lettres de créance en ſon nom ;

Qu'il a cherché à traverſer les divers achats de grains, armes & autres marchandiſes commandés en Angleterre, ſoit par des citoyens François, ſoit par des agens de la République Françoiſe ;

Qu'il a fait arrêter pluſieurs bateaux & vaiſſeaux chargés de grains pour la France, tandis que, contre la teneur du traité de 1786, l'exportation en continuoit pour d'autres pays étrangers ;

Que pour traverſer encore plus efficacement les opérations commerciales de la République en Angleterre, il a fait prohiber par un acte du parlement la circulation des aſſignats ;

Qu'en violation de l'article IV du traité de 1786, il a fait rendre, par le même parlement, dans le cours du mois de Janvier dernier, un acte qui assujettit tous les citoyens François allant ou revenant en Angleterre, aux formes les plus inquisitoriales, les plus vexatoires & les plus dangereuses pour leur sûreté ;

Que dans le même temps, & contre la teneur de l'article premier du traité de paix de 1783, il a accordé une protection ouverte, des secours d'argent aux émigrés, & même aux chefs des rebelles qui ont déja combattu contre la France ; qu'il entretient avec eux une correspondance journalière & évidemment dirigée contre la Révolution Françoise ; qu'il accueille journellement les chefs des rebelles des colonies Françoises orientales ;

Que, dans le même esprit, sans qu'aucune provocation y ait donné lieu, & lorsque toutes les puissances maritimes sont en paix avec l'Angleterre, le Cabinet de Saint James a ordonné un armement considérable par mer, & une augmentation à ses forces de terre ;

Que cet armement a été ordonné au moment où le ministère Anglois persécutoit avec acharnement ceux qui soutenoient en Angleterre les principes de la Révolution Françoise ; & employoit tous les moyens possibles, soit au parle-

ment, soit au-dehors, pour couvrir d'ignominie la République Françoise, & pour attirer sur elle l'exécration de la nation Angloise, & de l'Europe entière ;

Que le but de cet armement, destiné contre la France, n'a pas même été déguisé dans le parlement d'Angleterre ;

Que, quoique le conseil exécutif provisoire de France ait employé tous les moyens pour conserver la paix & la fraternité avec la Nation Angloise, & n'ait répondu aux calomnies, & aux violations des traités que par des réclamations fondées sur les principes de la justice, & exprimées avec la dignité d'hommes libres, le ministère Anglois a persévéré dans son système de malveillance & d'hostilités, continué ses armemens, & envoyé une escadre vers l'Escaut pour troubler les opérations de la France dans la Belgique ;

Qu'à la nouvelle de l'exécution de Louis, il a porté l'outrage envers la République Françoise au point de donner ordre à l'ambassadeur de France, de quitter, sous huit jours, le territoire de la Grande-Bretagne ;

Que le Roi d'Angleterre a manifesté son attachement à la cause de ce traître, & son dessein de le soutenir, par diverses résolutions prises au moment de sa mort, soit pour nommer les généraux de son armée de terre, soit pour demander

au parlement d'Angleterre une addition conſidérable de forces de terre & de mer, & ordonner l'équipement de chaloupes canonnières ;

Que ſa coalition ſecrète avec les ennemis de la France, & notamment avec l'Empereur & la Pruſſe, vient d'être confirmée par un traité paſſé avec le dernier dans le mois de Janvier dernier ;

Qu'il a entraîné dans la même coalition le Stadhouder des Provinces-Unies ; que ce Prince, dont le dévouement ſervile aux ordres des Cabinets de Saint James & de Berlin n'eſt que trop notoire, a, dans le cours de la révolution Françoiſe, & malgré la neutralité dont il proteſtoit, traité avec mépris les agens de France, accueilli les émigrés, vexé les patriotes François, traverſé leurs opérations, relâché, malgré les uſages reçus, & malgré la demande du miniſtère François, des fabricateurs de faux aſſignats ; que dans les derniers temps, de concert avec les Etats-généraux, pour concourir aux deſſeins hoſtiles de la cour de Londres, il a ordonné un armement, ordonné à des vaiſſeaux Hollandois de joindre l'eſcadre Angloiſe, ouvert un emprunt pour ſubvenir aux frais de la guerre, empêché les exportations pour la France, tandis qu'il favoriſoit les approviſionnemens des magaſins ennemis de la France ;

Conſidérant enfin que toutes ces circonſtances ne laiſſent plus à la République Françoiſe d'eſpoir

d'obtenir, par la voie des négociations amicales, le redreſſement de ces griefs, & que tous les actes de la Cour Britannique & du Stadhouder ſont des actes d'hoſtilité, & équivalent à une déclaration de guerre ;

La Convention Nationale décrète ce qui ſuit :

ARTICLE PREMIER.

La Convention Nationale déclare au nom de la Nation Françoiſe, qu'attendu les actes multipliés d'hoſtilités & d'aggreſſion ci-deſſus mentionnés, la République Françoiſe eſt en guerre avec le Roi d'Angleterre & le Stadhouder des Provinces-Unies.

II.

La Convention Nationale charge le conſeil exécutif proviſoire de déployer les forces qui lui paroîtront néceſſaires pour repouſſer leur aggreſſion, & pour ſoutenir l'indépendance, la dignité, les intérêts de la Republique Françoiſe.

III.

La Convention Nationale autoriſe le conſeil exécutif proviſoire à diſpoſer des forces navales de la République ainſi que le ſalut de l'état lui paroîtra l'exiger ; & elle révoque toutes les diſpoſitions particulières ordonnées à cet égard par les précédens décrets.

J.ien P.ierre BRISSOT,

DÉPUTÉ

DU

DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIRE,

À

SES COMMETTANS,

Sur la Situation de la Convention Nationale, ſur l'influence des Anarchiſtes, & les maux qu'elle a cauſés, ſur la néceſſité d'anéantir cette influence pour ſauver la République.

À PARIS:

De l'Imprimerie de P. PROVOST.

Réimprimé à LONDRES,

Pour R. EDWARDS, N° 142, *Bond-Street*, & T. SPILSBURY & FILS, *Snow-hill*.

M.DCC.XCIV.

PUBLIC LIBRARY
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS.
1899

AVIS AUX LECTEURS.

ON n'a jamais dit la vérité toute entière depuis le commencement de la Révolution ; on craignoit, en la disant, de nuire à la cause de la Liberté, de la déshonorer, de décourager le Peuple, d'entraver la marche des affaires. Cette circonspection est bonne, & même nécessaire, lorsque les Nations se sauvent par quelques hommes, ou quelques Corps ; mais elle est funeste lorsque la Nation seule peut se sauver elle-même. Lui taire sa situation, c'est encourager sa léthargie ; elle ne peut être amenée à faire de grands efforts, à les bien diriger, que lorsqu'elle est bien éclairée sur cette situation.

Telle est notre position ; & tel est le motif qui m'a engagé à déchirer entièrement le voile qui couvre la cause de nos maux.

On trouvera peut-être que j'ai été trop sévère à l'égard de plusieurs individus, & de plusieurs corps. —J'ai été vrai, & je devois l'être ; & si j'ai quelques regrets à former, c'est que la rapidité avec laquelle cet ouvrage a été composé & imprimé, ne m'ait pas permis de faire tous les rapprochemens qui peuvent donner une idée juste & des hommes & des choses.

Il est cependant un Corps auquel je dois rendre ici justice, c'est le Tribunal Révolutionnaire. J'ai dit ailleurs le mal qu'il a fait : je dois dire ici le bien que, depuis, il a fait. Il s'est conduit dans le procès de *Miranda* avec la loyauté, la fermeté, l'impartialité qu'on doit attendre de vrais Républicains.

Puiſſe-t-il perſévérer dans le même eſprit, & la poſtérité lui pardonnera d'autres jugemens qu'on a droit de lui reprocher !

Cet hommage, que je rends à ce Tribunal, je le rendrai à tous mes ennemis quand ils feront le bien ; car la paſſion n'égare point ma plume ; je n'en ai qu'une lorſque j'écris, c'eſt celle de la Liberté, celle de voir le Gouvernement Républicain établi dans mon pays, & la Philoſophie triompher par-tout. Voilà la paſſion de toute ma vie, & dont l'eſpoir déçu a produit, quelquefois, cette violence d'expreſſions qu'on me reproche.

O ! combien il eſt douloureux pour un homme qui a vu arriver la Révolution à un degré auquel il eût été peut être inſenſé de croire la porter il y a quatre ans, combien il eſt douloureux de la voir rétrograder, lorſque tout combattoit pour elle ! Toutes les expériences qui ont été faites ſeront-elles donc perdues pour la Liberté, pour les autres Nations, pour les Révolutions futures ? Non ; ſi la Nation peut parvenir à établir L'ORDRE dans ſon ſein.—C'eſt à ce mot qu'eſt encore attachée la Liberté de l'univers ; & c'eſt pour cela ſeul que j'écris.

Paris, 22 Mai 1793, l'An 2 de la République Françoiſe.

J. P. BRISSOT,

DÉPUTÉ DU DÉPARTEMENT D'EURE ET LOIRE,

À

SES COMMETTANS,

Sur la Situation de la Convention Nationale, ſur l'influence des Anarchiſtes, & les maux qu'elle a cauſés, ſur la néceſſité de l'anéantir pour ſauver la République.

Il eſt temps que nos Concitoyens, que les Peuples Etrangers jugent entre nous & nos adverſaires ; il eſt temps qu'on voie quels hommes ont voulu ſauver la République, & quels hommes ont voulu la perdre. Le mal eſt à ſon comble ; le myſtère ne ſeroit qu'un dangereux palliatif.

J'AI annoncé, dès le commencement de la Convention, qu'il y avoit en France un parti de déſorganiſateurs, qui tendoit à diſſoudre la République, même à ſon berceau. (*)

On a nié l'exiſtence de ce parti ; les incrédules de bonne foi doivent être maintenant convaincus.

Je viens prouver aujourd'hui, 1°. que ce parti d'anarchiſtes a dominé & domine preſque

* Voyez ma Lettre à tous les Républicains de France, ſur les Jacobins, Octobre 1792.

toutes les délibérations de la Convention, & les opérations du Conſeil exécutif;

2°. Que ce parti a été, & eſt encore l'unique cauſe de tous les maux, tant intérieurs qu'extérieurs, qui affligent la France;

3°. Qu'on ne peut ſauver la République qu'en prenant une meſure rigoureuſe, pour arracher des Repréſentans de la Nation au deſpotiſme de cette faction.

Je crains l'abus des mots; c'eſt cet abus qui donne tant de force aux charlatans politiques: il faut donc bien définir cette anarchie, que les fripons confondent adroitement avec le patriotiſme; il faut la définir, avant de préſenter le tableau hideux de ſes forfaits, avant d'en préſenter le remède.

Des loix ſans exécution, des autorités conſtituées ſans force & avilies, le crime impuni, les propriétés attaquées, la ſureté des individus violée, la morale du Peuple corrompu; ni conſtitution, ni gouvernement, ni juſtice; voilà bien les traits de l'anarchie: voilà bien le ſyſtême qu'a conſtamment ſuivi le parti que j'ai dénoncé, ſyſtême qui m'a paru ſubverſif de tout gouvernement républicain; & je dois à cet égard, avant d'entrer en matière, expoſer les principes qui m'ont guidé, comme tous les Députés reſpectables dont je m'honore d'être l'ami.

Je crus, en arrivant à la Convention, que puiſque la Royauté étoit anéantie, puiſque la République étoit établie, puiſque tous les pouvoirs étoient entre les mains du Peuple, ou de ſes Repréſentans, les Patriotes devoient changer leur marche, d'après le changement de leur poſition.

Je crus que le mouvement inſurrectionel devoit ceſſer, parce que là où il n'y a plus de tyrannie à abbattre, il ne doit plus y avoir de force en inſurrection; parce que là où il n'y a plus qu'à bâtir, il ne faut que de l'ordre & de la raiſon.

Je crus bien qu'à la ſuite d'une Révolution de trois années, il étoit difficile de pouvoir calmer tout-à-coup les mouvemens du Peuple, parce que cette agitation étoit un effet néceſſaire de la force des choſes, parce que c'étoit la première fois que le Peuple uſoit pleinement de ſon autorité; parce qu'un peuple ſortant de l'eſclavage eſt un enfant, & qu'il eſt bien naturel qu'il briſe auſſi quelquefois ſon ouvrage, qu'il s'élève contre les autorités créées par lui-même.

Mais je crus auſſi que, ſi l'on prolongeoit trop ces mouvemens qui jettent la ſociété dans des convulſions affreuſes, alors le peuple ſe déchireroit lui-même, croyant ne briſer que ſes inſtrumens.

Je crus qu'il regretteroit bientôt le calme lé-

thargique de ſon premier eſclavage, ſi on ne lui procureroit un calme républicain, parce que le peuple veut être heureux, parce qu'il le veut ſur-tout quand il a fait de grands & long ſacrifices, parce que le bonheur n'eſt point dans l'éternelle répétition de convulſions violentes, parce que, ſi les brigands vivent de ſéditions, le peuple vit de repos.

Je crus que l'ordre ſeul pouvoit procurer ce calme ; que l'ordre conſiſtoit dans un reſpect religieux pour les loix, les magiſtrats, les propriétés, la ſûreté individuelle ; que cet ordre ne pouvoit être produit que par l'exécution des loix ; que les loix ne pouvoient être exécutés qu'en inveſtiſſant toutes les autorités de force, de reſpect, de confiance.

Je crus qu'il étoit facile de les environner de cette force, de ce reſpect, de cette confiance, puiſqu'après la victoire du 10 Août, le parti des patriotes devint néceſſairement maître ; puiſqu'il exiſtoit de bonnes loix ; puiſqu'on pouvoit renverſer aiſément les mauvaiſes, n'y ayant plus d'oppoſitions ; puiſque miniſtère, tribunaux, adminiſtration, tout pouvoit être, & tout a été preſque par-tout compoſé populairement.

Je crus que l'établiſſement de cet ordre proviſoire étoit la meilleure réponſe à faire aux Royaliſtes & aux Ariſtocrates, qui répètent éter-

nellement que l'ordre eſt incompatible avec le régime républicain, que ce régime ne convient pas à une vaſte contrée, & à 25 millions d'hommes.

Je crus que l'établiſſement de cet ordre proviſoire étoit le meilleur moyen de faciliter le recrutement & l'approviſionnement de nos armées, de faire baiſſer le prix des denrées, de faire travailler les manufacturiers, de ſoutenir le crédit de nos aſſignats, d'accélérer la vente des biens nationaux & de ceux des émigrés.

Je crus en conſéquence que l'ordre auſſi étoit une *vraie meſure révolutionnaire*, puiſque d'un côté elle tendoit à affermir notre révolution au-dedans, puiſqu'elle nous donnoit de grands moyens contre nos ennemis au-dehors, puiſqu'enfin elle rendoit cette révolution honorable & précieuſe aux yeux des nations étrangères, dont elle nous concilioit l'eſtime & l'affection.

Je crus que cette doctrine étoit auſſi bonne & plus utile encore pour le citoyen qui n'a pas, que pour le citoyen qui a, parce que le premier ne peut vivre que par un travail conſtant, & qu'il n'y a point de travail conſtant là où il n'y a pas conſtamment de ſureté, ni pour la tête, ni pour la propriété du riche.

Je crus donc que les véritables ennemis du peuple & de la république étoient les anarchiſtes,

les prédicateurs de la loi agraire, les excitateurs de sédition.

Je crus que toute insurrection ne pouvoit être funeste qu'au peuple, & à la liberté, puisqu'elle ne pouvoit plus se diriger que contre les Représentans du peuple.

Je crus que cette doctrine d'insurrection éternelle devoit entraîner des pillages & des massacres qui fatigueroient & dégoûteroient la nation du gouvernement républicain.

Je crus que la dissolution de ce gouvernement pourroit alors s'opérer de deux manières:

Ou bien que, si la Convention subjugué par les anarchistes, tomboit dans le mépris, rendoit des décrets révoltans & funestes à tous les départemens, tous en provoqueroient le renouvellement en s'insurgeant contre les factieux:

Ou bien, que nos ennemis extérieurs, profitant de ces convulsions, envahiroient la république, se la partageroient, ou seconderoient les efforts du premier ambitieux qui voudroit rétablir la première constitution, ou le despotisme ancien.

Je crus en conséquence que tous mes efforts devoient se diriger contre les anarchistes, puisqu'ils étoient les ennemis les plus redoutables de l'établissement de la république.

Tel est le systême qui m'a dirigé constamment à la Convention. Je n'ai donc cessé de

ſignaler les anarchiſtes de toutes les eſpèces, & les fous qui ne parlent que de déſorganiſation, lorſqu'il faut organiſer; & les fripons qui ne cherchent qu'à s'enrichir & à dominer avec leur *pouvoir révolutionnaire*; & les ariſtocrates & royaliſtes déguiſés qui ſe coaliſent avec eux, pour ramener, par le déſordre, l'ancien régime. Je n'ai ceſſé de dévoiler leur doctrine & leurs manœuvres, parce que j'y voyois la ruine certaine de la liberté.

C'eſt dans le même eſprit qu'on a vu combattre tous ces hommes courageux qui ont été dévoués à l'ignominie, puis au fer des aſſaſſins, ſous les noms de *Rolandins*, *Girondins*, *&c.*

Eh! n'avions-nous pas raiſon de redouter la funeſte influence des anarchiſtes! Parcourez le tableau des opérations de la convention, du conſeil exécutif, de nos armées; vous l'y trouverez par-tout.....

Il eſt temps que la vérité ſe montre à nud; il eſt temps que nos concitoyens, que les peuples étrangers jugent entre nous & nos adverſaires; il eſt temps qu'on voie quels hommes ont voulu ſauver la république, & quels hommes ont voulu la perdre. Le mal eſt à ſon comble: le myſtère ne ſeroit qu'un dangereux palliatif; le myſtère expoſeroit la république à ſa ruine, car elle ſeule peut maintenant ſe ſauver: il faut donc l'éclairer ſur ce qu'elle ignore.

Loîn de moi l'idée de vouloir avilir la Convention ; je donnerois mon ſang, tout mon ſang pour la voir honorée, révérée par-tout. Ah ! que de prodiges n'eût-elle pas opérés, ſi elle eût été abandonnée à elle-même, délivrée de toute influence étrangère, ſi la raiſon ſeule eût préſidé à ſes délibérations ! Lumières, patriotiſme, amour ardent de républicaniſme, probité incorruptible, elle réuniſſoit tou ; ces caractères étoient ceux d'une grande majorité de ſes membres ; une vingtaine d'hommes l'ont paraliſée, dégradée. Des larmes de ſang doivent couler des yeux de tous les républicains ; la liberté pouvoit ſi facilement n'avoir d'autres bornes que celles du monde, & maintenant il faut qu'elle ſe renferme triſtement dans celles de la France.—S'y établira-t-elle ſolidement ? C'eſt encore, & je le dis avec douleur, c'eſt encore un problême. Et pourquoi ? Parce que vingt anarchiſtes ont uſurpé dans la Convention, ſur les autorités conſtituées, dans tout l'empire, une influence que la raiſon ſeule devroit avoir.

Citoyens des départemens, vous êtes confondus, anéantis ! Quoi ! vingt hommes ! Oui, vous qui en doutez encore, ſuivez-moi dans l'énumération des faits ; c'eſt pièces en main que je veux convaincre les incrédules. Tout ce que la Convention a fait de bien, les anarchiſtes ont

trouvé le ſecret de le rendre nul ; ils ont dicté tout ce qu'elle a fait de mal.

Suivez les débats, vous y verrez d'un côté des hommes conſtamment occupés du ſoin de faire reſpecter les loix, les autorités conſtituées, les propriétés ; & de l'autre côté, des hommes conſtamment occupés à tenir le peuple en agitation, diſcréditer par des calomnies les autorités conſtituées, protéger l'impunité du crime, & relâcher tous les liens de la ſociété.

Au milieu de ces combats, vous verrez la majorité de la Convention, pure, ſaine, amie des principes, tourner ſans ceſſe ſes regards vers la loi, & ſans ceſſe ſe laiſſant entraîner par ceux qui la détruiſent. Un vers l'a peint ; mais que ce vers eſt terrible !

——————Video meliora proboque,
Deteriora ſequor.

Ainſi, vous la verrez adopter d'abord à l'unanimité, le principe de la force départementale, propoſé par Buzot ; ce principe qui aſſuroit l'indépendance de ſes délibérations, qui conſacroit l'unité, l'indiviſibilité de la république ; ce principe qui, mis en exécution, ôtoit aux brigands cette force dont ils ont abuſé, pour tenir dans l'eſclavage la repréſentation nationale : vous la verrez enſuite effrayée par les inſinuations calomnieuſes, par les mots tant répétés de *gardes*

prétoriennes, mots qui insultoient à l'amour de la liberté des François; vous la verrez abandonner cette proposition; & de-là date la violation de la liberté des opinions.

Vous la verrez applaudir d'abord au projet de décret proposé par Buzot contre les provocateurs au meurtre, sentir la nécessité d'arrêter les effets des écrits incendiaires qui chaque jour excitoient les brigands, & ensevelir dans le silence ce projet salutaire, combattu avec acharnement par les anarchistes. *

Vous la verrez consacrer d'abord à l'unanimité l'exclusion des places pendant six ans, proposée par Genfonné, contre les membres de la Convention; exclusion qui prouvoit le désintéressement du parti qu'on accusoit de vouloir dominer; qui condamnoit l'ambition des anarchistes au silence; qui les forçoit à donner une constitution pure & dégagée de toutes vues particulières & secrètes; vous la verrez ensuite rapporter ce sage décret, sur les instances réitérées des chefs même des anarchistes; car ils veulent sur-tout des places; ils veulent dominer aujourd'hui, & encore dominer demain.

* Ce n'est que quatre mois après qu'André Chenier l'a fait revivre, & qu'il a été adopté malgré les cris de quelques agitateurs de la Montagne; mais à quoi cette loi a-t-elle servi? Des provocations au meurtre & au pillage, n'ont pas moins paru depuis sous le nom des Marat, des Hébert, des Chaumet, &c. & aucun d'eux n'a été puni.

Vous la verrez ébranlée d'abord par les accuſations de triumvirat, de dictatorat, élevée contre Robeſpierre & ſes complices, convaincue qu'ils avoient avili & cherché à diſſoudre l'Aſſemblée légiſlative ; convaincue qu'ils vouloient dominer encore la France, accueillir la noble & fière accuſation de Louvet contre Robeſpierre & Marat ; vous la verrez enſuite, d'après la plus miſérable juſtification de Robeſpierre, paſſer à l'ordre du jour ſur ces dénonciations, aſſurer ainſi le triomphe des anarchiſtes, ſous prétexte *de ne plus s'occuper de ces petits entrepreneurs de révolutions*, pour me ſervir des termes de Barrère : il oublioit, Barrère, que ne pas punir ces petits entrepreneurs, c'eſt les encourager, & qu'encouragés, ils trouvent dans leur audace le ſecret de forcer les aſſemblées à s'occuper éternellement d'eux ; & l'événement l'a prouvé.

Vous la verrez, effrayée d'abord & des vues & des forces du parti d'Orléans †, accueillir

† On a nié l'exiſtence de ce parti. Liſez l'écrit ingénieux de Salles, & le diſcours de Louvet ſur cette faction, & vous n'en douterez plus. C'eſt un homme nul que cet Orléans, diſent les incrédules ; eh bien ! qu'eſt-ce que cela prouve ? Qu'il eſt le mannequin néceſſaire de la faction, mais non pas qu'il n'y ait pas de faction. Obſervez que depuis la trahiſon de d'Orléans & de Dumourier, les anarchiſtes diſent bien le *traître Dumourier*, mais jamais ils ne diſent le *traître d'Orléans*.

preſqu'unanimement la propoſition faite par Louvet & Buzot de bannir de la terre de la liberté toute la famille des Bourbons ; vous la verrez enſuite abuſée par une comédie, fatiguée par des vociférations, ſuſpendre l'exécution de ce décret ſalutaire, & rendre aux anarchiſtes leur chef ; car ils en vouloient un, Chabot le confeſſoit à la tribune.

Vous la verrez d'abord pénétrée d'une ſainte horreur pour les maſſacres du 2 Septembre, ces maſſacres qui n'étoient qu'un reſſort de la conſpiration tramée, pour diſſoudre l'aſſemblée légiſlative *, & revêtir la municipalité de Paris, ou plutôt ſes meneurs, du pouvoir ſuprême ; ces maſſacres qui ont fait frémir l'humanité, ſouillé à jamais la révolution, & aliéné pour long-temps de nous les nations étrangères ; vous la verrez d'abord repouſſer avec indignation les complices & les apologiſtes de ces maſſacres, qui n'ont pas rougi de les appeler hautement *le grand credo de la liberté des Jacobins* ‡ ; vous la verrez ordonner leur pourſuite ſur la motion de Genſonné, l'ordonner le lendemain de la condamnation de Louis,

* Voyez ma *Lettre aux Républicains de France, ſur les Jacobins*, page 19 & ſuiv....

‡ Mot de *Collot d'Herbois* prononcé aux Jacobins.

Louis, afin de prouver à l'univers ſa juſtice & ſon impartialité ; vous verrez enſuite la Convention effrayée par de fauſſes terreurs, adroitement répandues ſur le renouvellement de cette Saint Barthelemi, non-ſeulement ſuſpendre cette procédure, & plonger ainſi la France & tous les peuples dans le deuil, mais même charger depuis des miſſions les plus honorables & les plus importantes ces atroces *Septembriſtes* *, qui, tout couverts de ſang & de boue, forçoient les départemens d'être à leurs genoux. †

Vous la verrez d'abord ébranlée par les raiſonnemens politiques, par l'intérêt de la nation, par l'intérêt de la Convention, par la néceſſité de rendre une fois hommage à la ſouveraineté du peuple, vous la verrez, dis-je, pencher à une grande majorité ‡, pour faire ratifier par le

---

* Mot du Pruſſien *Cloots* ; mot d'honneur inventé par lui pour immortaliſer les auteurs des maſſacres de Septembre. N'eſt-ce pas le dernier degré de la dépravation, de martyriſer ſa tête pour immortaliſer des ſcélérats ! Fréderic-Guillaume, pour encourager ſes alliés de Paris, pour avoir un ſupplément de Septembre, employeroit-il une autre tactique ?

† Voyez *Collot d'Herbois* à Nice & à Orléans, *Tallien* à Tours, *Billaud-Varrennes* aux armées, &c. &c. O honte ! décorer des hommes qui ne méritoient que l'échafaud !

‡ C'eſt un fait qui eſt à la connoiſſance de tous les hommes qui ont bien étudié l'eſprit de l'Aſſemblée. La

peuple la condamnation de Louis ; & cédant enſuite à des inſinuations calomnieuſes, à des vociférations, à des terreurs, aux ſophiſmes d'hommes verſatiles, abandonner ce parti, qui terraſſoit toutes les factions, & ôtoit aux Rois coaliſés & neutres juſqu'alors, un nouveau prétexte de guerre, & le moyen de fanatiſer tous les peuples contre la révolution Françoiſe.

---

meſure de l'appel au peuple a eu d'abord la plus grande faveur dans la Convention ; auſſi les Jacobins, dans leurs débats, s'en plaignoient-ils amèrement. Trois députés, qui depuis ont exprimé une opinion bien contraire, s'étoient d'abord prononcés hautement pour l'appel au peuple, *Barrère, Le Pelletier, & Danton. Barrère* ſoutint pluſieurs fois au comité de conſtitution la bonté de cette meſure. *Le Pelletier* la ſoutint également, en préſence de plus de vingt témoins, au comité de légiſlation ; & il ajoutoit que, ſi l'appel n'étoit pas adopté, il faudroit vôter la réclusion. *Danton* enfin m'a dit à moi, à *Guadet*, à *Pétion*, à dix autres, deux ou trois mois avant le jugement, que la réclusion étoit la plus convenable des meſures. Eh ! combien d'autres que je ne nomme pas ont eu une première conſcience, l'ont abandonnée, & n'en ont été que plus acharnés contre ceux qui ne changent pas auſſi facilement d'opinion ! C'eſt bien dans cette affaire que j'ai vu ſe réaliſer cet énergique tableau de Tacite :

Ignaviſſimus quiſque, et, ut res docuit, in periculo non auſurus, NIMII VERBIS, LINGUÆ FEROCES ;

L'exagération dans les mots, la férocité dans le langage eſt toujours en raiſon de la lâcheté.

Vous la verrez d'abord indignée des pillages du 26 Février, imaginés pour exciter les citoyens de Paris contre la Convention, & pour l'avilir, en ordonner la punition, & laiſſer tomber enſuite dans l'oubli l'expiation d'un crime, qui, plus que tout autre, donnoit la meſure de l'audace des factieux, de l'impuiſſance des autorités, de la dépravation & du peuple qui pilloit, & du peuple qui le ſouffroit ; crime qui, plus que tout autre, devoit élever les eſpérances de nos ennemis extérieurs, & augmenter le dégoût de la liberté.

Vous la verrez bien convaincue d'abord de l'impoſſibilité de mettre un terme aux diſſentions inteſtine élevées dans ſon ſein, aux accuſations réciproques & perpétuelles des deux partis, ſans faire prononcer la nation ; vous la verrez accueillir avec tranſport, & pluſieurs fois, la motion de la convocation des aſſemblées primaires, motion ſi ſouvent répétée par Genſonné & Guadet ; vous la verrez enſuite rapporter ſes décrets, & céder à de fauſſes terreurs ſur les troubles qu'entraîneroit cette convocation ; terreurs ſous leſquelles les anarchiſtes déguiſent leur crainte du jugement du peuple.

Vous la verrez bien convaincue que les bonnes loix dépendent du calme des délibérations, que le reſpect pour la loi tient auſſi au reſpect pour

le légiſlateur, adopter & maintenir ſévèrement d'abord le décret qui défendoit aux tribunes aucun ſigne d'approbation, ou d'improbation : & jamais la Convention n'offrit un coup-d'œil plus conſolant pour la raiſon & la liberté ; jamais les anarchiſtes n'eurent moins d'influence : vous la verrez enſuite laiſſer violer, & déchirer enfin cette loi ſalutaire par ces hommes qui déteſtent le calme & la dignité des diſcuſſions, parce qu'elles mettent à nud leur nullité.

Enfin parcourez les loix de la Convention, & vous verrez les meilleurs décrets rendus après de mûres diſcuſſions, rapportés en un inſtant.

Quelle eſt donc la ſource de toutes ces variations ?

Avec un mot on compoſe la plus grande partie de l'hiſtoire des trois aſſemblées ; ce mot eſt la *peur*.

La peur a conſacré la réviſion de la conſtitution, & l'a fait adopter.

La peur du républicaniſme rangea, lors de l'aſſemblée légiſlative, les Indépendans du côté des Feuillans ; & la peur a produit, en grande partie, les variations de la Convention.

La peur n'a pas par-tout les mêmes caractères ; auſſi les anarchiſtes ſavent varier leurs formes pour l'exciter, & pour entraîner par elle tous les eſprits.

Aux hommes indépendans par ſyſtêmes, & défians par jalouſie, on faiſoit voir dans les républicains * amis de l'ordre, un parti dirigé par des ambitieux profonds, qui vouloient tout envahir. Leurs talens appuyoient l'accuſation ; leurs vertus rendoient leur crime plus dangereux. L'ordre étoit préſenté comme leur maſque, la loi comme leur mot de ralliement.—La peur de porter les livrées de ce parti écartoit donc de l'ordre cette claſſe d'indépendans.

Aux hommes ſoupçonneux, défians ſur le bien, crédules ſur le mal, on laiſſoit échapper négligeamment des doutes, qu'on feignoit même de repouſſer ſur la corruption des amis de l'ordre ; on rappeloit leurs liaiſons paſſées, on faiſoit remarquer leurs liaiſons miniſtérielles, la conſor-

---

* Je déſigne, ſous ces mots de *républicains amis de l'ordre*, les francs républicains, qui ſavent que la république ne peut exiſter que par l'ordre, qui déteſtent les anarchiſtes & les Jacobins agitateurs.

Ceux-ci s'appellent les patriotes ; & obſervez qu'ils ont conſervé ce nom, qui étoit très-bon en 1792, mais qui en 1793 devoit faire place à celui de républicains. Obſervez que la Société des Jacobins de Paris n'a pas pris le titre de Société des Amis de la République, mais a conſervé celui des Amis de la Liberté & de l'Egalité,—de l'égalité ſur-tout !—nom qu'elle avoit avant l'inſtitution du républicaniſme.

mité de leur langage avec celui des Feuillans....' & la peur de la trahiſon faiſoit croire d'avance à la trahiſon ; & on réſiſtoit à l'ordre, de peur de paroître conniver avec des hommes corrompus, avec des miniſtériels.

Aux hommes qui vouloient porter les principes & l'exacte juſtice dans leurs déciſions, qui ne vouloient pas condamner ſans entendre, ni ſans preuves, on diſoit, *Nous ſommes en révolution* ; & s'ils inſiſtoient pour la juſtice, on leur faiſoit entrevoir que tant de réſiſtance pourroit les faire ſoupçonner eux-mêmes de complicité... *nam qui deliberant, deſciverunt* ; délibérer, c'eſt trahir ; c'eſt la maxime des anarchiſtes.—La peur du ſoupçon faiſoit donc ſouſcrire à l'injuſtice ; & voilà pourquoi on n'a jamais réclamé contre tant de décrets d'accuſation, dont le temps a prouvé l'iniquité.—On craignoit le ſoupçon de complicité.—Et voilà pourquoi on s'élevoit contre l'ordre, depuis que les anarchiſtes avoient trouvé le ſecret de rendre l'ordre odieux, en le traduiſant comme ſynonime de l'ariſtocratie.

Il y a bien peu de liberté d'opinions là où règne la peur de la calomnie ; il y en a bien moins encore, lorſque cette calomnie peut conduire à l'aſſaſſinat phyſique, comme elle conduit à l'aſſaſſinat moral : car il y a bien peu d'hommes qui ſachent tout à la fois braver, je ne dis pas la

mort, mais la crainte sans cesse renaissante de la mort, & le supplice journalier d'un opprobre injuste. C'est avec cette arme à deux tranchans que les anarchistes ont trouvé le moyen de subjuguer, d'attacher à leur char les aristocrates propriétaires, qui craignent l'assassinat physique, & les prétendus Indépendans, qui craignent l'assassinat moral.

C'est une étude curieuse que celle du progrès de la peur, & de l'adresse qu'elle met à se justifier ; mais c'est une étude bien douloureuse que celle du mal qu'elle a fait.

Dans l'origine de la Convention, presque tous les membres, révoltés des maximes anarchiques & de l'audace insolente des hommes qui affichoient leur résolution de dominer, accueillirent presque unanimement toutes les propositions qui tendoient à les humilier, à les écraser. Alors, en arrivant de ses foyers, chaque député vouloit prouver à ses commettans son respect pour l'ordre & pour l'égalité des départemens. Insensiblement, on se répand, on cause avec la terrible réputation de Paris, on entend les motions sanguinaires des Jacobins ; on apprend en frémissant les détails ignorés des massacres du 2 Septembre ; on en craint le renouvellement ; on craint sur-tout d'en être la victime ; on croit, en faisant quelques sacrifices, appaiser les anar-

chiſtes ; on eſt donc complaiſant pour leur défaut de comptes, pour les déficit ; complaiſant pour les uſurpations de l'autorité, complaiſant pour les aſſaſſinats & les pillages.

La même complaiſance gagne, avec la peur qui la dicte, & le conſeil exécutif, & les adminiſtrations inférieures, & les tribunaux, & les hommes même qui avoient montré le plus d'horreur pour le ſyſtême des anarchiſtes. Chacun ſe dit : Si la Convention eſt obligée de capituler avec les brigands, comment aurai-je la folie de vouloir lutter contre eux ?

On fait plus : on appelle patriotiſme ces actes de foibleſſes dictés par la crainte perſonnelle ; on ſe fait illuſion ; on croit n'avoir que la paix pour but, lorſque le but réel eſt le déſir de ſa ſûreté. On s'élève avec force contre ceux qui combattent cette foibleſſe ; & pour ſe juſtifier ſoi-même, on commence à ſuſpecter la juſteſſe du jugement de ſes adverſaires, on finit par calomnier la droiture de leurs intentions.

Hommes foibles, dont je n'accuſerai pas la droiture, voyez maintenant votre ouvrage : voyez l'abîme où nous a précipites votre funeſte ſyſtême de capitulations éternelles. Si nous ſommes maintenant eſclaves des anarchiſtes, c'eſt vous qui avez préparé, qui avez rivé nos fers.

Car quel a été le fruit de votre complaiſance pour eux ? Les brigands ont audacieuſement levé la tête. D'accuſés ils ſe ſont transformés en accuſateurs ; de ſpectateurs ſilencieux de nos débats, ils en ſont devenus les arbitres ; hier aux pieds de la Convention, ils foulent aujourd'hui ſa dignité à leurs pieds ; dominateurs de la Convention par le déſordre, ils veulent étendre ſur la France entière cette domination, & l'éterniſer par le déſordre. C'eſt là marche des agitateurs ambitieux : *rerum*, dit Tacite, *potiri volunt ; honores, quos quietâ republicâ deſperant, perturbatâ conſequi ſe poſſe arbitrantur.*

Suivez avec moi leur marche :

Ce ſont eux qui, maîtres de la tribune, en ont écarté les diſcuſſions ſages & régulières, qui, par des motions d'ordre concertées, y ont ſans ceſſe amené le déſordre ; qui ſe ſont oppoſés aux inſtitutions cenſoriales propoſées par *Bancal* & *Mellinet* ; inſtitutions qui certes auroient détruit l'influence des vociférations & des injures, & ramené celle des hommes éclairés (*), aujourd'hui condamnés au ſilence.

(*) Je ne ſais quel corps adminiſtratif a dans une adreſſe reproché à Condorcet de garder le ſilence depuis huit mois : que ce corps députe quelqu'un qui ait le

Ce ſont eux qui, ſouillant la tribune par des dénonciations perpétuelles, ont réduit les hommes vertueux à ſe défendre, lorſque ceux-ci n'auroient dû qu'accuſer ; qui, leur faiſant enſuite un crime de ſe défendre, ont écarté leur juſtification, ſous prétexte qu'il falloit mettre de côté les perſonnalités ; parce qu'ils avoient épuiſé les calomnies, & qu'ils en redoutoient la réfutation. Ainſi chaque jour ils calomnioient, & chaque jour on paſſoit à l'ordre du jour, quand la juſtification arrivoit.

Ce ſont eux qui, dictateurs perpétuels du *comité des inſpecteurs de la ſalle*, ont trouvé le ſecret de remplir les tribunes d'hommes à leur dévotion, ſalariés pour applaudir leurs extravagances, & huer leurs adverſaires ; qui ont toléré, protégé dans ſon enceinte même la vente des écrits les plus outrageans contre la Convention (*), ſous le prétexte de la liberté de la

---

courage d'aſſiſter à une de nos ſéances ; & il concevra ce ſilence. Non ; Condorcet ne ſait point la langue qu'on y parle.

(*) Rappelez-vous entre autres les deux pamphlets intitulés : RENDEZ-NOUS NOS DIX-HUIT FRANCS ;—DONNEZ-NOUS DU PAIN, OU EGORGEZ-NOUS. On liſoit dans ce dernier ces mots révoltans : " Convention, déteſ-" table ennemie de l'humanité, tu blâmes les journées

preſſé ; de cette liberté qu'ils n'ont pas rougi de violer enſuite, pour arrêter dans les départemens la circulation des journaux républicains, & anti-anarchiſtes (*).—Or, a-t-on jamais oſé réformer ces abus qui font de l'enceinte de la ſalle une arêne de gladiateurs, & un guet-à-pens de ſes environs ? A-t-on jamais oſé punir les imprécations, les outrages, les révoltes ſi fréquentes des tribunes ? Non, on feignoit de ne pas entendre ; cette feinte ſembloit prudence ; *quod ſegnitia erat, ſapientia vocabatur*, (†) dit Tacite.

Ce ſont eux qui, maîtres & toujours maîtres du *comité de ſûreté générale*, après avoir profité de l'*erreur* de l'aſſemblée ſur l'aſſaſſinat de Le Pelletier (‡), pour en chaſſer leurs adverſaires,

---

" des 2 & 3 Septembre, & tu aſſaſſines le peuple en dé-
" tail."

* Rappelez-vous la motion faite, le 9 Mars, pour empêcher les députés de faire des journaux, motion rejetée d'abord, puis décrétée le lendemain. Rappelez-vous les ordres de divers commiſſaires pour arrêter les feuilles de *Gorſas*, le *Patriote François*, &c. &c.

† Lors de la révolte des tribunes du Avril, on fit bien évacuer une tribune qui avoit commencé le déſordre ; mais celles qui le continuèrent, d'une manière encore plus ſcandaleuſe, reſtèrent impunies.

‡ On ne peut nier que les anarchiſtes n'aient profité avec beaucoup d'adreſſe de l'aſſaſſinat de *Le Pelletier*, pour ra-

& y rentrer ; ce ſont eux qui, maîtres de ce comité, ſe ſont ſervi de leurs moyens, plutôt pour conſpirer contre le parti des républicains, amis de l'ordre (*), que pour arrêter les ariſtocrates ; qui, protégeant l'incendiaire *père Duchêne* & *Marat*, ont harcelé par leurs perſécu-

---

mener l'intérêt ſur leur parti, alors entièrement décrié. Ils ont fait entendre que cet aſſaſſinat étoit le produit d'une haine dirigée particulièrement contre *la Montagne*, & contre ceux qui avoient voté la mort du tyran ; tandis que c'étoit le produit d'un fanatiſme invétéré pour la royauté, & contre tous les républicains ; tandis que ce fanatiſme déteſte & pourſuit encore plus les républicains amis de l'ordre que les anarchiſtes ; parce que les royaliſtes ne peuvent eſpérer la réſurrection de la royauté, que par le déſordre. Conſultez à cet égard les Ariſtocrates de bonne foi ; ils vous diront qu'ils mépriſent les anarchiſtes, & s'en ſervent, mais quils exécrent les républicains amis de l'ordre. Auſſi l'aſſaſſinat de *Le Pelletier*, dont la fable a créé beaucoup de détails, *dont le myſtère enveloppe encore les cauſes*, cet aſſaſſinat, s'il n'eſt que le produit du royaliſme, a-t-il été un coup bien combiné par lui ? car il a relevé le parti ſur lequel il compte. Les royaliſtes ont dû ſe féliciter de leurs calculs, en voyant la Convention offrir pour premières victimes aux manes de *Le Pelletier*, le nouveau comité de ſûreté générale, compoſé d'amis de l'ordre, qui n'auroit pas, comme l'autre, fait déteſter par ſes excès le régime républicain.

* Je citerai à cet égard le ridicule complot d'*Achille Viard*, & les circulaires ſecrètes envoyées par le comité de ſûreté, pour décrier par-tout les vrais républicains.

tions les écrivains anti-anarchiſtes (*) ; qui, multipliant les arreſtations contre eux, n'en ont jamais, malgré les décrets, rendu compte à l'aſſemblée ; qui ont tout enſeveli dans le myſtère, même les dénonciations des conſpirations contre la Convention. Et ce comité eſt non-ſeulement impuni, mais toujours ſouverain !

Ce ſont eux qui ont provoqué toutes ces comédies jouées ſucceſſivement à la barre, ſoit pour intimider l'aſſemblée, ſoit pour entraver ſa marche, ſoit pour ſemer la diſcorde entre ſes membres, ſoit pour l'avilir & la diſſoudre.

Ce ſont eux qui ont provoqué & l'accuſation de ces 1,500,000l. imaginaires, diſtribuées par la calomnie entre les membres influentiels de l'aſſemblée légiſlative, & les pétitions de ces ouvriers du camp de Paris qui s'intituloient la *nation*, & qui vouloient niveler leur indemnité avec celle des députés, & ces pétitions inſolentes contre le prétendu *modérantiſme* de l'aſſemblée, & ces leçons humiliantes que venoient ſi ſouvent leur donner de prétendus fédérés.

---

* Rappelez-vous l'arreſtation de l'auteur du *Journal François*, auquel on n'a d'autre crime à reprocher que de livrer les anarchiſtes au ridicule.

Ce ſont eux qui, après avoir arraché de la Convention des millions, pour maintenir à bas prix le pain à Paris, c'eſt-à-dire après avoir impoſé la France pour l'avantage de Paris ſeul, ce ſont eux qui, ſous le nom des ſections, n'ont ceſſé de fatiguer la Convention de pétitions pour fixer le *maximum* des grains; parce qu'ils ſavent bien que ce maximum doit amener la famine, que la famine doit produire une inſurrection contre la Convention, ſa diſſolution, & le retour de la royauté (*). C'étoit dans le même eſprit que Maury vouloit la ſuppreſſion des impôts; & ce ne'eſt pas le ſeul rapport qui exiſte entre les anarchiſtes, & les ariſtocrates de l'aſſemblée conſtituante.

Ce ſont eux qui, après avoir ſollicité ces adreſſes, ces pétitions incendiaires, ces députations inſolentes, les déſavouoient, les condamnoient hypocritement, lorſque la Convention in-

---

* On ne peut rien oppoſer de ſolide au lumineux écrit de *Creuſé la Touche*, ni à ceux de *Barbaroux*, ſur cette matière; on ne peut rien oppoſer à l'expérience qui a ſuivi le décret par lequel on a conſacré le principe de la liberté de la circulation, car enfin on a eu par-tout des grains.... & cependant les anarchiſtes ont tant intrigué, tant pétitionné, tant épouvanté avec les proceſſions nombreuſes de *leur peuple*, que le principe a été violé.

rité alloit ſévir contre elles, & qui, portant la perfidie plus loin, les prêtoient à leurs adverſaires, comme ils leur prêtent toujours les émeutes, les pillages, les incendies qu'ils conſeillent ou font exécuter (*).

Ce ſont eux qui ſe ſont ſans ceſſe oppoſés à ce qu'on décrétât l'inſtruction publique parce qu'ils ſavent que l'éducation du peuple eſt un des plus puiſſans moyens contre les révoltes, les diſettes, & ſur-tout contre le charlataniſme des agitateurs; & l'éducation eſt dans le néant!

Ce ſont eux qui, pour perpétuer leurs pouvoirs, ayant beſoin de perpétuer les déſordres, ont diviſé la ſociété en deux claſſes, celle qui a, & celle qui n'a pas, celle des *ſans-culottes*, & celle des *propriétaires*; qui ont excité l'une contre l'autre; qui, pour faire écraſer la ſeconde,

---

* Cette tactique, dont chaque ſemaine a fourni des preuves, s'eſt ſur-tout fait remarquer dans la pétition de ces dix mille hommes qui ſe déclarèrent en état d'inſurrection, ſi l'on ne taxoit pas le bled. N'a-t-on pas vu Billaud accuſer les républicains de cette pétition? Marat ne les accuſe-t-il pas auſſi d'avoir provoqué les pillages du vingt-ſix Février, & même la conſpiration du 10 Mars, où ils devoient être égorgés?

ont voulu une armée (*), excluſivement compoſée d'individus de la première, & payée forcément par la ſeconde ; & cette armée a été décrétée !

Ce ſont eux qui, pour diſſoudre la Convention, ont cherché à la diviſer en deux partis, tandis, qu'eux mis à part, elle n'a qu'un même eſprit (†) ; qui ont imaginé un *côté droit* & un *côté gauche* ; (‡) qui ont créé les dénominations d'*appellans*

---

* L'idée de cette armée de *ſans-culottes*, qui eſt bien le renverſement le plus abſurde de cette égalité qu'on ne ceſſe de vanter, cette idée eſt due à Danton & à Croix, qui avoient beſoin de ſe populariſer, & de faire oublier leur conduite dans la Belgique. La flagornerie eſt toujours le ſigne du mépris ; cette maxime ſe vérifie encore ici. Perſonne n'eſt au fond moins *ſans-culotte* que Danton & Lacroix.

† C'eſt un fait ſur lequel je ne puis trop inſiſter, & qu'atteſteront tous ceux qui connoiſſent bien les principes de ceux qui ſe placent, ſoit dans le côté droit, ſoit dans le milieu ou la plaine de la ſalle ; les mêmes principes y dominent, & ce ſont les principes les plus purs, quelquefois ſous des formes différentes.

‡ La conduite des anarchiſtes a été ici très-habile ; ils connoiſſent l'empire des mots & des ſignes ſur le peuple. Le peuple étoit accoutumé à déteſter le côté droit, à voir s'aſſeoir au côté droit les Maury, les Cazalès, les Feuillans.

d'*appelans* & de *non-appelans :* qui ont fait aux premiers un crime, un titre à l'opprobre, à la haine du peuple, de leur opinion ; de cette opinion ſi politique, ſi ſalutaire, ſi honorable pour le peuple ; qui n'ont ceſſé de provoquer contre eux les adreſſes, les poignards, les échafauds.

Ce ſont eux qui, ne pouvant réuſſir à diſſoudre la Convention, par cette ligne de démarcation entre les appelans & les non-appelans, ont cherché à entamer l'intégrité de la repréſentation nationale, en déſignant à la fureur du peuple ſeulement VINGT-DEUX des membres qu'ils redoutent le plus ; en provoquant hautement, tantôt leur expulſion, & tantôt leur maſſacre. Et l'Aſſemblée, après avoir déclaré

Il en a conclu, & les anarchiſtes l'ont confirmé dans cette concluſion, que les membres de la Convention, que le haſard, leurs liaiſons & l'habitude plaçoient de ce côté, avoient les mêmes principes que ces hommes ſi juſtement abhorrés. Le peuple étoit accoutumé à regarder la Montagne comme l'aſyle du plus pur patriotiſme ; les anarchiſtes s'en ſont emparés. Eh bien ! ſi l'on vouloit faire le parallèle entre leurs principes, & ceux des Noirs de l'Aſſemblée conſtituante, on y trouveroit de ſinguliers rapprochemens, & il ſeroit facile de prouver, que le vrai côté droit eſt aujourd'hui à la Montagne.

calomnieuſe la pétition contre ces vingt-deux proſcrits, a ſouffert, a été forcée de ſouffrir que la Commune & pluſieurs ſections ordonnaſſent avec encore plus de fureur & d'inſolence la ſignature de cette pétition ! Elle a ſouffert que les moyens les plus vils, les plus contraires aux loix fuſſent employés pour contraindre les citoyens à la ſigner !* De pareils attentats ſeroient-ils donc impunis, ſi la Convention étoit libre, ſi elle jouiſſoit du pouvoir dont elle doit être environnée ?

Mais, peut-on ſe méprendre au but, au véritable but que ſe propoſent les anarchiſtes, dans leur acharnement contre les vingt-deux proſcrits ?

Lorſque Cromwell voulut dominer le Long Parlement d'Angleterre, pour le diſſoudre enſuite, il commanda auſſi une expulſion des vrais républicains, qui ne vouloient ni roi, ni uſurpateur. Le Colonel Pride † arrêta, empriſonna

---

* Par exemple, on ne délivroit ni certificats de civiſme, ni paſſeports qu'à ceux qui ſignoient cette pétition ; on ramaſſoit dans les rues des ſignatures ; on en quêtoit de porte en porte, &c. &c.

† Hume obſerve que le Colonel Pride étoit un charretier de braſſerie : le plus fougueux partiſan de Cromwell, celui qui contribua le plus avec lui à la diſſolution du Parlement, étoit le fils d'un boucher, nommé *Harriſon*.

par ſes ordres 60 membres des plus vigoureux, en chaſſa une centaine d'autres; & le reſte, dévoué au perfide Cromwell, ne fut plus dans ſa main qu'une *machine à décrets*, qu'il briſa bientôt après, lorſque la machine voulut ſe révolter contre l'ouvrier qui la faiſoit mouvoir.

Eh bien! c'eſt cette *purgation du Colonel Pride*, comme on l'appeloit alors, qu'on veut renouveler dans la Convention; parce que les chefs des anarchiſtes en attendent les mêmes effets; parce qu'ils voient ſa diſſolution faire place au trône qui ſe prépare pour un uſurpateur.

Si ce but conſtant de domination & de diſſolution de la Convention a été marqué dans quelques événemens, s'il en eſt qui prouvent au plus haut degré d'évidence, d'un côté la ſcélérateſſe & la puiſſance des anarchiſtes, & d'un autre côté l'impuiſſance & l'aviliſſement de la Convention, c'eſt bien l'impunité forcée, commandée de la conſpiration du 10 Mars, l'impunité de Marat, l'impunité de la Commune, & de certaines ſections de Paris, enfin l'impunité des chefs des Jacobins de Paris.

Eſt-il en effet un ſeul homme réfléchi, qui après avoir rapproché toutes les circonſtances de cette audacieuſe conſpiration du 10 Mars, qui, après avoir lu, médité le diſcours éloquent, mais trop adouci de *Vergniaud*, le profond écrit de

*Louvet**, ne s'eſt convaincu que ſon exiſtence eſt phyſiquement démontrée ? . . . . Avec quel art on amena, deux jours avant, la permanence de la Convention ! Elle offroit une ſi belle occaſion aux aſſaſſins pour envelopper d'un ſeul coup, dans une ſeule nuit, dans un ſeul maſſacre, les têtes de tous les républicains !

Avec quel art on revêtit des couleurs du patriotiſme ce *tribunal révolutionnaire* ; cet inſtrument créé par les conſpirateurs, ſoit pour effrayer les ſimples citoyens qui auroient été tentés de s'oppoſer à leurs fureurs, ſoit encore pour faire périr par le glaive de la loi ceux des députés républicains qui auroient échappé au fer des aſſaſſins ! Hommes féroces ! ils vouloient ſurpaſſer Cromwell même en cruauté ; car Cromwell empriſonnoit les parlementaires qui lui déplaiſoient, mais il ne les faiſoit pas aſſaſſiner légalement. Avec quelle adreſſe on cherchoit à écarter de cette inſtitution odieuſe, ces formes ſalutaires & protectrices de l'innocence ! On ne vouloit point de jurés. On craignoit qu'ils ne s'aviſaſſent

---

* Voyez l'écrit de Louvet intitulé : *A la Convention nationale, & à mes Commettans, ſur la conſpiration du* 10 *Mars, & ſur la faction d'Orléans, Jean Baptiſte Louvet, député de France par le Loiret*, brochure in-8°. de 30 pages, au bureau de Gorſas, No. 7. rue Tiquetonne,

d'avoir une conſcience ; & pour les anarchiſtes la conſcience n'eſt qu'un mot de contre-révolutionnaire. L'aſſemblée cependant refuſa de violer le principe.—On atteint ſon but d'une autre manière ; on demande que les jurés* ſoient tenus de prononcer à haute voix ! lorſqu'on ſavoit que ce tribunal auroit auſſi ſes galeries dirigées par les conjurés ! A haute voix ! lorſqu'on ſavoit que ce mode ſeul avoit pu faire élire à la Convention les êtres les plus vils ! N'étoit-ce pas dire au juré : Ou tu périras toi-même, ou tu feras périr ceux que nous te déſignerons !—Guadet oſa le ſoutenir à la tribune, au milieu des hurlemens de ces monſtres. L'aſſemblée penſoit comme Guadet ; elle prononça contre le principe ; tant étoit irréſiſtible l'influence des conjurés, qui lui firent encore décréter, contre tous les principes, que les jurés ſeroient élus par elle ! ſans doute afin que les haines que ce tribunal devoit amaſſer ſur ſa tête, réjailliſſent ſur la Convention !

Le ſcrutin trompa d'abord leurs eſpérances : les gens de bien l'emportèrent ; ils devoient com-

---

* Si cependant on peut appeler jurés ceux que l'accuſé ne peut choiſir, ceux qu'il ne peut récuſer, ceux qu'on perpétue dans cette fonction : — c'eſt une vraie commiſſion de juges.

poſer ce tribunal redoutable. L'anarchie trembla à ſon tour pour la tête de ſes chefs; l'anarchie fut ſur le point de paralyſer ce tribunal révolutionnaire; mais la néceſſité de prononcer à haute voix, mais la terreur répandue par *le peuple des aſſaſſins*, écartèrent* les amis de la juſtice & de l'ordre qui avoient été d'abord nommés; & ils laiſsèrent leurs places à des hommes!....† Voulez-vous les apprécier? Liſez leurs procès-verbaux, leurs interrogatoires, leurs jugemens... Les cheveux dreſſent ſur la tête. Oui, s'il eſt un tribunal propre à faire regretter les Baſtilles du deſpotiſme, s'il eſt une inſtitution propre à murir, à ramener avec rapidité la contre-révolution en faveur de la royauté, c'eſt bien un tribunal auſſi arbitraire dans ſes formes, auſſi abſurde, auſſi partial dans ſes preuves, auſſi inique dans quelques-uns de ſes jugemens....

C'eſt avec un pareil tribunal que la contre-

---

* C'eſt une lâcheté qui ſouillera à jamais la mémoire des jurés qui refuſèrent; ils auroient, ou ſauvé au république, en effrayant les anarchiſtes, en les puniſſant, ou péri glorieuſement; ils auroient épargné à la révolution la honte & la peine des jugemens rendus par leurs ſucceſſeurs.

† Je ne comprends pas dans cette cenſure tous les membres de ce tribunal... Mais qui ne frémit pas de voir aſſis parmi eux deux des ordonnateurs du maſſacre de Septembre?

révolution s'accéléra dans le dernier siècle en Angleterre ! car les anarchistes de ce tems-là, craignant aussi les jurés, & les formes ordinaires, firent décréter une haute-cour de justice qui expédioit très-militairement les victimes qu'on lui désignoit; qui répandoit la consternation & l'indignation par-tout. Et voilà le tribunal qui servit de degré à Cromwell, & depuis à Charles II ! voilà le tribunal dont l'exécration fit accueillir avec délices, par le peuple, l'expulsion du Long Parlement....

Quel membre éclairé de la Convention n'a pas entrevu le but & les suites funestes de cette institution ? Quel membre n'a pas vu qu'elle étoit l'ouvrage de la vengeance & de l'ambition, alors sur-tout que *Robespierre & Lindet* enfloient avec perfidie la liste des crimes qui devoient y être jugés; sans doute afin qu'aucun des écrivains courageux qui avoient combattu leur parti, n'échappât à leur fureur ! Quel membre ne fut pas revolté de la soif du sang qui perçoit dans leurs cruautés froidement combinées !... fureur dans les convulsions de la figure, crime dans les yeux, arrogance dans le ton .... * N'étoit-ce

* *Vultus ipsius plenus furoris, oculi sceleris, sermo arrogantiæ.* (Cic. pro Muren.) Cicéron a parfaitement peint Robespierre sous ces traits énergiques. Quant à *Lindet*, ce

pas là Robeſpierre ? L'indignation étoit univerſelle ; mais les conſpirateurs étoient maîtres abſolus, & il falloit ſe taire....

Leur deſpotiſme ne ſe déploya-t-il pas encore avec plus d'audace dans la nomination des commiſſaires, dont ils ordonnèrent l'envoi dans pluſieurs départemens ? Les conjurés ne ſe partagèrent-ils pas ces départemens, avec une impudence incroyable ? ne violèrent-ils pas toutes les formes uſitées dans les nominations ? n'en exclurent-ils pas publiquement, & comme des traîtres, tous les appelans ? & s'ils gliſsèrent aſtucieuſement dans leur liſte ſcandaleuſe les noms de quelques hommes eſtimables qui ne partageoient ni leurs opinions, ni leurs forfaits, n'étoit-ce pas pour en impoſer aux gens de bien des départemens, pour revêtir de quelque autorité, de quelque poids, leurs déciſions arbitraires & tyranniques ; déciſions où jamais ces gens de bien ne devoient avoir

---

n'eſt ni avec le tigre, ni même avec l'hyène qu'il faut le comparer, pour avoir ſon image : l'hyène & le tigre ne rafinent pas la cruauté. Lindet en a fait un art, & c'eſt le ſien. Le tyran qui fait déchirer ſes victimes, en les complimentant & en les careſſant, qui leur faite enſuite appliquer des remèdes, pour les faire vivre à la douleur, pour en jouir plus long-temps, ce tyran-là eſt trop doux encore pour *Lindet*.

avoir d'influence, puiſqu'ils formoient la minorité dans chaque commiſſion ?

Eh ! quel étoit le but de ces commiſſions ? La néceſſité de tromper les départemens ſur l'objet de la conſpiration, de les irriter contre les députés, amis de l'ordre, de juſtifier leur aſſaſſinat. C'étoit le même but qui avoit dicté le décret par lequel on défendoit aux députés de compoſer des journaux. On eſpéroit éteindre ou paralyſer ceux qui exiſtoient dans leurs mains ; on eſpéroit effrayer tous les journaliſtes hors de la Convention.—Calculs étroits de petits conpirateurs ! ils ne ſavoient pas qu'une révolution produit toujours, & par-tout, des hommes courageux qui oſent braver la mort pour révéler la vérité aux peuples.*

Lorſque tout concourt à démontrer à l'homme impartial, que la conjuration du 10 Mars a été

* Auſſi le *Patriote Francois* du 11 Mars fut-il un coup de foudre pour les conjurés. Le courage avec lequel *Girey* dénonça leurs forfaits à toute la France ne contribua pas peu à renverſer tous leurs projets ; ne contribua pas peu à l'exécration dont furent couverts preſque par-tout ces prédicateurs du meurtre. Les trois N^os^ des 11, 12, & 13 Mars du Patriote François ſeront des monumens éternels de leur honte, & du courage de *Girey*, qui bravoit les anarchiſtes pour la ſeconde fois, au milieu de leurs poignards & de leurs jurés.

tramée par les anarchiſtes, qu'elle avoit pour but d'aſſurer la domination dans leurs mains par le maſſacre des députés républicains, que le tribunal révolutionnaire n'étoit inſtitué que pour l'affermir par la terreur ; que l'envoi, le choix des commiſſaires n'avoit pas d'autre but que de faire approuver cette domination par les départemens ; comment s'expliquer le ſilence de la Convention ſur un crime dout le but étoit auſſi atroce, dont les preuves étoient ſous ſa main, dont les auteurs ſe nommoient publiquement ? Comment ne pas conclure que ce ſilence a été commandé, par les hommes qui dominoient l'aſſemblée, & qui trempoient dans le complot ; par ceux qui, après l'avoir propoſé aux Jacobins, venoient enſuite froidement veiller à ſon exécution, au ſein de la Convention ; par ceux qui ſe plaignoient amèrement de ce que leurs victimes ne ſe rendoient pas complaiſamment au lieu du ſacrifice† ; par ceux qui, après s'être partagé les départemens, vouloient ſe partager le miniſtère ! ce miniſtère

---

* Où ſont donc les *Buzot*, les *Genſonné*, les *Briſſot*, s'écrioit *Bentabole*, dans cette nuit mémorable ? *Dubois-Crancé* quitte le fauteuil des Jacobins, lorſque le complot eut été réſolu, & vient occuper le fauteuil de la Convention, ſans ouvrir la bouche ſur cette conſpiration ; & ni *Dubois Crancé*, ni *Garnier*, ni *Bentabole*, n'ont été arrêtés ni pourſuivis.

qu'ils auroient envahi, ſans le courageux diſcours de *Lareveiliere-Lepaux*, ſans la ferme réſiſtance de *Bancal!* ce miniſtère que les chefs des conjurés feignoient alors de dédaigner, parce que leur peuple même avoit percé leur ſecret; ce miniſtère que depuis ils ont ſu s'approprier ſous une autre forme; car les ambitieux ſe replient, mais n'abandonnent jamais. Comment, en un mot, ne pas conclure de tous ces faits, que la Convention eſt ſous le joug des conſpirateurs même!

Le dernier triomphe de Marat n'a-t-il pas porté cette vérité juſqu'à l'évidence? Quoi! cet homme dont l'ame eſt pétrie de ſang & de boue*, cet homme, l'opprobre de la révolution, & de l'humanité, qui, ſouillant par ſa préſence la Convention, l'aviliſſant, chaque jour, par ſes excès, a plus nui à l'etabliſſement de la république, que toutes les armées étrangères; cet homme dont les forfaits impunis, avec les maſſacres du 2 Septembre, ont fait rétrograder la révolution univerſelle de pluſieurs ſiècles; cet homme qui,

---

* *Hic homulus ex cruore & luto fictus,* (*Cic. contra Piſonem*). Le mot *cruor* a une énergie intraduiſible en François; il peint le ſang après qu'il a été verſé, le ſang déjà corrompu, dont s'abreuvent les animaux lâches & voraces.

convaincu d'avoir prêché la royauté, le dictatorat, l'aviliſſement de la Convention, le maſſacre des députés, la contre-révolution ; cet homme reſté impuni pendant ſix mois, malgré les réclamations de tous les départemens ! & pendant ſix mois, il inſulte, chaque jour, à la Convention !

Enfin cet homme eſt décrété d'accuſation, après un ſéance de vingt-deux heures, malgré les horribles imprécations des brigands répandus dans les tribunes, malgré 92 députés qui ne rougirent pas de prendre ſa défenſe, & d'épuiſer leur tactique pour le ſauver: il réſiſte à la loi ; de ſon ſouterrain il brave l'aſſemblée, & on le laiſſe impuni ! il fixe un jour au tribunal, s'y préſente avec audace, environné de ſon peuple, joue le rôle d'accuſateur plutôt que d'accuſé, de juge plutôt que d'accuſateur, de chef ſuprême de la Convention & de la nation plutôt que de juge ! là même, il foule à ſes pieds les décrets, traîne la Convention dans la fange, & ſe vante de ſes crimes !

Et le tribunal, après une farce coupable, où il s'amuſe à faire mon procès, au lieu de celui de Marat ; après des interrogats dériſoires, après un panégyrique de Marat, prononcé par l'accuſateur publique, en un mot après s'être joué de toutes les formes, & du décret même, ce tribunal, dans un jugement annoncé d'avance, acquitte

Marat ; lorſqu'avant, lorſqu'après, il a* condamné à la mort des cuiſinières, des cochers, pour des *propos* ariſtocratiques & royaliſtes, très-condamnables ſans doute, qui, ſans doute, méritoient une punition, mais que jamais la loi n'a entendu punir par la mort.†

Et cet homme eſt porté en triomphe au ſein de la Convention même qu'il venoit encore d'outrager ! il y paroît en vainqueur ! Et Danton appelle un beau jour ce jour de deuil pour la

---

* Pluſieurs journaux ont rapporté le diſcours tenu par Rouſſillon, un des jurés, au club des Cordeliers, deux jours avant le jugement de Marat : " Ne craignez rien, dit-il, pour ſa tête. On parle de l'arrêter ; je vous invite à poignarder celui qui oſeroit porter des mains ſacriléges ſur l'ami du peuple pour l'arrêter.... que le peuple nous amène auſſi toute la faction Girondine, vous verrez leſquels auront la tête ſur les épaules en ſortant du trib nal....

Si ce fait eſt certain, ne doit il pas donner une étrange idée & du juré & du tribunal ? Les nations étrangères & la poſtérité n'auront-elles pas lieu de s'étonner que la Convention n'ait pas ordonné la pourſuite d'un juré qui violoit ainſi la loi ?

† La loi ne condamne point à mort pour *propos* royaliſtes, mais pour des *propoſitions* tendant à rétablir la royauté ; & pour qui connoît notre langue, il y a loin du propos à la propoſition.—Marat faiſoit une propoſition, lorſqu'il invitoit à rétablir la royauté, à diſſoudre la Convention ; la cuiſinière tenoit un propos.... Eh bien ! la malheureuſe a ſubi la mort ! & Marat a eu les honneurs du triomphe.

vertu, & pour la liberté ! Et Osselin demande l'insertion au bulletin de ce scandaleux jugement ! Et l'assemblée, si l'on peut toutefois décorer de ce nom une centaine de membres, dont la plus grande partie étoit composée des protecteurs & des protégés de Marat, & cette assemblée reste muette, consternée, ferme les yeux sur la prévarication, sur la violation de la loi, sur l'outrage fait à la représentation nationale !

Maintenant je le demande à tout homme de bonne foi : où donc est maintenant la puissance suprême ? Est-ce dans la Convention, ou dans le Tribunal révolutionnaire ? est-ce dans ce tribunal, ou dans Marat ? Est-ce dans Marat, ou dans les factieux qui le protègent ?

O honte ! O douleur ! Marat au-dessus de la Convention ! Quel ennemi de la France n'a pas été enivré de ce scandaleux triomphe ? Quel républicain n'a pas eu l'ame navrée, n'a pas désespéré de la liberté ? Quel homme ne s'est pas dit : Non, la Convention n'est pas libre ; libre, elle ne se laisseroit pas déshonorer par de pareils attentats ; libre, elle eût suspendu & fait juger le tribunal qui avoit outragé la justice & la représentation du souverain.*

* En relisant les lettres de Cicéron à Atticus †, on trouve l'histoire d'un jugement de Clodius, *pris aussi en fla-*

† Voyez la lettre XVI. à Atticus.

N'eſt-ce pas encore la triſte concluſion qu'on eſt obligée de tirer, lorſqu'on rapproche dans ſon eſprit toutes les uſurpations de pouvoirs, toutes les violations de loix, dont la municipalité & les ſections de Paris ſe ſont conſtamment rendues coupables, depuis le 10 Août, & qui ont été conſtamment impunies ; car, quelle eſt la loi qu'on y ait exécutée ?

Lorſqu'on voit l'ancienne Municipalité s'arroger, à la face de l'Aſſemblée légiſlative, le pouvoir ſuprême, caſſer le département, impoſer un nom au nouveau, puis le paralyſer, refuſer de

---

grand délit, jugement qui a beaucoup de rapports avec celui de Marat. Complaiſances des juges, vociférations de bandits en faveur de Clodius, preuve acquiſe du crime, décharge pleine & entière du coupable, & juſqu'à l'épiſode de Cicéron appelé en témoignage, pour orner le triomphe de Clodius, inſulté & menacé par *ſon* peuple, tout s'y trouve. On y voit une petite différence ; vingt-cinq juges furent aſſez courageux pour aimer mieux s'expoſer à tout, que de perdre la république.

" Sachez, dit Cicéron à Atticus, que l'heureux état de ma " patrie, ſi quelque Dieu n'y remédie, nous échappe des " mains par ce ſeul jugement ; ſi c'eſt un jugement que trente " des plus mépriſables & des plus méchans hommes de la " république aient violé à prix d'argent tout ce qu'il y a de " plus ſacré, & qu'un *Talna*, un *Plautus*, un *Spongia*, aient " déclaré faux un fait connu de toute la terre."

correſpondre avec le miniſtre de l'intérieur, ouvrir une correſpondance avec toutes les municipalités, envoyer par-tout des commiſſaires, pour rallier toute la nation autour de ſon char, déſobéir au décret qui lui ordonnoit de rendre ſes comptes, déſobéir au décret qui ordonnoit l'élection d'une municipalité nouvelle, & forcer même l'Aſſemblée à rapporter ſon décret;

Lorſqu'on voit les ſections, partageant ce délire, donner à leurs comités le droit d'arrêter les citoyens, multiplier ces arreſtations à un point effrayant,* faire des lois ſur le mode de nomination, préſévérer, malgré les décrets, dans le mode d'élection à haute voix†.

Lorſqu'on voit la municipalité nouvelle ſuivre les erremens de l'ancienne, s'arroger le droit, au mépris de la ſouveraineté du peuple, de repouſſer de ſon ſein les membres qui lui déplaiſoient

* Voyez la pétition préſentée par Target, le 30 Octobre. Les priſons étoient exceſſivement remplies, & le comité de ſurveillance, chargé de les faire évacuer, négligea cet objet ſacré pendant ſix ſemaines.

† Rappelez-vous entre autres la délibération de la ſection du Théâtre François préſidée par l'éternel *Momoro*; celui-là même qui fut ſur le point d'être pendu, qui l'auroit été ſans Buzot, pour ſes prédications ſur la loi agraire. La ſection s'y réſervoit le droit de délibérer ſur les décrets de la Convention.

ſoient ; forcer par mille tracaſſeries le maire, dont les principes la gênoient, à donner ſa démiſſion, différer, malgré dix décrets, d'organiſer la force publique, parce que cette force pouvoit enfin protéger l'exécution de la loi;

Lorſqu'on voit cette municipalité commander à la repréſentation nationale des ſacrifices énormes & perpétuels d'argent, tantôt pour rembourſer des billets de confiance, tantôt pour les ſubſiſtances, & tantôt pour des dépenſes de police ;

Lorſqu'on voit un ſimple comité, malgré la commune, les ſections, la Convention, refuſer de rendre compte de ſommes énormes, dilapidées, & les membres de ce comité non-ſeulement impunis, mais même ſiégeant au ſein de la Convention, mais oſant même accuſer les hommes les plus vertüeux;

Lorſqu'on voit cette municipalité, malgré les décrets, fermer, à ſon gré, les barrières, les ſpectacles, interdire telles ou telles pièces, tels ou tels journaux, mander à ſa barre les députés, les généraux & les miniſtres, leur ordonner de chaſſer tels ou tels fonctionnaires ſubalternes, envoyer chez eux des *commiſſaires enquéteurs*, pour veiller à l'exécution de ſes décrets ;

Lorſqu'on voit cette municipalité faire des

loix ſur le recrutement, ſur les certificats de civiſme, en changer à chaque inſtant la forme, en donner, les annuller, puis n'en plus donner qu'à ceux qui ſigneroient la pétition contre les vingt-deux proſcrits, qu'à ceux qui auroient l'agrément des ſociétés populaires, & conſtituer ainſi de ſa propre autorité ces ſociétés en corps politiques ;

Lorſqu'on voit enfin cette municipalité demander inſolemment à la Convention, ſi elle eſt en état de ſauver la choſe publique ; annoncer ouvertement ſon deſſein de la remplacer, ſe declarer en état d'inſurrection contre elle, encourager dans ſon ſein les calomnies les plus atroces contre ſes membres, former un comité central pour toutes les municipalités, appeler autour d'elle des troupes de divers départemens. . . . .

En voyant cette chaîne d'attentats, & leur impunité, tant d'audace d'un côté, tant de foibleſſe de l'autre, il eſt impoſſible que les citoyens des départemens, que tous les étrangers n'en concluent pas, ou que la repréſentation nationale eſt dans la commune de Paris, ou que cette commune lui eſt ſupérieure, puiſque la Convention n'a ni la liberté de décréter contre elle, ni la force de faire exécuter ſes décrets.

Que dis-je ? Non, ce n'eſt pas encore dans la commune de Paris que réſide l'exercice de la

ſouveraineté nationale ; c'eſt dans un club, ou plutôt dans une vingtaine de brigands qui dirigent ce club, qui font courber devant eux toutes les autorités conſtituées par la nation.

C'eſt là, c'eſt dans le club, où dominent les anarchiſtes de la Convention ; c'eſt là que ſe fabriquent les décrets qui doivent lui être commandés ; c'eſt là que ſe fabriquent, ſous le nom de pétitions ou d'adreſſes, les ordres qui lui ſont intimés ; c'eſt dans cet attelier de calomnies, que, chaque jour, on déſorganiſe tout, & le miniſtère & les adminiſtrations, & l'armée ; c'eſt là que ſont mandés, que comparoiſſent, que s'agenouillent humblement & les députés & les miniſtres, & les généraux ; c'eſt là qu'ils rendent leurs comptes*, répondent aux dénonciations, obéiſſent aux décrets du club qui chaſſe ou condamne leurs ſubalternes ; c'eſt là que tout en accuſant les *Girondins* de gouverner tout, d'envahir tout, les meneurs du club attirant à eux toute l'autorité, gouvernent tout,

---

* Voyez entre autres la correſpondance de *Pache* & de *Bouchotte* avec les Jacobins. Je n'ai pas balancé, leur écrivoit ce dernier, à chaſſer les commiſſaires que vous m'avez déſignés.

Liſez l'interrogatoire humiliant prêté ſur la ſellette par Berruyer, qui n'a pas même paru devant la Convention.

envahiſſent tout, argent, marchés*, places, commiſſions, nominations des tribunaux, &c. &c. C'eſt de là que partent les ordres au tribunal révolutionnaire, pour traduire, condamner ou abſoudre : c'eſt là que l'accuſateur de ce tribunal ſe plaint de ce que le ſang ne coule pas en aſſez grande abondance ; c'eſt là que des jurés de ce tribunal promettent de faire rouler bientôt ſur l'échafaud la tête des députés, ennemis des Jacobins ; c'eſt là qu'on ſe fait un jeu de fouler aux pieds† les décrets, d'outrager la Convention, qu'on ſe fait une religion de s'encourager à poignarder les députés appelans ; c'eſt là que, pour engager la multitude à des maſſacres, on

* Rappelez-vous cette correſpondance de *Deſfieux* & *Blanchard*, interceptée par le département de la Girond.... N'y ſpéculoit-on pas ſur tous les marchés de la marine ? Commis, vérificateurs, miniſtre, tout devoit être favorable.

† Qu'on rapproche des débats actuels des Jacobins ceux qui avoient lieu dans le même ſociété, ſous l'Aſſemblée conſtituante ; qu'on ſe rappelle le reſpect pour les décrets, qui étoit un article de leur *Credo*. Alors cette ſociété aidoit à fonder la liberté, en reſpectant l'ordre proviſoire. Mais depuis.... Il n'eſt pas au ſurplus un ſeul des griefs que j'articule ici qui ne ſoit prouvé par le journal des ſéances des Jacobins. En les reliſant dans dix ans, on aura peine à concevoir, ou comment on a pu laiſſer ſubſiſter ſi long-temps un pareil club, ou comment la république a pu ſubſiſter ſi long-temps à côté de lui.

corrompt la morale du peuple, on lui prêche la néceſſité de niveler les fortunes, & les têtes, de promener la faux de l'égalité par-tout; c'eſt de là que partent les nombreux écrits qui vont ſemant dans les départemens les mêmes principes, les mêmes haines, les mêmes ſéditions; c'eſt là que ſont brevetés & ſalariés les émiſſaires qui vont par-tout prêcher la guerre des ſans-culottes contre les propriétaires, &c. &c.

Et chaque jour, chaque nuit, ſont témoins de ces attentats! chaque nuit l'eſprit du peuple eſt irrité, exaſpéré contre la Convention! chaque nuit, il ſe retire la rage dans le cœur, jurant d'exterminer les ennemis des Jacobins; &, de retour chez lui, dans ſa famille, à ſon atttelier, dans ſa ſection, cet ouvrier ſimple & crédule communique à tout ce qui l'environne la contagion dont il eſt infecté..... C'eſt ainſi que s'empoiſonne ſucceſſivement l'eſprit public, & que les ſéditions vont s'échafaudant ſur les calomnies journalières.

Maintenant je le demande à tout homme qui a étudié les baſes des républiques, peut-il exiſter à côté d'un foyer auſſi actif de conſpirations, qui communique à ceux de la municipalité, des ſections, & des autres clubs de l'empire, peut-il exiſter une Convention libre & indépendante, un gouvernement, une juſtice?

Guadet l'a dit* : ſi deux cents contre-révolutionnaires prêchoient dans un club à côté de la Convention les mêmes maximes, tous périroient bientôt ſur l'échafaud. Que ſont ici les noms ? le crime eſt le même, & celui des Jacobins de Paris† eſt impuni !

Car enfin, qui d'entre eux prêchant ou le meurtre ou le pillage, ou même l'exécutant, a été dénoncé, traduit devant les tribunax ? qui d'entre eux, conſpirant ouvertement contre la Convention, a été traîné ſur l'échafaud ? Que dis-je ? qui d'entre eux a-t-on oſé arrêter ?‡ Non, l'inviolabilité n'eſt plus dans la répreſentation natio-

* Voyez la vigoureuſe réponſe de ce député à Robeſpierre. Si ſes idées euſſent été ſuivies depuis long-temps, nous n'aurions pas à gémir de nos malheurs actuels.

† Je dois obſerver d'abord que je ne confonds point avec cette ſociété coupable, la grande majorité des ſociétés populaires des départemens qui profeſſent d'autres principes ; j'obſerve en ſecond lieu que dans la ſociété même de Paris, il exiſte de bons patriotes, mais foibles, ou en minorité, ou trop timides pour faire reſpecter la majorité.

‡ Fournier l'a été, mais auſſi il a été relâché au moment même où il s'avouoit coupable. Il ſembloit qu'on craignît les lumières qu'il pouvoit donner. Laſouſki, qui commandoit, le 7 Mars, le pillage des preſſes de Goſſas & de Fiévée, Laſouſki qui s'étoit vanté aux Jacobins d'être un des membres du comité d'inſurrection, Laſouſki a bravé également la Convention à ſa barre, & je crois même qu'il a eu les honneurs de la ſéance. La mort l'a depuis atteint ; & quoique conſpirateur, les Jacobins lui ont décerné les

nale ; elle eſt dans la bande de ces brigands qui la violent chaque jour. Leur image ſemble la tête de Méduſe ; elle pétrifie tout ; on friſſonne à l'idée de pouſuivre un brigand qui ſe pare du nom de Jacobins.* C'eſt preſqu'un acte de courage que d'entendre des dénonciations contre eux ; mais elles tombent bientôt dans la pouſſière des comités.†

Oui, je le déclare dans la profonde conviction de mon ame ; tant qu'il n'exiſtera aucune puiſſance capable de réprimer les forfaits des meneurs des Jacobins, il ne peut y avoir ni Convention, ni gouvernement. Tous les pouvoirs ſont né-

---

honneurs de l'apothéoſe. Le Panthéon leur ſembloit à peine digne de lui ! & c'eſt à la face de la Convention que ſe joue cette outrageante comédie ! & elle ſe tait !

* Je ſuis ſûr qu'on me félicitera de mon courage à les attaquer ; ces félicitations dépoſeront contre la foibleſſe de mes concitoyens.

† Rappelez-vous la dénonciation faite dernièrementpar le département de Bordeaux, qui avoit arrêté un courier extraordinaire expédié par la ſociété des Jacobins de Paris, pour exciter les départemens contre une partie de la Convention.—A-t-on oſé même faire un rapport ſur ces pièces de conviction ?...Mais qui donc paie tous ces couriers extraordinaires, & ces pamphlets, & l'attelier ſecret des calomnies? comment la Convention n'a-t-elle pas ordonné une recherche à cet égard ? La ſociété eſt ruinée, on le ſait. Il y a donc une puiſſance qui ſupplée à ſa pénurie ? où eſt cette puiſſance ? où eſt le *Pactole* d'où l'or coule aux Jacobins ?

ceſſairement au club ; voilà le corps légiſlatif, ou plutôt voilà le corps au-deſſus de la loi, au-deſſus de toutes les autorités conſtituées ; voilà le ſouverain de la France entière.

J'ai fait voir que le club des anarchiſtes étoit le ſouverain de la Convention ; il l'eſt encore des miniſtres depuis le 10 Août.—Suivez-moi ſur cette nouvelle ſcène.

Je ne vous parle pas de Danton ; Danton étoit la créature de ces factieux; il devoit leur ſacrifier tout.

Mais je vous parlerai de Roland ; non que Roland ait été ſubjugué par les anarchiſtes ; il leur a tenu tête, & dans les momens où ils diſpoſoient ſouverainement des poignards: mais ſa démiſſion, mais le ſilence de la Convention qui auroit dû rendre un hommage ſolemnel à ſon courage, à ſes travaux immenſes, à ſon irréprochable probité, mais l'abandon de la nature entière qui doit être ſi ſenſible à cet homme vertueux; mais les perſécutions, les humiliations dont on l'abreuve encore ; mais ces ſcellés inſultans, levés avec brutalité par un député ſtupide ; mais cette perfide citation à ce tribunal de ſang, dont pluſieurs jurés ſe ſont vantés de faire bientôt tomber ſa tête ; mais cette impunité de faux témoins qui l'ont dénoncé, des calomniateurs qui l'accuſent ; mais l'impoſſibilité où il eſt

après quatre mois, après dix lettres, d'obtenir un rapport ſur ſes comptes, où, juſqu'au dernier écu, tout eſt rigoureuſement juſtifié ; mais l'impoſſibilité d'obtenir même le droit ſi naturel d'aller reſpirer l'air de la campagne, mais enfin ce ſecret friſſon que fait naître à preſque tous les individus, la crainte d'être ſoupçonné ſon ami, même ſa ſimple relation. . . . . Tous ces faits n'atteſtent-ils pas la profonde puiſſance de ſes ennemis, & le deſpotique empire qu'ils exercent ſur la Convention ! . . . ſur la Convention forcée de ſacrifier la vertu même, forcée d'entendre répéter tous les jours des injures contre ce vénérable vieillard ! la Convention qu'on pourroit accuſer de croire intérieurement à un de ces griefs qu'on a tant rebattu contre Roland, grief qui n'eſt pas diſſipé, qu'il faut détruire enfin. . . .

Ses adverſaires ne ceſſent de dire que les départemens ſont *rolandisés*, qu'ils ſont infectés d'un modérantiſme qu'il a prêché, qu'il faut changer l'opinion publique, la diriger.

Diriger l'opinion publique ! Inſenſés ! Vous ne ſavez donc pas ce qu'eſt l'opinion publique, comment elle ſe forme ! Vous ne ſavez donc pas quel eſt le réſultat d'une conſcience publique, qu'aucune puiſſance ennemie de la morale & de la juſtice ne peut long-temps la diriger, qu'elle ſe règle d'après les notions éternelles du juſte & de

l'injuſte, d'après le raprochement des faits, des opinions, des débats, faits dans le ſilence du cabinet, d'après le ſentiment des hommes éclairés ! Vous ne ſavez donc pas que, ſi l'opinion publique peut être un moment abuſée, égarée, ſon erreur ne dure pas long-temps, parce que l'erreur eſt bientôt combattue, parce que l'opinion publique ne connoît point, dans un régime libre, de paſſion qui puiſſe long-temps ſoutenir une erreur.

L'opinion publique admiroit les Jacobins de Paris en 1792, parce qu'elle ne voyoit en eux que des ennemis du deſpotiſme, de l'ariſtocratie, du Feuillantiſme ; l'opinion publique les a abandonnés vers la fin de 1792 & en 1793, parce qu'elle n'a vu dans eux que les inſtrumens aveugles d'une faction, qui vouloit dominer la France, niveler les propriétés, & par conſéquent renverſer le régime républicain. C'eſt ainſi qu'on s'explique l'incroyable diſette de journaux Jacobins, depuis cette époque, & l'abandon de leur cauſe par les patriotes journaliſtes qui les avoient ſi vigoureuſement défendus juſqu'alors.

Un miniſtre diriger l'opinion publique ! Mais a-t-on proſtitué plus d'argent que *Montmorin* & *Deleſſart* pour royaliſer & feuillantiſer la France ? Que de millions prodigués, & à des plumes qui avoient quelque adreſſe ! *

* Rappelez-vous l'*Ami des Patriotes*, le *Chant du Coq*, le *journal de Paris*, le *journal de Dupont*, & les mille & une

Eh bien ! l'opinion publique a-t-elle été pervertie ? Non, le Feuillantiſme a bien eu ſa faction; mais l'opinion publique eſt reſtée ſaine, & les félicitations univerſelles ſur la victoire du 10 Août l'ont prouvé.

Et Roland auroit fait, en 3 mois, ce que d'autres miniſtres n'auroient pu faire en 3 ans ! Roland auroit fait avec 30,000 liv. ce que Montmorin & Deleſſart n'ont pu faire avec des millions ! Ah ! ſi ſes principes ont eu tant de partiſans, ont eu le ſuffrage de la France preſque toute entière, c'eſt à la verité ſeule qu'il le dut, & non à l'*argent*, & non à des journaux prétendus ſtipendiés. * Il prêchoit la haine des maſſacreurs, & toute la France exècre les maſſacreurs! il prêchoit le reſpect des propriétés, le reſpect à la loi, & toute la France ſait que ſans ce reſpect il n'y a point, il ne peut y avoir de République. Roland prêchoit la vérité avec énergie & conſtance ; voilà ſon ſecret, voilà ſon ſyſtême de corruption, celle qu'il employoit auprès des journaliſtes, dont pas un ſeul n'a été ſtipendié par lui ; car les journaliſtes patriotes ont trop de fierté pour recevoir, & Roland avoit trop de vertu pour donner.

brochures, où les Feuillans me déchiroient moi & tous les Girondins, comme le font aujourd'hui les anarchiſtes.

* Un de ces journaliſtes qu'on a eu la baſſeſſe de calom-

Roland n'eſt plus ; ces journaux n'ont pas changé de principes ; qui donc les paie maintenant ? Tous les tréſors ſont à la diſpoſition des hommes qu'ils attaquent.

Certes on pourroit en citer parmi les anarchiſtes qui, ſoit qu'ils touchent des fonds étrangers, ſoit qu'ils ſe ſoient enrichis par le pillage *, ou par d'autres moyens coupables, ont prodigué l'argent pour faire des proſélytes à

---

nier eſt *Gorſas*, député a la Convention, Gorſas qui, ſous le fer des aſſaſſins, n'a ceſſé de les braver, de les livrer au ridicule, de mettre en garde les départemens contre leurs poiſons ſéducteurs ; Gorſas, dont le courage n'eſt égalé que par le déſintéreſſement & la noble franchiſe. Je l'ai déja dit : les journaliſtes François ont fait en grande partie la révolution, & ils ont honoré cette profeſſion ſi décriée dans d'autres pays. Mais ces journaliſtes-là ne s'achètent pas. Auſſi je défie d'en citer un ſeul à la ſolde des anarchiſtes, qui ait un véritable talent.

* En voyant les dépenſes immenſes que font les anarchiſtes, on ſe demande ſouvent où eſt la ſource de leurs richeſſes? L'étonnement doit ceſſer, ce ſemble, quand on ſe rappelle les dilapidations du comité de ſurveillance, les marchés lucratifs que Pache ſignoit en faveur de ſes amis, le déficit de ſes comptes, les millions donnés à la municipalité, dont aucun emploi n'eſt juſtifié, les fonds ſecrets accordés au conſeil exécutif. . . . . .

Eh ! qui oſeroit affirmer que le vol inconcevable des diamans n'entretienne pas cette ſource intariſſable ? J'obſerve

l'anarchie, pour pervertir l'opinion publique. Ont-ils réuſſi ? Non. Malgré les efforts de ces cent commiſſaires montagnards diſſéminés dans les départemens, malgré les circulaires publiques & ſecrètes, malgré les journaux & les placards, l'opinion publique eſt reſtée attachée à l'ordre, parce que l'opinion publique eſt incorruptible, parce qu'il n'y a point *de montagne* pour elle, & qu'elle ne voit & ne peut voir que la vérité, ſous un régime libre.

Je reviens aux miniſtres qui, puiſqu'il faut enfin trancher le mot, ont été & ſont plutôt les

---

que Thuriot s'eſt emparé de la pourſuite de cette affaire, avec un empreſſement ſingulier, qu'elle a été enſuite livrée à l'oubli ; que Fabre d'Eglantine l'a réveillée trois mois après, & ſans aucun motif apparent ; qu'il l'a réveillée, dans un temps où les faits étoient oubliés, où Roland paroiſſoit abanndoné, où ſes protégés ſe perdoient en le ſoutenant, où l'on preſſoit *Reſtout* de dépoſer contre lui, dans un temps où l'on preſſoit *Beuvoir*, *Kolly* & ſa femme priſonniers, de dépoſer contre Roland, où l'on employoit careſſes, promeſſes, menaces pour obtenir cette dépoſition, qui, jointe à celle du faux témoin *Gauthier*, auroit pu en effet expoſer la tête de Roland ! — J'obſerve que cette inſinuation de Fabre a été faite à la veille de l'incendie de l'Hôtel de la juſtice ; incendie où l'on crioit, que c'étoient les Rolandins qui l'avoient occaſionnée, pour faire diſparoître les pièces du procès ſur ce vol ! . . . .

La tactique des anarchiſtes eſt conſtante, quand ils accuſent leurs adverſaires d'avoir préparé ſédition, maſſacre, vol ; rendez-leur ce *prêté*, & vous ne les calomnierez jamais.

miniſtres des Jacobins de Paris que ceux de la nation ; & je mets à la tête de ces miniſtres eſclaves, Garat ; Garat dont le caractère pacifique, & les opinions qu'il avoit développées dans ſon journal, pendant l'Aſſemblée conſtituante, faiſoient eſpérer aux amis de l'ordre, que, ſous ſon miniſtère, la loi ſeroit enfin reſpectée. Qu'a-t-il fait ? A peine eſt-il inſtallé, qu'il décèle ſa complaiſance pour les anarchiſtes dans un mémoire entortillé ſur les maſſacres du 2 Septembre ; mémoire dans lequel il peint fauſſement les maſſacres, comme une ſuite de la révolution du 10 Août, dans lequel il abſout, il honore même ainſi ſes criminels auteurs.

Un décret expulſe les Bourbons ; & Garat, lorſque la loi même lui défendoit d'expliquer ſon opinion, careſſe les factieux partiſans d'Orléans, par un trait qui décèle ſon oppoſition à ce décret.

La loi lui ordonne de pourſuivre les écrivains incendiaires, & il ſe tait.

La loi lui ordonne de pourſuivre les maſſacreurs du 2 Septembre, & une coupable molleſſe caractériſe cette pourſuite. Il n'ignoroit pas cependant, lui, membre du conſeil, il n'ignoroit pas que, ſi quelque choſe pouvoit nous réconcilier les nations étrangères, c'étoit la pourſuite rigoureuſe de ces maſſacres.

Je ſais bien qu'il me citera des lettres écrites à l'accuſateur public, & quelques dépoſitions recueillies. . : . Mais ce n'eſt point avec de pareilles ſimagrées qu'on acquitte une dette ſacrée envers l'humanité & la Révolution.

Je ſais encore qu'il me citera ſa crainte de compromettre dans ce procès des hommes vertueux, Pétion même.—Ménagemens faux & perfides ! Pétion ne pouvoit être compromis que par la ſcélérateſſe, qui vouloit lui faire un crime de la paralyſie à laquelle elle-même l'avoit condamné ; Pétion ſeroit ſorti triomphant de cette abſurde accuſation ; Pétion & ſes amis ont rejeté avec fierté toute tranſaction ſur ce point ; & diſons le mot, ſon véritable objet étoit d'arracher aux pourſuites d'autres hommes inculpés par la procédure, Robeſpierre, Danton, & Marat ; auſſi doit-on attribuer à leur influence la ſuſpenſion de la procédure.

Qu'a fait encore Garat pour la recherche & la punition des auteurs des pillages du 26 Février ? où ſont les pourſuites qu'il a ordonnées ? en a-t-il même jamais rendu compte, quoique pluſieurs décrets le lui aient ordonné ?

La conſpiration du 10 Mars éclate. Qu'a-t-il fait pour la prévenir ? lui, qui, s'il ne pouvoit pas fixer préciſément le lieu des ſéances du comité d'inſurrection, ſavoit au moins par une

foule d'indices & de rapports, qu'un grand complot ſe tramoit contre la vie de pluſieurs députés, contre la liberté & la ſûreté de la Convention entière ! Et lorſque cette conjuration a été découverte, quels ſophiſmes miſérables n'a-t-il pas employés pour perſuader à la Convention, à la France, qu'elle n'étoit qu'une chimère, que le comité d'inſurrection n'étoit qu'une fable ; tandis que les journaux des Jacobins annonçoient à tout l'univers que le complot s'étoit tramé au ſein de leur ſociété, tandis que les coupables eux-mêmes ſe nommoient ! Non, jamais conſpiration ne fut plus évidemment prouvée ; jamais conſpiration n'eut un but plus affreux ; & cependant le miniſtre de la juſtice la traite avec une indifférence, qui devenoit une véritable complicité ! *

Garat a eſſayé de pallier ſon inertie par ſes intentions pacifiques, par ſon deſſein de rapprocher les partis, & de ſauver ainſi la choſe publique.

---

* Qu'a répondu Garat à la lettre ſage & énergique de *Doucet* ; lettre où le patriotiſme lui expoſoit avec franchiſe l'abyme où ſa foibleſſe alloit nous précipiter ? Il a gardé le ſilence ; & pourquoi ? Parce que ſa réponſe ne pouvoit faire illuſion à perſonne, parce que ſa réponſe lui auroit attiré une vigoureuſe réplique, parce qu'enfin il eſpéroit que le ſilence enſeveliroit plus promptement les reproches qui lui étoient juſtement adreſſés.

Je veux croire qu'il n'a été guidé que par ce motif ; je veux même pardonner à Garat l'outrage qu'il a fait à des hommes de bien, dont il eſt forcé d'eſtimer le caractère irréprochable, en les mettant ſur la ligne d'imbécilles qu'il mépriſe, & de ſcélérats qu'il déteſte. Mais lorſqu'il a vu l'impoſſibilité de pouvoir établir une paix durable entre la vertu & le crime ; lorſqu'il a vu les anarchiſtes ſe jouer perpétuellement des promeſſes & des réunions qui n'ont jamais ſuivi que des conſpirations avortées † ; lorſqu'il a vu que les vrais républicains ne tendoient qu'à deux points, *ordre proviſoire, & conſtitution* ; lorſqu'il a vu que les anarchiſtes ne vouloient ni ordre, ni conſtitution, & que cependant le ſalut de la république dépendoit de l'un & de l'autre ; a-t-il pu balancer entre les deux partis ? Ne devoit-il pas alors employer ſon miniſtère dans toute ſa rigueur ? Et s'il n'en avoit pas le courage, ſi les ſabres, dont quelquefois on le menaçoit, effrayoient ſon imagination vibratile, ne devoit-il pas renoncer à ſa place, & l'abandonner à un citoyen qui auroit eu aſſez de caractère pour tenir tête aux factieux ?

† Telles que la réunion du 12 Mars ; comédie dont l'intrigue a été très-bien filée, pour arrêter l'indignation & découvrir les projets des hommes qu'on avoit voulu égorger.

Au lieu de ſuivre cette marche, que lui preſcrivoit le bien public, Garat quitte le miniſtère de la juſtice; mais c'eſt pour en prendre un autre, dont le fardeau eſt encore plus lourd : & qu'a-t-il fait dans ce nouveau miniſtère, qu'on trouvoit déjà trop vaſte pour Roland, & que cependant Garat a dirigé ſeul pendant ſix ſemaines avec le miniſtère de la juſtice; qu'on trouvoit trop propre par ſon étendue à favoriſer le deſpotiſme d'un ſeul homme, & que cependant on a ceſſé de vouloir diviſer, depuis que Roland ne l'occupe plus; ce qui prouve bien que les principes des partis tiennent plus aux perſonnes qu'aux choſes? Qu'a fait, dis-je, Garat? Toujours dévoué aux volontés des anarchiſtes, il a fermé les yeux ſur les délits des corps adminiſtratifs qu'ils influençoient. Car a-t-il caſſé aucunes des délibérations ſéditieuſes, & de la commune de Paris, & de ſes turbulentes ſections? Non, il s'eſt agenouillé devant elle pour ſe donner un certificat de civiſme. A-t-il dénoncé ce département qui a ſonné le tocſin ſur les ſubſiſtances? A-t-il dénoncé cette formation d'armée que les anarchiſtes avoient commandée dans le département des Bouches du Rhône, & qui doit maintenant ſervir à réprimer leurs projets? A-t-il pourſuivi les dilapidateurs du mois de Septembre, qui n'ont jamais voulu rendre de comptes, & dont la commune de Paris

lui envoya, le 18 Février, toutes les pièces. A-t-il cassé, ou même dénoncé, cet arrêté du département d'Indre & Loire, qui violoit la liberté de la presse en se permettant d'arrêter la circulation de tels ou tels journaux, &c. ? Garat a porté dans le ministère de l'intérieur la même foiblesse, la même inertie, le même art de sophiste, pour justifier les excès, & se dispenser de punir les coupables. A quoi donc attribuer cette conduite ? Au défaut de caractère ; c'est-à-dire au défaut de cette volonté forte de l'homme résolu de périr plutôt que de dévier des principes ; à la peur, qui fait toujours encenser le pouvoir dominant. Celui qui n'osa braver les tyrans, celui qui caressa les Feuillans, doit flatter les anarchistes.

Combien il en coûte à un homme sensible de juger aussi sévèrement un de ses concitoyens, avec lequel devroit l'unir cette fraternité douce qui existe entre des gens de lettres, cette espèce de sens nouveau, de langue nouvelle, qui n'est bien comprise que des philosophes ! Combien il est dur de déchirer le ministre qui, comme homme privé, comme écrivain, mérite l'estime ! Dire du mal peut être une jouissance pour les calomniateurs de profession ; c'est un supplice pour les gens de bien, qui voudroient n'avoir qu'à louer, qui voudroient voir tous les hommes heureux & vertueux. Mais cette sévérité est un devoir ;

ſe taire ſeroit trahiſon. C'eſt ainſi, je le ſais, je ne l'ai que trop éprouvé, qu'on amaſſe ſur ſa tête des charbons ardens ; mais qu'eſt-ce que le vrai républicaniſme, ſinon un ſacrifice éternel de ſes intérêts, de ſes penchans, de ſes goûts, à la choſe publique ?

Et tel eſt encore le ſentiment douloureux qui me déchire, en parcourant l'adminiſtration de *Pache* & de *Monge*.

La pureté des principes qu'ils affichoient, les avoient élevés au miniſtère, & la peur les y a bientôt rendus les eſclaves des anarchiſtes. Effrayés de l'empire des Jacobins, de leur acharnement à dénoncer les miniſtres, de la facilité avec laquelle le public & la Convention les accueilloient, ils ſe ſont bientôt rangés du côté qui manioit preſque toujours avec ſuccès les poignards de la calomnie. Il falloit juſtifier ce lâche abandon des principes ; ils ont dit, ils ont répété que c'étoit *la cauſe du peuple*, qu'il falloit ſoutenir *le peuple*. Ainſi l'on déshonoroit le beau nom du peuple, pour en revêtir une poignée d'ignorans ou de ſcélérats qui vocifèrent aux tribunes ou dans les groupes. Les atrocités, les menaces d'aſſaſſinats, les cris de cannibales, étoient les jouiſſances odinaires de *ce peuple*. On les a juſtifiés, on eſt venu même juſqu'au point

de regretter avec *le Pruſſien Cloots* *, qu'on n'eût pas aſſez *ſeptembriſé* ; on a eu la baſſeſſe de diviniſer, pour ainſi dire, Marat, de ſe faire gloire de ſuivre ſon parti... Tel eſt l'excès de démence ou d'hypocriſie auquel a porté la terreur. On eſt devenu cannibal par peur ; à ce trait vous devez reconnoître Pache. Non, je ne me conſolerai jamais d'avoir accordé quelque eſtime à cet homme, d'avoir ſi long-temps retenu les coups que devoient lui porter dans l'opinion publique, & à la Convention, des amis qui avoient mieux que moi pénétré ſes ſentimens intimes. Je ne me conſolerai jamais d'avoir participé à l'élévation de cet homme qui eſt le plus fourbe des anarchiſtes, s'il n'en eſt le plus imbécille ou le plus lâche ; de cet homme dont Roland avoit fait la réputation ; de cet homme qui pour prix de ce ſervice vouloit livrer la tête de ſon bienfaiteur à ſes ſanguinaires ennemis ; de cet homme qui, par complaiſance pour les factieux, déſorganiſa toutes nos armées, & qui pour eux avilit, outragea la Convention, en protégeant les ſéditieux arrêtés des ſections pris contre elle. ‡

* J'accompagne toujours le nom de Cloots de l'épithète Pruſſien, non pas tant pour rappeler le lieu de ſa naiſſance, que pour rappeler que Cloots ſe conduit ici comme un bon & fidèle ſujet de S. M. Pruſſienne, qui de ſon côté lui conſerve ſes terres.

‡ Je citerai entr'autres l'arrêté de cette Section du Luxembourg qui ordonnoit la mort de Louis à la Con-

Sans ceſſe aux ordres des tribuns qui dirigeoient la multitude, Pache recevoit leurs ordres avec ſoumiſſion. Ses bureaux n'étoient remplis que de leurs protégés. Les places à l'armée, dans l'intérieur, n'étoient envahies que par ces prétendus Sans-culottes ; les *coupe-têtes* de Septembre avoient ſur-tout la préférence. Tous les marchés étoient à leur profit ; de-là cette énorme dilapidation du département de la guerre. Pache diſtribuoit les fonds aux créatures des tribuns, & les tribuns avoient le ſecret de faire ſans ceſſe abſoudre Pache à la Convention. Quatre à 500 millions ont été dépenſés ſous ce miniſtère vorace. Où ſont les comptes, ces comptes que la Convention ordonna de rendre tous les quinze jours, ces comptes que le miniſtre devoit donner en quittant ſon miniſtère ? Bournonville a déclaré en entrant dans ce miniſtère, & après avoir examiné l'état des dépenſes, qu'il exiſtoit une ſomme de 160 millions dont on ne pouvoit juſtifier l'emploi. Cambon a dit au comité & à la tribune, qu'il étoit

---

vention, qui à défaut lui annonçoit une inſurrection, qui demandoit qu'on nommât un défenſeur à la République — Et cet arrête étoit ſigné de toute la famille Pache ! — Et Pache en a fait circuler des milliers dans les départemens ſous ſon contreſeing !

impoſſible de pouvoir porter la lumière dans les dépenſes de ce département *; *qu'il falloit paſſer l'éponge* (je copie ſes termes) : & Cambon, qui a déployé tant d'acharnement à faire décréter de miſérables léſineries, à pourſuivre d'obſcurs fourniſſeurs, Cambon a fermé les yeux ſur les effroyables dépenſes de Pache ; il a gardé ſur lui un profond ſilence, tandis qu'il ne ceſſoit, avec le parti ſous les drapeaux duquel il ſert maintenant, de déclamer contre Roland, qui a rendu compte juſqu'au dernier écu ! Et tandis que Roland irréprochable eſt traité preſque en criminel, Pache qui n'a pas compte de centaine de millions qu'il a touchés, Pache occupe la première place de Paris ! & l'on met à ſa diſpoſition de nouveaux millions ! Quel eſt donc ce bouleverſement d'idées ? Quel eſt le ſecret magique qui couvre ici le coupable, en puniſſant l'innocent ? La protection des anarchiſtes.

Oui, ſi Roland avoit commis la millième partie de tout ce qu'on peut reprocher à Pache, Roland ne ſeroit plus. Et Pache dort paiſiblement ; il dort après avoir paralyſé, déſorganiſé nos forces, & cauſé nos déſaſtres extérieurs ! Il dort—que dis-je ? il veille ; mais c'eſt pour préſider une municipalité, où l'on ne rend ſes

* Il a répété encore cet aveu à la ſéance du 7 Mai 1793.

comptes qu'en menaçant de verſer du ſang. *

Parcourez les comptes qui vous ont été préſentés par les commiſſaires des diverſes armées † ; vous y verrez par-tout que le miniſtère de Pache, c'eſt-à-dire le miniſtère des anarchiſtes, y a été la cauſe la plus puiſſante de nos calamités. Vous y verrez par-tout, aux Pyrénées, aux Alpes, ſur le Rhin, ſur la Moſelle, dans la Belgique, un concert de plaintes ſur le dénuement d'habits, d'armes, de munitions, de vivres, quoique la Convention eût décrété des ſommes immenſes pour tous ces articles ; quoique ce ridicule *Haſſenfrats*, qui, avec ſes 5 millions de généraux plébéïens, peut faire le pendant du fou aux 1200 départemens, montrât à tout venant de ſuperbes tableaux, où les armées nageoient dans l'abondance.

Vous y verrez par-tout des proviſions payées deux ou trois fois, des atteliers entretenus à un prix exceſſif, des bataillons, quoique réduits au tiers, au ſixième, payées conſtamment au complet ; & pourquoi ? Parce que les entrepreneurs

* On ne peut ſe faire une idée du langage qu'on tient journellement à la Mairie ; il ſemble qu'on ſoit tranſporté parmi des Anthropophages.

† Voyez entre autres le compte ſur la Belgique par Camus, & celui ſur l'état des Pyrénées par Aubry.

preneurs de marché & d'atteliers, les commissaires des guerres, les commis dans les bureaux, tous étoient les créatures d'anarchistes, tous profitoient du désordre, s'enrichissoient à la faveur de leur mascarade & du tutoiement.

Tel est encore le talisman qui gouvernoit les bureaux de la marine. Là, sur-tout, on s'y condamnoit à une paralysie complète, & l'histoire & les causes de cette paralysie méritent d'être approfondies.

Dès le mois d'Octobre, on avoit prévu la possibilité d'entrer en guerre avec les Puissances maritimes; le comité diplomatique & de défense générale en avoient prévenu Monge. On avoit mis à sa disposition des sommes considérables; il avoit promis de s'approvisionner de tous les côtés, de faire réparer tous les vaisseaux & frégates; il avoit promis une flotte de 30 vaisseaux de ligne pour le mois d'Avril; il avoit promis plus de 50 vaisseaux de ligne, prêts à mettre à la voile pour le mois de Juillet; il avoit promis de couvrir les mers de frégates, pour protéger le commerce; il avoit promis d'envoyer des secours à Saint-Domingue, & à la Martinique: une loi positive du mois d'Octobre le lui ordonnoit. Voyez ce qu'il a fait: au mois de Mars, tous nos corsaires sont détruits dans la Manche par les Anglois, & le ministre

avoue à cette époque, au comité, qu'il n'a pas une ſeule corverte pour les protéger. Et cependant ce même miniſtre qui n'avoit pas encore en Mars une corvette à ſa diſpoſition, avoit, dans une circulaire imprudente & coupable, publiée dans le commencement de Janvier, circulaire dont Pitt a ſu tirer parti pour exciter contre nous le peuple Anglois—il avoit, dis-je, menacé l'Angleterre de lancer dans ſon ſein cinquante mille bonnets de la liberté.—Au mois d'Avril, nos vaiſſeaux de commerce ſont pris à l'embouchure même de nos rivières, par des frégates Angloiſes; ils ne peuvent entrer, ſans danger, dans la Méditerranée, où cependant nous avions une flotte de quinze vaiſſeaux de ligne...

Qu'eſt donc devenue cette flotte avec laquelle on menaçoit la Sardaigne & tout le Levant? Comment Monge n'a-t-il pas encore accuſé les auteurs de l'inertie à laquelle cette flotte a été condamnée pendant quelques mois? Comment n'a-t-il pas éclairé le complot qui a cauſé le déshonneur des armes Françoiſes à Cagliari?

Comment ſe juſtifiera-t-il de n'avoir envoyé aucuns ſecours convenables aux Indes Orientales? de n'avoir pas prévenu nos colonies à l'époque de Décembre, où la guerre paroiſſoit prochaine avec l'Angleterre? Comment ſe juſtifiera-t-il d'avoir tardé à envoyer une flotte à la Marti-

nique, lorſqu'un décret le lui ordonnoit ? Comment ſe juſtifiera-t-il d'avoir ordonné aux frégates parties pour la Martinique dans le mois de Mars, de croiſer dans la Manche au temps de l'équinoxe ; ce qui d'un côté a fait manquer cette expédition ; ce qui de l'autre a expoſé cette flotte à périr, & l'a forcée de rentrer. Et pendant toutes ces lenteurs, l'Angleterre, qui n'a commencé d'armer que trois mois après nous, envoie l'amiral Gardner avec 7 vaiſſeaux de ligne & nombre de frégates aux Indes Occidentales ; & cette flotte s'empare des plus riches vaiſſeaux de nos colonies ! N'y a-t-il donc ici que de l'ineptie ou de la négligence ? La perfidie de quelque contre-révolutionnaire déguiſée, dirigeant les bureaux de la marine, n'a-t-elle pas viſiblement paralyſé nos forces maritimes, & trompé l'eſprit de ces républicains, qui ſe flattoient de voir revivre ces temps de la République Angloiſe, où le célèbre Blake faiſoit reſpecter ſon pavillon, faiſoit trembler les Rois ſur leur trône, battoit les flottes de la Hollande, ruinoit ſon commerce, maintenoit les colonies dans le devoir...

Voilà ce qu'eût fait un miniſtre de la marine actif, éclairé, entreprenant, qui ne ſe fût occupé de répondre aux Jabobins que par de vaſtes entrepriſes, que par des victoires. . . .

Mais à quoi donc attribuer cette inconcevable

inertie du département de la marine ? Eſt-ce à la ſeule incapacité de Monge, incapacité qu'il a vingt fois avouée lui-même, & qui devenoit un crime, lorſqu'il s'opiniâtroit à conſerver le miniſtère dans une criſe auſſi périlleuſe ?

C'eſt aux meneurs des Jacobins qui dirigeoient Monge, par leurs créatures placées dans ſes bureaux ; à ſes meneurs qui depuis long-temps avoient déclaré qu'ils ne vouloient point la guerre offenſive, qui la contrarioient par-tout, pour nous forcer d'y renoncer ; à ces meneurs qui ſciemment ou inſciemment étoient les inſtrumens des puiſſances étrangères intéreſſées à paralyſer nos forces, & que leurs agens portoient à ce ſyſtême, ſoit avec de l'argent, ſoit en flattant leur vanité ; à ces meneurs qui ſpéculant, ſoit pour eux, ſoit pour leurs créatures, ſur les marchés de la marine, les rempliſſoient avec négligence ou friponnerie ; à ces meneurs qui dictoient ſes choix, lui ordonnoient de chaſſer les hommes inſtruits ; infeſtoient les bureaux, les ports, les arſenaux, de protégés, dont l'ignorance entravoit la marche, ou dont la ſcélérateſſe l'arrêtoit à deſſein.

Il faut encore attribuer cette inertie de la marine à ces Colons blancs, Ariſtocrates, ou Indépendans, qui, coaliſés avec les chefs des Jacobins, avoient uſurpé une grande influence dans les

bureaux de la marine, ralentiſſoient & paralyſoient à leur gré les préparatifs pour les Colonies, afin de favoriſer ou l'indépendance, ou l'invaſion par les étrangers.

Il faut l'attribuer enfin à *Périgni*, qui dirigeoit Monge en tout, que Monge s'eſt opiniâtré à conſerver comme ſon intime, quoique le comité de défenſe générale le lui eût dénoncé comme un Ariſtocrate déguiſé ſous les formes de la *Sans-culotterie*, comme un ex-noble, fils d'un colon intéreſſé à l'indépendance des Colonies...

Voilà les cauſes de l'inertie du miniſtère de la marine ;* inertie qui a ruiné nos corſaires, ruiné notre commerce, ruiné & humilié la France ſur toutes les mers ; inertie enfin qui va nous priver, & des denrées, & de toutes les matières premières que les étrangers nous fourniſſent.

O vous, qui pour conſerver vos places, ou par craintes des dénonciations, careſſez des factieux, dont vous mépriſez intérieurement la nullité, dont vous connoiſſez les forfaits, vous que je ne nomme pas, mais qui êtes maintenant les eſclaves

---

* Je pourrois ajouter ici des reproches perſonnels à Monge ; mais l'eſtime que lui méritent ſes vertus privées & ſes talens, me fait ſacrifier, & même oublier tout ce qui m'eſt perſonnel. Combien un jour il regrettera de s'être avili aux Jacobins !

de ces ſcélérats ; je tiens votre ſecret dans mes mains ; je vous ſuis pas à pas ; l'hiſtoire note, de ſa plume ſévère, chacune de vos baſſeſſes. Elles n'échapperont pas à l'inflexible poſtérité, ſi même vous ne devez pas être les témoins de votre propre ignominie. . . .

Vous des Républicains ! Non, ce n'eſt pas le coſtume, c'eſt le caractère qui les fait. Le Républicain, c'eſt l'homme inflexible qui pourſuit le crime juſques dans ſon triomphe, juſqu'au milieu de ſes poignards, qui foule aux pieds ſes faveurs. . . . Caton ſe perça le ſein plutôt que de recevoir un bienfait d'un uſurpateur qui ſe ſeroit honoré d'être ſon ami, qui étoit auſſi ſupérieur à vos *Lilliputiens* factieux, que le génie peut l'être à la ſtupidité. Voilà le RÉPUBLICAIN.

Je crois avoir bien prouvé que les anarchiſtes, ſous le nom des Jacobins de Paris, de la municipalité, des ſections, ont dominé & dominent la Convention, le pouvoir exécutif, & toutes les adminiſtrations, & que par conſéquent ils dominent tout l'empire.

Maintenant je dois prouver que le ſyſtême des anarchiſtes eſt la cauſe de tous nos maux, ſoit intérieurs, ſoit extérieurs.

Et en effet quelles calamités nous affligent intérieurement ?

La multiplicité des crimes.—Elle eſt produite

par l'impunité ; l'impunité par la paralyſie des tribunaux ; & les anarchiſtes protègent cette impunité, frappent tous les tribunaux de paralyſie, ſoit par la terreur, ſoit par des dénonciations & des accuſations d'ariſtocratie.

Les atteintes répétées par-tout contre les propriétés & la ſûreté individuelle.

Les anarchiſtes de Paris en donnent chaque jour l'exemple ; & leurs émiſſaires particuliers, & leurs émiſſaires décorés du titre de Commiſſaires de la Convention *, prêchent par-tout cette violation des droits de l'homme. Que dis-je ? ils la pratiquent par-tout. Car quelle ville n'a pas été témoin de ces attentats ? n'a pas été dans le deuil ? Quelle ville n'a pas vu jetter dans les fers ſes meilleurs citoyens ? Dans quelle ville ces anarchiſtes n'ont-ils pas formé des comités de ſurveillance, des comités révo-

* On peut voir dans les débats des Jacobins que ces commiſſaires correſpondent plutôt avec eux, qu'avec la Convention.

Nous ſommes loin d'envelopper dans cette cenſure tous les commiſſaires ; il en eſt de bons, même parmi ceux choiſis dans la fatale nuit du 10 Mars.—Mais ſur-tout il en faut ſéparer les commiſſaires envoyés dans les ports & ſur les côtes. Rappelez-vous quel bien ont fait, quels louanges ont reçus *Fermont*, *Rochegude* ; ceux-là avoient été préſentés après une délibération par le comité de défenſe générale.

de ces scélérats ; je tiens votre se
mains, je vous suis pas à pas ; l
de sa plume sévère, chacune de
Elles n'échapperont pas à l'inflexi
même vous ne devez pas être l
votre propre ignominie. . . .

Vous des Républicains ! Non,
calomnie, c'est le caractère qui les
publicain, c'est l'homme inflexibl
le suivre jusques dans son tyran
ne de ses poignards, qui foul
fureurs. . . . Caton se perça le
de recevoir un bienfait d'un usu
devoit honorer entre son ami, qui
prêteur. Voilà *Lafayettisme* factieux
pour cette stupidité. Voilà le

Je crois avoir bien prouvé que
Jacobins de Pari
des sections, ont domin
Convention, le pouvoir exécu
usurpations, & que par con
entier tout l'empire.

Maintenant je dois prouver qu
anarchies est la cause de tous
intérieurs, soit extérieurs.

Et en effet quelles calamité
intérieurement?

La multiplicité des crimes.—

par l'exemple ; [illegible] tribunaux ; [illegible] punie, frappez aussi des [illegible] soit par la [illegible] des accusations d'[illegible]

Les citoyens [illegible] propriété & la [illegible]

Les [illegible] de Paris [illegible] par l'exemple ; [illegible] [illegible] leurs [illegible] [illegible] faisons de la Convention[a] ; punir pour cette violation des droits de l'homme. Je dis-je ? ils la pratiquent partout. La petite ville n'a pas été [illegible] pas été [illegible] dans le deuil ! Quelle liberté, pour jetter dans les fers [illegible] quelle ville on [illegible] des comités de [illegible]

[a] Ce [illegible]

lutionnaires, qui, sous prétexte de frapper des aristocrates, frappent de bons patriotes, par cela qu'ils veulent l'ordre & le respect des propriétés.

La cherté du pain.—Elle est produite par la disette des marchés, par le défaut de circulation des grains. Eh! qui produit cette solitude des marchés; qui arrête cette circulation? Les éternelles déclamations des anarchistes contre les propriétaires ou marchands, qu'ils désignent sous le nom d'accapareurs; les éternelles pétitions des ignorans, qui provoquent une taxe des grains. Le laboureur craint d'être ou pillé, ou même égorgé; & il laisse ses meules intactes.

Déficit des contributions publiques.—Beaucoup d'individus ne paient pas, parce que la loi n'a pas de force; & elle n'en a pas, parce que les anarchistes la lui ôtent. Beaucoup de districts ou de départemens ne paient pas, parce que l'exemple de celui de Paris, des Bouches-du-Rhône est séduisant, parce qu'on ne redoute rien, ni du Ministre, ni du Conseil qui n'oseroit pas casser les administrateurs, ni de la Convention, qu'on force de fermer les yeux sur ces actes de fédéralisme; parce qu'enfin les autorisations données pour tels ou tels besoins anéantissent le retour au centre des contributions.

Le discrédit des assignats.—Ils se discréditent, parce

parce qu'ils ſont trop nombreux ; & ils ſont trop nombreux, d'un côté, parce que les dépenſes ſont exceſſives & non contrôlées ; de l'autre, parce que la vente des biens nationaux eſt arrêtée, & que celle des biens des émigrés eſt nulle *. Or l'influence de l'anarchie cauſe ce double effet. Ce ſont en effet les anarchiſtes qui ordonnent, dirigent & contrôlent toutes les dépenſes ; &, d'un autre côté on n'acquiert point là où les propriétaires ſont ſans ceſſe déſignés au fer des brigands, là où le deſpotiſme de l'anarchie fait craindre le retour de l'ancien deſpotiſme.

Le défaut d'adminiſtration preſque par-tout.— Les anarchiſtes ſeuls l'occaſionnent en criant, en faiſant crier par leurs affidés dans les clubs, contre tous les adminiſtrateurs, même populaires. Du moment où un homme eſt en place, il devient odieux à l'anarchiſte, il paroît coupable ; on le dénonce ; c'eſt le moyen de capter en flagornant cette multitude dont on a corrompu la morale, qui n'aime que la deſtruction. On doit encore la paralyſie des adminiſtrations à ces actes d'autorités arbitraires exercés dans preſque tous

* Il eſt une troiſième cauſe ; c'eſt que les Députés qui adminiſtrent les finances, ſe ſont plus occupés du ſoin de multiplier les aſſignats que de les diminuer ; c'eſt que la multiplication n'exige aucune ſorte d'eſprit ni de courage.

les départemens par les commissaires des anarchistes, contre les administrateurs qui ne vouloient pas partager leur respect pour les pillages & les massacres. Ces actes de despotisme sont restés impunis ; & l'on voudroit que des administrateurs fissent ensuite exécuter les loix !

Considérez les départemens qui ont su enchaîner les fureurs de ces hommes féroces ; considérez, par exemple, le département de la Gironde. L'ordre y a constamment régné ; le peuple s'y est soumis à la loi, quoiqu'il payât le pain jusqu'à 10 sols la livre ; de nombreux bataillons bien disciplinés en ont été envoyés dans les armées contre les rebelles ; les contributions publiques y ont été constamment payées. C'est que dans ce département, on en a banni les prédicateurs de la loi agraire ; c'est que les citoyens ont muré ce club, où l'on enseignoit la doctrine sanguinaire qui se prêche chaque jour aux Jacobins de Paris ; c'est que là enfin les administrateurs, intègres, éclairés, courageux, ont bravé & les poignards de la calomnie & les menaces des commissaires aux ordres des Jacobins.

Les troubles de l'Eure, de l'Orne, &c.—Ils ont été causés par les prédications contre les riches, contre les accapareurs, par les sermons séditieux sur la nécessité de taxer à main armée les grains & toutes les denrées.

Les troubles d'Orléans.—Cette ville jouiſſoit, depuis le commencement de la Révolution, d'une tranquillité que n'avoit pas même altérée les troubles excités ailleurs par la diſette des grains, quoiqu'elle en fût l'entrepôt; parce qu'on avoit éclairé le peuple ſur ce point; parce que les ouvriers des manufactures, la claſſe la plus nombreuſe de cette ville, trouvoient une ſubſiſtance aſſurée, parce que les ſacrifices des hommes aiſés étoient conſidérables. Cette harmonie entre les pauvres & les riches n'étoit pas dans les principes de l'anarchie; & un de ces hommes chargés de les répandre, un de ces hommes dont * l'ordre eſt le déſeſpoir, dont le trouble eſt l'unique but, s'empreſſe de rompre cette heureuſe concorde, en excitant les *ſans-culottes* contre les propriétaires. Une injure gratuite lui attire quelques coups, & voilà la grande conſpiration qui a fait déclarer en état de rebellion une ville innocente. Il faut, dit-on, entourer les commiſſaires du reſpect.—Eh! qu'ils s'entourent auparavant de vertus... & cette ville opprimée gémit aujourd'hui ſous un joug plus tyrannique que celui d'Alger ou de Conſtantinople! Elle a vu des rafinemens de

* Cui compoſitis rebus nulla ſpes, omne in turbido conſilium. *Tacite.*

cruauté que Tibère même ne ſe permettoit pas. †

Troubles de la Vendée.—On les doit à l'ariſtocratie ; mais rien ne les a mieux ſervis que les déſordres & les ſyſtêmes de l'anarchie. Car qui a plus contribué à exciter le fanatiſme des payſans pour leurs prêtres & pour leur culte, que les cruautés conſtamment ordonnés par les anarchiſtes, contre les prêtres réfractaires ? qui a plus contribué à révolter contre le régime républicain les propriétaires & les hommes qui vivent de leur induſtrie, & qui ont beſoin de repos, que les prédications contre la propriété & la paix ? qui a nommé & ce ſtupide miniſtre de la guerre, & les commiſſaires chargés de réprimer ces troubles, & ces généraux qui n'ont pu concerter un bon plan pour envelopper les rebelles ? Ne ſont-ce pas les anarchiſtes ? ne ſont-ce pas eux

† Les femmes, les enfans des malheureux priſonniers ſe rendent chez les Députés. On ſe joue de leur douleur, on les force de boire, de danſer...

Vous ne trouverez rien de ſemblable dans l'hiſtoire de Tibère.

Citerai-je les crimes des Commiſſaires de Lyon, *Rovère, Bazire, & Legendre* ; leur faſte inſolent, l'impudence de leurs réponſes, les embaſtillemens nombreux ordonnés par eux, au milieu des débauches ?

qui ont paralysé le Conseil exécutif, qui l'ont mis sous la tutèle du comité de salut public, qu'ils ont composé à leur gré ; de ce comité qui s'est laissé abuser par les rapports, & qui n'a jamais pris de mesures efficaces ? Enfin, qui a commandé cette loi de sang, par laquelle tout rebelle, pris les armes à la main, est sur-le-champ condamné à mort ; loi qui frappant le paysan égaré, & même contraint par son ci-devant seigneur, l'associe nécessairement à ces forfaits ; loi dont l'effet a bientôt réfléchi sur nos propres troupes, puisque les rebelles ont usé de représailles ; loi dont la réaction a été bien plus funeste encore pour le recrutement ? Comme il eût été plus sage, plus politique de ne condamner à mort que les chefs ! En généralisant la loi, on favorisoit la contre-révolution ; en la particularisant, on divisoit les chefs des bonnes gens qu'ils égaroient. Comme encore il eût été facile de les ramener ou de les réduire, avec un ministère actif & respecté, avec une Convention sage & respectée, avec de l'ordre par-tout !*

Trahison de Dumourier, & des autres officiers

* Cette loi a été révoquée, depuis que cet article a été écrit ; mais le mal n'en a pas moins été fait. Croira-t-on que la Municipalité de Paris ait osé vouloir suspendre le *Patriote François*, pour avoir réclamé contre cette loi ?

généraux.—Je connois l'ambition, l'immoralité, l'indifférence pour la liberté de Dumourier. Jamais il n'a voulu ſincèrement la république; il vouloit la monarchie tempérée par des formes démocratiques, parce que cette ſorte de gouvernement convient mieux aux hommes qui, à de grands talens, joignent de violentes paſſions. Ils obſervent que la vertu même jointe aux talens, que la vertu la plus conſtante ne fixe pas le peuple; que l'homme le plus pur, qui a le mieux ſervi ſa patrie, eſt, ſous ce régime, expoſé à boire la ciguë. Que doivent eſpérer, ſe diſent-ils, ceux qui n'ont que des talens, & point de vertu? Mais j'oſerai le dire, les calomnies qui ont ſuivi Dumourier juſques dans ſes triomphes, l'eſprit de déſorganiſation dont les anarchiſtes avoient infecté ſon armée, ont précipité ſa trahiſon, & par conſéquent nos malheurs.

Si la Convention ne rend pas bientôt une loi pour arrêter ce ſyſtême corroſif de calomnies qui s'attache à tout ce qu'il y a de grand & de vertueux, elle n'aura bientôt plus ni généraux expérimentés à la tête des armées, ni hommes éclairés dans les adminiſtrations. Il n'eſt pas de moyen plus propre, non-ſeulement à condamner à la ſolitude les gens de bien, mais même à multiplier les déſerteurs & les traîtres, que ces éternelles dénonciations de trahiſons imaginées à plaiſir.

Comment veut-on que des généraux qui rempliſſent leurs fonctions avec fidélité, qui chaque jour expoſent leur vie dans les combats, ne ſoient pas indignés, en ſe voyant déſignés, par les hommes les plus vils, comme des ſcélérats, en voyant toutes leurs actions, tous leurs diſcours, tous leurs plans empoiſonnés par la calomnie, & leurs victoires même dénoncées comme des trahiſons? en voyant ces calomnies accueillies avec avidité par la multitude, entendues ſans indignation dans la Convention, ſouvent même ſuivies de ſuſpenſion, de mandats à la barre, & même de décrets!... Le ſang d'un général ne doit-il pas bouilloner dans ſes veines, à la lecture d'un pareil décret; ſur-tout quand il ſe rappelle avec quelle froideur on entend les juſtifications, avec quelle cruauté on pointille ſur des miſérables indices, avec quelle faveur on reçoit, comme des vérités, ou les rêves, ou les perfides rapports d'un ſoldat mécontent, avec quelle facilité enfin on transfère les généraux ſuſpects à l'Abbaye!... à l'Abbaye!... dont le nom rappelant l'effroyable journée du 2 Septembre, doit glacer l'ame de l'homme le plus intrépide & le plus vertueux.... Citoyens, l'anarchie a déja fait pulluler les Anitus, les Cléon. Mais où ſont les Socrate & les Phocion? Ne les étouffons pas à leur naiſſance; une République ſe ſoutient peu, là où toutes les

chances ſont, à ſon origine même, pour le crime, & contre la vertu.

Je paſſe maintenant à nos calamités extérieures, & je prouverai, avec la même évidence, qu'on les doit aux anarchiſtes.

Je ne mets pas dans cette claſſe la guerre avec l'Autriche ; ici nous n'étions pas maîtres de l'éviter ; elle étoit forcée ; nous étions outragés & menacés. Il falloit prévenir, pour obtenir l'avantage. Cette guerre promettoit les plus heureux ſuccès ; la chûte de la Maiſon d'Autriche, la liberté des Pays-Bas devoit en être l'infaillible conſéquence, ſi l'on avoit eu la prudence d'éviter une guerre maritime.

Mais la guerre avec l'Angleterre, la Hollande, & l'Eſpagne, a changé la face des choſes, & arrêté le cours de nos victoires. Or, qui a occaſionné cette dernière guerre ? Trois cauſes :

1°. L'abſurde & impolitique décret du 19 Novembre, qui a juſtement excité les inquiétudes des cabinets étrangers ; décret auquel les hommes éclairés ſe ſont en vain oppoſés ;* décret anéanti par

* En vain pluſieurs membres en demandoient au moins le renvoi au comité diplomatique, pour le rédiger de manière à ne pas bleſſer les puiſſances avec leſquelles on étoit en paix. On les traitoit de contre-révolutionnaires ; le décret paſſa d'enthouſiaſme. Cette manière de décréter a été conſtamment ſoutenue par les anarchiſtes, parce qu'ils pouvoient

par les anarchiſtes même qui l'avoient provoqué avec fureur;* anéanti après une fatale expérience; mais anéanti trop tard, puiſque le mal exiſtoit.

2°. Les maſſacres du 2 Septembre, dont l'impunité commandée par les anarchiſtes, a aliéné de nous les nations neutres.

3°. La mort de Louis.

Je l'ai déjà dit, & je ne ceſſerai de le répéter, puiſqu'on ne ceſſe de m'attribuer la guerre avec l'Angleterre, quoique j'aie employé tous mes efforts pour l'éviter; ces maſſacres & cette condamnation à mort y ont le plus contribué. Ecoutez des témoins qui ne ſont pas ſuſpects.

" J'étois en Angleterre," dit Thomas Paine dans un écrit qui va paroître, " lors des maſſacres du 2 & 3 Septembre. Avant ce funeſte événement, les principes de la révolution Françoiſe faiſoient des progrès rapides; à peine la fatale nouvelle de ces maſſacres fut-elle arrivée, qu'un changement général ſe fit dans l'opinion pu-

---

aiſément en abuſer, tandis qu'il n'eſt pas ſi facile d'égarer une diſcuſſion, où les paſſions ſe taiſent, où la raiſon préſide.

* On prendra une idée de la liberté d'opinions qui règne dans la Convention, quand on ſaura que Danton ſeul, & deux ou trois autres de ſon parti, pouvoient faire, ſans être hués, la propoſition de rapporter ce décret du 19 Novembre. Il faut lui rendre juſtice, il le fit avec adreſſe; mais, bon Dieu! quelle aſſemblée que celle, où la vérité a beſoin de choiſir ſes organes pour paroître, & où les plus purs doivent être écartés quand on veut en aſſurer le ſuccès!

blique ; tous les amis de la France furent dans le deuil, chacun craignoit de rencontrer ſon ami. Les ennemis de la révolution triomphoient, & faiſoient retentir tous les lieux d'anathêmes, & de cris d'horreur contre la France ; & ces cris déchiroient toutes les ames. Ainſi toute la France, toute la révolution ſouffrit pour la ſcélérateſſe de quelques individus. En vain diſoit-on que les hommes qui avoient péri, étoient coupables ; on répondoit qu'une priſon étoit auſſi ſacrée qu'un autel, & que celui qui viole une priſon eſt capable de trahir ſa patrie."

Interrogez tous les étrangers, interrogez nos ambaſſadeurs dans les pays étrangers, *Chauvelin*, *Bourgoing* ; ils vous diront quelle funeſte ſenſation cette mort inutile pour l'affermiſſement de la République, a faite ſur l'eſprit des peuples.

Fox le disoit a un Anglois, ami de nos principes et de notre révolution : Qu'on empêche de prononcer cet arrêt de mort, & je vous réponds qu'il n'y aura pas de guerre, que l'Oppoſition l'emportera, qu'elle aura pour elle la nation : les ennemis de la France dans le Cabinet de Saint James ne deſirent que cette mort, pour pouvoir déclarer la guerre. . . .

Liſez enfin les nombreux écrits, les gazettes qui ont paru depuis cette époque en Angleterre, en Allemagne, en Italie, en Suiſſe ; par-tout nous y ſommes peints comme des Cannibales ; par-

tout on nous déteſte, & cette haîne a valu des armées & des tréſors aux rois coaliſés contre nous.

Je l'ai dit à la tribune de la Convention : ſi vous votez la mort du tyran, ſans conſulter la nation, il vous faut voter le lendemain la guerre contre l'Angleterre, la Hollande, & l'Eſpagne, qui non-ſeulement vous la déclareront, mais qui ſe ſerviront avec avantage contre vous du fanatiſme de leurs peuples que cette mort aura réveillés.

On ne m'a pas cru; & à peine la mort de Louis a-t-elle été connue chez les nations étrangères, que nos ambaſſadeurs ont été outragés, chaſſés ignominieuſement. Il falloit ou ſouffrir cet outrage, ou le repouſſer. On y a répondu par une déclaration de guerre.*

Qui donc a provoqué cette guerre ? Les anarchiſtes ſeuls. Et cependant ils nous en font un

* La République Angloiſe ſe trouva dans le même cas, en agit de même. Le célèbre St. John, ſon ambaſſadeur à la Haie, y eſt inſulté, & retourne dans ſa patrie ; la guerre eſt déclarée, & l'Angleterre eſt vengée par dix victoires. . . . . J'ai pourtant vu des hommes qui avoient blâmé la déclaration de guerre à l'Angleterre. Sont-ce des républicains ? Il n'y avoit pas à balancer pour déclarer la guerre après l'inſulte ; mais il falloit prévenir l'inſulte, parce qu'on prévenoit la guerre.

crime ! C'eſt l'anarchie qui nous a mis toute l'Europe ſur les bras ; * c'eſt l'anarchie qui a aliéné de nous tous les peuples, qui nous a enlevé tous nos amis, & qui, par conſéquent, a cauſé tous nos revers ; & elle a l'infamie de faire un crime de ces revers, aux hommes qui ont voulu empêcher ces extravagances, & prévenir ces malheurs ! †

Encore ſi, en s'attirant très-inutilement l'Europe ſur les bras, on avoit développé ce grand caractère qui convient à vingt-cinq millions de républicains, habitant le pays le plus fertile en reſſources ; ſi, au lieu de ſe borner à une défenſive ignominieuſe, on eût imaginé, exécuté quelques-unes de ces expéditions qui amenèrent aux pieds de Rome tous les Rois de la terre....

Eh ! quelle ſuperbe carrière s'ouvroit alors devant nous !

---

* Rappelez-vous le mot de Barrère ; ce n'eſt pas avec un peuple, & c'eſt avec l'Europe que vous avez la guerre. Eh ! qui nous a donné l'Europe pour ennemie ? Barrère ! Qu'a-t-il fait ? lui qui, d'un ſouffle, devoit pulvériſer l'Europe.

† Chabot m'accuſoit un jour, aux Jacobins, de vouloir faire une paix honteuſe avec l'Angleterre ; le lendemain la guerre ſe déclaroit ſur mon rapport, & Robeſpierre m'accuſoit le ſoir aux Jacobins de l'avoir fait déclarer.

Liſez les opinions de Guadet, de Vergniaux, de Genſonné, ſur le jugement de Louis, & vous verrez combien de moyens politiques on a employés pour prévenir cette guerre déſaſtreuſe qu'il étoit facile de prévoir.

Aux Pyrénées l'Eſpagne ne nous offroit que des montagnes faciles à ſurmonter, des hommes abrutis par l'ignorance & l'eſclavage, depuis long-temps étrangers au métier des armes, des villes ſans défenſe, un peuple pauvre haïſſant ſon gouvernement, une cour corrompue.....

.....

Au loin & par-delà les mers, les établiſſemens Eſpagnols habités par un peuple nombreux qui mord, en rugiſſant, ſon frein, qui n'attend qu'un libérateur.

La Louiſiane, à laquelle nous devons une grande réparation de la lâcheté avec laquelle nous y avons ſacrifié nos frères.

Aux Indes Occidentales, les colonies Angloiſes qu'il étoit ſi facile de bouleverſer, ſeulement en achevant de purifier le régime des nôtres (moyen qui n'eſt pas même compris).

Aux Indes Orientales, des colonies Hollandoiſes qu'il peut être difficile à conquérir, qu'il étoit facile de rendre à la liberté. *

Dans l'Indoſtan un prince vaincu, mas non pas abattu; comme Mithridate, redoutable juſques dans ſes défaites, juſques dans ſon

* Une partie de ces idées fut auſſi développée par Kerſaint dans pluſieurs mémoires qu'il remit, ſoit au miniſtre de la marine, ſoit au comité de défenſe générale: on ne les lut même pas. Rien n'eſt inſouciant comme l'ignorance ou la médiocrité. J'entendis traiter Kerſaint, dont les lumières

repos; un prince dont l'implacable haine contre les Anglois n'attend qu'une occaſion, que quelques ſecours pour attaquer de nouveau la puiſſance Angloiſe; & les fils auxquels elle tient dans l'Inde, ſont ſi légers!

En Europe, la Ruſſie & l'Autriche, qu'il falloit humilier par la Porte; la Pologne, qu'il falloit conſerver par la Porte: & votre flotte alors brillante de la Méditerrannée pouvoit ſi facilement convaincre le Sultan; pouvoit ſeul changer la face de la guerre en Europe, ſi l'on ne s'étoit pas ſtupidement opiniâtré à la perdre ſur les rochers de la Sardaigne.

L'Irlande, *dont il falloit encourager les mouvemens* de liberté.

L'Angleterre, à laquelle il étoit ſi facile de rendre les terreurs qu'elle a cauſées chez nous par des projets de deſcentes imaginaires.

Et par-tout le commerce de nos ennemis, qui nous offroit tant d'avantage dans ſa deſtruction, ſans crainte de retour dangereux pour la nôtre.

Voilà les grandes idées qu'il falloit concevoir,

---

auroient pu être ſi utiles dans la guerre actuelle, je l'entendis traiter de romaneſque par des hommes qui empruntent aujourd'hui, mais trop tard, quelques-unes de ſes idées: car telle eſt la tactique des plagiaires; ils critiquent l'homme de génie qui invente, laiſſent tomber ſon idée, puis s'en parent, quand ils en croient la ſource oubliée.

qu'il falloit exécuter, puiſque l'on vouloit braver toute l'Europe. Voilà celles que propoſoient au comité de défenſe générale les hommes familiariſés depuis long-temps avec le caractère du républicaniſme, avec les grands effets dont il eſt ſuſceptible ; ces hommes qu'on accuſe d'avoir fait déclarer la guerre, & de ne l'avoir pas ſoutenue avec grandeur, lorſqu'on s'attachoit à détruire ou paralyſer tous leurs moyens. * Riche-

* Ces Républicains ne ceſſoient de dire : Si l'on veut réuſſir, il faut du ſecret, il faut de l'argent pour des dépenſes ſecrètes, ſoit pour diviſer les cabinets, ſoit pour exciter les peuples contre leurs tyrans. Il en faut pour le nord, il en faut pour le midi, il en faut pour les Indes.

Et Barrère leur répondoit à la tribune : —Du ſecret ! pourquoi ce myſtère ? qu'eſt-ce que cette vieille diplomatie ? tout doit ſe traiter ſur la place publique. —Et les tribunes applaudiſſoient Barrère.— Eh bien ! c'eſt Barrère, qui, depuis membre du comité de ſalut public, a demandé que le myſtère enveloppât toutes ſes opérations.

Cambon diſoit : De l'argent, eh ! pourquoi ? pour des alliés ? Nous n'en avons pas beſoin. Il faut rompre avec tous les cabinets. Eh ! c'eſt Cambon avec Barrère qui a fait rendre un décret pour autoriſer le conſeil exécutif à prendre des ſommes *illimitées* ſur l'extraordinaire des guerres, pour ces opérations ſecrètes....Les ambitieux, les intrigans varient leur langage ; homme à principes ne varie jamais. Les hommes dont Barrère, Cambon & d'autres avoient contrarié les plans, ont alors agi en vrais républicains ; ils ſe ſont bien gardés de combattre Barrère & Cambon, parce qu'ils ſentent la néceſſité des deux meſures, & du ſecret, & de l'argent.... Mais ces meſures auroient été bien plus utiles il y a trois

lieu, Louvois, Alberoni, en avoient conçu de ſemblables ; & ce n'étoient que des hommes qui exécutoient avec quelques milliers de ſatellites ; ici la nation entière exécutoit. . . .

Mais où étoient les moyens ? Dans notre courage, dans notre amour pour la liberté, dans les reſſources de notre ſol. . . . . Queſtionneurs puſillanimes, liſez donc l'hiſtoire de la révolution de Hollande, & du Long Parlement d'Angleterre. Voyez les prodiges qui ont caractériſé ces époques intéreſſantes. L'Angleterre a-t-elle jamais eu des flottes auſſi formidables que celles qui, ſous Blake & Pen, combattoient Ruyter & Tromp ? Là, cependant, c'étoient 3 ou 4 millions d'hommes qui vouloient fortement la liberté ; ici ce ſont 25 millions.

Et ces 25 millions ſe trouvoient même au mois de Janvier dernier, avec des moyens matériels & pécuniaires, bien ſupérieurs à tous ceux des puiſſances étrangères, même à ceux de cette Angleterre ſi fière de ſes richeſſes. Ils avoient une maſſe de reſſources, telle que jamais aucune nation n'en a poſſédée ; maſſe qui ſe doubloit encore

---

mois; peut-être même ſeront-elles aujourd'hui ſans effet.

Mais ſur qui devra retomber le blâme ? ſur ceux-là même qui nous accuſent, & qui n'ont ceſſé de nous contrarier; qui, gouvernant tout, n'ont encore rien fait. Encore une fois, l'hiſtoire tient note, & le temps viendra de déchirer en entier le voile.

core, ſi l'on avoit pu faire régner l'ordre ; car tout ſe tenoit dans notre plan : mais non-ſeulement on combattoit nos idées, on ſe coaliſoit encore * avec ces anarchiſtes qui ruinoient par le déſordre toutes nos reſſources, pour s'emparer du pouvoir avec leur aide.

J'avois développé ces reſſources dans mes deux rapports ſur l'Angleterre ; Kerſaint l'avoit auſſi prouvé avant moi, & un événement l'a mieux prouvé que nous. . . . Les Eſpagnols entrent ; la frontière étoit déſerte ; le tocſin ſonne dans le midi, & plus de 40 mille hommes jailliſſent de la terre ſur-le-champ, ſe réuniſſent à Perpignan. . . Voilà les miracles de la liberté !

Non, jamais le Conſeil exécutif†—que dis-je ? non, jamais les hommes qui l'ont décrié, pour le paralyſer ; qui l'ont paralyſé, pour gouverner à ſa place ; non, jamais ces hommes médiocres ne ſe ſont doutés ni des forces de la nation Françoiſe,

* *Palam compoſitus pudor, intus ſumma apiſcendi cupido*, dit Tacite. Voilà le jeu, voilà le motif de cette coalition des ambitieux avec les anarchiſtes.—Modeſtie feinte —Ambition ſecrètement dévorante.

† J'en excepte Clavière, qui né républicain, & plus encore républicain par ſon caractère & ſon génie, s'élevoit ſouvent à ces hautes idées ; mais on le traitoit de romaneſque. J'en excepte encore Lebrun, qui, connoiſſant bien la carte diplomatique, auroit pu ſeconder ces idées, mais que l'imbécillité qui triomphoit, condamnoit au ſilence.

ni des effets de la liberté. Ils ont toujours raſé péniblement la terre ; ils ne voyoient pas que la défenſive ne donne point d'électricité ; que l'offenſive ſeule pouvoit exalter un peuple impétueux comme le François ; ils ne voyoient pas que pour former des hommes, une grande nation, il faut de vaſtes idées, de grands objets, un but ſublime & difficile. . . . .

Une ſeule crainte m'a paru conſtamment occuper le Conſeil, qui n'étoit pas ſous la tutèle des francs républicains dont le comité de défenſe générale a été d'abord compoſé, mais qui étoit ſous la verge de fer de leurs ennemis. . . . le Conſeil craignoit les dénonciations, les calomnies de ces derniers ; il craignoit les décrets d'accuſations, ſi les ſuccès n'accompagnoient pas ſes projets. . . . Voilà l'idée qui glaçoit l'imagination, & paralyſoit les forces intellectuelles de chacun ; voilà l'unique cauſe de l'inertie à laquelle s'eſt condamné le miniſtère ; voilà la cauſe de nos malheurs, de nos humiliations. On la doit donc à l'influence meurtrière des anarchiſtes calomniateurs ; elle a étouffé tous les plans qui nous auroient fait triompher de nos ennemis au dehors, & par-tout établir la liberté ; elle nous a forcés de nous renfermer dans nos propres limites, & là même nous avons à redouter des humiliations & des défaites.

Ainſi, ces Eſpagnols, que nous aurions pu, que nous aurions dû prévenir chez eux, puiſque, dès le mois de Novembre, le miniſtre Pache avoit été chargé de former une armée conſidérable aux Pyrénées, de l'approviſionner; ce qui n'étoit pas même exécuté * au mois de Mars †; ces Eſpagnols oſent fouiller la terre de la liberté, & nous attaquer juſques dans nos murailles ! & leurs frégates, protégées par ce port *du paſſage*, où devroit flotter le drapeau tricolor, leurs frégates interceptent nos vaiſſeaux de commerce, à la vue même de nos ports.

Ainſi, nous pouvions, nous devions faire trembler les Eſpagnols, les Anglois, les Hollandois pour leurs colonies; & c'eſt à nous à trembler pour les nôtres ! Et ſi ces mêmes républicains, que la calomnie ne ceſſe d'accuſer, n'avoient pas, par le décret des hommes de couleur, acquis à la France vingt mille défenſeurs indigènes de St. Domingue, où en ſeroit cette iſle, abandonnée par le miniſtère ?

Ainſi, nous pouvions ruiner le commerce de nos ennemis par nos nombreux corſaires, & ces

* C'eſt que dans les bureaux de Pache on s'occupoit plus à faire la guerre à nos finances qu'à nos ennemis; & on y a bien réuſſi.

† Voyez les mille & une dénonciations des divers départemens des Pyrénées contre Pache, & les mille & une lettres de Servan, de Servan ! qu'on n'a pas rougi de deſtituer.

corſaires ſont détruits en quelques jours ; & les riches Gallions d'Eſpagne rentrent paiſiblement dans ſes ports !

Ainſi, nous pouvions inquiéter l'Angleterre, en excitant la fermentation dans ſon ſein, dans l'Irlande jalouſe, dans l'Ecoſſe mécontente ; & c'eſt l'Angleterre qui excite & favoriſe avec ſuccès les rebelles chez nous !

Ainſi, nous pouvions gêner les approviſionnemens de nos ennemis, en déſolant leur commerce, & exciter des mouvemens chez eux, par la diſette & la cherté de ces proviſions ; & c'eſt nous qui ſommes menacés de cette diſette, par l'impéritie des hommes qui, après avoir forcé de déclarer la guerre, ont ſans ceſſe entravé les meſures des républicains, qui ont & qui auront la cruelle infamie de les accuſer auprès du peuple de cette diſette qu'eux ſeuls auront cauſée.

Enfin, nous qui ne devions plus connoître d'autres barrières que le Rhin, nous avons été forcés d'abandonner les champs dans leſquels nous avions vaincu, & les frères à qui nous avions rendu la liberté. . . .

Cette évacuation de la Belgique, qui a terni nos armes, & fait rétrograder la liberté de l'Europe, eſt encore le produit de l'anarchie. Cet événement, qui tient une ſi grande place dans notre hiſtoire, mérite d'être approfondi.

Trois ſortes d'anarchies ont ruiné nos armées dans la Belgique.

L'anarchie du miniſtère de Pache, qui a complètement déſorganiſé l'approviſionnement de nos armées, qui par cette déſorganiſation a réduit l'armée de Dumourier à s'arrêter au milieu de ſes conquêtes, qui l'a paralyſée dans les mois de Novembre & de Décembre, l'a empêchée de ſe joindre à Bournonville & à Cuſtines, de forcer les Pruſſiens & les Autrichiens à repaſſer le Rhin, & de ſe mettre enſuite en état d'envahir la Hollande, plus tôt qu'il ne l'a fait.

A cette première anarchie miniſtérielle, il faut joindre cette autre anarchie, qui a déſorganiſé les troupes, & cauſé le pillage ; & enfin celle qui a créé le pouvoir révolutionnaire, & forcé les réunions avant leur maturité.

Qui peut maintenant douter du mal affreux qu'a cauſé dans nos armées cette doctrine anarchique, qui, à l'ombre de l'égalité des droits, veut établir une égalité univerſelle *& de fait* ; fléau de la ſocieté, comme l'autre en eſt le ſoutien ? Doctrine anarchique qui veut tout niveler, talens & ignorance, vertus & vices, places, traitemens & ſervices ; doctrine qui a enfanté ce fatal projet d'organiſation de l'armée, préſenté par *Dubois de Crancé*, auquel on devra l'achèvement de ſa déſorganiſation ?

Eh ! remarquez la date de la préſentation de ce ſyſtême d'égalité de fait : il a été propoſé &

décrété à l'ouverture même de la campagne de Hollande. Or ſi quelques projets a pu encourager l'indiſcipline des ſoldats, dégoûter & bannir les bons officiers, rendre toutes les places verſatiles, jetter tout dans la confuſion, au moment où l'ordre pouvoit donner la victoire, c'eſt bien ce projet défendu avec opiniâtreté par les anarchiſtes, & emporté par leur tactique ordinaire.

Comment veut-on qu'il exiſte quelque ſubordination, quelque diſcipline, quand on permet juſques dans les camps, les motions, les cenſures, les dénonciations des officiers & des généraux ? Un pareil déſordre ne détruit-il pas le reſpect qu'on doit aux ſupérieurs, & la confiance ſans laquelle on ne peut eſpérer de ſuccès ? Car l'eſprit de défiance rend le ſoldat ſoupçonneux, & intimide le général. Le premier voit dans chaque danger une trahiſon ; le ſecond, toujours placé entre la néceſſité de vaincre, & l'image de l'échafaud, n'oſe s'élever à ces conceptions hardies, à ces traits d'audace qui électriſent une armée & aſſurent la victoire. Turenne eût porté de nos jours ſa tête ſur l'échafaud ; car il fut quelquefois battu ; mais ſi plus ſouvent il vainquit, c'eſt que ſa diſcipline étoit ſévère ; c'eſt que ſes ſoldats, confians dans ſes talens, ne motionnèrent point au lieu de ſe battre. Sans confiance réciproque

des ſoldats & des généraux, il n'y a point d'armée, point de victoire, ſur-tout dans un régime libre.

N'eſt-ce pas au même ſyſtême d'anarchie, d'égaliſation, d'inſubordination, prouvé dans quelques clubs, défendu juſque dans la Convention, qu'on doit les pillages, les aſſaſſinats, les excès en tout genre, qu'il étoit ſi difficile aux officiers d'arrêter, à cauſe de l'eſprit général d'inſubordination ; excès qui ont rendu le nom François odieux aux Belges ? N'eſt-ce pas encore à ce ſyſtême d'anarchie & de brigandage, qu'on doit l'invention de ce *pouvoir révolutionnaire* qui a ſi juſtement aggravé la haine des Belges contre la France ?

Que penſoient les hommes éclairés, RÉPUBLICAINS AVANT LE 10 AOÛT, les hommes qui vouloient la liberté, non-ſeulement pour leur pays, mais pour toute l'Europe ? Ils croyoient qu'on pouvoit l'établir par-tout, en ſoulevant les adminiſtrés contre les adminiſtrans, en faiſant voir aux peuples la facilité & les avantages de ces ſoulèvemens.

Mais comment pouvoit-on les amener à ce point ? Par l'exemple d'un bon gouvernement établi chez nous, par l'exemple de l'ordre, par le ſoin de ne porter chez eux que des idées morales, de reſpecter leurs propriétés, de reſpecter

leurs préjugés, même en les combattant ; par le désintéreſſement à les défendre, le zèle à répandre chez eux l'eſprit de liberté ?

Ce ſyſtême a d'abord été ſuivi : d'excellens pamphlets ſortis de la plume de Condorcet, avoient préparé les peuples à la liberté. La journée du 10 Août, les décrets républicains, la bataille de Valmy, la retraite des Pruſſiens, la victoire de Gemmape, tout avoit prévenu en faveur de la France ; tout a été rapidement détruit par le pouvoir révolutionnaire. Sans doute une bonne intention le fit adopter par la majorité de l'aſſemblée : on vouloit faire croître l'arbre de la liberté dans un ſol étranger, à l'ombre du pouvoir d'un peuple déjà libre *. Aux yeux des Belges, il n'a paru que le maſque d'une nouvelle tyrannie étrangère. Cette opinion étoit erronnée ; je veux bien le ſuppoſer un inſtant. Mais encore cette opinion des Belges méritoit-elle d'être conſultée. En général nous avons toujours conſulté nos propres opinions, nos intentions, plutôt que celles des peuples dont nous défendions la cauſe. Nous avons *fait vouloir* ces

* Et c'eſt ce motif qui a fait louer ce décret par les journaliſtes patriotes. Fermant les yeux ſur les vices de ce pouvoir, ou ignorant ces moyens ſecrets de force ou de corruption, ils vouloient faire reſpecter les décrets.

ces peuples, c'eſt-à-dire, que nous les avons plus que jamais aliénés de la liberté.

Eh ! comment le peuple Belge pouvoit-il ſe croire libre, lorſque nous exercions pour lui & ſur lui, tous les droits de la ſouveraineté, lorſque ſans le conſulter nous ſupprimons ſes anciens uſages, ſes abus, ſes préjugés, ſes claſſifications ſociales, qui, ſans doute, ſont contraires à l'eſprit de liberté, mais dont l'utilité de la deſtruction ne lui étoit pas encore prouvée ? Comment pouvoit-il ſe croire libre & ſouverain, lorſque nous le forcions à prêter tel ſerment, pour avoir le droit de voter, lorſque dédaignant ouvertement ſon culte religieux, ce culte que ce peuple ſuperſtitieux eſtime au-delà de ſa liberté, de ſon exiſtence même, nous proſcrivions ſes prêtres, nous les banniſſions de ſes aſſemblées, où il étoit accoutumé de les voir dominer ; lorſque nous ſaiſiſſions leurs revenus, leurs domaines, leurs richeſſes au profit de la nation ; lorſque nous portions enfin ſur l'encenſoir des mains qu'ils regardoient comme profanes ? *Sans doute ces opérations étoient fondés* SUR LES PRINCIPES ; mais ces principes auroient dû avoir, avant d'être mis en pratique, l'aſſentiment des Belges, ou bien ils devenoient nos plus cruels ennemis.

Parvenus au dernier terme de la liberté & de l'égalité, foulant à nos pieds toutes les ſuperſti-

tions humaines, après quatre années de combats, nous avons voulu porter tout-à-coup à la même hauteur des hommes étrangers aux élémens même de la liberté, & plongés depuis 15 siècles dans l'ignorance & la superstition. Nous avons voulu forcer à voir, des hommes, dont une cataracte épaisse couvroit encore les yeux, & avant d'avoir levé cette cataracte.

Croyez-vous que la doctrine qui domine aujourd'hui en France, eût, en 1789, trouvé beaucoud de partisans parmi nous ? Non. La révolution dans les idées, dans les préjugés, ne se fait point avec cette rapidité ; elle parcourt des degrés, & ne les escalade pas.

La philosophie ne s'inspire ni par la violence, ni par la séduction ; & ce n'est pas avec des sabres qu'on fait naître l'amour de la liberté.

Joseph Second empruntoit aussi le langage de la Philosophie, lorsqu'il vouloit supprimer les moines dans la Belgique, & s'emparer de leurs revenus. On ne vit en lui qu'un masque de philosophie couvrant les traits hideux du despotisme affamé, & on courut aux armes. On n'a vu qu'un autre genre de despotisme dans le pouvoir révolutionnaire ; on n'a vu dans ces commissaires que des proconsuls exploitant la Belgique au profit de la nation Françoise, ou cherchant à la soumettre au souverain de Paris, pour

aggrandir ſon empire, partager le fardeau de ſes dettes, & fournir une riche proie aux brigands qui dominoient la France.

Croyez-vous que les Belges aient jamais été dupes & de ces phraſes bien arrondies qu'on leur débitoit en chaire, pour les familiariſer à l'idée de cette réunion *, & de ces vœux *par acclamation* dont la corruption payoit une partie, & dont la peur forçoit le reſte. Qui ne connoît maintenant les miſérables reſſorts qu'on a fait jouer? Qui ne connoît ces comédies d'aſſemblées primaires que compoſoit un préſident, un ſecrétaire, & quelques aſſiſtans, dont la journée étoit payée? Non, ce n'eſt point avec ces moyens, qui n'appartiennent qu'aux brigands & aux deſpotes, † qu'on fonde la liberté dans un pays eſclave, qu'on réunit à une république naiſſante un peuple qui ne connoît pas encore les élémens de la république. Des eſclaves même ne ſe laiſſent pas ſéduire par de pareils artifices; & s'ils n'ont pas

* Voyez la *correſpondance* de Dumourier; voyez ſur-tout la Lettre du 12 Mars.

† La comédie des aſſemblées primaires, jouée par les commiſſaires qui faiſoient vouloir la réunion, ne peut bien ſe comparer qu'à ces Déclarations du Roi de Pruſſe, & de l'Impératrice de Ruſſie, qui, pour le bien des Polonois, & les empêcher de ſe gâter par la Propagande, s'emparent de leur pays, & les mettent aux fers.

la force d'y réſiſter, ils ont le bon ſens au moins de ſavoir les apprécier.

Il falloit, ſi l'on eût voulu s'attacher les Belges, il falloit éclairer leurs eſprits par de bons écrits, leur envoyer des miſſionnaires, & non des commiſſaires deſpotes ; il falloit leur donner le temps de voir, de ſentir par eux-mêmes les avantages de la liberté, les funeſtes effets de la ſuperſtition, le fatal eſprit du ſacerdoce ; &, en attendant cette révolution morale, il falloit accepter les offres qu'ils répétoient ſans ceſſe, de joindre à l'armée Françoiſe une armée de 40 mille hommes, de l'entretenir à leurs frais, d'avancer à la France le numéraire dont elle avoit beſoin.

Mais a-t-on jamais vu ces 50 mille ſoldats qui devoient joindre nos armées, auſſi-tôt que l'étendard de la liberté devoit flotter dans la Belgique ? A-t-on jamais vu ces tréſors qu'on devoit verſer dans nos mains ? Doit-on accuſer, ou la ſtérilité de leurs terres, ou la pénurie de leurs tréſors, ou la tiédeur de leur amour pour la liberté ? Non. Deſpotiſme & anarchie, voilà ce que nous avons tranſplanté chez eux ; nous avons agi, parlé en maîtres, & dès-lors nous n'avons trouvé daus eux que des bâteleurs qui, pour de l'argent, grimaçoient la liberté ; ou que des eſclaves qui maudiſſoient ſecrètement leurs nouveaux tyrans. Vous avez, leur diſoit-on,

des nobles & des prêtres ; chaſſez-les ſur-le-champ, ou nous ne ſerons ni vos frères ni vos patrons. Ils répondoient : Mais donnez-nous le temps, mais laiſſez-nous le ſoin de réformer ces inſtitutions.—Non, leur répliquoit-on, ſur-le-champ, ou nous vous traiterons en ennemis, & nous vous abandonnerons enſuite aux Autrichiens.

Que pouvoient objecter les Belges déſarmés, & environnés d'une armée de 70 mille hommes? Se taire & baiſſer le front devant leurs maîtres; ils ſe ſont tus ; & on a pris leur ſilence pour un aſſentiment ſincère & loyal.

N'a-t-on pas enſuite imaginé l'artifice le plus biſarre, pour les empêcher de rétrograder, pour les contraindre à la réunion ? car dès-lors on prévit que, tant que cette réunion ne ſeroit pas opéré, les êtres conſerveroient chez eux de l'empire. Sous prétexte de ſoulager les peuples, & d'exercer pour lui ſa ſouveraineté, on a ſupprimé tous les impôts, fermé toutes les caiſſes. Dès-lors plus de recettes, plus de deniers publics, plus de moyens de payer les fonctionnaires ſalariés par ces derniers : ainſi l'on organiſoit l'anarchie chez eux, pour les forcer à ſe jetter dans nos bras ! Il falloit bien, ſous peine d'éprouver des ſéditions, & de s'expoſer à être égorgés, il falloit bien recourir au tréſor des François. Or, qu'y

trouvoit-on dans ce tréſor? des aſſignats. On les prêtoit au pair à la Belgique, & par-là d'un côté on les naturaliſoit dans ce pays, & de l'autre on croyoit faire une bonne opération pécuniaire. C'eſt ainſi que l'avidité s'égorge de ſes propres mains. Les Belges n'ont vu, dans cette introduction forcée des aſſignats, qu'un double brigandage, & ils en ont plus fortement encore déteſté la réunion à la France.

Rappelez-vous leur ſollicitude à cet égard? Avec quelles inquiétudes ils vous conjuroient d'ôter à ces aſſignats un effet rétroactif, d'empêcher qu'on les appliquât au paiement des dettes antérieures à la réunion!

Ce langage ne ſignifioit-il pas aſſez énergiquement qu'ils regardoient ces aſſignats comme une lèpre, & la réunion comme une funeſte contagion?

Et cependant quels égards a-t-on eus pour cette demande ſi juſte? Elle a été enſevelie au comité des finances; ce comité vouloit la réunion par l'anarchie. Il ne s'occupoit que des moyens de travailler la Belgique en finance.

Cambon diſoit hautement devant les Belges même... La guerre de la Belgique nous coûte des centaines de millions; leurs revenus ordinaires, & même des impôts extraordinaires, ne les mettront jamais à même de nous rembourſer;

& cependant nous avons beſoin. L'hypothèque de nos aſſignats touche à ſa fin. Que faut-il faire ? Vendre les biens eccléſiaſtiques du Brabant, voilà une hypothèque de deux milliards ; mais comment nous en emparer ? en nous réuniſſant la Belgique ; & auſſi-tôt l'on ordonne cette réunion. Les eſprits n'y étoient pas diſpoſés. Qu'importe ? On fera voter avec de l'argent ; & auſſi-tôt on ordonne ſecrètement au miniſtre des affaires étrangères de verſer 4 à 500 mille livres pour enivrer les *Capons* à Bruxelles & faire des proſélytes à la réunion dans tous les états.—Mais ce moyen même, diſoit-on, ne produira qu'une foible minorité.—Qu'importe encore ?... Les révolutions, répondoit-on, ne ſe font qu'avec les minorités. C'eſt la minorité qui a fait la révolution Françoiſe ; c'eſt elle qui a fait triompher le peuple.

La Belgique ne ſuffiſoit pas pour ſatisfaire la voracité de ce ſyſtême financier. Cambon vouloit tout réunir, pour tout vendre ; ainſi il forçoit la réunion de la Savoie, des Nicards ? * Il ne voyoit dans la guerre de la Hollande, que

* Il en ſera de même de la Savoie. La perſécution contre les prêtres a aigri les eſprits. Les commiſſaires nous répètent qu'ils ſont bons François.—Je les mets à l'épreuve. Où ſont leurs légions ? comment 30 mille Savoyards ne ſont-ils pas armés pour défendre avec nous leur liberté ?

l'or à prendre, que les assignats à vendre au pair. Ne nous le dissimulons pas, disoit-il un jour au comité de défense générale, en présence même des députés des patriotes Hollandois, vous n'avez point de biens ecclésiastiques à nous offrir pour nous indemniser. C'est une RÉVOLUTION DE PORTE-FEUILLES qu'il faudra faire.—Ce mot étoit dit, & les banquiers *Abema & Vanstaphorst* l'entendirent. Croyez-vous que ce mot n'a pas valu une armée au Stathouder, n'a pas attiédi les patriotes Hollandois, n'a pas commandé la vigoureuse défense de Williamstadt ?

Croyez-vous que les patriotes d'Amsterdam, en lisant le décret préparatoire qui assuroit à la France l'exploitation de leurs richesses, croyez-vous que ces patriotes n'aient pas mieux aimé rester sous le joug du Stathouder, qui ne leur prend qu'une portion fixe de leurs propriétés, que de passer sous celui du pouvoir révolutionnaire, qui vouloit faire une révolution complète de porte-feuille, & les réduire à *la sans-culotterie* ?

Le brigandage & l'anarchie étoufferont toujours les révolutions, au lieu de les encourager.

Mais pourquoi, me dit-on, n'avez-vous pas, vous, vos amis, développé ces moyens à la tribune ? Pourquoi ne vous êtes-vous pas opposé à ces fatales réunions ?

Il y a deux réponses à faire ici, une générale, une particulière. Vous

Vous vous plaignez du ſilence des gens de bien ! Vous oubliez donc que vous les ſoupçonnez ! Le ſoupçon, s'il ne flétrit pas l'ame de l'homme courageux, le ſoupçon arrête au moins ſa penſée ſur le bord de ſes lèvres. Le ſoupçon d'un bon citoyen glace des hommes que la calomnie du méchant n'arrêteroit pas.

Vous vous plaignez de leur ſilence ! Vous oubliez donc que vous avez ſouvent établi un inſultant parallèle entre eux, & des hommes couverts de crimes, & pétris d'ignominie !

Vous oubliez donc que vous les avez laiſſés vingt fois couverts d'opprobres par vos tribunes !

Vous oubliez donc que vous ne vous êtes pas cru aſſez puiſſans, pour impoſer ſilence à ces tribunes !

Que doit faire un ſage au milieu de ces circonſtances ? Il ſe tait ; il attend que le temps des paſſions ſoit diſparu, que la raiſon préſide, que la multitude entende ſa voix.

Eh ! quelle a été la tactique déployée lors de toutes ces réunions ! Cambon, incapable de calculer en politique, ſe vantant de ſon ignorance en diplomatie, pour flatter la multitude ignorante, prêtant ſon nom & ſa popularité aux anarchiſtes, ſecondé par leurs vociférations, dénonçoit ſans ceſſe comme des contre-révolutionnaires, les hommes éclairés qui vouloient au moins diſ-

cuter. S'oppoſer aux réunions lui paroiſſoit un acte de trahiſon ; vouloir ſeulement réfléchir & délibérer, étoit un grand crime à ſes yeux. Il calomnioit nos intentions : la voix de tout député, ma voix ſur-tout, eût été infailliblement étouffée. On épioit juſqu'aux monoſyllabes qui s'échappoient de nos lèvres.

Eh ! Qui commandoit, avec Cambon, ces réunions précipitées ? Qui étouffoit les diſcuſſions, & empoiſonnoit à l'avance les intentions ? Les anarchiſtes ! Il ſembloit que réunir, c'étoit doubler leur proie ; c'étoit ajouter à la maſſe de leurs dilapidations. Ils dévoroient dans leur penſée l'héritage des peuples ; ils rugiſſoient contre l'homme juſte qui vouloit le leur arracher.

Malgré leurs fureurs, Guadet s'éleva pluſieurs fois, dans le comité, contre ce ſyſtême ; parce que l'oppoſition impoſſible à la tribune, étoit poſſible au moins au comité. Je le combattis moi-même, avec lui ; parce qu'une réunion ne nous ſembloit bonne, qu'autant qu'elle étoit fondée ſur un attachement & un intérêt réciproque ; parce que dans ces réunions forcées nous ne voyons ni cet intérêt, ni cet attachement réciproque ; parce que nous croyons qu'avant d'opérer une réunion, il falloit ſe faire aimer, ſe montrer vertueux, humain, & non pas pillard & maſſacreur ; parce qu'enfin nous prévoyions le dénouement

de cette tragédie ; nous prévoyions que les Belges ſeroient bientôt contre nous, du moment où ils ne ſe montroient pas en foule & avec alacrité pour nous.

Cette prédiction s'eſt vérifiée, & encore une fois, nous devons ce malheur, & à ce pouvoir révolutionnaire, qui n'étoit qu'un deſpotiſme déguiſé, & à la tyrannie des commiſſaires †, & aux pillages & aux excès des ſoldats ; & la ſource de tout, a été dans le ſyſtême & dans l'influence prépondérante des anarchiſtes.

Non que je me diſſimule cependant les fautes & les trahiſons de pluſieurs de nos généraux ; non que je ne croie qu'elles aient eu une grande part à nos malheurs....

Je ſais que ſe livrant trop à ſa préſomption naturelle, eſpérant, comme dans la Belgique, ſuppléer par des haſards heureux à tout ce qui lui manquoit, Dumourier n'avoit pas pris pour ſon exécution toutes les meſures néceſſaires.

Je ſais que Miranda n'avoit pas toutes les munitions qui lui étoient néceſſaires pour le bombardement de Maſtricht ; que Dumourier avoit trop compté ſur ſes intelligences avec les

† J'en excepte cependant Threillard, Camus, Goſſuin, dont les Belges ont loué la conduite républicaine.

patriotes de cette ville, puiſqu'il écrivoit à Miranda, qu'à la troiſième bombe les portes s'ouvriroient, tandis que 5000 bombes y furent jettées en vain.

Je ſais que Valence, qui commandoit l'armée d'obſervation cantonnée à Liège, & ſur la Roer, auroit dû s'y rendre 15 jours plus tôt, que les cantonnemens auroient dû être levés, que l'armée d'obſervation auroit dû être formée & préparée, pour empêcher le paſſage de la Roer ; que les généraux Lanoue & Stingel auroient dû préparer à l'avance un autre camp derrière Aix-la-Chapelle, & s'aſſurer enfin des moyens d'empêcher le paſſage de la Meuſe.

Je ſais que tout étant forcé, Liège menacé, il convenoit d'en évacuer les richeſſes, d'en brûler les magaſins ; que le général Thouvenot a prouvé peut-être ſa trahiſon, en les laiſſant tomber au pouvoir des Autrichiens.

Je ſais tout cela ; mais je me demande, comment nos commiſſaires inquiſiteurs, qui étoient ſur les lieux, à qui tout devoit être connu, plans de campagnes, ſituations des armées, rapports ſur la marche des ennemis, comment ils n'ont pas été inſtruits de la formation des progrès de cette armée de cinquante mille hommes ; comment ils n'ont pas pris les moyens néceſſaires pour arrêter ſon paſſage, ou pour le lui mieux

disputer ; pour faire évacuer nos magasins, emporter les richesses étrangères, rendre la retraite des troupes moins désastreuse & moins humiliante ?

Je me demande comment ces commissaires, vivant intimément avec Dumourier, les autres généraux & leur état-major entendant tous les jours les déclamations de Dumourier & de ses principaux officiers, contre la Convention, ils n'ont pas pénétré leurs desseins perfides ? comment ils n'ont pas cherché à en prévenir les effets ? Je me demande comment, au lieu de les faire connoître, ils sont venus au comité & à la tribune de la Convention, faire l'éloge de Dumourier ? Comment ils se sont élevés avec feu contre cette section qui demandoit un décret contre lui ? Je me demande comment & par quel hasard, précisément à cette époque, Robespierre cessa ses déclamations contre Dumourier ? Marat non-seulement cessa de le dénoncer, mais même affirma que le salut de la France dépendoit de Dumourier ! de cet homme qui, alors même, conspiroit contre la république ! Je me demande comment, & par quel hasard, ces éloges subits, inexplicables pour nous, coincident avec la conspiration du 10 Mars, conspiration qui tendoit aussi à dissoudre la Convention, & à changer notre gouvernement. Je me demande comment,

au milieu de toutes ces trahiſons, les commiſſaires n'ont ſuſpendu qu'un ſeul général, & un général fidèle à la république, qui avoit refuſé d'entrer dans la coalition des contre-révolutionnaires, le général Miranda ?

Je me perds dans ce cahos d'énigmes : le temps ne nous en a pas encore donné la clef, & il n'eſt pas d'un républicain de fonder une accuſation ſur de ſimples probabilités.

Mais je dirai que, ſi les commiſſaires, au lieu de ſe livrer à leurs plaiſirs, à l'intrigue, ou à des actes d'autorité, avoient bien étudié l'eſprit des Belges, s'ils nous avoient fait de fidèles rapports ſur leurs diſpoſitions, s'ils nous avoient annoncé franchement leur horreur pour le pouvoir révolutionnaire ; la Convention ſans doute auroit abandonné ce ſyſtême déſaſtreux de Cambon, que les commiſſaires vouloient careſſer ; elle auroit préféré des meſures plus fraternelles, & épargné bien des malheurs à la France.

Ce ne ſont pas les ſeuls qu'on doive à l'opiniâtreté de Cambon. Le déſaſtre de nos finances eſt en grande partie ſon ouvrage ; & je me croirois coupable envers la nation, qu'il faut enfin éclairer, ſi je ne développois pas toute ma penſée.

Suppléant au défaut d'inſtruction par une grande activité, par une mémoire heureuſe, par

une imagination vive ; mais ſans meſure, ſans juſteſſe, ſans jugement & ſans connoiſſances ; portant dans ſes raiſonnemens ſur les finances & dans ſes calculs, la même impétuoſité, les mêmes fureurs que dans des diſputes paſſionnées, Cambon a cependant acquis dans les finances une réputation qu'il ne mérite pas, & une prépondérance bien funeſte pour la France : il dut l'une à quelques tableaux, qu'il eſt difficile d'attribuer à ſa plume & à ſon eſprit, quand on les connoît ; il dut l'autre à la faveur des patriotes, dont il avoit gagné l'eſtime, par les ſervices qu'il avoit rendus à la révolution dans ſon pays.

Secondé par elle, il s'arrogea dans l'aſſemblée légiſlative, comme dans la Convention, une eſpèce de dictature financière. Car perſonne n'a plus déclamé contre la dictature, & perſonne ne l'a plus ſouvent uſurpée que Cambon. Perſonne n'a connu mieux que lui le ſecret d'aſſervir ſes collègues, & d'écarter ceux qui lui étoient ſupérieurs en connoiſſances. Son génie eſt dans un mot : ÉMETTRE, & toujours émettre des aſſignats ! Il en a augmenté la maſſe de plus de trois milliards en dix-huit mois. Mais a-t-il imaginé un ſeul moyen pour diminuer cette maſſe ? Pourquoi n'a-t-il pas employé ceux qui avoient été préſentés par Condorcet, que ſa timidité a tou-

jours malheureuſement éloigné de la tribune ? Pourquoi n'a-t-il pas propoſé & fait décréter quelques-uns des moyens préſentés dès 1791, par Clavière, qui ne ceſſoit de lui mettre dès-lors ſous les yeux les cruels embarras où nous jetteroient les émiſſions ſucceſſives des aſſignats, ſi, à l'origine même, on ne prenoit des meſures pour en diminuer la quantité ? Pourquoi n'a-t-il pas propoſé cet emprunt en aſſignats, ſi facile alors, & qui auroit rempli cet objet ? Pourquoi n'a-t-il pas preſſé la vente des forêts nationales, qui auroit encore fait rentrer quantité d'aſſignats ;* forêts dont la dégradation incalculable détériore chaque jour la valeur ? Pourquoi n'a-t-il pas encore adopté les moyens propoſés pour amener les acquéreurs des biens nationaux, à anticiper leurs paiemens ; anticipation qui auroit augmenté la maſſe des brûlemens ? Pourquoi, en un mot, a-t-il dédaigné tant d'autres expédiens ingénieux développés dans les mémoires trop peu lus de Clavière †, dont il vouloit prendre des leçons en 1791, & dont, en 1792, il vouloit faire ſon diſciple

* Ne ſeroit-ce pas complaiſance pour quelques patriotes exaltés qui ont manifeſté une oppoſition intéreſſée à cette vente !

† Voyez entre autres ſon compte rendu du premier Février 1793, page 39.

disciple de Clavière ! dont il a sans cesse paralysé & persécuté le talent & le génie, parce qu'il connoissoit sa supériorité sur ces misérables plagiaires, qui lui prêtoient leurs étroites conceptions, en lui suggérant des expédiens ruineux ou illusoires !

Car, par exemple, qu'est-ce que cette défense de vendre de l'or, lorsque l'intérêt national force la trésorerie d'en faire usage, d'en acheter ; lorsque le commerce lui-même en a besoin pour ses soldes avec l'étranger ? Qu'est-ce que la loi de sang proposée contre la vente, sinon la confession tacite de l'impuissance de la loi ? Qu'est-ce que cette interruption de commerce avec Londres, Amsterdam, & toutes les grandes villes, lorsque la France est obligée de tirer tant de l'étranger, lorsque l'étranger lui doit tant ? Le circuit que cette interruption occasionne, n'est-il pas un impôt en pure perte pour la nation ?

Mais, on veut proscrire l'agiotage ! Eh ! pourquoi Cambon n'a-t-il pas fait fermer la bourse plus tôt, comme Clavière n'a cessé de le demander, depuis 1791 ? C'étoit aller droit à la source du mal. Pourquoi après avoir avoué lui-même que l'agiotage ne pouvoit être combattu que par un contre-agiotage, pourquoi, après avoir avoué que cet agiotage faisoit hausser

ſi prodigieuſement le prix du numéraire, pourquoi n'a-t-il pas fait accorder au conſeil exécutif quelques millions pour faire des opérations de banque, en faveur de la hauſſe des changes, lorſqu'il étoit prouvé qu'avec ce ſacrifice il auroit épargné peut-être plus de cent millions, inutilelement ſacrifiés dans cet achat de numéraire enveloppé de tant de ténèbres, quoique ce ſoit l'impôt le plus cruel & le plus onéreux pour la nation, & celui conſéquemment dont elle devroit plus avoir connoiſſance; cet achat confié ſouvent aux mains d'hommes qui avoient intérêt de contrarier la révolution & les opérations du gouvernement ? *

Pourquoi Cambon ne s'eſt-il pas encore occupé des moyens de diminuer l'emploi des

---

* On n'a ceſſé de reprocher à Cambon qu'il employoit pour ſes achats, des agens de change Ariſtocrates. Il les a toujours conſervés ; *il a confié des opérations conſidérables en ce genre à la maiſon de* BOURDIEU & CHOLLET *en Angleterre*, qui, lors de la déclaration de guerre, a fait ſaiſir entre ſes mains, par le Gouvernement Anglois, une ſomme de 5 millions environ. Jamais on n'a rendu compte de cette perte à la Convention. A cette époque la tréſorerie, dirigée par Cambon, avoit pour 25 millions de numéraire achetés en Angleterre, & qui furent expoſés à être pris. Que ſont-ils devenus ? on l'ignore.

assignats ? Et par exemple : pourquoi, lui, qui ne cessoit de dénoncer de petits dilapidateurs à la tribune, n'a-t-il pas dénoncé le chef des dilapidations ? Pourquoi, lui, qui dès le mois d'Août 1792 affirmoit que la comptabilité du bureau de la guerre, ce gouffre où s'absorbe près de la moitié des richesses nationales, que cette comptabilité, dis-je, étoit dans un désordre effroyable — pourquoi n'a-t-il pas proposé des mesures pour arrêter ces désordres ? Pourquoi les a-t-il laissés paisiblement continuer, de manière qu'en Mai 1793, lui, Cambon, annonçoit encore, qu'il étoit impossible *qu'aucun homme vivant pût tirer au clair l'état de ce département ?* C'est que, pour nettoyer ces écuries d'Augias, il falloit avoir le courage de heurter de front les anarchistes qui dominoient & dilapidoient impunément dans ce département ; c'est qu'il falloit avoir le courage de leur faire *vider les poches* ; c'est que Cambon non-seulement n'a jamais eu ce courage, mais que depuis il s'est coalisé avec eux ! Lui, qui cependant avoit avoué au comité de défense générale, que la banqueroute étoit inévitable, si l'anarchie l'emportoit, si l'on ne punissoit pas sévèrement les prédications de loi agraire, de séditions, &c.

Maintenant quel est le résultat de cette com-

plaiſance de Cambon pour les anarchiſtes*, de l'impéritie, & de l'imprévoyance avec laquelle il a laiſſé s'amonceler & les dépenſes & la maſſe des aſſignats ? Le voici.—

Maſſe toujours croiſſante d'aſſignats ; dépréciation toujours croiſſante ; hypothèque décroiſſant en valeur & en quantité.—Dépenſes toujours croiſſantes.—Revenus publics décroiſſant

---

* Je dois faire deux obſervations qui m'ont frappé, en examinant la conduite de Cambon.—J'obſerve d'abord qu'il affecte à la tribune de flatter la multitude. Or tout flatteur de la multitude me donne des défiances ſur ſes vues.

J'obſerve que Cambon n'a jamais été attaqué par les journaliſtes qui calomnient les hommes les plus vertueux, & ces ménagemens de la calomnie augmentent mes ſoupçons : peut-être eſt-ce le réſultat de ſes liaiſons avec certains perſonnages qui diſpoſent de la plume de ces calomniateurs à gages.

Je ne parle point des bruits répandus ſur l'accroiſſement de ſa fortune. Je ne la connois point, & je n'adopte pas ſi facilement des bruits publics : cependant comment s'explique ſon oppoſition à la loi propoſée par Buzot, qui force chaque député à donner le bilan de ſa fortune depuis l'aſſemblée légiſlative ou conſtituante, & de juſtifier des cauſes de ſon accroiſſement ?—Cambon craint-il auſſi la lumière ? Le mien eſt prêt, il eſt dans un mot—Rien ; & c'eſt la ſeule réponſe que je fais à l'épithète qu'il m'a donnée, *allié de Pit* ; ſi la fureur n'avoit pas alors égaré ſa tête, s'il la dit, s'il peut encore le répéter de ſang-froid, Cambon eſt un calomniateur infâme.

en proportion.—Impoſſibilité de pouvoir ſoutenir la guerre, & remplir ſes engagemens.—Impoſſibilité de tirer des matières de l'étranger.—Chûte des manufactures.—Misère des ouvriers.—Renchériſſement * exceſſif des denrées.—Misère générale du peuple, ſédition, &c.

Voilà les maux auxquels nous expoſent les faux calculs, & le mauvais ſyſtême des finances que Cambon a ſuivis; maux qu'un homme de génie, à la tête des finances, auroit infailliblement prévenus; ſi cependant il s'étoit attaché au ſyſtême *de l'ordre*, le ſeul capable d'affermir le régime républicain, & de ſauver la France; s'il avoit combattu ce ſyſtême de *pouvoir de meſures révolutionnaires*, qui ne pouvoit que ruiner la république, comme les finances; maux dont il eſt encore poſſible de diminuer l'étendue & les conſéquences, ſi l'on veut enfin abjurer ce fatal ſyſtême.

---

* Je prends pour exemple la cherté des ſouliers. Elle eſt occaſionnée d'un côté par la dépréciation des aſſignats, & de l'autre par la conſommation immenſe qui ſe fait, à l'armée, de cuir pour ſouliers, ſelles, gibernes: la paire de ſouliers d'homme coûte maintenant 11 liv. Qui peut garantir qu'à la fin de l'année elle ne coûtera pas 24 liv.? & je le demande, qui pourra la payer à ce prix? Il faudroit que tout renchérît en proportion: or, qui fera travailler l'ouvrier, quand le prix du travail ſera exceſſif?

Je l'avoue, je ſuis encore à concevoir comment ou a pu eſpérer d'établir la liberté par le deſpotiſme, de repouſſer ſes ennemis, de diſſiper les mécontens, ou de diminuer leur nombre, ſans établir l'ordre par-tout.

Je ſuis encore à chercher ce qu'entendent, ce que veulent les anarchiſtes, avec leur mot de *révolutionnaire*.

Quand on demande à un anarchiſte une explication préciſe, il eſt fort embarraſſé ; tandis que ſon adverſaire ne l'eſt jamais. Je veux, dit celui-ci, proviſoirement l'ordre, & par conſéquent l'exécution des loix ; je veux très-promptement une conſtitution, parce que chacun deſire de connoître le contrat ſocial ſous lequel il doit vivre ; parce que c'eſt dans ce contrat ſeul qu'il trouvera un gage ſolide de ſon bonheur, & un aiguillon pour ſe bien battre.

L'anarchiſte dit : Sans doute, il faut de l'ordre ; il faut une conſtitution ; mais le temps n'en eſt pas encore venu. Eh ! pourquoi ? lui répond-on.—

Parce que, dit-il, la révolution n'eſt pas finie, parce que nous avons des mécontens au dedans, des ennemis au dehors, & que le *pouvoir révolutionnaire* peut ſeul vaincre les uns & les autres.

Je réponds à l'anarchiſte—Avec quoi vaincrez-vous vos ennemis au dehors ? n'eſt-ce pas

avec des troupes, de l'argent, & des proviſions ? Comment aurez-vous des troupes ? n'eſt-ce pas lorſque vos concitoyens ſeront ſincèrement attachés à votre nouveau régime, lorſqu'ils le connoîtront ? Mais ſi ce régime n'exiſte pas ; ſi, au lieu de la liberté, ils ne voient par-tout que des actes de deſpotiſme ; ſi, au lieu d'ordre, ils ne voient que déſordre, comment voulez-vous trouver des hommes qui verſent leur ſang pour le déſordre ? Comment voulez-vous que le cultivateur enſemence une terre dont il n'eſt pas ſûr de recueillir les fruits ? que le négociant achète & vende, quand ſa boutique peut être pillée ? Comment voulez-vous avoir d'argent ou des aſſignats, lorſque la crainte fait cacher l'argent ; lorſque le déſordre fait baiſſer la valeur des aſſignats, & empêche d'acheter les terres dont le produit l'augmenteroit ?

Venons au dedans.—Qui eſt-ce qui groſſit le nombre des mécontens ? n'eſt-ce pas la crainte qu'a chaque citoyen, ou pour ſa fortune, ou pour ſes jouiſſances, ou pour ſa vie ? Et comment voulez-vous diminuer le nombre de ces mécontens, ſi vous perſiſtez dans cet état violent, où chaque jour les propriétés ſont violées, où la ſûreté des individus eſt attaquée ? Eſt-ce avec des Commiſſaires, qui en un jour diſtribuent plus de milliers de lettres-de-

cachet, que n'en ont distribué par le passé tous les inquisiteurs ? est-ce par une création énorme d'assignats, qui préssage des bouleversemens incalculables ? est-ce en excitant les pauvres contre les riches, que vous ferez des prosélytes à votre système ?

Non, croyez-le enfin : continuer ce que vous appelez le pouvoir révolutionnaire*, c'est vouloir détruire la révolution. Les convulsions, en politique comme au physique, doivent avoir leur terme ; trop prolongées, elles tuent.

En deux mots, voulez-vous avoir des forces, pour vaincre vos ennemis au dehors ? ayez de l'ordre ; ayez une constitution. Avec une constitution

---

* L'ex-député Antonelle vient de publier une brochure sur le pouvoir révolutionnaire. On arrive à la fin de sa brochure, sans être instruit de la nature de ce pouvoir.— Antonelle est dans ce pamphlet tantôt anarchiste, tantôt indépendant.—Cette versatilité m'a prouvé que les Sybarites aussi savoient bien calculer.—Jouir avant tout.— On est pour les assassins, parce que les gens de bien ne troublent pas les Sybarites même.—Cette brochure est terminée par une adresse aux sociétés, que caractérise une profonde perfidie. Je ne l'aurois jamais soupçonnée dans Antonelle, dont les premiers écrits annonçoient une candeur séduisante. Un fait révoltera encore plus les lecteurs ; dans le moment où il publioit cette diatribe contre la députation de la Gironde, il écrivoit la lettre la plus flatteuse, la plus amicale à Guadet.

titution, vous aurez des armées ; ſans conſtitution, vos armées diſparoîtront bien vîte.

Ayez de l'ordre, ayez une bonne conſtitution, & vos mécontens ſeront bientôt diſſipés.

Je vais plus loin, & je le dis : ayez de l'ordre, ayez une conſtitution, & les puiſſances étrangères vous demanderont bientôt la paix. Comment voulez-vous que dans l'état incertain & vacillant où vous êtes, les puiſſances étrangères conſentent à traiter avec une Convention qui eſt chaque jour traînée dans l'oppobre, par ce qu'il y a de plus vil, avec un pouvoir exécutif ſans ceſſe dénoncé, humilié & chancelant !

Lorſque les puiſſances de l'Europe envoyoient leurs ambaſſadeurs au Long Parlement d'Angleterre, & recherchoient ſon alliance, ce Parlement & le Conſeil exécutif qu'il avoit inſtitué, jouiſſoient d'une grande force ; ils faiſoient reſpecter les lois ; ils caſſoient, ſans éprouver de réſiſtance, le Maire & les *Aldermen* de Londres, qui avoient refuſé obéiſſance à leurs décrets. Là, il y avoit une autorité, une force ; on étoit ſûr que le traité conclu avec une pareille puiſſance ſeroit exécuté.

Mais les Puiſſances étrangères, qui voudroient traiter avec nous, dans l'état où nous ſommes, pourroient-elles concevoir un eſpoir ſemblable ? Non ; elles ſe diſent : La France eſt diviſée par

des factions : l'une triomphe aujourd'hui ; demain ce ſera l'autre. Traitez avec l'une, l'autre caſſe le traité. Rien n'eſt ſtable ; attendons cette ſtabilité, & nous traiterons.

Je crois, plus qu'aucun autre, que nous avons dans notre ſein toutes les reſſources poſſibles pour vaincre nos ennemis, pourvu qu'elles ſoient bien adminiſtrées. Je crois que nous ne devons poſer les armes, que lorſque l'honneur de la République ſera vengé, & ſon indépendance affermie & reconnue. Mais je crois auſſi que la fin de cette guerre, comme de toutes les autres, doit être la paix ; & que tout bon François doit rechercher les moyens d'accélérer cette paix, parce que la guerre la plus heureuſe pèſe toujours cruellement ſur la claſſe indigente du peuple.

Or, la fin de la guerre extérieure eſt dans la fin de l'anarchie intérieure : ayez une conſtitution, ayez un gouvernement énergique, qui faſſe exécuter les loix, & vous aurez bientôt la paix ; car les puiſſances étrangères ſentent auſſi le beſoin de la paix ; mais elles veulent la faire ſolide & durable. Eh ! qui s'opoſe avec plus de force à l'achèvement de cette conſtitution, à l'établiſſement de ce gouvernement ? L'anarchie, qui ne veut qu'un pouvoir *révolutionnaire*, que des meſures *révolutionnaires*, & qui crie anathême

à une conſtitution, comme à un acte de trahiſon.

Nous avons parcouru les cauſes de nos malheurs ; il faut voir maintenant notre ſituation actuelle, afin de pouvoir appliquer le remède.

Or voici notre ſituation :

Une nation nombreuſe, active, induſtrieuſe, féconde en reſſources, que la nature ſemble avoir phyſiquement prédeſtinée pour le régime républicain, par les facilités de défenſe à l'extérieur, par la facilité des communications intérieures, & par la dépendance naturelle où les départemens ſont les uns des autres ; une nation dont la majorité veut la république, mais veut auſſi l'ordre.

Des départemens où règne le meilleur eſprit, que n'ont pu corrompre les anarchiſtes par les miſſionnaires de ſang qu'ils y ont envoyés deux fois ; départemens, qui ſont encore à concevoir comment la Convention n'a ni la liberté, ni la force d'écraſer les factieux qui la dominent ; & pourquoi cette ignorance ? Parce que les meilleurs patriotes, parmi les journaliſtes, ont entretenu leur erreur, pour conſerver à la Convention la confiance des départemens qui lui eſt néceſſaire.

Quelques départemens embraſés par le feu d'une révolte, qu'il falloit chercher à appaiſer

par l'inſtruction, en même temps qu'on devoit l'arrêter par les armes ; révolte qu'on a certainement animée, en frappant indiſtinctement du glaive de la loi, & les chefs & tous les malheureux qui, ſoit ſéduction, ſoit contrainte, ſuivent leurs drapeaux ; révolte qu'on n'éteindra encore, qu'en combinant les moyens doux & propres à éclairer*, avec un grand appareil de forces qu'

---

* Pourquoi, nous dira-t-on, n'a-t-on pas d'abord propoſé ces moyens doux à la Convention ? Parce que la calomnie auroit auſſitôt traité cette propoſition d'idée de contre-révolutionnaire. Tant qu'on ſe permettra de calomnier les opinions, il n'y aura pas de liberté, il n'y aura pas de bonnes diſcuſſions.—Il faut du ſang, & toujours du ſang, crioient les anarchiſtes ; il faut que la guillotine ſoit permanente. Elle l'a été ; pluſieurs même ont été élevées. Des milliers de malheureux ont péri. Qu'en eſt-il réſulté ? Le feu s'eſt étendu, & a couvert quatre départemens au lieu d'un. Les rebelles ſe ſont battus en déſeſpérés. Ils ont eu leurs guillotines auſſi, & il s'eſt établi entre les deux partis une lutte de férocité,...

Ce n'eſt pas ainſi que ſe comporta, en 1785, l'Etat de Maſſaſuchetts, en Amérique, lorſqu'une grande partie du peuple, égarée par des royaliſtes, comme chez nous, voulut renverſer la Conſtitution ; on eſſaya de cerner les révoltés ; on les ſuivit, ſans tirer ſur eux ; on les éclaira, & après ſix mois d'efforts & de ſacrifices, pour les réduire, ſans verſer de ſang, on y parvint. Quatre hommes ſeulement furent tués !

diſpenſe de verſer tant de ſang ; car c'eſt le ſang de nos frères.

Des armées qui ne veulent combattre que pour la république, qui détestent également, & les rois, & les dictateurs, & les triumvirs, & tout eſprit de faction ; mais qui ſont trop éloignées de la ſcène, qu'elles ne voient pas même dans les journaux, pour la bien juger.

Des ſociétés populaires, qui, preſque partout, ont contribué à élever l'édifice de la liberté, qui toutes veulent la république ; mais dont quelques-unes ſont égarées ſur la manière d'arriver à un bon gouvernement républicain, & par les anarchiſtes qui dirigent la ſociété de Paris, & par leur correſpondance perfide & leurs émiſſaires ſecrets, & par la longue habitude où ſont ces ſociétés, de regarder celle de Paris comme le foyer le plus pur du patriotiſme ; enfin par le deſpotiſme avec lequel on a écarté de ces ſociétés les diſcuſſions régulières, les hommes inſtruits, & les feuilles qui auroient pu éclairer.*

* Un article des inſtructions ſecrètes des commiſſaires envoyés dans les départemens étoit de faire arrêter les journaux anti-anarchiques, & cet article a été exécuté dans pluſieurs départemens ; & la municipalité de Paris, pour leur donner l'exemple, a voulu ſuſpendre la circulation du *Patriote Français*. Mais, bafouée même par les écrivains de ſon parti, elle a rénoncé à ce ridicule arrêté. Telle eſt

En concentrant ſes regards ſur Paris, on y voit :

Une Convention pure dans ſa très-grande majorité, mais gênée dans ſes mouvemens, uſée dans ſon énergique, preſque toujours commandée dans ſes réſultats, comptant trop ſur les chances de l'avenir, n'ayant de la vigueur que par ſaccades, excellente quand elle ſuit ſon premier mouvement ; mais facile a ſoupçonner, auſſi facile à intimider, ſe compoſant de trois élémens, de trois parties aiſées à diſtinguer :

L'une† ennemie jurée des anarchiſtes, éclairée, irréprochable, courageuſe, & déterminée ou à périr ou à établir la liberté par l'ordre ;

Une autre voulant tenir la balance entre les républicains, amis de l'ordre, & les anarchiſtes, renfermant des talens, une grande probité, un vrai patriotiſme, mais entre-mêlée de beaucoup d'hommes foibles qui ne ſavent que gémir, qui croient que capituler avec le crime, c'eſt l'étouffer ; excitée ſourdement par quelques hommes artificieux, qui y rempliſſent le rôle d'eſpions

---

au ſurplus la haine portée par les meneurs des Jacobins à la liberté de la preſſe, que le juge Rouſſillon a dit à leur tribune, que cette liberté étoit un FLE'AU, & il a été applaudi.

† On a déſigné cette partie ſous le nom de *côté droit*, l'autre ſous celui de *la plaine* ; & la troiſième a pris le nom de *la Montagne*.

des anarchiſtes, & ſont jouer les reſſorts de la terreur, des ſoupçons, des calomnies; dirigée, ſans oſer ſe l'avouer, par cinq à ſix individus, qui, en criant contre l'ariſtocratie du talent, ſe ſont avec aſtuce arrangés un deſpotiſme aſſez agréable, qu'ils exercent, tantôt en capitulant, & partageant avec les anarchiſtes, & tantôt en déclamant contre eux, lorſqu'ils s'apperçoivent qu'ils ſont les plus foibles:

Une troiſième partie, peu nombreuſe, mais qui ſait ſuppléer par la tactique à la foibleſſe, compoſée de dupes & de fripons; compoſée d'hommes forts de poumons, qui ne ſavent que faire des phraſes, où pouſſer des cris, des rugiſſemens; dirigée par quelques chefs hypocrites, qui parlent ſans ceſſe de *ſans-culotterie*, en affectant un luxe inſolent*, en augmentant tous les

---

* C'eſt bien à ces hommes qu'on peut appliquer ce trait de Tacite: *ex pauperibus divites, ex contemptis metuendi, perniciem aliis, ac poſtremum ſibi invenere.* Leur ſort eſt marqué dans ces derniers mots.

Et, par exemple, où Fabre d'Eglantine, poëte pauvre avant le 2 Septembre, qui ne connoiſſoit que des aſſignations au lieu d'aſſignats, a-t-il puiſé ces 12,000 liv. de rente qu'il a avoué, au comité de défenſe générale, poſſéder maintenant? Où prend-il de quoi ſoutenir ſon hôtel, ſa voiture, ſes gens & ſes filles? Où Danton a-t-il auſſi puiſé, pour étaler le même luxe, & pour acquérir, ſoit ſous ſon nom, ſoit ſous celui de

jours leurs propriétés ; qui, mannequins de dictature, plutôt de dictateurs, pouſſent la France vers la royauté, en parlant de république, en ne voulant l'établir que ſur des loix de ſang :

Des tribunes où domine le *ſouverain maſſacreur*, ſi bien peint par l'énergique *Fauchet* ; des tribunes familiariſées *à deſſein*, & depuis long-temps, avec le déſordre, l'inſolence, les vociférations ; inſultant impunément aux députés, dont les anarchiſtes redoutent le courage.*

Au

ſon beau-père, des terres conſidérables ! Lacroix, devenu, de ſimple avocat de campagne, colonel & maréchal de camp en deux ou trois mois, poſſeſſeur de riches propriétés ! Et Lacroix, qui n'a pas encore répondu à l'inculpation de Gualet, relativement à cette négociation de millions que la cour l'avoit chargé en Août 1792 d'entamer avec Pétion ; Lacroix décoré de la croix de St. Louis le 4 Août 1792 ! Et Panis Fréron, & tant d'autres, dont la fortune ſubite ne date que du mois de Septembre, &c. ! Que ces meſſieurs oſent citer de même parmi leurs adverſaires un ſeul qui ſe ſoit enrichi depuis la révolution ! ils leur ont bien prêté les mêmes crimes, mais ils ne les haïſſent tant que parce qu'ils ont bien la conſcience que ces hommes purs n'en ſont pas ſouillés. La haine injuſte eſt toujours la plus déchirante.

† Les tribunes de la nouvelle ſalle, quoique renfermant plus d'individus, ſont tellement diſpoſées, qu'il ſeroit bien plus facile d'y maintenir l'ordre, s'il étoit poſſible de pouvoir faire exécuter un réglement, s'il étoit poſſible de réprimer les anarchiſtes qui ſont dans le ſein de l'aſſemblée.

Au dehors de la ſalle, quelques groupes de coupe-jarrets, apoſtés pour outrager & menacer les députés ſur leur paſſage ;

Dans le jardin & aux environs, des groupes compoſées d'oiſifs, qui s'y rendent comme au ſpectacle, de bandits qui y prêchent l'ordre du jour donné par les directoires ſecrets, de bacchantes, qui ne parlent que de couper des têtes :

Des ſections, où juſqu'au mouvement donné dans ces derniers tmeps par la loi du recrutement les gens de bien n'oſoient pas ſe préſenter ; où vingt ou trente individus, oiſifs ou ſoudoyés, dictoient des lois ; des ſections nombreuſes aujourd'hui, & par conſéquent meilleures, mais trop variables, faiſant & défaiſant leurs arrêtés, ſuivant l'heure, & au gré du parti qui domine :

Une population plus diviſée d'opinions, qu'elle ne le paroît, compoſée d'abord d'un grand nombre d'ariſtocrates, qui deſirent ſecrètement le retour de l'ancien régime, haïſſent encore plus les républicains que les anarchiſtes, qui, pour ſauver leurs propriétés, défendroient les premiers ; qui, pour atteindre leur but chéri, excitent les derniers ; compoſée d'hommes vivant de leur induſtrie, qui, las des mouvemens, leſquels ne nourriſſent point, laiſſent faire, veulent voir venir, applaudiſſent en ſecret les amis de l'ordre, mais commandent même à leurs phyſio-

nomies d'être muettes ; compoſée d'hommes qui veulent ſincèrement la république, mais pas aſſez nombreux pour convertir les ariſtocrates, guérir la léthargie des indifférens, vaincre la ſcélérateſſe de trois ou quatre mille brigands répandus dans cette ville :

Une force publique qui n'eſt point organiſée, point armée, à laquelle cependant on doit la juſtice de dire, qu'elle maintient avec ſoin la police particulière :

Un département nul, ou paralyſé, quand il ne ſe joint pas aux anarchiſtes :

Une municipalité entièrement à leur dévotion, en état de révolte ouverte contre la Convention :

Une ſociété de Jacobins, entièrement abandonnée de tous les vrais patriotes, de tous les hommes inſtruits, de tous les députés qui méritent quelque eſtime & ont quelque pudeur, & livrée à des meneurs ambitieux ou cupides :

Un Conſeil exécutif trop décrié pour être obéi, garotté de liens trop nombreux pour pouvoir marcher, & cependant chargé de toute la reſponſabilité, quoique privé de tout pouvoir ; Conſeil, où le miniſtre qui a le département le plus important, celui dont dépend le ſalut de la France, le miniſtre de la guerre, eſt un homme inepte, de l'aveu même de ſes protecteurs, &

que, malgré ſon ineptie, malgré le déſordre de ſes bureaux, malgré le mal qu'il fait, on conſerve dans ſa place :

Un comité *de ſalut public*, dans la main duquel eſt réellement tout le pouvoir; qui tient le miniſtère ſous ſa férule, diſpoſe de tout, nomme à tout, ſans aucune reſponſabilité ; qui peut influencer les départemens & les armées par ſes Commiſſaires & l'eſprit qu'il leur inſpire; qui domine l'Aſſemblée par ſon initiative, par la crainte de ce qu'il laiſſe entrevoir plutôt que de ce qu'il dit, par cette influence qui ſe tranſporte ſi aiſément des choſes importantes aux hommes qui le ſont peu ; comité viſiblement imaginé pour envahir ſous un autre nom le miniſtère, qu'on n'avoit pu directement envahir; comité qui peut ou perdre ou ſauver la France, ſuivant le caractère moral ou immoral, les talens ou l'ineptie de ſes membres ; comité dont la nomination a été le produit d'un arrangement entre l'ambition, la peur & la jalouſie, dicté par les conſpirateurs du 10 Mars, qui y ont leurs repréſentans ; comité où l'on cherche en vain ce vaſte coup-d'œil, capable d'embraſſer l'immenſe ſcène qu'occupe la révolution Françoiſe, & ce caractère décidé, qui, s'il ne maîtriſe pas les événemens, n'eſt jamais maîtriſé par eux ; où l'on trouve, chez les uns, de la droiture ſans

caractère ; chez les autres, une ſorte de caractère ſans droiture ; & chez d'autres enfin, des phraſes ou de la chaleur, ſans caractère ni droiture : comité où la médiocrité des *faiſeurs** peut ſeule raſſurer ſur l'étendue & l'abus de leurs pouvoirs, mais où elle ne conſole pas du mal qu'ils font par ineptie.

Les hommes éclairés ont dû juger ce comité par un trait. S'il avoit recherché la cauſe de nos maux, il ne ſe ſeroit pas arrêté là où le feu ſe montre, aux frontières, dans la Vendée ; il auroit remonté plus haut ; il auroit trouvé cette cauſe dans le défaut de conſtitution ; il auroit dit à Aſſemblée : La révolte de la Vendée, la guerre du dehors, la misère, l'épuiſement des finances, nos diviſions inteſtines, notre anarchie, tout eſt là, tout eſt dans ce ſeul mot, *Il n'y a point de Conſtitution* ; ayez-en donc une, ſous un mois, ſous quinzaine, ſous huitaine, s'il ſe peut ; qu'elle ſoit acceptée, & tous vos maux finiront.

---

* On a beaucoup parlé dans ces derniers temps de Catilina. Voici le portrait qu'en fait Cicéron ; & on verra avec quelque conſolation, qu'aucun de nos conſpirateurs n'en réunit les traits : *Erat ei concilium ad facinus aptum, concilio autem neque lingua neque manus deerat.*—On a encore parlé de triumvirats ; mais ce n'eſt pas avec des Lépides qu'on forme ceux qui ſont dangereux.

Une conſtitution vaudra des armées ? une conſtitution vaudra les meilleurs miſſionnaires pour les rebelles*, les meilleurs négociateurs pour les puiſſances étrangères, les meilleurs meſures pour réprimer les hommes qui viennent vous tyranniſer juſques dans votre enceinte. . . .

On parle de ſauvages qui ſe fendent la tête pour ſe guérir de la migraine : voilà l'image de notre comité de ſalut public. Il ne rêve que guerre, que loi de ſang.... Il nous parle encore de négociations.... Enfans qu'on amuſe ! c'eſt folie ou imbécillité que de compter ſur la paix ou ſur des alliés, tant que nous ſerons ſans conſtitution. *On ne s'allie point, on ne traite point avec l'anarchie.* Traiter avec des hommes qui n'ont pas la force de faire arrêter les coupables qui les inſultent à leur porte, les femmes qui, malgré eux, font la police de leur enceinte, les Jacobins qui ſouſcrivent hautement un contingent de têtes à couper ! *(Voyez la ſéance du 12 Mai.*

Les tyrans ne ſont pas ſi ſtupides !.... Ils traitoient avec Cromwell qu'ils déteſtoient, parce

---

* Les rebelles de la Vendée ont parlé d'abord de religion ; mais à meſure qu'ils ſortent du foyer du fanatiſme, ils parlent du défaut de Conſtitution. C'étoit auſſi le langage de Cobourg & de Dumourier.

qu'il ſavoit ſe faire reſpecter. Notre cauſe eſt auſſi bonne, que la ſienne étoit exécrable.—Faiſons-nous reſpecter chez nous, & les tyrans ſeront bientôt à nos genoux. Voilà ce que le comité de ſalut public auroit dû dire à la Convention huit jours après ſa formation, & ſans doute elle eût pris un parti vigoureux.

Tels ſont les individus ou les corps qui jouent un rôle dans la république ; qui peuvent faire ou ſon bonheur ou ſon malheur ; &, d'après ces données, il faut voir comment la république peut être ſauvée.

La Convention eſt & doit être ſeule chargée de ce ſoin ; tout doit aboutir à elle, & tout doit partir de ſon ſein. Eſt-elle bonne, eſt-elle libre ? tous les moyens ſeront bons & forts. Eſt-elle maîtriſée ? les moyens tiendront de la nature des hommes & des corps qui la maîtriſeront.

La Convention ne peut ſauver la France qu'en établiſſant l'ordre proviſoirement, & en achevant la Conſtitution.

Elle ne peut établir l'ordre, qu'en rendant des décrets répreſſifs de l'anarchie, qu'en les faiſant exécuter.

Elle ne peut rendre ces décrets, & les faire exécuter, que lorſque les députés ſeront affranchis de toute crainte perſonnelle.

Cette crainte ne disparoîtra, que lorsque la Convention sera environnée de la tranquillité, du respect, de la confiance, ou bien sera environnée d'une force capable de faire respecter cette tranquillité & la liberté de chaque individu.

Les députés ne se croiront libres, que lorsqu'ils seront entendus avec calme, & sans être hués par les tribunes; lorsqu'ils ne seront plus menacés, jusques dans leur enceinte même, d'être égorgés pour leurs opinions; lorsqu'ils ne seront plus obligés, pour repousser ces menaces & les provocations, de venir à la Convention armés de sabres, de pistolets & de poignards (car chaque député est maintenant réduit à cette triste extrémité); lorsqu'ils ne seront plus, pour leurs opinions, calomniés ni désignés au fer des assassins, dans les clubs, à la municipalité, dans les sections; lorsqu'ils verront la Convention ou les tribunaux punir ou faire punir très-sévèrement, & les calomniateurs, & les provocateurs, & les assassins. Voilà les conditions sans lesquelles il ne peut exister ni liberté personnelle d'opinion, ni par conséquent de Convention.

Or il est impossible de réprimer, & les tribunes, & les coupe-jarrets*, & les calomniateurs,

* La même tactique a toujours lieu dans les environs de la nouvelle salle. Les brigands & des bacchantes ont trouvé

& les attentats du club des Jacobins‡, & les uſurpations de la municipalité ; parce que c'eſt avec

---

le moyen de s'en emparer. Que peut faire la garde compoſée de ſimple citoyens, qui changent chaque jour, & qui ne ſavent point, comme l'ancienne garde d'honneur, défendre aux bandits l'entrée de la ſalle. On avoit arrêté que 400 billets ſeroient donnés aux députés pour leurs frères des départemens. Ces femmes injurient, frappent ceux qui vont à ces loges. Rappelez-vous l'outrage fait à *Bonneville*, auteur d'excellens écrits patriotiques : ce délit a-t-il été puni ?

† N'avez-vous pas vu, dans ces derniers temps, Chaumet annoncer à la municipalité de Paris, qu'il avoit enfin formé le comité de correſpondance avec les 44,000 municipalités, malgré la loi du 25 Octobre ? N'avez-vous pas vu cette municipalité faire arrêter l'orateur de la ſection de Bon-Conſeil, parce qu'au nom de cette ſection il étoit venu proteſter de ſon zèle à maintenir l'ordre, & à défendre l'indépendance de l'aſſemblée ? Ce forfait, qui réjailliſſoit ſur la Convention, a-t-il été puni ?

Quant aux Jacobins, quoiqu'il y ait une loi qui condamne à mort les provocateurs au meurtre, à la diſſolution de la Convention, quoiqu'on ait ordonné la pourſuite des conſpirateurs de 10 Mars ; les Jacobins ne renouvellent-ils pas hautement à chaque ſéance cette conjuration, & les provocations au meurtre ? Je vais en citer un exemple ; il eſt tiré textuellement du journal des ſéances des Jacobins, du 12 Mai 1793.

Un militaire.—" Voulez-vous ſauver la patrie ? le moyen conſiſte à exterminer tous les ſcélérats avant de partir. J'ai étudié la Convention ; *elle eſt en partie compoſée de ſcélérats*

avec ces élémens que ſe forme l'armée des meneurs des Jacobins, armée néceſſairement protégée par eux ; parce que ces meneurs ont une véritable puiſſance, qui non-ſeulement rivaliſe celle de l'aſſemblée, mais même qui l'écraſe. Je n'en ai cité que trop d'exemples.

Guadet a propoſé* les ſeules meſures convenables. Elles vont droit au but, appliquent le couſtique ſur le mal, ſur le ſiége du mal. Dans tout autre temps, & pour tout autre corps, rien ne paroîtroit ſi ſimple, ſi naturel. Eh bien ! la

---

dont il faut faire juſtice ; & pour cela il faut tirer le canon d'alarme, & faire fermer les barrières," &c. (Applaudiſſemens).

Bentabole, député qui préſidoit, fait ſemblant de ne pas appercevoir cette provocation à l'aſſaſſinat, & complimente vaguement le militaire.—On lui crie qu'il eſt un modéré, & un Feuillant.

Un citoyen de Lyon, ſe diſant *député des autorités conſtituées de cette ville*—" Peuple, tu ſouffres la misère au milieu des biens qui t'environnent, & tu ne ſais pas frapper ! La Montagne ne peut ſauver la choſe publique, *parce que la majorité de la Convention eſt corrompue*, . . . Il faut faire diſparoître de la France, tout ce qu'il y a d'impur. Vous ne ferez pas de révolution ſans répandre de ſang.—Sans cela vous ne ſerez que des enfans. Les modérés calomnient les amis du peuple. Or, il eſt un moyen de ſe mettre au-deſſus de ces calomnies ; c'eſt d'exterminer les modérés."

* Voyez ſa réponſe à Robeſpierre.

lecture ſeule du projet de Guadet a fait friſſonner ces hommes timides, qui croient encore aux palliatifs.

Cependant, & c'eſt une vérité qu'on ne doit ceſſer de répéter, tant que la Convention n'aura pas la force d'exécuter les idées de Guadet, tant qu'elle n'ordonnera pas la clôture des ſéances des Jacobins de Paris, le ſcellé ſur leurs papiers, la pourſuite des provocateurs au meurtre & à ſa diſſolution ; tant qu'elle ſouffrira que chaque jour on l'aviliſſe, ou l'outrage ; tant qu'elle laiſſera impunie la révolte ouverte de la municipalité, la Convention ne ſera pas libre ; elle ne ſera rien. Elle ne pourra mettre l'ordre en aucun endroit, puiſqu'elle ne peut même le faire régner à ſa porte.—Voilà pour l'ordre.

Quant à la conſtitution, on ne peut eſpérer de la terminer qu'en mettant fin aux paſſions, aux haines, aux ſoupçons qui excitent une partie de l'aſſemblée contre l'autre, qu'en trouvant le ſecret d'empêcher les ſcènes tumultueuſes élevées par les hommes qui ne veulent pas de conſtitution ; le ſecret d'avoir une diſcuſſion calme, loyale, & réfléchie. Or cela eſt-il poſſible ? Les hommes qui deſirent la paix, croient la voir par-tout. Ces hommes ne ſont que trop portés à complètement oublier l'orage, quand ils ſont hors du danger. Une ou deux ſéances calmes leur redonnent de l'eſpoir, juſqu'à ce qu'une

autre tempête violente la leur enlève. C'eſt ainſi qu'ils flottent dans une incertitude perpetuelle, cédant pendant l'orage, & corroborant l'erreur des départemens, par l'eſpoir dangereux que leur donne un calme momentané. Chacun ſe dit, La raiſon a triomphé aujourd'hui, l'anarchie a eu le deſſous; prenons donc patience! On ne voit pas que les anarchiſtes ont conſtamment le deſſus dans la conduite des affaires, & dans les déciſions importantes; & c'eſt à ces hommes que vous voudriez demander le ſilence de leurs paſſions, pour achever votre miſſion! à ces hommes qui ont juré d'éterniſer la diſcuſſion de la conſtitution, pour éterniſer leur puiſſance! à ces hommes qui connoiſſent le ſecret de leur force, puiſqu'ils ont cent fois éprouvé que vingt d'entre eux, à force de cris, de hurlemens, parviennent, après cinq à ſix heures d'un combat opiniâtre, à dicter à 3 ou 400 hommes, tels décrets qu'ils vouloient! Non, cette diſcuſſion ſera interminable *, ſi

* Si vous calculez l'eſpace de temps que doit emporter la diſcuſſion de la conſtitution, ſi vous le meſurez par celui qu'a conſumé l'examen de ſa ſeule déclaration des droits, dont les principes ſont ſi ſimples, & de l'introduction de la conſtitution, vous verrez qu'une année ne ſuffira pas. Car voilà plus d'un mois écoulé pour un chapitre, & ce n'eſt pas le plus difficile; & le plan a 14 ou 15 chapitres.

ſur-tout, on ajoute aux calculs des paſſions, les chances des événemens qui ſe ſuccèdent, & qui doivent fixer preſque conſtamment l'attention de l'aſſemblée.

Enfin, quant à la force dont il faudroit environner, ſoit la Convention, ſoit les autorités chargées de faire exécuter les loix, elle ne peut être que de deux ſortes ; ou morale, ou phyſique.

La force morale ſera nulle, tant qu'il y aura des écoles impunies de diffamation contre les autorités conſtituées, ſoit à la municipalité, ſoit dans les clubs.

Il eſt une diſtinction bien néceſſaire à faire ici. Sans doute la Convention a encore la confiance des départemens, & cette vérité doit être méditée, ſur-tout par les étrangers qui ne ſont que trop portés à calculer la chûte de la Convention ſur ſon aviliſſement local ; qui prennent fauſſement cet aviliſſement local pour un aviliſſement national : non, ce dernier n'exiſte pas ; & là eſt le ſalut de la France ; car la confiance dont jouit la Convention dans toute la France, ſuffit pour y faire exécuter les loix, & révérer ſes membres.

Peut-être conclura-t-on, par une autre erreur, que la Convention ayant la confiance de tous les départemens, a, ou doit avoir cette force morale

qui lui eſt néceſſaire pour achever ſa miſſion. Cette confiance ne ſuffit pas ; il faut encore qu'elle y joigne particulièrement celle de la ville immenſe qu'elle habite.

Je ſuis bien porté à croire, avec Pétion, qui a bien étudié l'eſprit de Paris, que ſi tous ſes habitans étoient réunis dans les ſections, étoient interrogés ſur leur opinion à l'égard de l'aſſemblée, preſque tous voteroient pour elle.—Comment donc voit-on ſortir tous les jours de cette ville des adreſſes, des pétitions, des arrêtés qui annoncent à la Convention qu'elle a perdu la confiance de Paris ? C'eſt que les hommes de bien abandonnent la place aux anarchiſtes. *— Qu'en réſulte-t-il ? Qu'en apparence la Convention eſt en guerre avec Paris, & n'a pas ſa confiance. Or, du moment où cette guerre exiſte, où les libelles, les placards, les adreſſes, enlèvent à l'aſſemblée la force morale qui doit l'environner, où de fait elle eſt anéantie par les uſurpations, & les rivalités de pouvoir qu'élèvent les clubs, les ſections, & la municipalité, il eſt évident que la Convention n'a plus aucune force

---

* *Quid expectas ?* pourroit-on dire avec Cicéron, qui apoſtrophoit de même l'inertie de cette claſſe d'hommes, pendant les ſéditions de Catilina : *Quid ergo, in vaſtatione omnium, tuas poſſeſſiones ſacro-ſanctas futuras putas ?*

morale, quoiqu'elle ait en apparence toute celle dont les 84 départemens peuvent l'environner ; parce que cette dernière n'agit que de loin, n'agit que par des adreſſes dont on ſe joue, ne frappe jamais les brigands, n'eſt qu'un vain phantôme pour eux.

Au défaut de cette force morale, il faudroit invoquer la force phyſique, pour faire reſpecter l'aſſemblée, pour faire exécuter ſes décrets.

La force phyſique ! s'écrient les anarchiſtes ! vous êtes donc des tyrans ; eux ſeuls ont beſoin de cette force : faites-vous aimer du peuple, & le peuple vous ſervira de garde.

Faites-vous aimer du peuple ! mais de quel peuple entendez-vous parler ? du peuple de la France ? La Convention a ſa confiance. Du peuple de Paris ? La Convention croit l'avoir.— Du peuple de brigands qui environne ſon enceinte, l'outrage dans les tribunes, dans les clubs, dans les ſections déſertes ? La Convention ſe croiroit dégradée, ſi elle avoit l'amour de cette claſſe d'hommes ; & c'eſt contre elle, & non contre le peuple qu'elle invoque la force phyſique.

Mais comment ſe procurer cette force ? Tout ce que Paris renfermoit de militaires eſt répandu dans les différentes armées. La garde de Paris qui reſte, & qu'on décore de ce nom, eſt trop dépendante de ſes beſoins journaliers, de ſes

opinions individuelles, de ſes relations avec les hommes qui mettent la multitude en jeu, & de mille autres circonſtances, pour que la Convention puiſſe compter ſur un ſervice conſtant de ſa part.

En demandera-t-on aux départemens ? On crie tout d'un coup à la contre-révolution, au fédéraliſme. Cette garde départementale ſeroit peut-être à préſent un prétexte de diſcorde dans Paris, ou ſeroit bientôt enlevée à la Convention.

Cependant ſi la Convention ne peut ſauver la France qu'en rendant librement ſes décrets, qu'en les faiſant pleinement exécuter ; ſi elle ne peut avoir cette liberté, cette faculté que par la confiance ou la force ; ſi la confiance des 85 départemens eſt rendue nulle par les brigands qui infeſtent Paris ; s'il n'y exiſte aucune force capable de les réprimer ; ſi, par le concours de ces circonſtances, la Convention eſt ſous le joug d'une faction qui la domine, & qui par elle veut dominer la France, en en faiſant *une machine à décrets*, comme diſoit *Iſnard* ; il faut ou conſentir à perdre la république, en laiſſant périr la Convention actuelle dans le maraſme & dans la fange, ou bien il faut prendre un parti prompt & vigoureux pour l'en tirer, pour donner à la France une repréſentation qui ait de la dignité, de la liberté, de la force.

Pluſieurs partis ont été propoſés, & nous les parcourrons rapidement :

1°, Transférer la Convention à Verſailles, ou ailleurs.—Mais cette tranſlation ne nous ôte point nos paſſions, nos diviſions, n'efface point notre aviliſſement.—Mais le peuple entier ne prononce point entre les partis. Cette tranſlation eſt-elle d'ailleurs praticable ?

2°, Convoquer nos ſuppléans dans une autre ville.—Ils ne ſont pas en aſſez grand nombre, & l'on ne conſulte point encore le peuple par ce moyen.

3°, Augmenter la Convention d'un tiers de membres.—C'eſt le moyen de doubler le tumulte, de remplir les caſes vides de chaque parti, ſans anéantir les partis. Ce tiers de membres ne leur donneroit ni plus de liberté, ni plus de force. Nous avons aſſez de membres qui veulent la liberté ; mais il en eſt encore plus qui craignent les violences.

4°, Préſenter tout d'un coup aux aſſemblées primaires le plan du comité de conſtitution, les engager à l'accepter, & à nommer une autre légiſlature.

Ce ſeroit le meilleur moyen, ſi nous avions la force de nous élever au-deſſus des petites paſſions, & la ſageſſe de voir dans un plan de conſtitution, plutôt une meſure preſſante de ſûreté générale,

qu'un plan dont il faut perfectionner ſoigneuſement toutes les parties. Sans doute il a des défauts; mais il offre des moyens faciles pour les réformer, quand nous aurons la paix.

Je ne ceſſerai de le répéter :—Ayons une conſtitution, & nous aurons une légiſlature reſpectée, des loix obéies, la force phyſique pour les faire exécuter, un pouvoir exécutif conſidéré & indépendant de la légiſlature, avec lequel les puiſſances étrangères pourront traiter. Ayons une conſtitution, & nous ſerons délivrés, & de ce comité de ſalut public, qui eſt une monſtruoſité révoltante, qui anéantit toutes les reſponſabilités, accapare tous les pouvoirs, & peut conduire à tout; & de ces commiſſaires ou deſpotes répartis dans les départemens, & dans les armées, qui ne ſont propres qu'à déſorganiſer tout, à écarter les hommes à talens, * à rendre le républicaniſme odieux : or on ne peut avoir de conſtitution prompte que par ce quatrième moyen. Si on la diſcute ici, nous n'en aurons pas avant *deux* ans.

---

* Ce qui vient de ſe paſſer pour Cuſtines, en offre la preuve. N'eſt-il pas révoltant de ſubordonner à des hommes qui n'ont aucunes connoiſſances militaires, ni talent, un général qui a rendu d'importans ſervices, & fait preuve de génie dans l'art militaire ?

Le cinquième moyen eſt préférable, ſi le quatrième n'eſt pas adopté ; il conſiſte à convoquer immédiatement les aſſemblées primaires, pour procéder à l'élection d'une nouvelle Convention, avec invitation de ne point élire les députés actuels.

Ce projet de Genſonné diffère de celui de *Lafource*, dont le réſultat eût été nul ; parce que, ſi l'on peut très-bien faire porter le ſcrutin épuratoire de 5 à 6 millions d'hommes ſur une trentaine de députés bien connus, il eſt impoſſible qu'il atteigne 40 ou 50 députés obſcurs, qui ne ſe diſtinguent que par des hurlemens & des vociférations en chorus. Ces hommes ſont peut-être plus dangereux que les orateurs ; car ce ſont eux qui fatiguent l'aſſemblée par leurs cris, & parviennent à arracher les décrets. Or, de deux choſes l'une ; ou l'invitation d'exclure tous les membres actuels ſeroit adoptée, & la nouvelle légiſlature ſeroit délivrée de la tyrannie de ces hommes turbulens ; ou quand elle ne ſeroit pas exécutée, ils ſont trop connus par leurs excès dans leurs départemens, pour n'être pas exclus par une élection nouvelle.

Ce projet de Genſonné vaut bien mieux que celui de Condorcet ; parce que ſon exécution eſt immédiate. Condorcet ne convoque les aſſemblées primaires que pour le mois de No-

vembre. Or, qu'on nous ſuppoſe ou ſains ou malades, c'eſt un remède inutile : ſains, nous n'en avons pas beſoin ; malades, il n'arrivera pas à temps.

Je cherche le motif qui a pu dicter ce projet à Condorcet. Croiroit-il à la guériſon, par la Convention, des maux qui la déchirent ? c'eſt entretenir la nation dans une erreur pernicieuſe. La Convention pourroit les guérir ſi elle étoit libre. L'eſt-elle ? certes Condorcet ne l'affirmera pas. Le ſera-t-elle plus d'ici au mois de Novembre ? Qui oſeroit ſur cette chance jouer le ſalut de la nation ? C'eſt pourtant ce qu'on fait, en ne voulant pas prendre une meſure déciſive & prompte.

J'aime celle de Genſonné ; elle a ces caractères ; il applique ſur-le-champ le remède, parce que le mal eſt preſſant : c'eſt un appel au peuple François, au peuple qui doit enfin prononcer entre nous & nos adverſaires, qui doit prononcer entre l'ordre & l'anarchie ; & ſa voix ſeule peut complètement écraſer les anarchiſtes. Le peuple d'ailleurs peut prendre cette meſure de lui-même, lorſqu'il verra le mal porté à ſon comble.

Cette meſure n'interrompt point nos travaux ; tous reſtons à notre poſte ; nous continuons la diſcuſſion du plan de conſtitution ; nous veillons ſur le dehors & ſur le dedans.

La nouvelle Convention amène un changement d'hommes, & c'eſt ce que nous cherchons : ceux qui compoſent la Convention actuelle ſe haïſſent trop pour ne pas ſe combattre avec un acharnement éternel, & le bien ne ſe fait pas au au milieu de cet acharnement.

La nouvelle Convention, ou changera le lieu des ſéances ſans aucune convulſion, ou bien, revenant à Paris, s'environnera d'une force départementale, capable de ſe faire reſpecter, & y prendra la direction de la police & de la force publique.

Genſonné propoſa, il y a quelque temps, cette meſure de mettre la police ſous la main de la Convention : on la traita de meſure tyrannique ; elle ne fut pas même miſe aux voix. Le temps en a démontré la ſageſſe.

Il faut que la repréſentation nationale ait la police du lieu où elle réſide, ou bien elle ne ſera jamais libre.

C'eſt une grande queſtion que celle de déterminer le lieu de la réſidence du corps légiſlatif ; car de ſa liberté, de ſon indépendance, dépend la bonté des décrets, & l'égalité du ſort des départemens.

Cette queſtion a été longuement diſcutée dans le Congrès ; & l'expérience a convaincu, pendant 15 ans, que quoi qu'on fît, l'état où réſidoit le

Congrès avoit toujours plus d'influence ſur ſes délibérations, que les autres : cette épreuve faite pluſieurs fois en Penſilvanie, dans le Jerſey, à New-York, a donné les mêmes réſultats. Voilà pourquoi il y avoit des débats éternels entre les différens états ; voilà pourquoi on a enfin réſolu de bâtir une ville fédérale, loin des grandes villes, ſur un terrein appartenant au Congrès ſeul, où ſeul il aura le droit de police.

Le Congrès a d'ailleurs éprouvé un autre inconvénient non moins conſidérable, en réſidant dans une grande ville ; c'eſt d'être perpétuellement en diſpute avec les autorités conſtituées, ſoit de l'état, ſoit de la ville. Elles veulent rivaliſer avec le Congrès ; mais là, comme la raiſon domine dans les têtes, ce n'eſt pas la violence qui appuie ces rivalités ; elles ne ſe manifeſtent que dans des altercations, dans des pointilleries toujours fâcheuſes, toujours trop propres à altérer la confiance dont le corps légiſlatif doit être environné.

A la fin de la guerre, un grand nombre de ſoldats ſe préſenta au Congrès pour exiger des indemnités ; la pétition étoit inſolente. Le Congrès demanda des forces au gouvernement de Philadelphie, pour réprimer ces ſéditieux ; le gouvernement ne ſe preſſa pas ; & le Congrès

s'ajourna auſſi-tôt dans le Jerſey, quoiqu'aucune violence ne lui eût été faite.

Que diroit ce Congrès, s'il connoiſſoit la poſition actuelle de la Convention ? ne blâmeroit-il pas juſtement la république de la laiſſer dans une ville, où ſes délibérations ne ſont pas libres, où tous les jours ſon autorité eſt foulée aux pieds par des autorités inférieures, où ſes députés ſont inſultés & menacés ?

Je n'examine point ici, ſi dans un temps de paix, & lorſque la conſtitution ſera finie, les circonſtances phyſiques & politiques n'exigeront pas que la réſidence du corps légiſlatif ſoit fixée à Paris. Il n'eſt pas impoſſible ſans doute d'établir dans cette grande ville, l'indépendance du corps légiſlatif. Mais je ſoutiens que les meſures qui peuvent affermir cette indépendance du corps légiſlatif, dans quelque ville que ce ſoit, doivent être preſcrites par la conſtitution, afin de n'être point contrariées ; je ſoutiens que la Convention n'a point maintenant à Paris la liberté néceſſaire pour prendre ces meſures, ni la force pour les faire exécuter.

Il n'y a donc pas à balancer ; il faut que la nouvelle Convention s'aſſemble proviſoirement ailleurs, pour pouvoir délibérer librement.

Mais la proſpérité de Paris, mais le bonheur du

peuple! Que vont-ils devenir, s'écrie-t-on? Je réponds que ſans doute Paris a rendu d'immenſes ſervices à la révolution; mais ce ſeroit les payer trop cher, que de lui ſacrifier la liberté de la France. Ce ſeroit trahir le vœu de Paris même.

La République doit s'occuper du bonheur de Paris; c'eſt une dette ſacrée; elle l'acquittera. Une foule de moyens ſe préſentent pour lui rendre ſon antique proſpérité, ou plutôt pour lui en donner une, fondée ſur des baſes plus ſolides, & plus honorables.

Mais le premier, le plus efficace de ces moyens, eſt le retour de l'ordre & des loix. Or, il eſt démontré que jamais cet ordre ne s'établira à Paris, tant que la Convention y ſera dominée par les brigands, qui uſurpent le nom de ſes habitans, pour en décorer leurs arrêtés ſanguinaires. Et ce peuple de brigands qui déchirent Paris, & outragent la Convention, il faut enfin l'exterminer.

Et c'eſt à ces brigands, qu'ils appellent le peuple, le ſouverain, que nos anarchiſtes voudroient aſſervir la France entière!

Croyez-vous donc, leur dirai-je, comme Cicéron aux Catilina de ſon temps, * que le peu-

* Il faut lire ce paſſage dans l'orateur Romain; *voyez* ſon premier diſcours, *pro domo ſua*, n° 89. Le peuple de Robeſ-

ple François n'eſt compoſé que de ces miſérables ſtipendiés, pour aſſiéger le Sénat, inſulter aux Magiſtrats, provoquer ſans ceſſe les meurtres, les pillages, les incendies ? O ! la belle image de la dignité du peuple François, de ce peuple, qui, même au milieu de ſes revers, fait trembler les rois & leurs peuples eſclaves ; que cette troupe de bandits, de ſcélérats, de furies, dont le Sénat eſt environné chaque jour ! Le peuple François ! Il eſt dans nos villes, occupé à faire fleurir nos manufactures ; dans nos campagnes, fertiliſant la terre ; dans nos armées, défendant la patrie contre les tyrans étrangers ! Voilà, voilà le peuple François que nous voulons, que nous devons ſervir, dont les intérêts doivent l'emporter ſurtout ! Voilà le peuple qui veut que ſes repréſentans ſoient libres, pour lui donner de bonnes loix ! Voilà le peuple qui dit aux brigands : Je vous immolerai tous, ſi le ſang d'un ſeul de mes repréſentans eſt verſé ! Voilà le peuple à qui nous ne devons pas taire la vérité, à qui nous la devons entière ! Eh bien ! c'eſt à ce peuple, que je dis : La Convention n'eſt pas libre à Paris, la convention actuelle ne peut pas vous ſauver. Il faut en nommer une autre ; il faut la placer ailleurs ;

---

pierre & de Marat y eſt peint avec une reſſemblance frappante.

leurs ; ou vous n'aurez ni constitution, ni gouvernement.

Quel bonheur pour moi, si je me trompois en portant ce jugement ! mais je ne puis en imposer à ma conscience ; je connois trop bien les anarchistes ; & le passé m'a trop éclairé, pour me laisser abuser par quelques momens d'un calme perfide, par quelques séances où la raison l'emporte.

Départemens, écoutez-moi ; voici mon thermomètre, il doit être le vôtre. Quand on vous dira que la Convention est libre, obéie, demandez, si la municipalité est cassée, si les provocateurs à l'assassinat, à la dissolution de cette Convention, ont porté leur tête sur l'échafaud. Sont-ils impunis ? Renouvellent-ils avec la même audace leurs excès chaque jour ? Dites que la Convention n'est pas libre, & par conséquent ne peut vous sauver. Qui affirme le contraire, est égaré, ou vous trompe. *Force ici*, ou *loin d'ici* ; voilà mon dernier mot.

Anarchistes, brigands, vous pouvez frapper maintenant : j'ai fait mon devoir ; j'ai dit des vérités qui me survivront ; des vérités qui effaceront au moins l'opprobre dont vous vouliez cou-

vrir à jamais nos noms * ; des vérités qui prouveront à toute la France, que les gens de bien ont conſtamment déployé tous leurs efforts, pour lui deſſiller les yeux, & ſauver la liberté.

---

* Sans doute ils le vouloient, lorſqu'ils demandèrent à grands cris que la liberté de la preſſe fût enchaînée. Ils vouloient ôter la mémoire de leurs forfaits, & de nos courageux efforts ! Inſenſés ! Les tyrans des Romains avoient la même tactique que nos Montagnards : *Socordiam eorum irridere libet, qui præſente potentia credunt extingui poſſe etiam ſequentis ævi memoriam.* Tacite.

J. P. BRISSOT,

DÉPUTÉ

À LA CONVENTION NATIONALE,

À TOUS

LES RÉPUBLICAINS

DE

FRANCE,

SUR

LA SOCIÉTÉ

DES

JACOBINS DE PARIS.

À PARIS:

De l'Imprimerie du PATRIOTE FRANÇOIS.

Réimprimé à LONDRES,

Pour R. EDWARDS, N° 142, *Bond-Street*, & T. SPILSBURY & FILS, *Snow-hill*.

M.DCC.XCIV.

Qui ſunt hi qui rempublicam occupare cupiunt ? Homines ſceleratiſſimi, cruentis manibus, immani avaritiâ, nocentiſſimi ; quibus fides, decus, pietas, poſtremò honeſta atque inhoneſta, omnia quæſtui ſunt. . . . Quos omnes eadem cupere, eadem odiſſe, eadem metuere in unum coegit. Sed hæc inter bonos amicitia, inter malos factio eſt. Quod ſi vos tam libertatis curam habetis, quam illi ad dominationem accenſi ſunt, profectò deinceps reſpublica non vacabitur. . . .

Memmius in SALLUST.

Quels ſont ceux qui veulent aſſervir la république ? N'eſt-ce pas ces ſcélérats impies, aux mains teintes de ſang, & au cœur rempli d'avarice, pour qui tout eſt trafic, & la foi, & l'honneur, & l'humanité, & le juſte, & l'injuſte ? Ils n'ont qu'un même deſir, qu'une même haine, qu'une même terreur, la terreur qui fuit les ſcélérats : voilà ce qui les unit. Ils ne ſont pas amis ; les factieux ne connoiſſent pas l'amitié. Ils ſont en bande. Si vous mettez à défendre votre liberté, l'ardeur qu'ils mettent pour s'emparer des pouvoirs, la république ceſſera d'être en proie à leurs fureurs.

J. P. BRISSOT,

DÉPUTÉ À LA CONVENTION NATIONALE,

À TOUS

LES RÉPUBLICAINS

DE FRANCE,

SUR

LA SOCIÉTÉ DES JACOBINS DE PARIS.

Paris, 24 Octobre 1792.

L'INTRIGUE m'a fait rayer de la liſte des Jacobins de Paris. Je viens démaſquer, aux yeux de tous les républicains de France, les anarchiſtes qui dirigent & déshonorent la Société de Paris. Je dirai ce qu'ils ſont, ce qu'ils méditent, ce qu'eſt devenue cette fameuſe ſociété, & ce qu'elle doit être dans le nouvel ordre des choſes. Il faut enfin déſabuſer nos frères des départemens.... Elle tombera, elle doit tomber, cette ſuperſtition pour la *ſociété-mère*, dont quelques ſcélérats veulent abuſer pour bouleverſer la France.

J'aurois gardé le ſilence, ſi ma radiation n'étoit pas enlacée à un ſyſtême général de perſécution, qui doit préparer le triomphe des déſorganiſateurs.

Trois révolutions étoient néceſſaires pour ſauver la France : la première a renverſé le deſpotiſme ; la ſeconde anéantit la royauté ; la troiſième doit abattre l'anarchie ; & c'eſt à cette dernière révolution que, depuis le 11 Août, j'ai conſacré ma plume & tous mes efforts : voilà mon crime aux yeux des agitateurs. . . .

Je crois à l'exiſtence de leur ſyſtême déſorganiſateur ; je l'ai imprimé dans le *Patriote François* ; donc je ſuis un calomniateur ; donc je ſuis coupable.

C'eſt en vertu de ce puiſſant argument que j'ai été cité à la ſociété, & condamné par elle.

Mais depuis quand une opinion eſt-elle donc un crime ? Traitez-la d'erreur, je le veux ; depuis quand une erreur eſt-elle un crime ? Depuis quand une ſociété, qui s'intitule *de la liberté & de l'égalité*, peut-elle cenſurer ou violenter les opinions ? Depuis quand les journaux ſont-ils ou doivent-ils être aſſujettis à la cenſure d'une ſociété ennemie de la cenſure ? Que lui importe que je croie à un parti déſorganiſateur dans le ſein de la Convention ? Qui l'a chargé de faire la police de la Convention & des jour-

naux ?... Il faut, ou décliner la Déclaration des Droits, ou reconnoître que la ſociété l'a violée dans cet acte inquiſitorial.

Je ne m'abaiſſerai pas à relever tous les vices d'une pareille condamnation, ni tous les menſonges de la plate circulaire prêtée aux Jacobins; circulaire qui prouve que leurs chefs-rédacteurs ont autant beſoin de leçons de grammaire, que de leçons de logique & de probité. Je vais droit au fond de l'accuſation; ou plutôt d'accuſé, je vais devenir moi-même accuſateur. Je dis donc, & je répète, qu'il exiſte un parti déſorganiſateur, peu nombreux & mépriſable à la vérité; mais dans la criſe où nous ſommes, il importoit de marquer même les moindres écueils.

Voulez-vous connoître ces déſorganiſateurs? Voici leurs traits.

Les déſorganiſateurs ſont ceux qui, après la deſtruction du deſpotiſme, renverſent ou cherchent à renverſer les autorités conſtituées par le peuple, foulent aux pieds les loix, inveſtiſſent une municipalité de toute la puiſſance nationale, élèvent entre elles & les repréſentans de la nation, une lutte impudente, aviliſſent ces repréſentans, appellent les poignards ſur ceux qui oſent réſiſter à la tyrannie municipale.

Les déſorganiſateurs ſont ceux qui, s'armant d'un prétendu pouvoir *révolutionnaire*, ſignent,

au mépris de la loi, des lettres-de-cachet, ou plutôt des arrêts de morts, entaſſent des victimes dans des cachots, pour les y faire égorger dans des émeutes froidement préparées, inondent les armées & les départemens d'émiſſaires chargés de prêcher les incendies, le pillage, la loi agraire, & d'y familiariſer le peuple avec l'effuſion du ſang & le ſpectacle de têtes coupées.

Les déſorganiſateurs ſont ceux qui entourent le conſeil exécutif, & tous ſes agens, de faux ſoupçons, de fauſſes accuſations, pour leur ôter la confiance & ruiner la choſe publique par ce défaut de confiance: qui, par des placards, excitent le peuple contre un miniſtre, parce qu'il ne veut pas payer l'apologie de leur brigandage; contre la Convention, parce qu'elle ne veut pas ſanctionner leurs forfaits; qui, pour la diviſer, y ſuppoſent des partis, & pour cacher les crimes de leur faction, en prêtent aux hommes les plus vertueux & indépendans de toute faction.

Les déſorganiſateurs ſont ceux qui, abuſant des mots, prêchent à une ſection du peuple, qu'elle eſt le peuple, le vrai, le ſeul ſouverain; qu'elle peut tout renverſer; qu'il n'y a plus d'autorité que la ſienne; qui ne veulent ni municipalité, ni corps adminiſtratifs, ni pouvoir exécutif, ni tribunaux, ni force armée; qui ſubſtituent à tous ces reſſorts, un mot, un ſeul mot: *la ſouveraineté*

souveraineté du peuple; parce qu'avec ce mot on commande à son gré des Saints Barthelemi, & qu'on peut voler impunément les propriétés nationales & particulières.

Les déſorganiſateurs ſont ceux qui veulent qu'il n'y ait pas une ſeule loi, même réglementaire, qui ne ſoit ratifiée par les 25 millions de François, parce que l'impoſſibilité d'obtenir jamais une pareille ratification, éterniſe l'anarchie, & que l'anarchie éterniſe l'impunité du pillage & des aſſaſſinats.

Les déſorganiſateurs ſont ceux qui, prêchant hypocritement l'égalité politique des départemens, élèvent, de fait, Paris au-deſſus de tous; qui ne l'élèvent ainſi que pour s'élever eux-mêmes au-deſſus de tout; qui ne veulent l'unité de la république, que pour ramener toute la république à leur petit foyer d'intrigues, & dominer de ce point tous les départemens.

Les déſorganiſateurs ſont ceux qui veulent tout niveler, les propriétés, l'aiſance, le prix des denrées, des divers ſervices rendus à la ſociété, &c.; qui veulent que l'ouvrier du camp reçoive l'indemnité du légiſlateur; qui veulent niveler même les talens, les connoiſſances, les vertus, parce qu'ils n'ont rien de tout cela. Les perfides! ils voient bien que, ſi le peuple perdoit ce ſentiment irréſiſtible qui lui fait rendre hommage à

la ſupériorité des talens & de la vertu, le crime eſt ſur le trône. Car ce ſentiment tient à l'amour de l'ordre ; & ôtez cet amour dans un état libre, où il n'y a pas de force, la ſociété n'eſt plus qu'une boucherie, où le cannibale le plus féroce donne la loi.

Les déſorganiſateurs, enfin, ſont ceux qui veulent tout détruire & ne rien édifier ; qui veulent ou une ſociété ſans gouvernement, ou un gouvernement ſans force ; qui ne veulent *point de conſtitution*, mais des *révolutions*, c'eſt-à-dire, des pillages & des maſſacres périodiques.

Que doit-il réſulter de ce ſyſtême déſorganiſateur ? Les ſcélérats dominent, les gens de bien périſſent, ou fuient ; la ſociété n'eſt plus qu'un déſert ; la partie laborieuſe du peuple n'a ni travail, ni pain.... Voilà l'abîme où conduiſent les déſorganiſateurs. Ils ſont donc les plus cruels ennemis du peuple.

Maintenant voulez-vous ſavoir où ſont ces déſorganiſateurs ? Liſez Marat ; entendez à la tribune des Jacobins, Chabot, Robeſpierre, Collot-d'Herbois, &c. Liſez la plupart des placards qui ſaliſſent les murs de Paris ; parcourez l'hiſtoire de la révolution, depuis le 2 Septembre ; fouillez les regiſtres de proſcription du fameux comité de ſurveillance ; entendez les vociférations des miſſionnaires qui pérorent dans

les groupes ; rappelez-vous les prédications des apôtres de l'assassinat dans les départemens, les lettres d'invitation à l'assassinat du comité de surveillance, les exécutions de Meaux, Charleville, Cambray, dans nos diverses armées, les apologies de ces exécutions faites dans les écrits & les tribunes, & tout vous convaincra de l'existence d'un parti désorganisateur.

Et l'on m'accuse, parce que je crois à ce parti ! Accusez donc aussi la Convention nationale qui a jugé ces anarchistes ; accusez toute la France, qui les exècre ; accusez l'Europe entière, qui regrette de voir souiller par eux notre révolution.—La France & l'Europe, voilà les complices de mon opinion, de mon crime.—

Ce n'est pas le seul que me reprochent ces agitateurs : je veux en parcourir la liste, & je prouverai que tous leurs griefs sont des titres de patriotisme & de gloire pour moi.—

Ils m'accusent d'avoir provoqué la guerre.— Et sans la guerre, la royauté subsisteroit encore * !

* C'étoit l'abolition de la Royauté que j'avois en vue en faisant délarer la guerre... Les hommes éclairés m'entendirent le 30 Décembre 1791, quand répondant à Robespierre, qui me parloit toujours de trahisons à craindre, je lui disois : " Je n'ai qu'une crainte, c'est que nous ne soyons point trahis. Nous avons besoin de trahisons ; notre salut est là ; car il existe encore de fortes doses de poison dans le

Et ſans la guere, nous ſerions couverts d'ignominie ! Et ſans la guerre, mille talens, mille vertus ne ſeroient pas développés ! Et ſans cette guerre, la Savoie, & tant d'autres pays, dont les fers vont tomber, n'auroient pas en leur liberté ! —*Ils craignoient la guerre faite par un Roi . . .* ! Politiques à vue étroite ! c'eſt préciſément parce que ce Roi parjure devoit diriger la guerre, parce qu'il ne pouvoit la diriger qu'en traître ; parce que cette trahiſon ſeule le menoit à ſa perte ; c'eſt par cela même qu'il falloit vouloir la guerre du Roi !

Ils m'accuſent d'avoir allumé la guere civile dans les Colonies.—Et ce ſont les décrets Barnave qui l'ont allumée ; & c'eſt le décret du 24 Mars qui l'a éteinte ! & ſi les principes que j'ai défendus, qui triomphent aujourd'hui, euſſent prévalu dès l'origine de la révolution, Saint-Domingue n'eût pas été abreuvé de ſang.

ſein de la France ; & il faut de fortes explofions pour l'expulſer . . . Les grandes trahiſons ne feront funeſtes qu'aux traîtres ; elles ſeront utiles aux peuples ; elles feront diſparoître ce qui s'oppoſe à la grandeur de la nation Françoiſe (la royauté)...

Qu'on liſe les trois diſcours que j'ai prononcés aux Jacobins ſur ce ſujet, & l'on verra que tout ce que j'ai prédit ſur le ſuccès de nos armes, ſe vérifie.

Ils m'accuſent d'avoir été vendu à la liſte civile.—Moi qu'elle n'a ceſſé de faire déchirer par ſes ſtipendiaires, dans les journaux, les pamphlets, les placards! moi qui n'ai ceſſé de la combattre, ſoit dans mes écrits, ſoit à la tribune de l'aſſemblée nationale! moi qui n'ai ceſſé de dénoncer les miniſtres pervers qui diſpoſoient de cette liſte; qui n'ai ceſſé de pourſuivre ce comité Autrichien, avec lequel Robeſpierre *a marché de conſerve* pendant toute la légiſlature, & dont Chabot a ſervi les complots & prolongé l'exiſtence par ſes ridicules dénonciations!

Ils m'accuſent d'avoir été le partiſan de Lafayette... J'ai vingt fois réfuté ce reproche; la mauvaiſe foi ſeule peut le reſſuſciter: j'ai cru long-temps Lafayette républicain; j'ai cru qu'il nous conduiroit à la république. Il me le diſoit ſans ceſſe: & pouvois-je ne pas le croire, lorſque je vis Ramond, à l'époque même de la fuite du Roi, faire, par les ordres de Lafayette, un plan de république qu'il me lut? Lafayette m'a trompé; j'ai rompu publiquement avec lui, & je ne l'ai pas vu depuis le 23 Juin 1791.—Moi, le partiſan de Lafayette! J'ai pu être ſa dupe, mais avec une ame comme la mienne, on n'eſt le partiſan *d'aucun homme.* Lâches calomniateurs! liſez donc le diſcours que j'ai prononcé contre lui, le 8 Août dernier.——Sied-il bien à des

hommes qui ont été si long-temps les adorateurs, les bas valets stipendiés des Barnave, des Lameth, des Mirabeau, de Lafayette même, leur sied-il de m'accuser, moi qui ai attaqué leurs héros tour-à-tour, & que jamais mortel n'a pu se flatter d'avoir pu corrompre ?

Ils m'accusent d'avoir un parti, d'être attaché à la faction de la Gironde....

L'art de cacher une faction, c'est d'en supposer une ailleurs ; c'est de lui prêter tout ce que la faction réelle projette ; c'est d'arracher à certaines opinions qu'on redoute, le nom d'un chef qui doit effaroucher la fierté d'une ame indépendante.—On sait bien que des hommes libres ne veulent appartenir qu'à eux-mêmes, qu'à leur conscience, & rougissent d'appartenir à une secte, à un homme.—Voilà le secret de la tactique employée par les Lameth, Barnave, Lafayette, pour faire croire, en 1791, à un parti républicain, & écraser des hommes austères qu'ils redoutoient. " Il est bien fort, ce parti," me disoit un de ces intrigans ; " il compte plus " de cent mille hommes"..... Il compte, lui répondis-je, trois hommes : Buzot, Pétion & moi, mais nous avons la raison, & cette raison vaut mieux que cent mille hommes. Le 21 Septembre a prouvé que je calculois bien ; & ce 21 Septembre, qui l'a fait naître ? Ce n'est pas

un parti, c'eſt la nation entière.... Eh bien! voilà le parti auquel j'appartiens, auquel appartient auſſi la faction de la Gironde. Ce parti DE LA NATION a voulu le républicaniſme; il veut maintenant l'ordre & la ſûreté des perſonnes. Voilà le but où tend ce qu'on appelle la faction *Briſſotine*; faction imaginée par les anarchiſtes pour effrayer le peuple avec une chimère; car ou cette faction n'exiſte pas, ou toute la nation forme cette faction.

Non, vous ne connoiſſez pas ceux que vous calomniez, vous qui accuſez les députés de la Gironde d'appartenir à une faction. *Guadet* a l'ame trop fière; *Vergniaux* porte à un trop haut degré cette inſouciance qui accompagne le talent & le fait aller ſeul; *Ducos* a trop d'eſprit & de probité; *Genſonné* penſe trop profondément, pour jamais s'abaiſſer à combattre ſous les drapeaux d'aucun chef. Sans doute ils ont un centre, mais c'eſt celui de l'amour de la liberté & de la raiſon; ils ont des rapports, mais ce ſont ceux qui uniſſent des collègues, dont les goûts ſont les mêmes, purs & ſimples, dont les opinions ſont dictées par la réflexion.

Voilà les hommes anxquels je remercie le ciel de m'avoir uni; oui, je me féliciterai toute ma vie d'avoir rencontré dans eux, & dans quelques autres députés ou fonctionnaires publics,

huit à dix citoyens auſſi vertueux qu'éclairés, autant inacceſſibles à la corruption, qu'ennemis implacables du charlataniſme & de la flagornerie pour le peuple. Et ſi le reſpect pour le talent & la vertu, ſi la haine pour l'anarchie, ſi l'horreur pour les *maſſacres révolutionnaires* peuvent être des caractères de faction, nous ſommes, je l'avoue, des factieux; mais nous le ſommes avec toute la république.

Les anarchiſtes m'accuſent d'avoir calomnié le 2 Septembre....

Dites plutôt que le 2 Septembre a calomnié la révolution du 10 Août, avec laquelle on le confond à deſſein. La révolution du 10 Août ſera à jamais le plus beau jour de fête pour la France; le maſſacre du 2 Septembre ſera à jamais un jour de honte pour Paris, & de deuil pour l'humanité. Oui, il faut avoir une ame de boue, ou un cœur de bronze, pour ne pas vouer à l'exécration les barbares qui, de ſang-froid, ont ordonné l'aſſaſſinat de tant de victimes, dont quelques-unes, ſans doute, méritoient la mort, mais qui ne devoient la recevoir que du nouveau tribunal: les barbares qui les ont fait exécuter par une cinquantaine de brigands; qui ont eu le ſecret de faire taire la loi, d'arrêter le bras des citoyens prêts à exterminer ces brigands: les barbares enfin

qui

qui ont eu la perfidie de calomnier le peuple de Paris, en lui prêtant ces exécrables forfaits *, & l'impudence de les juſtifier.—La vérité luira, ſans doute, un jour.... tous les ſatellites de Sylla ne moururent pas dans leur lit... †

Ils m'accuſent d'avoir préſidé la commiſſion extraordinaire.—Oui, je m'en fais gloire ; cette commiſſion a ſauvé Paris de nouvelles fureurs, a ſauvé la révolution d'une partie de l'opprobre qu'ils vouloient lui imprimer. Certes, le 2 Septembre n'auroit pas été ſouillé par tant d'aſſaſſinats, ſi l'aſſemblée nationale eût, quelques jours avant, ſecondé le courage de la commiſſion, qui n'avoit propoſé de caſſer *le pouvoir révolutionnaire de la municipalité*, que parce qu'elle connoiſſoit les vues profondément perverſes de quelques-uns de ſes membres. Et ſi de bons eſprits de cette commiſſion n'avoient pas préparé, & même long-temps avant le 10 Août, les décrets, ſauveurs de la France, de la *ſuſpenſion du Roi, de la convocation de la Convention, de l'organiſation d'un miniſtère républicain*, &c. &c. ; ſi,

---

* Voyez le Poſtſcriptum à la fin.

† Je dois encore rappeler ici que Caton s'honoroit de pourſuivre & de faire condamner les exécuteurs des proſcriptions de Sylla. Sans doute il ſe trouvera des Catons en France.

dans ces décrets, la ſageſſe des combinaiſons n'en avoit pas écarté l'idée de la force & de la terreur ; ſi l'on n'avoit pas imprimé à ces décrets un caractère de grandeur & de réflexion froide & calme, la révolution du 10 Août n'auroit paru aux yeux de l'Europe qu'une révolution de cannibales. Mais l'Europe crut au ſalut de la France, en voyant la ſageſſe préſider au ſein de ces orages, & ſubjuguer juſqu'à la ſoif du carnage. Qu'on calomnie tant qu'on voudra la journée du 10 Août ; la valeur des Fédérés, & les décrets réfléchis de l'aſſemblée nationale, préparés par la commiſſion, immortaliſeront à jamais cette journée. Sans elle, on ne peut pas calculer le mal qu'auroient fait l'anarchie, la déraiſon, le délire de l'audace & de la terreur qui entraînoient alors tous les eſprits, & dont beaucoup d'effets & de ſymptômes ont été enſevelis dans les ténèbres. En un mot, ſi la commiſſion n'avoit pas arrêté la contagion des fureurs, peut-être Paris ne ſeroit aujourd'hui qu'un déſert, qu'un vaſte cimetière.

Et c'eſt à ces hommes qui ont montré tant de courage dans cette commiſſion, qu'on oſe imputer un défaut de courage ?—" Où étoit, (dit-on) où étoit la faction Guadet, lors de l'inſurrection du 10 Août ?" Où elle étoit ? A délibérer au bruit du canon, avec calme & ſang-

froid, au ſein de l'aſſemblée nationale ! à délibérer de ſang-froid, avec la certitude d'être égorgés *, ſi les Fédérés & les Marſeillois n'avoient pas eu plus de courage que ces impoſteurs qui s'intitulent les hommes du 10 Août ; non, ſans doute, parce qu'ils en ont partagé les dangers, mais parce que, le danger paſſé, ils en ont uſurpé la gloire, & partagé tous les profits. Guadet, Vergniaud, Genſonné, préſidèrent ſucceſſivement, & préſentèrent les décrets qui honorèrent cette journée mémorable : ils préſidèrent avec cette grandeur qui rappeloit les beaux jours du Sénat de Rome ; & ce fut ſur ma motion qu'on prononça la deſtitution des miniſtres.

Et ces hommes qui nous font cette interpellation inſolente, où étoient-ils eux-mêmes le 10 Août ? Marat imploroit Barbaroux, la veille, pour le conduire à Marſeilles ! Robeſpierre, la veille, vouloit écarter de la maiſon qu'il habitoit les conſeils d'inſurrection qui s'y tenoient chez un ami ; il craignoit qu'on ne le compromît, qu'on ne l'accuſât d'y tremper. Quant aux autres, cachés dans leur retraite, à l'abri des

* On ſe rappelle que la Reine, en quittant le château, avoit la certitude que ſon parti étoit le plus fort. Elle le dit à ceux qui l'environnoit.

coups de fusil, ils attendoient que la victoire se déclarât pour tomber sur les cadavres, & pour profiter de cette suspension du Roi, préparée par cette timide & corrompue faction de la Gironde.

On m'a reproché mon opinion *sur la déchéance du Roi* ; on a reproché à *Vergniaud* la sienne.— J'en atteste tous mes collègues, j'en atteste ceux qui ont connu l'état de notre assemblée, la foiblesse de la minorité des patriotes, la corruption, la terreur, l'aversion des *exagérés* qui avoient grossi le parti de la cour ; sans doute il falloit quelque courage pour hasarder, au milieu de cette assemblée, l'hypothèse éloquente de *Vergniaud* sur les crimes du Roi ; il en falloit encore pour tracer le lendemain de cette ridicule réunion, qui avoit affoibli le parti des patriotes, pour tracer le tableau vigoureux des forfaits du Roi, pour oser proposer de le soumettre à un jugement. * C'étoit un blasphême horrible aux yeux de la majorité, & je le prononçai cependant... & tel est l'ascendant de la vérité, lorsque la sagesse l'accompagne, je ne fus pas même interrompu par des murmures. Et ces braves ennemis *d'un Roi emprisonné*, ces *Chabot*, ces *Merlin*, où étoient-ils alors ? Couverts de

* Voyez mon discours du 9 Juillet 1792.

ridicule, ils n'osoient se montrer dans une assemblée qu'ils avoient cent fois déshonorée par leurs fureurs & leurs extravagances, & où leurs excès avoient fait plus de prosélytes au Roi, que toutes les largesses de la liste civile.

Et ces factieux de la Gironde qu'ils outragent, après avoir été sauvés par eux de l'ignominie; ces factieux, occupés sans cesse à réparer leurs fautes, réunis avec d'autres patriotes éclairés, dans le sein de la commission extraordinaire, ils préparoient les esprits à prononcer la suspension du Roi.—Ces esprits en étoient loin encore! & voilà pourquoi je hasardai le fameux discours sur la déchéance, du 26 Juillet; discours qui parut aux yeux ordinaires un changement d'opinion, & qui, pour les hommes éclairés, n'étoit qu'une manœuvre prudente & nécessaire. Je savois que le côté droit ne desiroit rien tant que d'aborder la question de la déchéance, parce qu'il se croyoit sûr du succès, parce qu'on avoit recensé les voix, qui se montoient à plus de 400, parce que l'opinion n'étoit pas mûre dans les départemens, parce qu'elle y avoit été travaillé avec succès par le Feuillantisme: la défaite des patriotes étoit inévitable. Il falloit donc louvoyer pour se donner le temps, ou d'éclairer l'opinion publique, ou de mûrir l'insurrection; car la suspension ne pouvoit réussir que par l'un ou l'autre

moyen... Tels étoient les motifs qui me dictèrent ce discours du 26 Juillet, qui m'a valu tant d'injures, & me fit ranger parmi les royalistes ; tandis qu'à la même époque je soutenois à la commission la nécessité de la suspension du Roi, & de la convocation de la Convention ; tandis que le *Patriote Francois* ne cessoit de préparer les esprits dans les départemens à ces mesures extraordinaires.

La révolution du 10 Août les a accélérées & sanctionnées, & les anarchistes ont encore osé m'accuser de vouloir un roi, après le 10 Août.

En 1791, & lorsque la liste civile semoit partout la corruption, faisoit crier par-tout anathême aux factieux de républicains, mes adversaires timides ou corrompus me reprochoient de semer par-tout le républicanisme ; & lorsque la liste civile a disparu avec le roi, ils m'accusent du vouloir un roi ! Républicain sous des rois ! royaliste quand ils ne sont plus ! Peut-on supposer un pareil contresens dans un homme à qui l'on suppose quelque esprit & du calcul ? Que mes ennemis s'accordent donc eux-mêmes ; qu'ils s'accordent avec ma vie & mes écrits. J'ai haï les rois & la royauté, du moment où je suis né à la raison : je leur disois hautement anathême, alors que ces républicains *d'hier*, alors que plusieurs de ces fiers *Cordeliers* rampoient dans les

antichambres, & s'agenouilloient devant ces princes, qu'ils appeloient *des ſoleils reſplendiſſans de gloire.** Tous mes ouvrages reſpirent cette haine vigoureuſe des Rois : liſez ma Lettre à Joſeph II, *ſur le droit de révolte des peuples*; mon *Examen critique des voyages de Chatellux*, imprimés en 1785 & 1786 ; mes *Lettres philoſophiques ſur l'hiſtoire d'Angleterre*, publiés en 1787 ; mes *Voyages dans les Etats-Unis* en 1788 ; liſez enfin mon diſcours prononcé le 10 Juillet 1791, *ſur le jugement du Roi* ; diſcours réimprimé, lu, prôné par tous les Jacobins.... Non, jamais un Royaliſte n'aura cette énergie ; elle ne ſe contrefait pas.

L'accuſation de royaliſme étoit trop abſurde contre un homme dont toute la vie n'a été qu'un combat perpétuel pour le républicaniſme ; *les calomniateurs* ont changé de batterie. *Robeſpierre* m'a accuſé, à la tribune de la commune de Paris, d'avoir vendu la France à Brunſwick. Il avoit, diſoit-il, des preuves, des pièces frappantes. Il promettoit de les produire.—

Lecteurs, voulez-vous connoître ces preuves frappantes ? Les voici : je les tiens de *Pétion*

---

* Voyez les pièces de théâtre, publiées & jouées par Collot d'Herbois, tel que le Retour de Noſtradamus en Provence, en l'honneur du ci-devant MONSIEUR.

& de *Danton*, auxquels *Robespierre* n'a pas rougi de les confier.—Brunswick, disoit-il, ne seroit pas entré en France, s'il n'avoit eu un marché avec la faction de la Gironde & moi, pour lui livrer Paris.—

Et où étoit ce marché ? Dans la tête de Robespierre.

Sans doute je pourrois réfuter, par mille argumens, cette accusation profondément bête, si elle n'étoit profondément atroce. Je pourrois rétorquer, avec avantage, contre Robespierre, cette plaisante logique, & lui prouver peut-être, avec plus de vraisemblance, que lui-même & ses complices étoient de concert avec les Prussiens ; mais dédaignant une victoire si facile, je passe à d'autres considérations. Et, je le demande à mes lecteurs, quelle idée faut-il se former d'un homme qui, sur une hypothèse, sur une rêverie, déshonore publiquement des représentans de la nation, déjà environnés de calomnies & de poignards ; qui les livre au peuple — que dis-je ? aux brigands qui se revêtoient du nom du peuple ; aux brigands prêts à frapper, au seul signal du premier calomniateur qui se présentoit. Et c'est le 2 Septembre que Robespierre faisoit retentir la tribune de cette calomnie ! C'étoit le jour où le comité de surveillance, dégouttant de sang, expédioit des mandats d'arrêt, ou plutôt des

mandats

mandats de maſſacre, contre les députés de la Gironde & contre moi ! C'étoit le jour où les ſcélérats, qui triomphoient dans Paris, entaſſoient leurs victimes à l'Abbaye, parce qu'ils avoient fait de l'Abbaye, une boucherie, un tombeau pour les victimes....! Oui, Robeſpierre étoit évidemment ou un monſtre, ou l'imbécille inſtrument de monſtres.

On l'a accuſé d'aſpirer à la dictature, au tribunat. Sa conduite ſembleroit le prouver, ſi la médiocrité de ſes moyens, ſi la terreur de la mort, qui l'environne ſans ceſſe, ne l'écartoient de ce poſte périlleux ; car un dictateur doit au nombre de ſes chances mettre celle d'une mort violente ; & pour braver la mort, il faut quelque courage.

Quoi qu'il en ſoit de ſes intentions ſecrettes, quand je me rappelle toutes les circonſtances qui ont précédé, accompagné ou ſuivi l'affreuſe journée du 2 Septembre ; quand je me rappelle l'empire qu'exerçoit, dans Paris & dans toute la république, un comité, dont Robeſpierre dictoit les arrêts ſanglans ; quand je me rappelle l'inſolence des pétitions, ou plutôt des ordres que ce démagogue intimoit à l'aſſemblée nationale à ſa barre* ; ſon opiniâtreté à élever la commune

* Il voulut un jour forcer l'aſſemblée nationale à conſtituer la commune de Paris, tout à la fois enjuré d'accuſation,

proviſoire au-deſſus des répreſentans de la nation; les diſcours de ſes partiſans, qui menaçoient ſans ceſſe de diſſoudre l'Aſſemblée nationale; ſes fureurs contre cette commiſſion extraordinaire, qui vouloit remettre la municipalité de Paris à ſa place; les cris de rage de ſes ſatellites, lorſqu'elle fut caſſée, ſur le rapport de cette commiſſion; quand je me rappelle les placards & les *amis du peuple* qui déſignoient pour le tribunal Robeſpierre, PROTÉGÉ de Marat, & qui livroient au fer des aſſaſſins les principaux membres de cette commiſſion; les diſcours atroces répandus contre elle dans les groupes & aux Jacobins; les avis ſecrets & nombreux qu'elle recevoit d'un danger prochain & d'émeutes préméditées; les démiſſions de pluſieurs de ſes membres, dévoués aux tribuns dominateurs; quand je me rappelle le bruit, preſqu'univerſel, qui annonçoit le projet d'un maſſacre des Feuillans, la facilité avec laquelle on pouvoit & le commettre ſur une aſſemblée frappée de ſtupeur, & confondre au milieu du tumulte, avec ces Feuillans, cette *Gironde* & ſes amis, qui déplaiſoient tant aux

---

juré de jugement, & juge.---Quelqu'un lui reprochoit de tenir l'Aſſemblée nationale ſous le couteau; Qu'elle faſſe de bonnes loix, diſoit-il, & elle n'aura pas de couteaux à craindre. Un jour il menaça la commiſſion de faire ſonner le tocſin.

tribuns ; quand je me rappelle que, pour légitimer ces forfaits, à cette époque même, on dénonçoit d'un côté ces députés de la Gironde comme des traîtres, que de l'autre on expédioit des mandats d'arrêt contre eux ; quand je me rappelle qu'il étoit si facile de leur supposer des lettres, d'altérer le sens de celles qu'on auroit prises chez eux, & de justifier le *quiproquo*, puisqu'on faisoit tuer impunément par *quiproquo* des innocens* ; quand je me rappelle qu'on enveloppoit dans la même proscription un ministre dont les principes & le caractère inflexible gênoient les triumvirs & déconcertoient leurs projets ; qu'une émeute avoit été préparée & exé-

* J'en vais citer un trait effrayant, mais vrai. A l'hôtel de la Force, où l'on expédoit les prisonniers avec une apparence de forme, avec un juré de comédie, & en présence d'officiers municipaux, un prisonnier, accusé de fabriquer de faux assignats, se recommande d'un citoyen de la rue Saint Antoine. On l'envoie chercher ; il étoit occupé à faire des comptes avec un locataire ; il arrive, & à la vue des piles de cadavres, des massues ensanglantées, & de ces juges-bourreaux, il perd la tête, répond de travers ; on l'assomme. Le caporal qui l'avoit amené se rappelle alors qu'il l'a trouvé avec un homme qui chiffroit, & supposant que ses chiffres pouvoient bien être des faux assignats, qu'il pouvoit être complice, il va le chercher, l'amène, & on l'exécute aussi. Eh bien ! cet homme étoit un bon père de famille, bon citoyen, électeur de 1791, électeur nommé la veille par sa section.

cutée contre lui ; que ſon mandat d'arrêt devoit être ſuivi d'autres contre ſes collègues, à l'exception d'un ſeul ; quand je me rappelle la motion préméditée de ſonner le tocſin, & de fermer les portes, ſous le prétexte d'enrôler les citoyens ; motion faite par les amis des triumvirs ; le ſignal du maſſacre donné par ce tocſin, ſignal inexplicable, s'il n'eût pas été concerté ; l'organiſation de ce cours d'aſſaſſinats ; les froides plaiſanteries de ceux qui étoient dans le ſecret ſur cette exécution ; ſon apologie faite au ſein même de l'aſſemblée ; l'impuiſſance du maire de Paris, ſoigneuſement paralyſé, prudemment décrié d'avance ; l'inutilité de ſes réquiſitions ; l'inertie volontaire du commandant-général ; l'inertie forcée de la gardée nationale, qui attendoit des ordres & n'en recevoit point ; la ſtupeur préconiſée des citoyens ; la nullité prévue & arrangée de l'aſſemblée nationale, réduite, par le concert des autorités *actives* de Paris, *à paſſer à l'ordre du jour* ſur ces atrocités : quand, dis-je je me rappelle toutes ces circonſtances, je ne puis m'empêcher de croire que cette tragédie étoit diviſée en deux actes bien différens ; que le maſſacre des priſonniers n'étoit qu'un acceſſoire du grand plan ; qu'il couvroit & devoit amener l'exécution d'une conſpiration formée contre l'aſſemblée nationale, le miniſtère & les défenſeurs les plus intrépides de la liberté ; qu'il n'a

manqué à ſes auteurs que du courage pour l'exécuteur, & monter au tribunat ſur les cadavres des Roland, des Guadet, Vergniaux, Genſonné, &c. & ſur le mien..... tribunal qui convenoit auſſi aux Pruſſiens, maîtres de Verdun ce jour-là même.

Telle eſt la clef la plus naturelle de cette inexplicable atrocité. L'homme le plus féroce ne l'eſt point ſans un but. La haine contre les conſpirateurs priſonniers ne peut ſeule expliquer leur maſſacre ; les bandits ſoudoyés pouvoient ne voir que leur ſalaire dans le ſang qu'ils verſoient; mais les ordonnateurs du maſſacre y voyoient le pouvoir ſuprême, ou ils étoient les plus imbécilles des brigands.

Quoi qu'il en ſoit, & pour revenir à ce qui me concerne, ces circonſtances, que je ſuivois pas à pas, que mille faits, dépoſés chaque jour à la commiſſion, rendoient plus alarmantes, ne m'effrayoient point perſonnellement. On m'avertiſſoit de tous côtés ; mes amis me conjuroient de ne ſortir qu'armé, de ne pas coucher chez moi. Je réſiſtai à tous ces avis ; non que je cruſſe au reſpect de mes ennemis pour mon inviolabilité ; non que je ne cruſſe pas à leur profonde ſcélérateſſe ; mais je les croyois encore plus lâches que ſcélérats ; mais je croyois à la force d'une Providence qui, ſans doute, ne nous a pas délivrés de la royauté, pour nous mettre

ſous le joug des tribuns; mais je crois au bon ſens de ce peuple qui connoîtra tôt ou tard ces charlatans, & je vois déja la roche Tarpéïenne qui les attend....

Je ne ſais quel ſentiment intime, ſupérieur à tous les événemens, m'a toujours ſoutenu, calme & ſerein au milieu des dangers innombrables que j'ai courus pendant la révolution, au milieu des ennemis qui ne ceſſent de me promettre la mort.... Sans doute il eſt poſſible de m'aſſaſſiner; mais avec une bonne conſcience on n'eſt jamais ſurpris par la mort; mais un patriote ſe conſole ſi facilement, en penſant que ſa mort ſera utile à ſon pays! Mais en donnant des larmes à ma femme & à mes enfans, j'emporterois au tombeau le doux eſpoir de leur laiſſer un ſûr appui dans les amis qui me chériſſent, & des titres à la reconnoiſſance d'une patrie que j'ai ſervie avec un zèle infatigable.

C'eſt à ces ſentimens que j'ai dû ma ſécurité, lorſque, le 3 Septembre au matin les ſatellites des inquiſiteurs tombèrent dans mon cabinet.— Je les en atteſte, ſurprirent-ils chez moi la moindre altération?

C'eſt à ces ſentimens encore que j'ai dû ma ſécurité lors de la Saint Barthelemi du Champ-de-Mars, en 1791: cette ſécurité, dont mes ennemis me font un crime aujourd'hui, ils l'expliquent, en ſuppoſant que j'étois de concert avec les Lameth & Lafayette.

Et dans mes feuilles d'alors, je poursuivois Lafayette & les Lameth avec une persévérance infatigable! Et quoique Paris fût frappé de consternation, quoique les décrets de prise-de-corps se multipliassent autour de moi, quoique les prisons se remplissent de victimes, je dénonçois à toute la France les coalitionnaires triomphans, comme des traîtres vendus à la cour, comme les ennemis de la liberté! Et les déserteurs de la cause populaire veulent aujourd'hui me travestir en traître, pour couvrir leur lâcheté! Tous ces fanfarons avoient fui, se cachoient dans des caves, ou ne se montroient que la nuit, cuirassés & armés jusqu'aux dents! Et parce que je n'ai pas partagé leur lâcheté, parce que je me suis promené tranquillement au milieu des baïonnettes de nos *Pisistrates* modernes, ils calomnient ma sécurité, qui fera éternellement leur procès! Ils m'outragent, moi qui, seul avec Gorsas, résistant au torrent, osois les défendre! « Rien, écrivois-je, le 10 Août 1791, rien ne ressemble mieux au régime des trente tyrans d'Athènes que le régime actuel... C'en est fait de la liberté, ajoutois-je, si l'on est sans courage, si les SCÉLÉRATS parviennent à intimider les honnêtes gens, si ceux-ci ne se réunissent pas pour faire tête aux INFAMES moyens qu'emploient les BRIGANDS politiques. Il faut le

dire, j'ai trop appris, dans cette rude épreuve, à connoître & les fanfarons en liberté, toujours prêts à s'agenouiller devant l'idole du jour, & les faux amis qui vous étouffent de leurs careſſes dans votre proſpérité, & vous délaiſſent au peril; mais auſſi j'ai ſenti la prodigieuſe ſupériorité de l'homme de bien ſur les SCÉLÉRATS ET SUR LEURS VALETS; j'ai vu plus d'un de ces BRIGANDS déconcerté par mes regards.*" Eſt-ce donc ainſi qu'on traite des hommes avec leſquels on eſt de concert?

Eh! où étoit alors ce Robeſpierre, qui ne ceſſe de vanter ſon courage? Il étoit, comme au 20 Juin, comme au 10 Août, caché dans une retraite ignorée. N'oſant ſe montrer, tout inviolable qu'il étoit, ni en public, ni à l'aſſemblée nationale, ni même devant les juges qui l'avoient cité, comme moi, au tribunal deſquels j'avois comparu, il propoſoit ſecrètement à Pétion de s'enfuir à Marſeilles!

Et Danton, lui-même, Danton, qui a ſigné la proſcription d'un homme qu'il eſt forcé d'eſtimer, & l'éloge d'hommes qu'il mépriſe—Danton n'a bravé que de Londres la fureur de ſes ennemis! & malgré la promeſſe ſolemnelle qu'il a faite

* Reponſe de J. P. Briſſot à tous les-libelliſtes, page 33, 10 Août 1791.

à faite de dévoiler les forfaits de ces intrigans, qu'il avoit connus intimement, il eſt encore à rompre le ſilence !

Sans doute il pouvoit craindre la ſcélérateſſe de ces Lameth, qui n'avoient de Catilina que les fureurs, l'intrigue & l'immoralité, à qui un 2 Septembre n'auroit pas coûté, qui doivent regretter aujourd'hui de ne l'avoir pas anticipé. Mais un patriote doit calculer autrement. Mon parti étoit pris ; j'allois en priſon, ſi le décret de priſe-de-corps eût été lancé contre moi ; mes ennemis périſſoient également par ma mort ou par mon triomphe. Dans un régime libre, la probité l'emporte toujours & ſur l'intrigue & ſur les calomnies.

C'eſt avec la ferme conviction de ces principes que je planerai toujours au-deſſus de mes calomniateurs, que je rirai de leurs efforts, pour ameuter les citoyens de Paris contre moi, en me prêtant une doctrine contraire au bien du peuple. Je le ſais, ils n'ont pas d'autre but, quand ils m'accuſent de vouloir *la république fédérative*, quand ils font retentir cette calomnie par-tout.

Citoyens, le croirez-vous ? .... Alors même que les Cordeliers ſe conféderoient contre les républicains ; alors que Robeſpierre ſe défendoit fort gauchement, à l'Aſſemblée Nationale, du

ſoupçon, faux à la vérité, d'être républicain,* car il ne l'étoit pas; il ne ſe doutoit pas même des baſes de républicaniſme; alors que Deſmoulins m'accuſoit d'être républicain, pour faire plaiſir à la cour & bouleverſer la révolution; alors enfin que Bonneville, Condorcet & moi défendions ſeuls avec vigueur le républicaniſme contre les Feuillans, & même contre les Jacobins de Paris, qui trembloient au ſeul nom de républicain; alors même je me prononçois ouvertement contre la république fédérative; & je vais citer un paſſage frappant qui le prouvera.

Caſaux, qui m'attaqua dans pluſieurs lettres, inſérées dans les journaux modérés, diſoit: " Il faut être bien grand faiſeur pour croire à la ſolidité, à la permanence d'une confédération de quatre-vingt-trois départemens."

Et je lui répondis dans le Patriote François du 8 Juillet 1791.—" Quoi! M. Caſaux en eſt là! ſi peu avancé! quel inſenſé a rêvé de faire en France quatre-vingt-trois républiques confédérées? Les républicains, au moins ceux que je connois, ne veulent que la république ou gouvernement repréſentatif, dont les quatre-vingt-trois départemens ſont les quatre-vingt-trois

* Voyez ſon diſcours à l'Aſſemblée conſtituante, du 14 Juillet 1791.

fractions, co-ordonnées les unes avec les autres, & aboutiſſant toutes à un point commun, à l'Aſſemblée Nationale, &c.

Ce n'eſt pas tout. Avant l'ouverture de la Convention Nationale, Danton, eſſayant de rapprocher ce qu'il appeloit les partis, me ſonda, & je ne me refuſai pas aux explications, car j'ai toujours eu les diviſions en horreur : j'en atteſte les ménagemens qui j'ai eus long-temps pour Robeſpierre & ſa faction, quoique ſans ceſſe harcelé par eux. Il me fit quelques queſtions ſur ma doctrine républicaine ; il craignoit, diſoit-il avec Robeſpierre, que je ne vouluſſe établir la république fédérative, que ce ne fût l'opinion de la Gironde. Je le raſſurai. Robeſpierre en fut inſtruit, & Robeſpierre continua de répandre que je voulois la république fédérative ; ſes partiſans le ſoutiennent encore, quoique j'aie, à la Convention, hautement voté pour la république unique ; & empruntant ſa logique, ils le prouvent, parce que j'ai fait l'éloge *du Fédéraliſte*.— Ignorans ! ils ne ſavent pas que le Fédéraliſte eſt préciſément un ouvrage fait contre le fédéraliſme, pour ramener à l'unité de gouvernement, à cette unité que je veux, moi, pour la ſûreté extérieure de la France, & pour ſon union interne ; qu'ils veulent, eux, parce qu'ils flattent leur peuple de

Paris de l'eſpoir de gouverner, avec cette unité, le reſte de la France.

M'arrêterai-je aux autres griefs articulés contre moi par les factieux ? m'arrêterai-je au reproche d'avoir fait les miniſtres actuels, & de les diriger ?

Suppoſez-le, ce ſeroit accuſer nos ſuccès actuels ; ces ſuccès qui font le tourment, le déſeſpoir de nos agitateurs ; ces ſuccès que tous les amis de la liberté ont prédits en provoquant la guerre. Eh ! qu'importe à quelles mains la France doit ſon ſalut ! Mais d'ailleurs le choix des miniſtres eſt le choix de la nation, & rien ne l'influence, ne peut l'influencer que le talent ou la vertu. Un cri univerſel a rappelé les trois premiers au miniſtère, & il faut ou calomnier la Nation, la Convention, l'appel nominal, ou convenir que les talens & les vertus ont été auſſi les titres des autres.

Mais les miniſtres ſont mes amis ! Eſt-ce donc un crime d'être l'ami d'hommes vertueux ? Faut-il les fuir, parce que la confiance publique ſe repoſe ſur eux ? Ceux qui les accuſent de ſe laiſſer diriger ne connoiſſent ni les miniſtres, ni moi, ni le régime actuel. Ils ſont incorruptibles ; mon inſouciance ſur mes intérêts eſt connue ; & ſous le régime actuel, le miniſtère ne peut admettre long-temps ni fripons ni ſots. Or il n'y

a que ces deux ſortes d'hommes qui ſe laiſſent influencer. Mon crime n'eſt pas tant d'influencer, que d'avoir cru que tel homme*, pour avoir été & être un mauvais baladin, pouvoit fort bien n'être pas bon miniſtre de l'intérieur. Voilà ce qui m'a valu tant d'injures de la part de ceux qui avoient ſpéculé ſur cette eſpèce de miniſtre; voilà ce qui les fait encore crier au Feuillantiſme, au modérantiſme contre moi. Les Feuillans, diſent-ils, prêchoient l'ordre, force à la loi, reſpect aux autorités conſtituées, & je le prêche auſſi. Les modérés eux-mêmes me font la même objection, m'accuſent de tomber en contradiction, & je n'y ſuis point.

Certes, les Feuillans prêchoient l'ordre, mais c'étoit au profit d'un roi parjure, au profit de la liſte civile, de la contre-révolution; & moi je le prêche pour le profit du peuple & de la liberté. Les déſorganiſateurs, avant le 10 Août, étoient de vrais révolutionnaires; car il falloit déſorganiſer pour être républicain. Les déſorganiſateurs d'aujourd'hui ſont de vrais contre-révolutionnaires, des ennemis du peuple; car le peuple eſt maître maintenant; toute autorité vient de lui; tout agent ſera élu par lui; il a donc la liberté au plus haut dégré. Que lui

* Collot d'Herbois.

reſte-t-il à deſirer? La tranquillité intérieure, puiſque cette tranquillité ſeule aſſure au propriétaire ſa propriété, à l'ouvrier ſon travail, au pauvre ſon pain de tous les jours, & à tous la jouiſſance de la liberté.

Rappellerai-je enfin le dernier grief qu'on a élevé contre moi, qu'on a conſigné dans ma ſentence de radiation?

On m'y condamne, parce que j'ai profeſſé des principes contraires à l'ESTIME due à l'aſſemblée électorale & à la commune de Paris.

Eſtimer une aſſemblée électorale* qui, la première, a ſouillé l'appel nominal, en le proſtituant à la plus vile des factions! qui n'a pas rougi de porter au ſein de l'aſſemblée régénératrice de la France des hommes dignes de l'échafaud ou des petites-maiſons!

---

* Je veux donner un échantillon de la bonne foi de Collot. Il m'accuſe dans ma ſentence, qu'il a rédigée, & qui eſt auſſi platte & auſſi menſongère que la circulaire, d'avoir imprimé, dans le Patriote François, du 11 Septembre, que l'aſſemblée électorale de Paris N'ETOIT COMPOSÉE QUE D'INTRIGANS. Voici le paſſage:—" Je recommande Bonneville aux électeurs des 82 départemens; ils n'a aucun titre pour les intrigans de Paris." Cette phraſe ſignifioit bien que je croyois à des intrigans; mais toute une aſſemblée d'intrigans! je ne ſuis pas abſurde à ce point. Je connois dans celle de Paris des hommes eſtimables qui ont rougi de ces choix.

Eſtimer une commune qui n'a ceſſé de lutter contre les repréſentans de la nation, de fouler aux pieds leurs décrets, de ſanctionner les arrêts de mort d'un comité d'inquiſition, de meurtre & de pillage; d'un comité dont les membres, ſommés vingt fois de rendre leurs comptes, ont été déclarés *mauvais citoyens!* Non, non, l'arrêté qui me raye fait mon éloge. Et quand l'amour de l'ordre & le reſpect pour les lois reparoîtront dans la ſociété des Amis de la Liberté & de l'Egalité à Paris, je veux y reparoître, moi, cet arrêté même a la main. Je veux que chaque grief y ſoit un éloge honorable pour moi. Je veux être embraſſé de mes frères, pour avoir eu le courage de combattre les factieux.

Car, en me réſumant ſur tous ces griefs, je ſuis rayé, parce que j'ai cru à un parti de déſorganiſateurs, dont tout atteſte l'exiſtence;

Parce que j'ai provoqué la guerre, ſans laquelle la royauté ſubſiſteroit encore;

Parce que j'ai provoqué le décret du 24 Mars, ſans lequel nos Colonies ne ſubſiſteroient plus;

Parce que j'ai été vendu à la liſte civile, qui m'a ſans ceſſe déchiré, & que j'ai ſans ceſſe combattue;

Parce que j'aime les rois quand ils ne le ſont plus, après les avoir pourſuivis lorſqu'ils étoient;

Parce que j'ai été le partiſan de Lafayette, contre lequel j'ai demandé un décret d'accuſation ;

Parce que je ſuis chef d'une faction qui n'exiſte point, & l'ami de députés qui ont le grand tort de ne pas aimer les factieux ;

Parce que je ſuis l'ami de miniſtres vertueux & éclairés ;

Parce que j'ai préſidé la commiſſion extraordinaire qui a préparé les immortels décrets du 10 Août, & ſauvé la France & Paris des fureurs des anarchiſtes ;

Parce que je ne crois pas à la ſainteté des héros du 2 Septembre ;

Parce que je crois, au contraire, que ce jour, à jamais exécrable, a ſouillé la révolution du 10 Août ;

Parce que j'ai dénoncé le comité de ſurveillance, qui commandoit le pillage & les aſſaſſinats ;

Parce que je n'ai pas voulu rendre hommage aux choix déshonorant de l'aſſemblée électorale de Paris ;

Parce que j'ai abaiſſé le pouvoir révolutionnaire de la commune de Paris au-deſſous du pouvoir de l'Aſſemblée Nationale ;

Parce que j'ai le malheur de croire que le peuple a beſoin de la paix & de l'ordre, & qu'on

ne

ne gouverne pas avec des massacres périodiques ;

Parce que je veux la république fédérative, contre laquelle j'ai écrit il y a plus d'un an, & contre laquelle encore j'ai voté dans la Convention ;

Parce qu'enfin, & c'est bien là mon véritable crime, je n'ai pas voulu me prosterner devant la dictature de Robespierre & de ses protecteurs ou protégés, qui frémissent de ne pas dominer l'Assemblée nationale, comme ils dominent les Jacobins de Paris.

Quelle idée maintenant pouvez-vous avoir, citoyens, d'une société subjuguée par des hommes aussi méprisables, aussi odieux ? D'une société où la liberté de parler est proscrite ; où une minorité petite, mais bruyante, enchaîne une majorité sage, mais foible ; où cette minorité factieuse, à l'aide de tribunes, que la même tactique dirige, étouffe la voix de ceux qui veulent la combattre ; où les dénonciations les plus absurdes & les plus fausses sont accueillies avec transport, lorsqu'on en repousse, avec acharnement, les justifications !† D'une société où l'on déchire

---

* Je n'en citerai que deux exemples. Dans la séance du 25 Avril 1792, je fus sans cesse, ainsi que Guadet, interrompu par les plus violence murmures ; je fus hautement menacé

des hommes vertueux, ſous prétexte d'une coalition chimérique, tandis qu'on y eſt aux genoux de quelques factieux imbécilles, dont la coalition eſt manifeſte ! D'une ſociété où les légiſlateurs ſont ſans ceſſe ridiculiſés, où la Convention Nationale eſt ſans ceſſe décriée, où les décrets ſont déchirés ſans ceſſe ! D'une ſociété où, en exerçant arbitrairement l'oſtraciſme ſur quelques députés énergiques, on eſpère effrayer les autres, & les ramener ſous le joug, pour les y abreuver d'amertumes & d'injures ! D'une ſociété d'où les légiſlateurs, qui ſe reſpectent, ſont forcés de s'exclure, pour n'être pas les témoins du ſcandaleux mépris qu'on y affiche pour les décrets, & de l'eſprit de révolte qu'on y prêche !

Sans doute, il eſt encore des hommes eſtimables qui la fréquentent : ils ignorent, qu'après la ſcélérateſſe, ce qui perd de plus la liberté, c'eſt la puſillanimité des gens de bien qui donnent quelque importance aux ſcélérats, en paroiſſant de loin honteuſement à la ſuite de leur char ; de ces gens de bien qui ne ſont eſtimés ni de ceux qu'ils ſervent, ni de ceux qu'ils trahiſſent par leur foibleſſe.

---

d'être lanterné, lapidé. Guadet courut des riſques pour ſa vie.—Dans la ſéance du 12 Octobre, où j'ai été rayé, pluſieurs députés voulurent parler à ma faveur, & leur voix fut étouffée par les murmures.

Mais, d'ailleurs, le nombre même de ces députés, qui *fréquentent* la ſociété, eſt bien petit ! Quel imprudent fit un jour la motion d'en envoyer la liſte dans les départemens ? Cette liſte eût été la plus cruelle ſentence contre la ſociété de Paris !

M'accuſera-t-on de la calomnier ? Qu'on parcoure ſes débats ? Y voit-on, dans les huit derniers mois, une ſeule diſcuſſion importante ? N'ont-elles pas été toutes écartées, par des dénonciations, des perſonnalités, des déclamations, qui ont abſorbé le temps des ſéances ? Quand le Duc de Brunſwick y auroit préſidé, auroit-il pu mieux manœuvrer, pour perdre, & cette ſociété, & la choſe publique ? Ces débats, ou ridicules, ou groſſiers, ou abſurdes, n'étoient-ils pas recherchés, répandus, avec ſoin, dans toute l'Europe par les ariſtocrates, les émigrés, le comité Autrichien ? N'ont-ils pas fait plus de proſélytes à la contre-révolution, que les *Actes des Apôtres ?* Ne ſont-ce pas ces débats qui nous ont attiré le mépris des puiſſances étrangères, qui ont conſolidé la coalition des couronnes, qui les ont confirmées dans l'eſpoir de conquérir la France ou de la démembrer ? La fureur & l'hypocriſie ne peuvent avoir qu'un temps ; ce qui eſt ſage & vrai peut ſeul avoir de la durée. Or on croyoit la France dominée par la poignée de frénétiques qui s'agitoient dans la ſociété de Paris ;

& jugeant du succès par la nullité, les extravagances, l'hypocrisie de ces saltimbanques qui faisoient un métier de jouer ou de prêcher la révolution, on croyoit impossible qu'une nation voulût porter long-temps le joug de ces Pasquins-énergumènes, & ne pas adopter un autre ordre de choses. On se trompoit sur leur influence ; toute la France avoit bien dans le cœur le principe des Jacobins, *le principe de l'égalité* ; mais toute la France abhorroit en même temps les sophismes destructeurs des factieux, & ne recevoit point de loi de leur bande. La majorité de l'Assemblée nationale legislative même, qui les a sans cesse défendus & protégés contre les persécutions des Feuillans & de la cour, ne connoissoit point leur influence ; elle étoit nulle ; tous les bons décrets ont été faits sans les Jacobins, ou même malgré les Jacobins de Paris.

Je suis loin de conclure de toutes ces accusations, qu'il faille détruire les Jacobins. Je suis loin d'imiter la politique astucieuse de Barnave, comme on me l'a reproché. Je sais qu'à l'aide de ces comparaisons, on immole aisément les hommes qui déplaisent, en leur appliquant les noms de ceux qu'on a déjà immolés ; mais je sais aussi que les patriotes irréprochables qui ont du courage & la vérité de leur côté, pulvérisent ai-

ſément leurs calomniateurs. La comparaiſon eſt fauſſe, & je le prouve.

Barnave quitta volontairement la ſociété, & on m'en exclut. Barnave trahiſſoit le peuple, & je le ſers. Barnave affichoit hautement le royaliſme, & c'eſt le républicaniſme le plus pur que je profeſſe. Barnave vouloit éteindre tous les fanaux, pour enſevelir ſa corruption ; & moi je veux les multiplier, parce que ma conſcience ne redoute rien. Barnave vouloit détruire les Jacobins ; & je veux qu'ils ſubſiſtent, mais en s'épurant. Barnave fonda les Feuillans, & je ne fonde aucune ſociété ; la République exiſte. Barnave avoit une vaſte ambition, & je n'en ai qu'une bien pure, celle de voir le brigandage puni, l'ordre rétabli, le règne de la liberté honoré par le règne de la loi. Le temps fit très-rapidement juſtice de Barnave ; j'attends juſtice du temps, & je reſte tranquille ; l'intrigue ſe détruit d'elle-même.

Je ne ceſſerai de le répéter, la Société de l'Egalité & de la Liberté de Paris doit ſubſiſter, le bien public l'exige ; mais il exige auſſi qu'enfin elle ſoit utile, qu'enfin elle rempliſſe le but de ſon inſtitution. Elle le remplira, lorſqu'au lieu d'être un théâtre perpétuel de dénonciations menſongères, un foyer de fermentation, une arène où des gladiateurs ſe déchirent ſous le maſ-

que du patriotiſme, elle deviendra, comme beaucoup de ſociétés dans nos départemens, un foyer d'inſtruction pour ſes membres, & pour la multitude qui aſſiſte à ſes ſéances. Elle le remplira, lorſqu'on y diſcutera les matières à l'ordre du jour de la Convention, lorſqu'on y critiquera avec décence ſes décrets, lorſqu'on y cenſurera avec circonſpection & vérité le pouvoir exécutif du peuple, lorſque l'impartialité préſidera dans les débats, lorſque les opinions y ſeront libres, lorſqu'on ne forcera pas des hommes à idolâtrer un homme, lorſqu'enfin on n'y verra qu'avec horreur les prédicateurs de révoltes.

Ou cette réforme aura lieu, ou la ſociété tombera d'elle-même.

Le ſort des ſociétés des amis de la liberté & de l'égalité eſt dans leurs mains ; elles ſeules peuvent ſe détruire. Barnave calculoit mal : la deſtruction violente endevenoit impoſſible, en conſervant la liberté ; mais leur deſtruction peut arriver par l'effet des extravagances de ceux qui les dirigent.

Une ſuite de l'établiſſement du républicaniſme eſt d'accoutumer les hommes à la réflexion, à la juſtice, à l'ordre ; il les accoutume encore à bien diſtinguer les charlatans, & à les mépriſer.

Or des hommes, avec de pareilles habitudes, ne s'empreſſeront pas de fréquenter des ſociétés où l'enthouſiaſme prend la place de la réflexion,

où les injuſtices ſont communes, où le déſordre perce par-tout, où les charlatans dominent.

Ces hommes s'abſtiendront de ces ſociétés, & ils feront bien; car ils trouveront, ou dans des livres, ou dans les conférences paiſibles avec quelques penſeurs, des moyens de s'inſtruire rejettés dans ces ſociétés.

Ils s'en abſtiendront, & leur exemple aura des imitateurs, & la ſociété deviendra inſenſiblement un déſert. Ou la révolution eſt fauſſe, ou cet effet eſt inévitable.

Le temps d'un républicain eſt d'un grand prix, & perſonne ne ſait mieux évaluer le prix du temps qu'un républicain.

Croyez-vous donc que des hommes, qui calculent ſcrupuleuſement leur temps, ſoit pour s'inſtruire, ſoit pour élever & ſoutenir leur famille—croyez-vous que ces hommes conſentent volontiers à ſacrificer chaque jour trois heures, pour entendre des dénonciations faméliques, ou des capucinades dégoûtantes?—

Eh! qui cauſe cette ſolitude, déjà bien remarquable à la ſociété des Amis de la Liberté & de l'Egalité? Qui m'a empêché, qui empêche tant d'autres, de ſuivre ſes ſéances, comme on nous l'a reproché?—

J'ai ceſſé de les fréquenter, parce que je regrettois de perdre mon temps à des débats fu-

tiles; parce que j'étois indigné de voir les orateurs, ennemis des charlatans & des flatteurs de la multitude, hautement ſiflés & inſultés. Dégoût ou tyrannie, voilà ce que les Jacobins offrent ſans ceſſe.—Que les départemens interrogent leurs députés.—Je défie le plus honnête & le plus véridique d'entre eux, d'oſer articuler que les opinions ſoient, depuis huit mois, libres aux Jacobins. Sied-il donc à l'ami de la vérité, de la liberté, de fréquenter une ſociété, où l'homme libre eſt forcé de déguiſer ſon ame, de taire ou d'altérer ſa penſée devant un deſpote? On ſe taiſoit autrefois à Verſailles; on ſe tait aujourd'hui aux Jacobins: le deſpotiſme n'a changé que de place & de maſque.

Jacobins de Paris, avec cette marche, j'oſe vous le prédire, vous finirez avant la révolution. Le deſpotiſme doit perdre déſormais, & rapidement, tout individu ou tout corps aſſez inſenſé pour vouloir le reſſuſciter.

Prenez donc garde qu'on ne s'apperçoive enfin de celui que vous exercez:

Prenez garde qu'on ne ſe demande enfin ce que vous faites; qu'on ne ſe demande, s'il vaut la peine de faire tant de bruit, pour ſe borner à ſinger les légiſlateurs & *jouer à la chapelle:*

Prenez garde que les hommes foibles qui ſuivent vos drapeaux, par des craintes ou des combinaiſons

combinaiſons peu réfléchies, ne s'apperçoivent enfin qu'ils font un faux calcul, & que la réputation, comme la ſûreté, peuvent ſe trouver ailleurs que chez vous :

Prenez garde qu'on ne s'apperçoive enfin, & peut-être s'en apperçoit-on déjà, qu'on peut être patriote, ſans aſſiſter à vos ſéances ; qu'on peut être utile, eſtimé, chéri du peuple François, ſans avoir votre carte dans ſa poche.

Votre erreur eſt de croire d'abord qu'on ne peut être rien, ſi l'on n'eſt Jacobin ; mais le moment où la république a été décrétée, il n'y a plus eu qu'un parti, celui des républicains ; ce beau nom va faire oublier tous les autres ; & pour le porter, il ſuffit d'appartenir à la grande ſociété des vingt-cinq millions de républicains François.

Les républiques accordant tout au mérite, ont beſoin de vaſtes & nombreux théâtres, pour apprendre à le connoître : mais depuis que la publicité éclaire tous les corps délibérans, depuis que tant de journaux répètent les noms des hommes célèbres qui méritent bien de la patrie, le prix de la célébrité n'eſt plus dans vos mains ſeules : il eſt par-tout où il y a des François.

Votre erreur encore eſt de croire que tous les Jacobins de France ſont dans les Jacobins de Paris, qu'hors de vous il n'y a point de ſalut,

comme on veut faire croire au peuple de Paris, qu'il eſt le peuple de la France. Ces héréſies ne peuvent s'allier avec l'égalité républicaine. La ſociété de Vaugirard eſt à votre niveau, ou cette égalité n'exiſte pas.

Votre erreur enfin eſt de croire à votre influence, à vos grands moyens, à votre propagande....

Mais il n'y a plus, il n'y aura plus déſormais d'influence que par la raiſon, & vous n'en avez pas le monopole. Vos moyens ſont preſque nuls, vos dettes le prouvent : ces dettes que vous êtes dans l'impuiſſance de payer, & que vous avez contractées, pour ſatisfaire la vanité d'un homme médiocre, qui même, avec votre cachet, n'a pu parvenir à ſe faire lire.

Votre correſpondance n'eſt qu'une filière étroite, obſcure, qui ne ſert qu'à l'intrigue, & la ſert mal. Un ſimple journal eſtimé eſt une puiſſance bien ſupérieure à la vôtre. Chaque jour vous l'apprend, depuis que les journaux patriotes, qui vous défendoient avec tant de courage, attaquent avec le même zèle vos tribuns. Pas un ſeul journaliſte, hors ce *Marat*, dont l'éloge eſt injure, pas un ſeul n'a pris leur défenſe ; & ce trait met chacun à ſa place, eux dans la boue, & leurs adverſaires dans l'eſtime publique.

Ils parlent, vos tyrans, de coalitions entre les journaliſtes.—Ils ne connoiſſent pas ces journaliſtes patriotes, qui, les premiers, dans l'univers, ont annobli par leur indépendance, cette honorable & utile profeſſion. Voulez-vous connoître le ſecret de leur coalition? il eſt dans ces trois mots: vérité, liberté, & amour de l'ordre. —Voilà les armes avec leſquelles je les intéreſſe, & ſur leſquelles je me repoſe; tant que j'en uſerai, je ne craindrai pas d'être abandonné d'aucun d'eux, & ſur-tout de ce Condorcet qui ſourit de vos artifices, pour le détacher d'une cauſe à laquelle il appartient eſſentiellement, par cela qu'il appartient à lui-même & à la philoſophie.

Quant à cette *propagande* dont on vous a fait ſi long-tems &, ſi fauſſement les honneurs, les rois qui croient encore à votre propagande, à vos directoires, à vos emiſſaires, ſont des menteurs, ou des fous mal-inſtruits. La propagande qui les a vaincus, qui les vaincra, eſt bien ſupérieure à toute combinaiſon de *club*; elle eſt dans la nature de l'homme; de l'eſclave qui ſe bat à regret, comme de l'homme libre qui ſe bat en lion.

Jacobins, ou plutôt républicains, car déſormais vous ne devez plus porter que ce dernier nom; le citoyen qui vous écrit ces dures vérités

eſt loin d'être votre ennemi; il eſt toujours votre frère, car une injuſtice ne rompt pas les liens de la fraternité; mais il veut vous déſiller les yeux; il veut que vous ſoyez utiles à la république, après l'avoir été à la révolution; & vous ne pouvez l'être qu'en changeant votre marche, qu'en abjurant l'eſprit qui vous dirige.—

Reſpect pour la Convention & pour ſes membres, obéiſſance aux décrets, même en les cenſurant, liberté entière d'opinions, décence & choix des débats, amour de l'ordre, haine des anarchiſtes, tels ſont les caractères que vous devez revêtir déſormais. Vous ne pouvez plus être que des ſociétés fraternelles, d'inſtruction populaire, ſi vous voulez être au niveau du républicaniſme.

C'eſt peut-être aux ſociétés des départemens que le ſuccès de cette réforme eſt réſervé; c'eſt elles au moins qu'il faut inviter à adreſſer à leurs frères de Paris des exhortations preſſantes ſur la néceſſité de cette réforme. En commandant à leurs députés de fréquenter la ſociété de Paris, elles ont droit, & c'eſt un devoir pour elles d'exiger de cette ſociété, que leurs perſonnes y ſoient reſpectées, que leur ſûreté y ſoit entière, que leurs opinions y ſoient libres, & que ſurtout ils ne ſoient pas forcés de s'agenouiller devant un dictateur ou des tribuns ſéditieux.

Ces ſociétés des départemens doivent inſiſter encore pour l'abolition d'un préjugé hiérarchique, qui fait de la ſociété de Paris une ſociété-métropole.

Il n'y a qu'une république en France; il ne peut y avoir qu'une égliſe de Jacobins & de Républicains. J'appartiens à cette république, à cette égliſe; elle n'eſt pas plus dans Paris ſeul que la république n'y eſt. L'eſpèce de culte que les membres de département apportent à Paris pour cette ſociété, eſt une ſuperſtition injurieuſe à celles des autres départemens. Il n'y a pas plus de métropole de Jacobins, qu'il n'y a de capitale dans la république, qu'il n'y a de premier ou de ſecond département. L'*affiliation* doit donc diſparoître; c'eſt un ſigne d'infériorité, de ſubordination. La radiation de la ſociété de Paris ne doit pas plus bleſſer que la radiation de celle de Vaugirard. Qui n'en eſt pas à ce point de le croire, n'eſt pas républicain, ne croit pas encore à l'égalité politique.

Au ſurplus, le décret d'unité de la République, le décret qui arrache les individus à la *glèbe* de telle ſection, qui rend communs à toute la République les talens de chaque ſection de la République, ce décret a pour toujours affranchi les talens & les vertus du deſpotiſme & des injuſtices de toute ſociété, de toute faction. Qu'il y en ait

une assez forte sur un point pour préférer la lie de la nation, d'autres départemens sauront toujours bien venger le talent ou la vertu persécutés.

Que peut donc maintenant la calomnie contre un homme de bien, dont la réputation est appuyée sur de longs services ? L'imprimerie est là pour le venger ; le peuple des autres départemens, que ne séduit pas la cabale, sera toujours là pour lui rendre justice.—Telle est l'idée qui me soutient au milieu des persécutions dont je suis environné.

Les insensés ! ils croient m'avoir blessé ! m'avoir ôté un grand appui !—Je n'en ai pas besoin.—Ma conscience, mes services, le bon sens d'un peuple républicain, voilà mes appuis, & ceux-là ne peuvent m'être enlevés.—

Encore quelques années, & nous serons jugés, & le néant ensevelira les noms de ces anarchistes ; car le peuple ne veut la liberté que pour avoir la paix ; & dans la paix, les agitateurs sont nuls, si même ils ne sont exécrés.—

On me parle de leurs poignards ; je ne les crains pas plus que leurs plumes, que leurs mandats d'arrêt, que leur influence.—L'étroite enceinte des Jacobins de Paris est leur univers ; & je vois, j'embrasse, dans mon horison, la France, l'Europe, & la postérité ; cette postérité qui ne connoîtra pas même leurs noms ; car nous

ne connoiſſons, de toute l'antiquité, qu'un Therſite & qu'un Zoïle.—

Mettons donc, mettons à l'écart ces miſérables querelles de Jacobins.—Il faut achever de vaincre, il faut achever d'abattre les trônes; il faut inſtruire les peuples dans l'art de conquérir & de maintenir leur liberté. Eh! qu'eſt-ce à côté de ces grands objets que les dénonciations des Chabot, Collot, Merlin, Marat, &c. &c. ?

Voyez quelle brillante carrière s'ouvre devant nous! Après une campagne rapide & ineſpérée, des armées innombrables d'ennemis fuient loin de notre ſol qu'elles ſouilloient; nos troupes, envahiſſant de tous côtés le territoire des tyrans, vont planter par-tout l'arbre de la liberté! La France va ſe ceindre de républiques. Que n'eſt-elle faite, ſa conſtitution! elle ſerviroit de modèle par-tout.

La marche de la Convention avancera plus que les baïonnettes, les conquêtes de la liberté. Des diſcuſſions réfléchies, de ſages décrets, une attitude ferme & noble dans la Convention, voilà ce qui gagne des batailles à la liberté dans tous les pays, ce qui lui concilie par-tout les eſprits; tandis que les dénonciations vagues, les déclamations inſenſées, les exhortations au pillage, les maſſacres, ne peuvent inſpirer que de

l'horreur pour notre révolution, des inquiétudes sur son issue, & fortifier la coalition des gouvernemens contre nous.

Eh ! qui peut éloigner les peuples d'imiter notre exemple, & les gouvernemens libres de s'allier avec nous, si ce n'est la foiblesse avec laquelle on a souffert, dans le sein de la Convention, des scènes scandaleuses, excitées par des prédicateurs de meurtres ? L'Europe a les yeux ouverts sur la Convention, & la Convention n'a pas assez les yeux ouverts sur l'Europe. Qu'elle interroge son ministre des affaires étrangères, qu'elle suive sa correspondance ; elle saura l'impression qu'a faite, dans les pays étrangers, la journée du 2 Septembre, l'impression qu'y fait le récit de nos scènes affligeantes. Par-tout on ne veut traiter qu'avec un gouvernement stable ; & on ne croit pas à un régime stable, là où de pareils brigandages restent impunis ; là où l'anarchie a ses apôtres, applaudis dans des sociétés, tolérés par les autorités constituées ; là où ces apôtres peuvent encore causer des soulèvemens. Que la Convention, que toutes les sociétés, que tous les François se prononcent hautement & constamment en faveur de l'ordre & contre l'anarchie, & la cause de la liberté triomphera par-tout, & les peuples libres s'empresseront de devenir nos alliés.

LIBERTÉ, mais SURETÉ, telle eſt la double baſe ſur laquelle doit poſer notre conſtitution, pour remplir ce but. Les perfides! ils ne ceſſent de répéter que nous voulons faire une Conſtitution, pour accaparer les places! La conſtitution poſera ſur la rotation fréquente dans les places, ſur l'élection populaire pour toutes: & avec ces deux principes, il n'eſt point de factions, ni d'intrigans, ni de brigands qui puiſſent accaparer les places. Toute autre conſtitution eſt maintenant impoſſible. Faſſe le Ciel que la nôtre ſoit achevée avant le printemps prochain, & qu'une retraite obſcure nous offre quelque repos après tant d'orages! Voilà le vœu le plus ardent de ces ambitieux, qu'on accuſe de vouloir perpétuer leur pouvoir, & qui vont déployer tous leurs efforts, pour accélérer le moment d'en être dépouillés.

POST-SCRIPTUM.

AVANT de finir cette Lettre, j'aurois desiré connoître & examiner à fond, le discours prononcé par le ministre de la justice sur les événemens du 2 Septembre; discours que je n'ai point entendu, que je n'ai connu que par les papiers publics, qui n'est point encore public, & que je n'ai pu me procurer. L'opinion extraordinaire d'un ami éclairé de la vérité & de la liberté, me paroît mériter une discussion serieuse. M. Garat a soutenu, si l'on ne m'a point trompé, que les événemens du 2 Septembre tiennent à la révolution du 10 Août. Il a soutenu que, dans toute constitution, la ville où résidoient les corps constitués, avoit la représentation & l'initiative des insurrections contre les autorités tyranniques.

Je me réserve d'approfondir cette étrange doctrine *d'insurrection par représentation, d'insurrection organisée*; doctrine qui séduit aisément, lorsqu'on jette les yeux sur le passé, mais dont l'application est fausse, & peut devenir bien dangereuse pour le nouvel ordre de choses. Il ne faut pas être très-habile pour trouver, dans une constitution même, des moyens paisibles & réguliers d'arrêter la tyrannie; & je ne vois rien de

plus propre à prévenir tous les peuples contre la nôtre, que ce goût, ce beſoin, cette néceſſité ſuppoſée d'inſurrection, qui ne devroient plus être défendus que par les ariſtocrates, ou les anarchiſtes. Une révolution eſt une fièvre ; & je ne vois pas la néceſſité, pour ſe bien porter, de prendre des arrangemens pour avoir la fièvre.

Quant aux événemens du 2 Septembre, je prouverai, ſi je ſuis appelé à reparler de cette affreuſe journée, ce qui n'eſt pas improbable, je prouverai qu'ils n'ont aucune liaiſon avec la glorieuſe révolution du 10 Août ; je prouverai qu'ils n'étoient point néceſſaires pour l'affermir, qu'ils n'ont pu que la déshonorer, qu'ils l'auroient entièrement renverſée, ſi le but qu'on ſe propoſoit avoit été rempli. Je prouverai que cette ſcène atroce n'eſt point l'effet du haſard, d'un ſentiment ſpontané du peuple ; qu'elle a été méditée & préparée dans le cabinet ; que les rôles en ont été diſtribués ; que des brevets de juges & de bourreaux ont été pour ainſi dire expédiés ; que la procédure en a été combinée ; que les ſalaires ont été fixés ; que les mots d'ordre ont été prévus & donnés ; que les liſtes des priſonniers ont été examinées, épurées (dans le ſens des barbares), remiſes, avec les ſignalemens, aux exécuteurs, afin qu'il n'y eût point d'erreur ; que dans les cas de doute qui ſe ſont préſentés, les

juges en ont référé aux ſuprêmes ordonnateurs de la ſcène.*

Je prouverai que le peuple de Paris n'a eu aucune part à cette atrocité, digne de cannibale; qu'il n'eſt pas vrai, comme le dit calomnieuſement l'arrêté du 12 Octobre, qui l'appelle une *importante* journée, qu'elle *ait été l'ouvrage* de 30 mille citoyens qui s'étoient portés au Champ-de-Mars pour s'enrôler.—Je prouverai contre cet arrêté, que le maſſacre a commencé à deux ou trois heures; qu'à cette époque il n'y avoit pas 100 citoyens au Champ-de-Mars; que le maſſace a précédé l'enrôlement: que tous les motifs allégués pour le juſtifier ſont abſurdes; qu'on a eu juſqu'à la précaution de commander dans les journaux des prétextes & des fables; que ces horreurs auroient pu facilement être réprimées; que le maſſacre a été commis au plus par une centaine de brigands inconnus, auxquels ſe ſont mêlés quelques citoyens de Paris, actuellement en horreur à leurs concitoyens.

---

* Le fait ſuivant m'a été atteſté. Un de ces juges-bourreaux eſt embarraſſé à l'Abbaye, pour l'exécution d'un particulier, dont le ſignalement ne cadroit pas avec la figure & le nom donné. Il fait mettre de côté le malheureux, envoie conſulter le comité de ſurveillance, & l'arrêt fatal s'expédie: " C'eſt bien lui; ELARGISSEZ." On ſait qu'élargir étoit le mot du gué pour le maſſacre.

Je ne dirai plus qu'un mot : qu'il ſe lève, qu'il paroiſſe aux yeux de la France, le ſcélérat qui peut dire : J'ai ordonné ces maſſacres, j'en ai exécuté vingt, trente de ma main ; qu'il ſe lève, & ſi la terre ne s'entr'ouvroit pas pour enſevelir ce monſtre ; ſi la France le récompenſoit, au lieu de l'écraſer, il faudroit fuir au bout de l'univers, & conjurer le ciel d'anéantir juſqu'au ſouvenir de notre révolution.*

Je me trompe. . . Il faut ſe tranſporter à Marſeilles.—Marſeilles a effacé l'horreur du 2 Septembre :— 53 individus arrêtés par le peuple, comme conſpirateurs, ont été jugés par un tribunal populaire. Ils ont été abſous ; & non-ſeulement le peuple de Marſeilles ne s'eſt point révolté contre le jugement du tribunal, n'a pas aſſaſſiné ces priſonniers, mais il a lui-même exécuté la ſentence, ouvert les priſons, embraſſé les mal-

---

* Cette morale ſera peut-être taxée de foibleſſe par ceux qui aiment le ſang ; mais je ne connois que deux manières de verſer le ſang, ou comme le 10 Août, en attaquant ſon ennemi armé, ou le glaive de la juſtice à la main. Cette morale n'eſt pas celle des anarchiſtes.

Je le ſais, dit naïvement un jour Robeſpierre à un député de la Gironde, qui lui reprochoit d'avoir commandé les aſſaſſinats — je le ſais, ni vous, ni vos amis, n'auriez pas fait aſſaſſiner un Ariſtocrate. Ce trait peint l'eſprit de la bande.

heureux qui y gémiſſoient, & les a reconduits triomphans dans leurs maiſons. — Et c'eſt le 2 Septembre que les Marſeillois ont donné ce grand exemple du reſpect pour la loi ! voilà de vrais républicains ! — C'eſt par de pareils traits qu'on attire les peuples au républicaniſme, qu'on renverſe les trônes ; tandis qu'ils les affermiſſent, les ſcélérats, qui veulent nous promener d'atrocités en atrocités, & qui comptent ſecrètement ſur la réſurrection de la royauté, comme ſur le dernier appui de leurs crimes.

On l'a dit avec raiſon : *Les hommes qui coupent des têtes ont beſoin de rois.*

SECOND POST-SCRIPTUM,

Du 27 Octobre, au ſoir.

Les calomniateurs garderont-ils maintenant le ſilence ? ceſſeront-ils de feindre de croire & de vouloir faire croire à une faction de la *Gironde* ou *Briſſot ?* La motion honorable de Genſonné, décrétée ce ſoir, voilà la meilleure réponſe à ces calomniateurs. J'avois donc raiſon de dire,

& ce n'étoit point une phraſe vague & inſignifiante, " que l'obſcurité, le repos après l'achèvement de la conſtitution, étoit le vœu le plus ardent de ces ambitieux qu'on accuſoit de vouloir perpétuer le pouvoir dans leurs mains, & qu'ils alloient déployer tous leurs efforts, pour accélérer le moment de s'en dépouiller."

Il reſte toujours aux gens de bien leurs moyens naturels pour être utiles au peuple. Quant à ces hommes qui, pour parvenir, ſemblent avoir pris pour deviſe ce vers de Juvenal :

Aude aliquid. . . . . carcere dignum,
Si vis eſſe aliquid ;

ce décret leur aſſure le néant ; car *il va aſſurer l'ordre par un gouvernement énergique.*

TROISIÈME POST-SCRIPTUM,

Du 2 Novembre 1792.

NON, la vertu n'eſt pas éteinte.—Les gens de bien s'entendent, je l'éprouve aujourd'hui.—D'honorables éloges ont accueilli par-tout cette Lettre.

En vain les hommes que j'ai démaſqués intrigueront, écriront, déclameront ; leur ſentence eſt prononcée. Il faut, ou que la Société de Paris ſecoue leur joug, ou qu'elle ſuccombe.

Ils ont voulu ameuter tous les Jacobins contre moi, en appliquant à tous l'épigraphe ; elle ne convient qu'aux brigands qui commandent les aſſaſſinats, qui invoquent de nouvelles révoltes, qui languiſſent de voir des têtes coupées pour ſe diſpenſer de rendre compte de leurs ſpoliations.

Républicains de toute la France, méditez le Tableau de Paris, par Roland, la *Catilinaire* de Louvet, & hâtez-vous d'exprimer votre vœu ſur ces hommes qui déshonorent la France, & compromettent ſa tranquillité.

FIN.

9. - 19.

De l'Imprimerie de T. Spilsbury & Fils, *Snow-hill.*

THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT

This book is under no circumstances to be taken from the Building

BD DEC 23 1910